

CAHIERS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Revue de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice _____ n°45

Protéger le territoire *Le continuum sécurité-défense*



Dossier

La sécurité nationale. Un concept à enraciner
Gérard PARDINI

Des murs et des hommes
Jean-Jacques ROCHE

Comment gagner une guerre perdue ?
Pierre BELLANGER

Sécurité intérieure

La nécessité d'individualiser le désengagement en matière
d'extrémisme violent lié à l'islam dit « djihadisme »
Dounia BOUZAR

Jeunes chercheurs

L'exception permanente et l'horizon du conflit dans
Le Prince de Machiavel
Paola CESARINI

Directrice de la publication :
Hélène CAZAUX-CHARLES

Rédacteur en chef :
Manuel PALACIO

Comité de rédaction :

AMADIEU Jean-Baptiste, Agrégé de lettres, chargé de recherches au CNRS

BERLIÈRE Jean-Marc, Professeur émérite d'histoire contemporaine,
Université de Bourgogne

BERTHELET Pierre, Chercheur au centre de documentation et de recherches
européennes (CRDE), Université de Pau

BOUDJAABA FABRICE, Directeur scientifique adjoint au CNRS, Institut des
Sciences Humaines et Sociales (InSHS)

COOLS Marc, Professeur en criminologie, Université libre de Bruxelles,
Université de Gand

DALLEST Jacques, Procureur Général près la cour d'appel de Grenoble,
professeur associé à Sciences Po Grenoble, doyen des enseignements du pôle

"communication judiciaire" à l'École Nationale de la Magistrature

DE BEAUFORT Vivianne, Professeur à l'Essec, co-directeur du CEDE

DE LA ROBERTIE Catherine, Préfète de l'Aveyron, Professeure des universités,
Paris 1, Directrice du Master2 Stratégie Internationale & Intelligence Économique

DE MAILLARD Jacques, Professeur de Science politique, Université de
Versailles Saint-Quentin

DIAZ Charles, Contrôleur Général, Inspection Générale de la Police Nationale

DIEU François, Professeur de sociologie, Université Toulouse 1 Capitole

EVANS Martine, Professeur de droit pénal et de criminologie, Université de Reims

HERNU Patrice, Administrateur INSEE

LATOUR Xavier, Professeur de droit, Université de Nice

LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, Professeur émérite de Science politique,
Université de Toulouse 1, Capitole

MOCILNIKAR Antoine-Tristan, Ingénieur général des Mines. Service de
défense, de sécurité et d'intelligence économique. Ministère de la transition
écologique et solidaire

NAZAT Dominique, Docteur en Sciences odontologiques, expert au Groupe

de travail permanent pour la révision des normes d'identification du DVI
d'Interpol

PARDINI Gérard, Sous-préfet

PICARD Jean-Marc, Enseignant-chercheur à l'Université de Technologie de
Compiègne

RENAUDIE Olivier, Professeur de droit public à l'Université de Lorraine, Nancy

ROCHE Jean-Jacques, Directeur de la formation, des études et de la

recherche de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)

SAURON Jean-Luc, Professeur de droit à l'Université Paris Dauphine

TEYSSIER Arnaud, Inspecteur Général de l'Administration, Professeur Associé
à l'Université Paris 1

VALLAR Christian, Doyen de la Faculté de droit, Nice Sophia Antipolis

WARUSFEL Bertrand, Professeur agrégé des facultés de droit, Université Lille 2

Responsables de la communication : Simon NATAF, Clément TENDIL

Conception graphique : Laetitia BÉGOT

Vente en librairie et par correspondance - La Direction de l'information
légal et administrative (DILA),

www.ladocumentationfrancaise.fr

Tarifs : Prix de vente au numéro : 23,10 € - Abonnement France (4 numéros) :

70,20 € - Abonnement Europe (4 numéros) : 75,30 €

Abonnement DOM-TOM-CTOM : 75,30 € (HT, avion éco) - Abonnement
hors Europe (HT, avion éco) : 79,40 €

Impression : DILA

Tirage : 1 000 exemplaires

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2018

Conditions de publication : Les Cahiers de la sécurité et de la justice publient
des articles, des comptes rendus de colloques ou de séminaires et des notes
bibliographiques relatifs aux différents aspects nationaux et comparés de
la sécurité et de ses acteurs. Les offres de contribution sont à proposer à la
rédaction pour évaluation. Les manuscrits soumis ne sont pas retournés à leurs
auteurs.

Toute correspondance est à adresser à l'INHESJ à la rédaction de la revue.

Tél. : +33 (0)1 76 64 89 00 - Fax : +33 (0)1 76 64 89 31

publications@inhesj.fr - www.cahiersdelasecuriteetdelajustice.fr

Sommaire

3 Éditorial - Hélène CAZAUX-CHARLES

Dossier

Dossier coordonné par Jean-Jacques ROCHE

- 4 La sécurité nationale. Un concept à enraciner
Gérard PARDINI
- 10 La Guerre hors limite : un ouvrage à redécouvrir
Gérard PARDINI
- 12 Le commandement Terre pour le territoire national
(COM TN) : une construction originale pour « être prêts »
à affronter une crise majeure sur le territoire national
Général de division Christian BAILLY
- 20 Le champ de compétences de la direction de la Protection
et de la Sécurité de l'État
Pascal BOLOT
- 27 Comment gagner une guerre perdue ?
Pierre BELLANGER
- 36 Des murs et des hommes
Jean-Jacques ROCHE

Bonnes feuilles

- 46 Contribution au renouveau d'une approche
de la sécurité nationale
Philippe CAILLOL, Xavier DENIS, Gérard PARDINI

Retour sur l'actualité

- 52 Le garde particulier dans la sécurisation des espaces ruraux
et péri-urbains
Bertrand PAUVERT





Sécurité intérieure

- 58** La nécessité d'individualiser le désengagement en matière d'extrémisme violent lié à l'islam dit « djihadisme »
Dounia BOUZAR
- 78** Réflexion sur une approche de la lutte contre la contrefaçon au niveau local : le cas du 18^e arrondissement de Paris
Jérémy LACHARTRE

Jeunes chercheurs

- 91** L'exception permanente et l'horizon du conflit dans *Le Prince* de Machiavel
Paola CESARINI

International

- 98** Daesh, une signature temporelle
Pierre BOUSSEL
- 107** Qui était Denis Szabo, ce Hongrois fondateur de la criminologie québécoise ?
Maurice CUSSON





Éditorial

Ce numéro des *Cahiers de la sécurité et de la justice* traite d'un sujet sensible et complexe : « le continuum sécurité-défense », sur lequel les événements vécus par notre pays au cours de cette dernière décennie jettent une lumière singulière. L'association de ces deux termes ouvre un vaste questionnement. Au nom de quoi, dans quelles conditions, selon quelles garanties, pour quelles finalités peut-on – doit-on – construire des politiques articulant les missions des armées, des forces de sécurité intérieure, et de la magistrature ? Autant d'institutions qui disposent d'un champ de compétences constitutionnellement et juridiquement très strictement défini, qui agissent au sein de contraintes différentes, ont produit des cultures professionnelles spécifiques et qui ont, souvent, de ce fait, une tendance naturelle à s'ignorer ? Longtemps, cette situation a été déplorée ; rarement leur rapprochement a été un objectif prioritaire.

Pourtant, le constat est connu. Les intérêts fondamentaux de la Nation, notre territoire, nos concitoyens, font l'objet d'attaques et de menaces dont le traitement ne peut être décidé au sein du seul périmètre de chacun de ces ministères pris isolément. Le terrorisme islamiste en est sans doute l'une des meilleures illustrations. Son action contre notre pays combine à la fois l'action d'éléments extérieurs – des organisations structurées appuyées sur une idéologie meurtrière et une stratégie militaire – et des criminels, plus ou moins organisés à l'intérieur de nos frontières, qui constituent un relai d'exécution. Notre protection passe alors par une stratégie conjuguant à la fois avec prudence et détermination l'action de nos forces armées, des forces de sécurité, et celle de la justice.

Mais le terrorisme n'est pas la seule menace qui exige une coordination des différents moyens de l'État. Les extrémismes – politiques ou religieux –, les cyberattaques, le crime organisé de plus en plus mondialisé, mais aussi les risques de catastrophes naturelles, industrielles ou de pandémies rendent une telle coordination indispensable.

Cette « extension du domaine de la riposte » ne va pas sans poser de multiples questions. À côté des missions que l'on pourrait qualifier de traditionnelles sont venues prendre place, à rang égal, les missions d'anticipation et de prévention. L'instabilité du monde, l'incertitude géopolitique et surtout le caractère polymorphe des menaces, impliquent la mise en place de nouvelles formes de réponses, engageant des acteurs très divers. Il faut apprendre à circonscrire des risques

variés, développer une culture de l'échange d'informations, coopérer avec les acteurs non-étatiques – secteur privé, monde associatif, collectivités territoriales, milieux de la santé –, se doter des moyens budgétaire appropriés.

Tout ceci conduit à redéfinir, d'une part, le rôle et l'usage de la force publique dans toutes ses composantes mais souligne aussi et d'autre part, que la défense du territoire ne relève plus exclusivement du seul ressort de l'institution militaire. Les attentats de 2015, pour revenir sur cet exemple, ont conduit non seulement à la mise en œuvre intégrale du « contrat de protection de 10 000 hommes » sur le territoire national – dont le général Bailly nous rappelle l'histoire, les objectifs et la singularité – mais aussi à la proclamation de l'état d'urgence. Cette évolution est prise en compte par la puissance publique depuis maintenant plusieurs années. Dès 2008, le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* marquait la volonté de l'État de se doter d'une stratégie globale. La notion de sécurité nationale alors introduite définissait un périmètre d'action élargi, au-delà de la défense nationale. Le gouvernement, particulièrement grâce à l'action du SGDSN, a régulièrement adapté ses plans d'action pour tenir compte de cette évolution.

Qu'il s'agisse de réagir ou de prévenir et, dans tous les cas, de protéger efficacement la population, cette redéfinition ne va pas sans poser un certain nombre de questions. L'article de Jean-Jacques Roche, parce qu'il interroge la notion de frontière, nous rappelle – d'une certaine façon – que défense et sécurité relèvent du domaine de la souveraineté dans un monde où l'opposition entre « intérieur » et « extérieur » tend à s'estomper. Or, si l'exercice même de la souveraineté évolue, au point de penser politiquement l'action conjointe des instances régaliennes, jusqu'où, dans un état de droit, peut-on construire cette complémentarité ? Comment préserver l'essence même des missions de ces institutions et les équilibres démocratiques ? Comment éviter dans le débat public la confusion entre les opérations militaires et les opérations de maintien de l'ordre comme en témoignent les débats récents relatifs aux réponses faites aux violences qui entourent les mouvements sociaux dits des « gilets jaunes », violences dont certaines ont été qualifiées d'émeutes.

Toutes ces menaces ont conduit le Gouvernement à mobiliser les forces de sécurité intérieure et les forces armées, et à redéfinir les rôles des grands acteurs de notre sécurité et de notre défense.

Hélène CAZAUX-CHARLES,
directrice de l'INHESJ

La sécurité nationale

Un concept à enraciner

Gérard PARDINI

Le terme de « sécurité nationale », comme il est rappelé dans l'article de ce numéro qui rappelle la contribution de l'INHESJ au livre blanc de 2012 est encore récent et à un stade où il est nécessaire de la conforter. Vingt ans sont insuffisants, dans un pays prospère et éloigné de menaces de guerre sur son sol, à ancrer une doctrine de sécurité partagée par une majorité de citoyens et incluse systématiquement dans les politiques publiques, toutes les politiques publiques. C'est bien parce que les menaces sont multiformes qu'il faut que les citoyens partagent et acceptent les principales lignes de force d'un système de sécurité intégré. La littérature traitant de sécurité nationale est abondante. Le lecteur qui souhaiterait aller plus avant dans le décryptage du concept peut utilement se référer à trois contributions francophones¹. La quasi-totalité des travaux montre les difficultés de l'articulation du concept avec la réalité et alerte sur les dérives sécuritaires que peut entraîner la subordination

des politiques publiques à une sécurité nationale pensée avant tout pour protéger l'État. C'est dans cette dimension qu'un tel concept peut être mal assimilé voire dévoyé. La sécurité ne peut être une fin en soi. Elle ne peut être acceptée et efficace que si elle incarne elle-même les valeurs qu'elle doit défendre.

La sécurité et les valeurs

L'une des responsabilités fondamentales des dirigeants est d'assurer la sécurité. Cette dernière ne peut être une incantation et doit être une effectivité. Il existe une partie visible qui est représentée par les forces de défense et de sécurité mais cette partie, si elle est indispensable, ne suffit plus à garantir la prospérité et le fait que les générations futures continueront de profiter des qualités pour lesquelles notre pays constitue un lieu de référence dans un environnement mondial troublé.

La stabilité d'un pays démocratique passe par deux engagements. Le premier est un engagement en matière de sécurité et le second un engagement envers les valeurs républicaines de primauté du droit, de tolérance, d'ouverture

(1) Maïla (J.), 1987, « Enjeux et dilemmes de la sécurité nationale », *Études internationales*, 18(4), 851-855. <https://doi.org/10.7202/702258ar>
 Balzacq (T.), 2003, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, 4, n° 52, p. 33-50. DOI : 10.3917/ris.052.0033. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2003-4-page-33.htm>
 Warusfel (B.), 2011, « La sécurité nationale, nouveau concept du droit français », *Les différentes facettes du concept juridique de sécurité - Mélanges en l'honneur de Pierre-André Lecocq*, Université Lille 2, p. 461-476.

Gérard PARDINI



Gérard Pardini est docteur en droit administratif et en droit constitutionnel. Il a été

directeur adjoint de l'INHESJ de 2011 à 2015.



au monde et de rejet de la violence. Ces deux engagements ne peuvent entrer en conflit sous peine de déstabiliser les liens qui se sont constitués au fil des siècles entre chaque citoyen et la nation. Justifier un repli au prétexte que l'ouverture au monde (ou la mondialisation, peu importe les termes) crée de l'insécurité et est mortifère. Il est vain d'imaginer qu'un renforcement des frontières apportera un espoir de meilleure sécurité à l'heure des réseaux en tout genre. Tout au plus peut-on imaginer réguler ces réseaux, mais qui peut croire que créer des obstacles physiques empêchera le voisin de savoir ce qui se passe à côté de chez lui.

Les menaces ne se limitent pas à la guerre et au terrorisme

Les épidémies comme celle du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) ont démontré la faculté de transmission involontaire des menaces à l'échelle planétaire, à la vitesse des voyages aériens. Que dire dans un même registre des conséquences d'une catastrophe nucléaire civile ou d'un cataclysme provoqué par les éléments naturels ?

La survenance d'une catastrophe majeure, fruit d'un aléa ou d'une négligence, aura des conséquences très rapides

sur la sécurité et la défense si une majorité de citoyens n'adhère pas à une définition réaliste du concept de sécurité nationale. Le risque est donc grand, dans la période que nous traversons, d'être confrontés à la dictature de la multitude qui nous ramènerait inéluctablement dans le passé, car celle-ci justifiera des formes de maintien de l'ordre, voire des guerres qui seront désastreuses pour les démocraties. Ce constat veut d'abord dire que si les menaces auxquelles nous sommes exposés évoluent, les intérêts fondamentaux en matière de sécurité sont quant à eux constants.

Le cœur du débat est dans la bonne appréhension des intérêts fondamentaux en matière de sécurité nationale qui inclut une approche réaliste de la souveraineté.

La protection de la sécurité physique des citoyens, de leurs valeurs fondamentales et des institutions qui en sont les garantes constitue un sujet particulièrement complexe à appréhender et à traiter, car il touche aux menaces contre la souveraineté. Or, la souveraineté est aujourd'hui un concept en apesanteur. La souveraineté est d'ailleurs au cœur du débat européen².

La difficulté réside dans le fait que de plus en plus de personnes veulent faire évoluer le concept de souveraineté en celui de puissance. L'idée est séduisante, surtout dans

(2) Conférence de la fondation Robert Schumann du 23 septembre 2016 : « L'Europe et la souveraineté : réalités, limites et perspectives ». Les sujets traités en 2016 sont toujours d'actualité en 2019 : souveraineté, puissance, influence. Le constat des travaux était notamment la « dilution » de la notion classique de souveraineté qui apparaît obsolète dans le contexte européen et mondial.
<https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0410-l-europe-et-la-souverainete-realites-limites-et-perspectives>

un contexte de crise tel que nous le traversons, mais se heurte à des réalités qui battent en brèche la démonstration. La première de ces réalités réside dans le fait qu'il n'existe pas de souveraineté européenne et la seconde dans le fait que de nombreux pays, et non des moindres, continuent à fonder leur pacte national sur la souveraineté. Les journaux sont remplis de tribunes parlant de défendre la « souveraineté économique » mais, selon les auteurs, on parle de souveraineté à l'échelle des États ou de souveraineté européenne.

Tout cela montre la confusion qui règne sur le concept de souveraineté, confusion qui n'est pas étrangère à la crise politique. Continuer à employer des mots et à manier des concepts qui ne sont plus en adéquation avec la réalité est dangereux, car les citoyens ressentent bien le décalage entre les mots et les faits et perdent confiance à la fois dans l'État-nation traditionnel et dans l'Europe. La pire chose serait de faire croire qu'une souveraineté européenne peut coexister avec des souverainetés nationales. L'Europe est présentée comme un levier qui restaurera la puissance des États qui la composent, mais il est demandé à ces États de transférer une part de leur souveraineté. Cela s'apparente plus à une profession de foi qu'à un concept fondateur partagé par une majorité.

La souveraineté, comme le rappelle le dictionnaire de philosophie politique, est au fondement de l'État³. Elle exprime l'idée d'un pouvoir de commander que détient l'État (ou un pouvoir de puissance)... C'est la qualité d'un pouvoir suprême à l'intérieur d'un périmètre donné qui ne peut connaître d'égaux qu'à l'extérieur de ce périmètre.

Cela correspond à la définition donnée par Jean Bodin dans ses *Six livres de la République*⁴ publiés en 1576. La définition n'a pas vieilli, car c'est la définition d'un concept. Elle peut donc s'appliquer à un État mais aussi à une entité comme l'Europe à la condition que cette entité exerce un pouvoir suprême reconnu. La souveraineté

La souveraineté s'accommode du débat entre des thèses libérales et des thèses absolutistes. Pour les premières, la souveraineté (ou la puissance) est limitée par l'application des droits fondamentaux de l'homme que l'État doit garantir par une organisation appropriée. Pour les secondes, la souveraineté peut être limitée par l'existence de droits de l'homme, mais ces droits sont alors des « tolérances étatiques » que l'État peut limiter ou révoquer à tout moment pour se défendre. Nous sommes là dans le débat sur l'État de droit mais celui-ci ne remet pas en cause la notion intrinsèque de souveraineté.

s'accommode du débat entre des thèses libérales et des thèses absolutistes. Pour les premières, la souveraineté (ou la puissance) est limitée par l'application des droits fondamentaux de l'homme que l'État doit garantir par une organisation appropriée. Pour les secondes, la souveraineté peut être limitée par l'existence de droits de l'homme, mais ces droits sont alors des « tolérances étatiques » que l'État peut limiter ou révoquer à tout moment pour se défendre. Nous sommes là dans le débat sur l'État de droit mais celui-ci ne remet pas en cause la notion intrinsèque de souveraineté.

C'est pour cela que la plupart des réflexions actuelles sur la souveraineté se révèlent pernicieuses en ce qu'elles nient sa caractéristique intrinsèque de pouvoir suprême. Les travaux de la conférence de 2016 citée *supra* tentent de démontrer que « la souveraineté est une question de degrés, une notion asymétrique qui dépend de la sphère de pouvoir dans laquelle elle s'exerce... C'est d'autant plus vrai au XXI^e siècle que la mondialisation entraîne une interdépendance croissante entre les États sur différents plans, et dans un nombre croissant de sphères de pouvoir. C'est à ce niveau que le lien est à faire entre les questions de souveraineté et de défense. Par exemple, bien que la défense soit présentée comme premier attribut de la souveraineté des États, il faut reconnaître que la protection du territoire national dépend de plus en plus de la coopération et non de la

souveraineté entendue comme l'affaire exclusive d'un État. Il en va de même sur les questions économiques, où l'autorité des États en proie aux crises et aux coupes budgétaires semble clairement érodée. Certes, certains États semblent mieux préserver leur autorité que d'autres selon les domaines. La souveraineté est quelque part aussi une question de capacité qui varie selon la richesse, la taille ou la situation géographique. Mais les États ne peuvent, individuellement, garder intacte une souveraineté unique somme toute chimérique. Au XXI^e siècle, il n'existe pas de souveraineté nationale totale face à des problèmes globaux tels que le terrorisme ou le réchauffement climatique. De nos jours, la souveraineté pose la question de la subsidiarité, puisque le niveau d'action publique national perd bien souvent sa pertinence ».

(3) *Dictionnaire de philosophie politique*, 2003, p. 735 et suivantes, 3^e édition, Paris, PUF, Collection « Quadrige ».

(4) *Les Six Livres de la République*, rev. par C. Frémont et al., 6 vol., in *Corpus des œuvres de philosophie en langue française*, Fayard, Paris, 1986.

Il est donc indispensable, si l'on veut continuer à parler de souveraineté, d'en conserver la définition plutôt que de l'édulcorer. C'est le sens du discours du président de la République, à la Pnyx d'Athènes le jeudi 7 septembre 2017, qui n'a pas cherché à travestir le concept de souveraineté. « *Ne pas être souverain, c'est décider que d'autres choisiront pour nous.* » La définition de la souveraineté européenne qu'il a exposée est bien celle d'un pouvoir non partagé dans son champ, lequel champ a été préalablement défini : « *Face à tous ces risques, je crois, avec vous, dans une souveraineté européenne qui nous permettra de nous défendre et d'exister, de nous défendre en y apportant nos règles, nos préférences. Qui protégera le respect de vos vies, les données de vos entreprises dans ce monde numérique ? L'Europe, et nul autre espace. Qui nous protégera, face au changement climatique ? Une Europe qui veut une autre forme de production de l'énergie, une Europe qui nous protégera de la dépendance à l'égard de puissances autoritaires qui nous tiennent parfois dans leurs mains. C'est cela, cette souveraineté dans laquelle nous devons croire, avec laquelle nous devons renouer, parce que nous avons nos propres préférences européennes, et nous ne devons jamais l'oublier.* »

Si l'on veut donner du sens au concept de sécurité nationale et emporter l'adhésion des citoyens, il faut affirmer et faire partager des concepts cohérents et refuser de parler de mutation de la notion de puissance ou de souveraineté. La puissance est la puissance, la souveraineté est souveraineté. Le seul débat concerne le périmètre d'application des deux concepts. Il nous revient en effet de choisir si nous souhaitons un repli de la souveraineté sur l'État-nation ou au contraire son extension sur une entité européenne dont les frontières restent à définir. Ce vaste chantier ne peut être accepté qu'au prix de la clarté des concepts et des démonstrations.

Un système de sécurité nationale en phase avec les risques

Il est essentiel que les principaux outils en matière de sécurité fonctionnent d'une façon totalement intégrée pour protéger les intérêts des citoyens. Si tout le monde en est

Les menaces prises en compte par une politique de sécurité nationale

Le terrorisme – Les attentats à la bombe de Madrid de mars 2004, dirigés contre un réseau de transport urbain de voyageurs tout comme les attentats du 11 septembre 2001 et ceux connus par la France en janvier et novembre 2015, ont constitué des rappels brutaux de la vulnérabilité des sociétés démocratiques ouvertes.

Quatre principales formes de terrorisme peuvent coexister et parfois se chevaucher :

1. Le terrorisme parrainé par un État ;
2. Les mouvements sécessionnistes internes à un pays ;
3. L'extrémisme religieux, qu'il soit pratiqué par un réseau structuré, des groupuscules isolés ou des individus pouvant s'en réclamer par facilité ;
4. L'extrémisme à l'intérieur d'un pays quand il est responsable d'actes de violence commis au nom d'une communauté ou d'une religion.

Les catastrophes naturelles – Le seul fait que les pertes économiques associées soient en forte augmentation justifie l'intérêt de les inclure dans une approche de sécurité nationale, car elles ont, de par leur volume, un impact sur la vie et la prospérité des habitants d'un pays ou d'un continent (pour mémoire ce volume représentait 95 milliards USD en 2015, 330 en 2017 et 155 en 2018). Le bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes a évalué en 2018 que les pertes économiques directes liées aux catastrophes climatiques ont atteint 2 245 milliards de dollars ces 20 dernières années, soit une augmentation de 150 % de leur impact financier par rapport à la précédente période de 20 ans.

La vulnérabilité des infrastructures essentielles – Cette menace est liée à la précédente, mais englobe la cybersécurité. Les cyberattaques représentent un risque majeur pour toutes les infrastructures reliées par des réseaux informatiques. Une étude Accenture de 2017 en a évalué le coût à environ 12 milliards USD en 2017.

Crime organisé – Le crime organisé est lui aussi mondialisé et concerne les trafics de stupéfiants, d'immigrants clandestins, de personnes, d'armes, de blanchiment d'argent, le vol (y compris le vol d'identité), la fraude commerciale et l'extorsion. L'intrication du crime organisé et du terrorisme accroît ce risque.

Pandémies – L'épidémie du SRAS en 2003, qui s'est répandue en quelques semaines dans trente pays, a démontré que ce type d'événements présentait une menace grave pour la sécurité des citoyens avec des conséquences physiques et économiques potentiellement dévastatrices. Là aussi l'intrication avec le crime organisé et/ou le terrorisme constitue un facteur d'aggravation de la menace.

convaincu, il n'existe pas vraiment de mesure fiable du degré d'intégration nécessaire. Les structures existent et leur fonctionnement s'affiche comme prenant en compte l'ensemble des partenaires clés de la sécurité nationale que sont les territoires, le secteur privé et les citoyens. Alors, comment mesurer un tel degré? Cela est d'autant plus difficile que les indicateurs à prendre en compte doivent être évolutifs pour coller au mieux aux mutations des menaces contre la sécurité nationale.

Il est possible, par exemple, d'imaginer une cotation des plans de continuité à la condition de disposer de données provenant d'essais en situation réelle des systèmes de sécurité. Tout comme il est possible d'identifier des activités ou des missions associées aux systèmes de sécurité qu'ils soient étatiques ou privés. Les audits peuvent ainsi porter sur au moins sept grandes familles :

- la gestion des programmes d'atténuation des risques ;
- la protection des infrastructures essentielles ;
- la cybersécurité ;
- le partage de l'information entre les ministères ;
- les coopérations avec le secteur privé concernant notamment le partage et la protection de l'information sensible ;
- les mécanismes d'aides financières en vue de les adapter à une capacité de réaction rapide pour rétablir rapidement une situation avec notamment la mise en place de dispositifs de budgétisation *ante* catastrophe ;
- la création d'un système commun à tous les programmes d'urgence et concernant bien entendu l'État, les territoires et le secteur privé.

Pour qu'un tel système de sécurité nationale soit effectif, condition indispensable pour son acceptation, il faut travailler sur les freins à son déploiement. Ils sont bien connus et relèvent des biais cognitifs. Un rapport de l'OCDE abordant cette question paru en 2014 n'a pas pris une ride⁵. Il décrit très précisément le cadre idéal de gouvernance de ce système et les risques existants. Cela passe par une reconquête des opinions publiques et un meilleur partage des mesures de répartition des charges de sécurité entre les États et les autres partenaires. On voit bien qu'un tel cadre ne peut exister sans une réforme de fond des structures et de la fiscalité.

Malgré la perception des dangers et l'expérience tirée des événements passés, la passivité des différents acteurs est encore forte. La résistance au changement est, avant tout, un principe économique mettant en jeu des mécanismes d'arbitrages.

Les individus sous-investissent dans leur sécurité, car ils peuvent penser que les pouvoirs publics se substitueront à eux. Ce sentiment sera d'autant plus fort que la pression fiscale est élevée. Le secteur privé va mettre en balance des coûts immédiats et des bénéfices futurs dont le niveau est incertain. Une collectivité territoriale arbitrera son niveau d'investissement en fonction de sa capacité contributive, mais aussi en fonction de la capacité qu'auront d'autres collectivités à participer au financement du dispositif de réduction des risques. L'État central peut, de son côté, hésiter à générer des dépenses publiques de résilience peu visibles donc potentiellement peu comprises dans une période où la ressource publique est fortement sollicitée sur de multiples sujets. Je ne parle même pas des préoccupations électorales, le plus souvent elles sont niées, car contraires à l'intérêt général, mais elles sont pourtant bien réelles et d'autant plus complexes à traiter qu'elles sont des facteurs comportementaux tant pour les citoyens que pour les collectivités.

Autre point de difficulté, la confiance des citoyens dans les pouvoirs publics. Force est de constater qu'elle s'est passablement érodée. La mise en œuvre d'une démarche intégrée de sécurité nationale peut constituer le pivot du rétablissement de cette confiance à la condition de la justifier à l'euro près et de travailler sur un périmètre de l'État qui soit en adéquation avec la situation.

Au final, traiter la question de la sécurité nationale est indissociable du traitement sans tabou du rôle de l'État. Cet article n'ayant pas pour ambition de définir une nouvelle théorie de l'État, nous avons pris le parti d'une définition convenant aux différents courants de pensée politique. Ne nous contentons pas de la formule, déclinée *ad nauseam*, du « vivre ensemble ». Certes, l'État en est garant, mais c'est avant tout une organisation qui va imposer la paix, garantir la liberté et la propriété, créer les conditions de réaliser la volonté générale, améliorer l'organisation sociale et compenser l'incapacité des intérêts particuliers à coopérer spontanément en produisant les « biens publics » que sont la défense, l'enseignement ou la redistribution sociale...

On retrouve ainsi, dans l'ordre, les concepts exposés par Hobbes, Locke, Rousseau, Bentham, mais aussi Marx pour

(5) Boosting resilience through innovative risk governance, version française disponible sur le lien : <http://www.oecd.org/fr/gouvernance/renforcer-la-resilience-grace-a-une-gouvernance-innovante-des-risques.htm>

qui l'État est également un instrument dont la bienveillance est sélective.

Cependant, l'État est bien plus que l'agrégat de tous ces objectifs car il renvoie au concept abstrait de souveraineté. Nous avons tenté plus haut de montrer la nécessité de traiter avec clarté l'appréhension des intérêts fondamentaux en matière de sécurité nationale avec une approche réaliste de la souveraineté.

Il convient de faire de même avec l'État car ce dernier est à la fois l'objet juridique qui va dire le droit et juger lui-même si celui-ci est respecté, et le principe qui organise la société à laquelle il commande et qui se confond aujourd'hui avec la nation dans la plupart des pays du monde. C'est de cette synthèse qu'il tire la légitimité de son commandement et son acceptation par les citoyens.

La difficulté vient du fait que la nation n'est pas une réalité mais une idée-force dont le mérite a été de susciter l'adhésion. Elle se révèle et montre sa pertinence par les sentiments qu'elle suscite. C'est pour la nation que les citoyens vont se battre quand la représentation que chacun s'en fait coïncide avec un idéal accepté.

La nation est forte quand les individus éprouvent un sentiment collectif et une vision convergente. Elle peut alors vivre et s'épanouir. Pour autant, cet épanouissement a besoin de la croyance et des mythes pour prospérer.

C'est la force de ce sentiment collectif qui va procurer la cohésion sociale mais aussi spirituelle, conduire à transcender les intérêts individuels par le rendu d'arbitrages acceptés et permettre que la coercition soit non seulement acceptée mais attendue, afin de gommer les aspérités sociales dues aux rivalités inhérentes à toute société. Il faut en effet que le pouvoir soit sacré par l'idée de nation pour que la force soit légitime.

La description sommaire de ce mécanisme de symbiose entre État et nation en montre en même temps les forces et les faiblesses. La force de la nation incarnée par l'État

Ne nous contentons pas de la formule, déclinée ad nauseam, du « vivre ensemble ». Certes, l'État en est garant, mais c'est avant tout une organisation qui va imposer la paix, garantir la liberté et la propriété, créer les conditions de réaliser la volonté générale, améliorer l'organisation sociale et compenser l'incapacité des intérêts particuliers à coopérer spontanément en produisant les « biens publics » que sont la défense, l'enseignement ou la redistribution sociale...

est d'être l'instrument d'une ambition et son ciment. Sa faiblesse est d'être aujourd'hui à la peine pour s'incarner dans un monde où les États cohabitent avec des réseaux de communautés en tout genre et où les aspirations à la liberté restent difficilement compatibles avec les renoncements à la liberté qu'imposent la généralisation des conflits et la redéfinition de la notion de frontière. Le territoire à défendre est tout autant géographique que virtuel, ce qui rend complexe l'adhésion à l'État-nation.

Il est d'ailleurs symptomatique de constater que la plupart des travaux sur le concept de nation font l'impasse sur l'analyse des réseaux. Nous sommes capables de décrire les évolutions de la nation depuis plusieurs siècles. Nous pouvons en retracer précisément les étapes qui vont de la royauté, avec une communauté rassemblée autour d'un souverain, aux différentes étapes de la nation républicaine de l'ère moderne qui ont successivement consacré les provinces puis aujourd'hui les

métropoles. La crise de l'État-nation n'est pas niée mais appréhendée à partir de l'échec de l'intégration de la vague d'immigrés et de la perte d'un certain nombre de repères (famille, école, travail, églises, partis politiques...).

Les réponses de différents analystes à la crise apparaissent, à notre sens, décalées, car, même si elles s'en défendent, elles font toujours appel à la « magie républicaine ». L'État apparaît toujours comme le garant de l'unité de la nation par les solidarités et sa préservation est décrite comme « l'ultime limite admissible de la mondialisation ». Ce scénario est possible mais il repose sur un postulat qui, comme tous les postulats, repose sur l'assentiment de son auditeur.

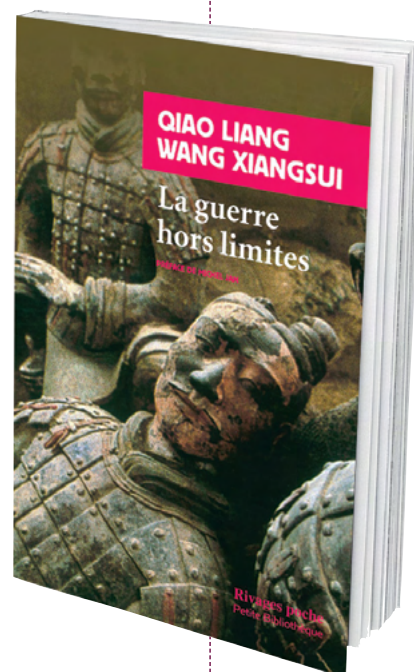
Or, force est de constater que les auditeurs sont de moins en moins citoyens d'un État et de plus en plus acteurs de réseaux qui débordent des frontières classiques et que les organisations supranationales sont elles-mêmes en crise. Le défi de la sécurité nationale réside bien là : mettre en cohérence État, nation, souveraineté et prospérité. Le « vivre ensemble » dans une démocratie tempérée est à ce prix ■

Note de lecture

La Guerre hors limite : un ouvrage à redécouvrir

Publié en 1999 en Chine et traduit en français en 2003 avec une publication dans la collection « Rivages » des éditions du Seuil, ce livre n'a pas pris une ride en vingt ans. Dans cet ouvrage, MM Qiao Liang et Wang Xiangsui, deux colonels de l'armée de l'Air chinoise, tirent les enseignements de la première guerre du Golfe et nous donnent une grille de lecture des guerres modernes qui sont de moins en moins des conflits à force ouverte et de plus en plus des rapports de force entre puissances utilisant une très large palette de moyens dont beaucoup ne sont pas des armes. Les auteurs parlent en effet d'utilisation de « *tous les moyens, dont la force armée ou non armée, militaire ou non militaire et des moyens létaux ou non létaux pour obliger l'ennemi à se soumettre à ses propres intérêts* ».

À travers ce prisme, l'opinion publique peut être une arme, tout comme les négociations commerciales ou la prise de contrôle d'actifs stratégiques. Il faut lire cet ouvrage avec en regard la doctrine de puissance chinoise des « *nouvelles routes de la soie* » lancée en 2013¹. Cela donne à réfléchir sur la stratégie européenne de puissance (mais y en a-t-il une ?) avec des prises de décisions à contretemps, telle le refus en février 2019 par la commission européenne² de la fusion entre Siemens et Alstom. Il est en effet permis d'être dubitatif face à un argument fondé sur le constat qu'en 2019 la pénétration de l'entreprise chinoise ferroviaire « CRRC Corporation Limited » serait faible en Europe. La réalité est que la Chine déroule son projet en Europe et qu'elle porte ses efforts sur les maillons faibles de l'économie



Auteurs : Liang Qiao, Xiangsui Wang

1999, Paris, éditions du Seuil

2006, Rivages poche, collection Petite Bibliothèque

Pagination : 310

Préface de Michel Jan, ancien officier supérieur de l'armée de l'Air, ancien attaché de l'armée de l'Air à Pékin et spécialiste de la Chine.

(1) Cornet (A.), 2018, « Les enjeux stratégiques des routes de la soie », Iris, ASIA FOCUS, Programme Asie, mai www.iris-france.org/wp-content/uploads/2018/05/Asia-Focus-71.pdf

Cette note présente de manière exhaustive les grandes lignes de la stratégie chinoise.

(2) L'un des arguments justifiant le refus de fusion a été que « CRRC (l'entreprise chinoise) réalise 90 % de son chiffre d'affaires en Chine. Mais il n'y a aucune perspective d'entrée des Chinois en Europe dans un avenir prévisible. » Déclaration de Margrethe Vestager, la commissaire chargée de la Concurrence le 6 février 2019.

européenne en rachetant des actifs stratégiques. Le Portugal a ainsi autorisé la vente de 23 % de « EDP-Energias » de Portugal au groupe chinois « China Three Gorges Corporation » (CTG) qui, depuis un an, cherche également à monter au capital de l'EDF portugais pour devenir majoritaire. Le gouvernement italien a, quant à lui, signé le 23 mars 2019 un protocole d'accord de 2,5 milliards d'euros, avec des intentions à 20 milliards, qui prévoit des prises de participation dans les ports de Gênes et de Trieste, points d'accès maritimes stratégiques pour l'accès au marché européen depuis la Chine. Les deux principales sociétés chinoises³ ont également acheté de nombreux terminaux dans l'océan Indien.

La nouvelle route de la soie est sans aucun doute une stratégie globale portée par un pays dans le but de capter les ressources mondiales, les exploiter et en sécuriser l'acheminement⁴.

Les auteurs de *La Guerre hors limites* exposent sans fard qu'il apparaît aujourd'hui contre-productif de mettre en place des dispositifs de guerre pouvant entraîner des destructions massives. On peut ainsi lire : « *un seul krach boursier provoqué par l'homme, une seule invasion par un virus informatique, une simple rumeur ou un simple scandale provoquant une fluctuation du taux de change du pays ennemi [...] toutes ces actions peuvent être rangées dans la catégorie des armements de conception nouvelle. [...] Nous croyons qu'un beau matin les hommes découvriront avec surprise que des objets aimables et pacifiques ont acquis des propriétés offensives et meurtrières* ».

La prise en compte des opinions publiques à l'ère des réseaux est ainsi une donnée fondamentale. Le poids des réseaux entre 1999 et 2019 ayant progressé de manière exponentielle, il est facile d'imaginer l'avance doctrinale chinoise dans la maîtrise de la complexité des affrontements de ce siècle. Quelques années avant nos livres blancs traitant de sécurité nationale, les Chinois

ont donc bien développé des concepts qui font de la force militaire une composante parmi d'autres de leur stratégie de puissance.

Il n'y a là au final rien de nouveau. L'Empire britannique des XVIII^e et XIX^e siècles a construit sa suprématie sur les mêmes concepts. L'intérêt est ici de comparer deux états d'esprit, l'un conquérant et sans tabou et l'autre plus en retenue et sur la défensive.

D'autres chapitres du livre sont moins convaincants et ont pu contribuer à relativiser l'importance de cet ouvrage. Vingt ans après, il est possible de s'interroger sur le fait qu'introduire des développements critiquables n'était pas finalement une tactique. Quoi de mieux pour un prédateur que de se montrer faible pour mieux terrasser sa proie ?

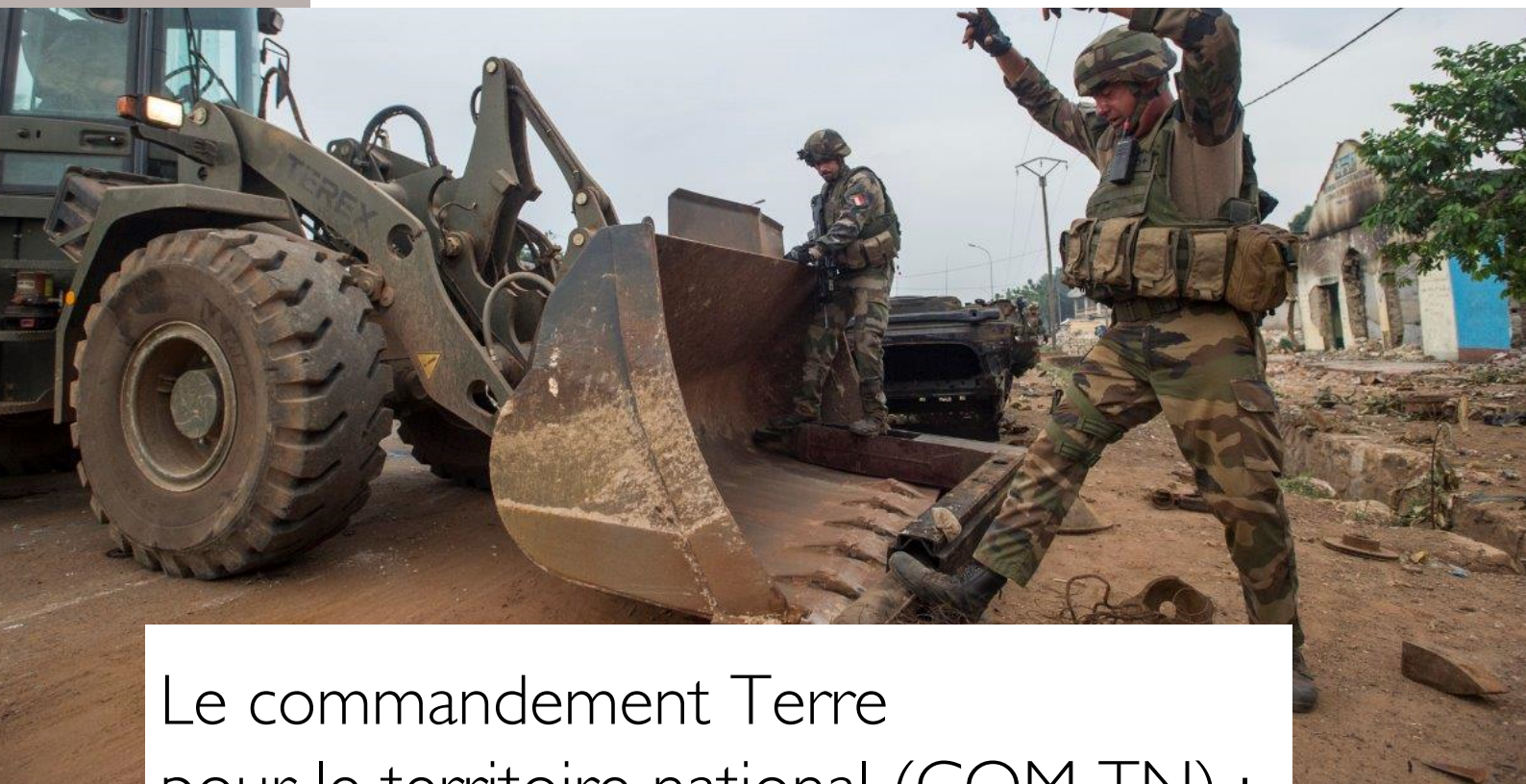
La Guerre hors limite est à lire en corrélation avec des ouvrages de François Jullien comme *Figures de l'immanence* ou *La Pensée chinoise dans le miroir de la philosophie*⁵. L'approche de François Jullien nous livre la piste de « *l'amorce infime du changement* », concept qui démontre que, pour maîtriser un processus de crise, l'intérêt semble évident de percevoir le plus tôt possible la modification de situation qui va faire basculer le cours des choses. Il s'agit plus d'un flux continu de petites modifications d'une situation initiale que d'un seul grand bouleversement. C'est bien parce qu'il y a eu une multitude préalable de petits événements qu'une situation peut basculer à un moment donné. Je suis convaincu que le livre des colonels chinois a été l'un de ces petits événements annonciateurs de grands bouleversements. Force est de constater que l'Europe ne l'a pas perçu ainsi.

Gérard PARDINI

(3) Cosco Shipping Ports et China Merchants Port Holdings. En 2018, Cosco a acheté le terminal fret de Zeebrugge, deuxième plus grand port de Belgique et ce après des investissements importants en Grèce et en Espagne.

(4) Les enjeux stratégiques des routes de la soie (voir note 1).

(5) Jullien (F.), 1993, *Figures de l'immanence. Pour une lecture philosophique du Yi King*, Paris, Grasset ; 1997, *Traité de l'efficacité*, Paris, Grasset ; 2007, *La Pensée chinoise dans le miroir de la philosophie*, Paris, Seuil ; 2009, *Les Transformations silencieuses*, Paris, Grasset ; 2010, rééd. Le Livre de Poche, « Biblio ».



Le commandement Terre pour le territoire national (COM TN) : une construction originale pour « être prêts » à affronter une crise majeure sur le territoire national

Général de division Christian BAILLY

« **N**ous sommes entrés dans une ère de grandes turbulences. Pour la plupart, les risques et les menaces auxquels nous sommes confrontés ne nous étaient pas inconnus, mais leurs manifestations se sont accélérées, leurs effets se sont amplifiés et rapprochés [...].

La France et l'Europe se trouvent désormais directement exposées.

Le terrorisme islamiste, qui a frappé notre sol, se propage à de nouvelles régions malgré nos avancées militaires.¹»

C'est désormais une évidence pour tous depuis les attentats de 2015 : la France fait face à un durcissement et un rapprochement des menaces. La concrétisation de la menace terroriste sur notre propre sol s'inscrit dans un faisceau de tendances lourdes déjà précisément décrites dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013. Hier importées, ces menaces tendent à devenir endogènes, plus diffuses et donc plus dangereuses : « Une menace endogène prédominante – La menace terroriste a sensiblement évolué depuis les revers significatifs de Daesh en 2017 et la perte presque totale de ses emprises territoriales en zone syro-irakienne. La neutralisation de bon nombre de ses chefs et son affaiblissement opérationnel contribuent à réduire les risques d'actions projetées. En revanche, la menace endogène demeure élevée

Christian BAILLY



Le général de division Christian Bailly est saint-cyrien de la promotion Monsabert

(1982-1985), il choisit de servir dans l'arme du génie à la fin de sa scolarité. De 1994 à 1998, après sa formation d'ingénieur à l'École nationale des ponts-et-chaussées, il rejoint le Cours supérieur d'état-major puis le Collège interarmées de défense (École de guerre).

(1) Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 – préface du président de la République.

sur le territoire national² ». Un « front intérieur » semble même parfois se dessiner dans l'esprit de certains de nos concitoyens.

Cette dégradation durable du contexte sécuritaire et ses conséquences ont été pour l'essentiel très largement anticipées et pleinement intégrées dès l'automne 2014 dans les réflexions et la construction du modèle « *Au contact* » de l'armée de Terre, au travers de ce qu'il a été convenu de considérer comme un véritable « *rééquilibrage de l'offre stratégique* » au profit de la protection du territoire et de nos concitoyens. Le commandement Terre pour le territoire national (COM TN), devenu l'un des douze commandements de niveau divisionnaire de l'armée de Terre, et son pilier (ensemble des formations dont ce commandement est référent) sont la traduction en organisation de ce rééquilibrage.

Le COM TN incarne finalement une ambition simple, celle d'assumer pleinement un engagement des soldats sur le territoire national (TN).

Assumer cet engagement sur le territoire national, c'est :

- avant tout en anticiper l'occurrence, dans tout le spectre des missions envisagées pour les armées dans la nouvelle instruction interministérielle³ relative à l'engagement des forces armées lorsqu'elles interviennent sous réquisition de l'autorité civile – et ce jusqu'à des « états limites » qu'il conviendrait d'aborder, avec lucidité et pragmatisme ;
- préparer toutes les forces terrestres dans l'unique but d'être « en mesure de », en mesure d'intervenir en appui ou en complément des forces de sécurité.

Assumer cet engagement sur le territoire national c'est aussi :

- réaffirmer la logique normale de l'*ultima ratio* ;
- promouvoir un déploiement ciblé et au juste niveau d'unités militaires ;
- employer les forces terrestres à des missions spécifiques aux effets précis, complémentaires de celles des forces de sécurité.

Notre responsabilité première, et notre objectif, c'est bien de contribuer à la préparation des forces terrestres à un engagement, sous court préavis, le cas échéant massif, dont il convient qu'il soit dans tous les cas d'emblée efficient.

Là est l'ambition de notre premier plan territoire national à l'armée de Terre dont il sera dit quelques mots par la suite. Avant cela il importe de revenir sur quelques points.

Un engagement durable des armées sur le territoire national dans le cadre d'un nouveau contrat de protection

« Le jihadisme depuis plus de vingt ans ne faiblit pas mais se déplace et se recompose. Comme le montre la diffusion de l'islamisme radical à travers le monde, de l'Afrique de l'Ouest à l'Indonésie, ces recompositions s'inscrivent dans un phénomène de civilisation plus global qui doit être appréhendé dans toutes ses dimensions⁴ ».

Les réponses à ce défi requièrent une mobilisation de l'ensemble de l'État, de ses politiques publiques et de l'ensemble des forces dont il dispose.

La protection du territoire national doit donc nécessairement procéder d'une approche globale qui ne saurait se limiter, s'agissant de la contribution des armées, à la seule opération Sentinelle dont le dispositif et les conditions d'engagement (de par l'ampleur des moyens mobilisés dans la durée) peuvent laisser croire à une remise en cause ou une forme de banalisation du principe d'*ultima ratio*.

En réalité, le recours aux forces armées sur le territoire national n'a pas fondamentalement évolué. Il repose toujours sur le même cadre juridique dont seulement certaines dispositions ont été précisées et/ou adaptées à la réalité de la menace⁵. Dans le prolongement des réflexions conduites lors de la revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, la fonction stratégique « protection » a dû être consolidée. Ayant toujours pour objet de « *garantir l'intégrité du territoire et d'assurer aux Français une protection efficace contre l'ensemble*

(2) Plan d'action contre le terrorisme (PACT) du gouvernement préparé par le SGDSN - 13 juillet 2018.

(3) IIM n° 10100/SGDSN/PSE/PSN/CD du 14 novembre 2019, relative à l'engagement des forces armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sous réquisition de l'autorité civile.

(4) *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* de 2017 - Partie B - « De nouvelles formes de guerres et de conflictualités » - alinéa. 99.

(5) Notamment par la loi relative à la sécurité publique du 28 février 2017 qui introduit de nouveaux cas d'usage des armes pour les militaires réquisitionnés sur le territoire national ou protégeant des installations militaires.

des menaces, physiques comme immatérielles⁶», elle s'articule autour des postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime. Elle intègre désormais une posture de protection terrestre, mise en place à la suite des attentats de 2015 et 2016 qui organise les conditions d'une contribution durable des armées à la défense et à la sécurité de notre territoire, en particulier face à la menace terroriste d'inspiration djihadiste.

La contribution des forces armées à la sécurité intérieure sur le territoire national a été redéfinie en 2017 comme une aptitude opérationnelle « qui regroupe un ensemble cohérent de mesures permanentes et conjoncturelles destinées à appuyer et soutenir l'action interministérielle ». Le principe des « 4 i » veut que l'on ne recoure aux moyens militaires que si tous les autres moyens ont été épuisés, c'est-à-dire qu'ils sont indisponibles, insuffisants, inadaptés ou inexistantes. Cette règle conditionne toute demande (concours ou réquisition) de moyens et de compétences militaires au profit de l'autorité civile. Cet ensemble de dispositions est réputé constituer « la posture de protection terrestre (PPT) », dont le fondement s'inscrit donc toujours dans la logique de l'*ultima ratio*.

Cette posture de protection terrestre, trop souvent réduite dans le cadre du nouveau contrat protection des armées au seul échelonnement du dispositif Sentinelle, couvre de fait un champ bien plus large. Elle comprend des forces mobilisées en 1^{er} échelon (réquisitionnées pour la défense civile du TN comme les unités Sentinelle), des forces présentes sur le sol national en deuxième échelon qui constituent une réserve d'intervention. Cette dernière peut être engagée dans des activités de préparation opérationnelle. Enfin, un socle de résilience (sécurité-protection des forces, autonomie, redondances des systèmes de communication...) conditionne l'aptitude des forces à être effectivement engagées rapidement dans le cadre d'une situation de crise.

Un engagement des armées sur le territoire national d'une ampleur nouvelle

S'il est compréhensible que nos concitoyens s'interrogent encore sur la pertinence d'un recours aux armées sur

le territoire national⁷, il ne doit pas être oublié que le déploiement de soldats dans nos agglomérations et grands lieux de rassemblement n'est, en réalité, pas nouveau. En nous limitant à l'histoire récente des dernières décennies, il convient de rappeler que la vague d'attentats qui a frappé la France en 1995 avait déjà conduit à la création de l'opération Vigipirate. Ces déploiements quotidiens ont alors oscillé autour de 600-700 hommes et ont rarement excédé le millier d'hommes. L'objectif était non seulement de dissuader les adversaires potentiels, mais également de rassurer la population. D'autres missions confiées aux armées impliquent également l'engagement de nos soldats sur le sol national en appui des forces de sécurité. Les opérations Harpie, Titan ou Héphaïstos en sont trois exemples. Les militaires de l'opération Harpie mènent depuis 2008 la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane, ceux de l'opération Titan contribuent à la sécurité des tirs du Centre spatial guyanais, l'opération Héphaïstos permet de renforcer les forces de sécurité civile notamment avec des détachements d'intervention du génie et de l'aviation légère de l'armée de Terre pour lutter, durant la période estivale, contre les feux de forêt dans le Sud de la France.

En revanche, les attentats de 2015 ont provoqué une vraie rupture puisque, au lendemain de ces événements des 7-9 janvier (*Charlie Hebdo* et Hyper Cacher) puis du 13 novembre (Bataclan), 10 000 soldats ont été immédiatement mobilisés, soit une intensification d'un facteur 10 par rapport à 1995. Cela a conduit à un engagement deux fois plus important que la plus volumineuse de nos opérations extérieures françaises du moment (Barkhane). Pour la première fois, le contrat opérationnel de protection des armées a été intégralement mis en œuvre, dans les conditions allant même bien au-

DANS LE CONTEXTE DES MANIFESTATIONS DES GILETS JAUNES, LA POLÉMIQUE SUR LE RECOURS À DES MILITAIRES DE L'OPÉRATION SENTINELLE POUR RELEVER DES UNITÉS DE FORCES MOBILES DE SÉCURITÉ ENGAGÉES DANS DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC REND BIEN COMPTE DE L'EXTRÊME SENSIBILITÉ DE TOUT ENGAGEMENT DES ARMÉES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL.

(6) Loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

(7) Cf. les débats autour de l'engagement de militaires de l'opération Sentinelle sur la protection de sites parisiens pour libérer des unités de forces mobiles au profit de missions de maintien de l'ordre, à l'issue des scènes de violence et de pillage du samedi 16 mars 2019 sur les Champs-Élysées.

delà de ce qui avait été initialement prévu par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013. Le pic à 10 000 hommes ne s'est pas limité à un mois, mais *in fine* à une période cumulée de plus de six mois. Cet engagement massif des armées et, en particulier, de l'armée de Terre n'a pas été sans conséquence sur les activités de préparation opérationnelle de forces terrestres. Le rythme de projection sur les théâtres d'opérations extérieures exigeait simultanément le maintien d'un très haut niveau d'entraînement et de mise en condition avant projection.

Cette situation d'hyper-sollicitation des forces terrestres a placé toute l'armée de Terre sous forte tension pendant plus de trois ans et a été aggravée par l'effort supplémentaire à consentir au profit de notre propre sécurité, celle de nos implantations et de nos activités, en métropole et outre-mer.

Depuis maintenant plus de trois ans, l'opération Sentinelle a conduit au maintien d'une présence militaire sans précédent en volume et en durée sur le territoire national. Elle vise à contrer une menace terroriste permanente et couvre un spectre d'agressions extrêmement variable (de l'attaque isolée à l'arme blanche à l'action coordonnée de groupes aux modes d'action militarisés). Pour les militaires et plus largement pour l'ensemble des forces publiques déployées, le nouvel enjeu est d'assurer une plus grande réactivité en renforçant autant que possible les capacités d'intervention sur l'ensemble du territoire, pour disposer au plus vite localement d'un rapport de force favorable pour faire face aux cas les plus graves d'agression par nature imprévisible.

En tout état de cause, Sentinelle ne doit en aucun cas être banalisée. Elle doit réellement être comprise et appréhendée comme une véritable opération militaire – faisant appel au déploiement de soldats équipés d'armes et de munitions de guerre – avec les risques qu'elle comporte et qui doivent être assumés, tout en respectant les « *principes de la guerre* » énoncés par le Maréchal Foch : liberté d'action, concentration des efforts, économie des moyens. C'est tout le sens de la profonde évolution que cette opération a connue depuis son déclenchement initial dans des conditions d'emploi inédites, très souvent sur des postes de surveillance trop statiques, au sein d'un dispositif de sécurité figé. Cette évolution a permis d'aboutir progressivement à un déploiement aujourd'hui beaucoup plus dynamique, flexible et agile, en cohérence avec les réels savoir-faire et modes d'action des armées. Depuis l'été 2017, l'opération Sentinelle est articulée en trois échelons : un premier échelon constitué du personnel placé sous réquisition de l'autorité préfectorale, un

deuxième échelon de renfort planifié, enfin un troisième échelon de réserve dite « stratégique ».

Le risque d'une banalisation de Sentinelle, qui s'inscrit maintenant dans la durée, demeure une préoccupation. Il ne doit pas être sous-estimé :

- le caractère dissuasif du déploiement de nos soldats dans les rues des grandes agglomérations, dans les gares, ports et aéroports, et dans les aires de grand rassemblement pourrait progressivement s'estomper : le soldat faisant tellement partie du paysage qu'on ne le voit plus ;
- les modes d'action (reposant sur des savoir-faire militaires) et les équipements (armement et munitions de guerre) supposent pour les unités une vigilance maximale qu'il faut pouvoir maintenir dans la durée. Il s'agit de vaincre la routine d'une mission trop récurrente qui guette toutes les unités engagées, au travers notamment de dispositions permettant d'en préserver le caractère imprévisible, en privilégiant au maximum le dynamisme des éléments engagés au travers d'une variété d'actions et de changements de postures ;
- mais c'est aussi un risque « d'essoufflement ». Il peut affecter individuellement nos soldats, sous l'effet de la combinaison d'une perte de sens de l'action militaire comme d'une saturation dans un contexte de forte activité ;
- enfin, un recours trop important et trop permanent aux forces armées et donc une banalisation de leur engagement peuvent *in fine* priver l'autorité politique d'un précieux levier d'action en cas de nouveau choc sur le territoire.

Le territoire national, un milieu singulier pour l'engagement des armées

Si le contexte sécuritaire actuel impose de considérer que le territoire national n'est plus sanctuarisé, mais s'apparente désormais à « un théâtre » potentiel d'opérations militaires, ce cadre est ultrasensible et présente de très fortes singularités sur les plans juridique (cadre d'emploi de la force), politique (objectifs et conditions d'une réquisition des forces armées) et médiatique (actions militaires au contact direct de nos concitoyens). Dans le contexte

(8) Cf. note n° 7.

des manifestations des Gilets jaunes⁸, la polémique sur le recours à des militaires de l'opération Sentinelle pour relever des unités de forces mobiles de sécurité engagées dans des opérations de maintien de l'ordre public rend bien compte de l'extrême sensibilité de tout engagement des armées sur le territoire national.

Le cadre juridique de l'engagement sur le territoire national revêt une importance capitale. Si « l'état d'urgence », auquel il a été recouru en réponse à une situation de crise d'une exceptionnelle gravité durant plusieurs mois entre 2015 et 2017, permet de renforcer les pouvoirs administratifs et exécutifs, il ne confère pas davantage de droits aux militaires. Seuls « l'état de siège » ou « l'état de guerre » confèrent réellement à l'autorité militaire des prérogatives et compétences exceptionnelles.

Pour les militaires, c'est toujours le droit commun qui s'applique et notamment la légitime défense ou le cadre spécifique d'usage des armes du Code de la défense. Néanmoins, la loi sur la sécurité publique de février 2017⁹ a introduit des évolutions sensibles qui ont bien pris en compte la dégradation du contexte sécuritaire et l'émergence de nouvelles formes d'agression auxquelles elle apporte une réponse adaptée au travers notamment de la définition de cinq nouveaux cas d'emploi des armes pour les militaires réquisitionnés sur le territoire national¹⁰.

La principale spécificité du « territoire national » reste pour les forces terrestres les conditions d'engagement sur réquisition ou demande de concours : elles n'interviennent qu'en appui ou complément des forces de sécurité. En revanche, pour les postures permanentes de sauvegarde maritime et de sûreté aériennes, ces forces sont primo-intervenantes.

Cette dimension est fondamentale, elle explique l'impérieuse nécessité pour les forces terrestres de bien connaître ces forces de sécurité au profit desquelles elles sont amenées à s'engager. À l'exception des situations dans lesquelles des éléments militaires se retrouvent les premiers face à un terroriste en action ou confrontés à un périple meurtrier, l'action militaire s'inscrit dans le cadre global de l'action des forces de sécurité et suppose donc une importante coordination qui ne saurait s'improviser.

Le COM TN: un pôle d'expertise, référent de l'armée de Terre pour l'engagement des forces terrestres sur le territoire national

Il est temps maintenant de présenter ce nouveau commandement. Son avènement a créé de profondes évolutions dans la manière dont l'armée de Terre appréhende désormais les enjeux sécuritaires du territoire national. Il semble intéressant d'y revenir après deux ans de fonctionnement à plein régime.

Le « pilier » TN, au sens de l'ensemble des composantes dont le commandement Terre pour le territoire national est le référent, crée un véritable écosystème autour des enjeux du TN.

Au-delà de son caractère de « nouveauté » dans le paysage de l'organisation de l'armée de Terre, le pilier TN est probablement aussi celui qui cumule le plus grand nombre de singularités, je me limiterai à n'en évoquer que deux :

- le COM TN n'a pas d'unités directement subordonnées, cependant, en totalisant les effectifs de tous les organismes relevant de ce pilier TN – brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), formations militaires de la sécurité civile (FORMISC), service militaire adapté (SMA), service militaire volontaire (SMV) et génie de l'air (25^e Régiment du génie de l'air) – il est le référent Terre d'une communauté de près de 19 000 militaires d'active. Ces unités sont, de plus, toutes placées sous l'autorité d'un commandement ou d'une direction extérieurs à l'armée de Terre. Le COM TN est aussi le référent des 24 000 réservistes de l'armée de Terre ;
- autre singularité du COM TN, bien que pleinement ancré dans l'organisation du commandement de l'armée de Terre, il est simultanément tourné vers l'extérieur, « l'interministériel », de par son organisation, la nature des formations du pilier TN et sa vocation générale.

Ces singularités contraignent l'état-major de ce jeune commandement à l'innovation permanente, pour dépasser les cloisonnements organiques et opérationnels, internes ou externes au ministère des Armées. Elles

(9) Loi sur la sécurité publique du 28 février 2017.

(10) Atteintes à la vie ou à l'intégrité physique contre eux (soldats) ou autrui, ou lorsque des personnes armées menacent leur vie ou celle d'autrui ; défense des lieux qu'ils occupent ou des personnes qui leur sont confiées, après 2 sommations, et s'ils ne peuvent les défendre autrement ; contraindre à l'arrêt des personnes, susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui ; pour immobiliser des véhicules dont les conducteurs n'obtiennent pas ; pour empêcher la réalisation d'un périple meurtrier.

invitent à faire preuve d'ouverture, à un partage maîtrisé mais sans tabou des réflexions, à des échanges constructifs avec tous les partenaires, et enfin elles engagent aussi au développement de synergies au travers d'exercices ou d'actions plus exploratoires.

Grâce à cette ouverture et aux liens de confiance tissés avec de multiples structures, le COM TN peut désormais s'imposer comme l'outil de cohérence de l'armée de Terre dans sa contribution à la défense du territoire national et la protection de la population.

Il y a bien dorénavant un avant et un après COM TN :

- pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC), une attention nouvelle est portée sur la compréhension et la prise en compte des enjeux auxquels ces formations très spécifiques sont confrontées ; une meilleure perception par les forces terrestres de leur « militarité » et de son corollaire qui est le partage de valeurs fortes qui sont le ciment de notre communauté ; enfin dans une reconnaissance plus large de leur action et de leur engagement au travers de ce pilier territoire national, elles sont désormais plus clairement intégrées et répertoriées dans l'organisation et le fonctionnement de l'armée de Terre. Les effets de cette évolution sont tangibles tant dans les domaines organiques que sur les volets plus opérationnels (notamment au travers d'un partage plus régulier et suivi de l'information, de synergies, du développement de l'interopérabilité ou du retour d'expérience) ;
- pour le service militaire volontaire (SMV) : les centres Terre (régiments du SMV) se perçoivent encore comme des émanations de l'armée de Terre, le lien armée de Terre-SMV est donc important. Le volontaire stagiaire se sent accueilli et accompagné par une armée. Il est intégré et formé dans des conditions similaires à celles que rencontrent nos soldats quand ils rejoignent l'institution ; ces volontaires-stagiaires savent, par ailleurs, qu'ils peuvent se voir confier des missions réelles de sécurité civile – ainsi en est-il de leur récent engagement dans le cadre des mesures sur la peste porcine dans le nord de la France ;
- le service militaire adapté (SMA) : bien plus ancien¹¹ que le SMV, auquel il a clairement servi de matrice, a fait ses preuves depuis longtemps. Il s'intègre au pilier territoire national dans le même esprit que le SMV pour les outre-mer. Il est lui aussi régulièrement sollicité

pour des missions réelles dès lors que des catastrophes naturelles frappent nos concitoyens ultramarins. Ce fut le cas notamment pour l'opération IRMA en 2017 ;

- enfin, le 25^e Régiment du génie de l'air (RGA) est lui aussi dans une situation atypique : seul régiment de l'armée de l'Air, il est organisé et armé par du personnel de l'armée de Terre ; sa vocation et son très fort taux d'emploi le confinent dans ses missions premières d'appui au déploiement de capacités aériennes en opérations extérieures et limite de fait toute mission sur le territoire national en dépit de moyens de travaux lourds par essence duaux.

Au travers de cette dynamique de pilier, l'ensemble de ces formations se retrouve désormais engagé dans une « histoire » commune et voit sa connaissance mutuelle se renforcer. À l'exception du 25^e RGA, ces formations ont, en effet, comme dénominateur commun d'être exclusivement dédiées à un emploi sur le territoire national.

Le pilier territoire national, c'est aussi les 24 000 réservistes de la réserve opérationnelle dont le COM TN exerce la gouvernance sous la responsabilité du général adjoint COM TN, également délégué aux réserves de l'armée de Terre.

Un pôle « Terre » de cohérence et d'anticipation sur les enjeux du territoire national

Le développement de l'expertise du COM TN procède d'une riche expérience acquise en moins de trois ans, de la conduite d'études dans de multiples domaines et d'un réseau étendu qui a permis de nourrir tous les travaux engagés par l'état-major, de regards et connaissances extérieurs qui se sont avérés très précieux. Le COM TN a consolidé ses liens, en particulier :

- avec l'Institut national des hautes études de sécurité et de justice (INHESJ), l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) et divers organismes partenaires, comme le Conseil scientifique sur les processus de radicalisation (COSPRAD) ou le Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur (CHEMI) ;

(11) Créé en 1961.

- avec le centre de recherche des écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (CREC) pour des colloques et le projet de création d'une chaire TN, avec le centre de recherches des écoles d'officier de la gendarmerie nationale (CREOGN) et l'intégration d'un jeune officier à la formation MBA « management de la sécurité » de la gendarmerie nationale ;
- avec des organismes de toute nature comme le SPRA (service de protection radiologique des armées), le COSSEN (commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire), le CIAE (centre interarmées des actions sur l'environnement), le CRSI (centre de réflexion sur la sécurité intérieure)...
- et le groupe d'orientation de la stratégie militaire (GOSM) de l'état-major des armées.

L'état-major du COM TN dispose d'une cellule juridique solide dont une des actions consiste à la création d'une plateforme juridique TN (projet de transformation digitale) connectée au réseau des juristes des armées et à la direction des Affaires juridiques du ministère des Armées.

Toutes ces structures ont désormais un interlocuteur au sein de l'armée de Terre, un intégrateur, un connecteur, capable de développer et porter un projet ou de contribuer à des travaux de réflexion intéressant le territoire national.

Le plan territoire national à l'armée de Terre 2018-2023

Validé en septembre dernier, le premier « plan territoire national à l'armée de Terre » a pour objet l'anticipation d'une crise grave nécessitant l'appui de soldats au sol. Il satisfait l'ambition de préparation en amont des forces, dans un contexte de crise avérée. Il permettra, en outre, à l'armée de Terre de répondre à de probables sollicitations pour contribuer à la sécurisation des grands événements internationaux de 2023 et 2024.

Ce plan se présente comme un outil de planification et de montée en puissance dans le but de *déployer* une force terrestre interarmes pour faire face à toute situation de rupture sur le TN. Cette force *ad hoc* serait engagée sous le contrôle opérationnel de l'Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD), en miroir de la chaîne préfectorale, structurée autour d'un échelon divisionnaire, en mesure d'agir avec l'autonomie logistique nécessaire, en parfaite coordination avec les forces de sécurité intérieure et de sécurité civile.

Ce plan TN synthétise dans un document opérationnel unique une part de la réflexion sur l'engagement des forces terrestres sur le territoire national renouvelée depuis les attentats de 2015-2016. Il résulte d'un travail collectif, conduit sous l'autorité de l'état-major de l'armée de Terre et dans le prolongement d'un mandat interarmées sur la mise en œuvre de la posture de protection terrestre (PPT).

Cet outil de planification permet de mieux cibler et prioriser les moyens nécessaires ainsi que leur organisation, il souligne notamment la nécessité de redonner à nos régiments un niveau d'autonomie initiale adapté à ce nouveau contexte sécuritaire. Il est ambitieux et voulu résolument progressif.

Il comporte trois lignes d'opération structurantes :

- réactivité – l'accroissement d'une réactivité à la hauteur des enjeux sécuritaires constitue le premier défi de ce plan. Il faut ainsi rétablir dans les régiments, sans être tributaires de services extérieurs, l'autonomie initiale minimale des unités élémentaires afin de disposer d'emblée de tous les moyens nécessaires pour être engagées sans préavis en dehors des dispositifs d'alerte de la réserve stratégique ;
- interopérabilité – le développement de l'interopérabilité avec les forces de sécurité est essentiel pour gagner en efficacité dans tout engagement sur le territoire national. Cette ambition doit être partagée au niveau interministériel, elle exige une meilleure connaissance mutuelle des forces, de leur organisation, de leurs procédures et modes d'action. Elle suppose de renforcer les entraînements communs avec les forces de sécurité, en organisant en particulier un exercice de grande ampleur d'ici deux à trois ans – avant la Coupe du monde de rugby. C'est dans cet esprit qu'a été co-organisé en octobre dernier l'exercice interservices « Hermès » avec l'état-major de zone de défense de Marseille et la préfecture des Hautes-Alpes. Ce type d'exercice permet de se préparer à résoudre collectivement les difficultés auxquelles les forces régaliennes sont confrontées sur le terrain ;
- anticipation – il s'agit avant tout de (re) développer une « culture du territoire national » au sein des forces terrestres et une capacité d'appréciation pour faire face aux cas non conformes. Tous les risques et menaces doivent être pris en considération au travers de scénarios à la fois réalistes et audacieux, sans craindre de nous projeter dans des situations de crise de plus grande ampleur. Abordés par le prisme de l'anticipation et d'analyses prospectives, les enjeux sécuritaires éclairent tout autant sur les organisations à mettre en place,

les systèmes d'information et de commandement à développer pour mieux se coordonner, les compétences à conforter et les équipements à acquérir pour répondre aux effets de sidération causés par un choc hors du commun, et *in fine* pour garantir la résilience de l'État.

Ce plan territoire national à l'armée de Terre est d'ores et déjà mis en œuvre selon trois temps :

- le temps 1 est centré sur un état des lieux et la consolidation de l'existant ;
- le temps 2 marque l'effort du plan, il est celui du développement de la réactivité et du renforcement de l'interopérabilité tactique avec les forces de sécurité ;
- le temps 3 permet d'achever le dispositif de mise sur pied de l'échelon divisionnaire susceptible d'être déployé sur le territoire national à la demande des autorités politiques.

Structuré sur un mode agile, ce plan est susceptible d'intégrer les évolutions à venir, il organise la réappropriation du territoire national par l'armée de Terre, au travers d'une réactivité accrue des forces terrestres et d'une couverture élargie du territoire. Il a vocation à constituer à terme la réponse de l'armée de Terre aux enjeux du territoire national.

La préparation opérationnelle duale (POD) : un concept original expérimenté par l'armée de Terre dans le cadre de la posture de protection terrestre

Élément important du plan territoire national à l'armée de Terre, ces expérimentations ont été lancées dès 2017. Le concept de préparation opérationnelle dite « duale » consiste à assortir une séquence d'entraînement en terrain libre, sans nécessairement exclure la possibilité de passages dans des camps ou champs de tir, d'une réversibilité pour un engagement réel sur le territoire national.

En 2015 et 2016, ce concept est né de la volonté de combiner les exigences d'instruction et d'entraînement des forces et leur mobilisation durant plusieurs mois à hauteur de 10 000 hommes. Ce très haut niveau de sollicitation a contraint l'armée de Terre à trouver le moyen de conduire de front la formation de son personnel, l'entraînement de ses unités et son engagement en opération extérieure (OPEX) et intérieure (OPINT).

Par cette réversibilité durant les entraînements, la POD permet d'offrir à l'armée de Terre une capacité de réponse réactive et graduelle en cas d'événement sur le territoire national, en métropole comme dans les outre-mer. Son expérimentation a été entreprise dès l'automne 2017 après avoir arrêté les modalités pratiques nécessaires. Mise en œuvre en lien avec l'organisation territoriale interarmées de défense et le Commandement des forces terrestres (CFT), le COM TN est chargé d'en évaluer la pertinence, la soutenabilité et les conditions d'une éventuelle pérennisation. La POD repose sur trois dimensions essentielles : manœuvrer en terrain libre dans le cadre de la préparation opérationnelle, donner de la visibilité aux unités et offrir localement une capacité d'action « en temps réflexe » en cas de crise. Le retour des manœuvres en terrain libre, telles qu'elles avaient cours dans le passé, permet aux forces terrestres une meilleure préparation opérationnelle et une meilleure capacité d'intervention immédiate sur le sol national.

L'adaptation de l'armée de Terre aux enjeux du territoire national n'est plus un défi, elle est d'ores et déjà devenue une réalité dans bien des domaines. Il revient au COM TN de conforter cette prise en compte de l'engagement sur le territoire national dans un souci d'économie de moyens et d'efficacité. La clé de cette efficacité procède d'une parfaite connaissance mutuelle des forces armées et de sécurité. C'est pourquoi, dans la limite des capacités de chaque partie, toutes les occasions d'exercice doivent être saisies pour accroître l'expérience commune des acteurs dans un environnement interarmes, interarmées et interministériel.

Le COM TN a indiscutablement comblé un vide au sein d'une armée professionnelle progressivement éloignée de réelles perspectives d'engagement majeur sur le territoire national. Sa montée en puissance dans l'organisation de l'armée de Terre et son action transverse au profit de l'ensemble des commandements ont très vite suscité une dynamique nouvelle autour des questions relatives au territoire national. Dans le même temps, un réseau d'acteurs du territoire national s'est constitué autour de la mise en œuvre du plan TN à l'armée de Terre et des divers groupes de travail qui jalonnent l'activité du pilier TN depuis sa création. Sa vocation singulière de point d'entrée « TN » en fait, sans préjudice des attributions et compétences de l'Etat-major des armées et de l'organisation territoriale interarmées de défense, un véritable pôle d'excellence TN des armées ■



Le champ de compétences de la direction de la Protection et de la Sécurité de l'État

Pascal BOLOT

Préambule

Afin de parfaitement appréhender le champ de compétences de la direction de la Protection et de la Sécurité de l'État (PSE), il est nécessaire de préciser le cadre général dans lequel cette direction évolue au sein du secrétariat général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN).

Le SGDSN est l'un des quatre secrétariats généraux qui assistent le chef du gouvernement dans la conduite interministérielle

de son action, avec le secrétariat général du Gouvernement (SGG), le secrétariat général des Affaires européennes (SGAE) et le secrétariat général de la Mer (SG Mer).

Service du Premier ministre travaillant en liaison étroite avec la présidence de la République, le SGDSN assiste le chef du Gouvernement dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale.

Organisé autour de deux directions¹ et d'un service à compétence nationale², il assure quatre missions principales³ :

1. La préparation, le secrétariat et l'amplification des décisions du conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN) ;

(1) La direction de la Protection et de la Sécurité de l'État (PSE) et la direction des Affaires internationales, stratégiques et technologiques (AIST).

(2) L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

(3) Le secrétaire général assure également, par délégation du Premier ministre, la tutelle de l'Institut des hautes études de défense et de sécurité nationale (IHEDN) et de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) qui dispensent des formations de haut niveau dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice.

Pascal BOLOT



Ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, de l'Institut d'études

politiques de Rennes et de l'ENA (promotion « René Char »), après dix années comme officier de l'armée de Terre, Pascal BOLOT a exercé différentes responsabilités dans le corps préfectoral. Depuis mars 2016, il est directeur de la Protection et de la Sécurité de l'État (DPSE) au secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), service du Premier ministre travaillant en liaison étroite avec la présidence de la République pour assister le chef du Gouvernement dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale.

2. Le conseil au plus haut niveau de l'État en matière de défense et de sécurité nationale et l'élaboration des projets de loi et des textes réglementaires dans ses domaines de compétences ;
3. La veille et l'alerte face aux menaces et aux risques, qui le conduisent à s'informer sur les situations de crise, à préparer les plans de réponse gouvernementaux et à définir l'organisation de l'État en cas de crise ;
4. Les fonctions d'opérateur, principalement dans la gestion des habilitations, des documents classifiés, des communications gouvernementales ou encore de la sécurité des systèmes d'information.

Coordonnateur des travaux interministériels, au service des deux têtes de l'exécutif, le SGDSN occupe ainsi une position singulière qui lui permet de contribuer à la cohérence des politiques publiques dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Créé en 1906, le SGDSN a sans cesse évolué afin d'adapter sa structure aux évolutions des risques et menaces auxquels la France doit faire face. En 2009, conformément aux orientations du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 et aux dispositions de la loi relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014, le secrétariat général de la Défense nationale (SGDN) s'est transformé en un secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN) doté de missions élargies.

Son champ d'action s'étend aujourd'hui à l'ensemble des questions stratégiques de défense et de sécurité nationale : programmation militaire, dissuasion, sécurité économique, sécurité intérieure, sécurité numérique, lutte contre le terrorisme, préparation de l'État aux crises majeures, renforcement de la résilience de la nation.

Parmi ces multiples missions, certaines relèvent plus particulièrement de la direction PSE.

La direction de la Protection et de la Sécurité de l'État

La direction PSE assiste le secrétaire général pour l'exercice de ses attributions relatives à la sécurité de l'État, à la continuité des fonctions essentielles de la nation et à la protection de la population, des ressortissants et des intérêts français à l'étranger, contre les menaces telles que le terrorisme et les risques majeurs.

Son champ de compétences s'étend ainsi sur six principaux domaines d'actions.

La coordination interministérielle

L'une des missions majeures du SGDSN est d'assurer la coordination interministérielle sur les questions de défense et de sécurité. La direction PSE assure cette coordination dans le domaine de la lutte contre le terrorisme à travers le pilotage de plans d'action spécifiques ou de commissions interministérielles thématiques.

À ce titre, elle a élaboré en 2018 un nouveau plan d'action contre le terrorisme.

L'élaboration et le pilotage du plan d'action contre le terrorisme (PACT)

La lutte antiterroriste est une priorité de la politique française de défense et de sécurité nationale qui nécessite de constants ajustements. Conçu en lien avec le coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT), le SGAE et les ministères concernés, le plan d'action contre le terrorisme (PACT) a pris le relais du plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) et intervient en complémentarité avec le plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) piloté par le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

Présenté par le Premier ministre le 13 juillet 2018, le PACT se concentre sur la lutte contre le terrorisme et vise à mettre en cohérence l'ensemble du dispositif antiterroriste national, valoriser les actions mises en œuvre depuis mai 2017 et identifier les pistes de progrès ou d'adaptation de notre dispositif aux nouvelles menaces terroristes.

Il identifie quarante actions, dont 32 publiques, dans cinq domaines prioritaires : connaître, entraver, protéger, réprimer et l'Europe qui protège.

La direction PSE est plus particulièrement chargée de piloter cinq actions du domaine « protéger » et une de « l'Europe qui protège » :

- développer une culture commune de la sécurité au sein de la société ;
- renforcer la protection des sites sensibles et le développement des technologies de sécurité ;
- optimiser la contribution des armées à la protection du territoire national ;
- consolider les enquêtes administratives de sécurité ;

- anticiper la réponse aux menaces émergentes ;
- faire de l'industrie européenne un acteur de la sécurité de l'Union.

Elle est également chargée du suivi et de la mise en œuvre de ce plan d'action. Un premier rapport d'étape sur sa mise en œuvre a été réalisé au profit du Premier ministre au mois de janvier 2019.

La coordination de la sécurité dans les transports

Le secteur des transports est une cible privilégiée de la menace terroriste en raison de sa forte valeur symbolique, de son importance économique et du volume de passagers transportés. La sécurité dans les transports constitue donc un objectif prioritaire de notre sécurité collective. Cet enjeu majeur justifie l'existence de dispositifs nationaux qui renforcent la sécurité, aujourd'hui mieux prise en compte par les opérateurs de transport aérien, maritime et terrestre.

La direction PSE assure la coordination des travaux interministériels qui ont permis la constitution d'un plan d'action pour le renforcement de la sécurité dans les transports. Ce plan comprend aujourd'hui plus d'une cinquantaine d'actions qui s'articulent autour de cinq axes :

- mieux connaître la menace ;
- renforcer la protection des réseaux et des infrastructures ;
- améliorer l'efficacité du contrôle des passagers ;
- améliorer le contrôle et l'accompagnement des opérateurs ;
- développer les patrouilles armées dans les transports.

Pour apprécier les avancées de ce plan, la direction PSE rédige des rapports d'étape réguliers. Elle assure également le pilotage de trois commissions interministérielles destinées à coordonner les travaux des différents acteurs en charge de la sûreté dans les transports terrestres, aériens et maritimes⁴. La commission interministérielle de la sûreté des transports terrestres (CISTTer) est une création récente. Elle s'est réunie pour la première fois au mois de janvier 2019.

La planification gouvernementale

La réponse de l'État face aux crises est efficace lorsqu'elle bénéficie de réflexions préalables, conduites à froid au sein de groupes de travail interministériels. Tel est l'objectif de la planification gouvernementale qui a vocation à constituer une bibliothèque couvrant l'ensemble des crises susceptibles de survenir et proposant aux acteurs de la gestion de crise des stratégies de réponses et des guides recommandant les actions à conduire et les mesures à mettre en œuvre.

La planification concerne différents types de menaces (terrorisme, prolifération, cyber) et de risques (naturel, sanitaire et technologique) susceptibles d'affecter gravement la vie et la sécurité de la nation.

Au niveau gouvernemental, deux types de plans sont à distinguer :

- les plans de la famille Pirate (plan de vigilance, de prévention et de protection VIGIPIRATE et différents plans d'intervention face aux menaces évoquées précédemment) ;
- les plans particuliers destinés à faire face à certains grands risques susceptibles d'entraîner une crise majeure pour la nation.

La direction PSE est en charge d'élaborer et de mettre à jour ces plans gouvernementaux de réponse à des crises majeures, en coordination étroite avec les services des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité des ministères.

Un travail permanent de mise à jour des plans gouvernementaux

Ces travaux de révision se révèlent indispensables afin d'adapter les plans gouvernementaux aux évolutions des risques et des menaces auxquelles le pays pourrait être confronté.

Ces trois dernières années ont été révisés :

- le plan gouvernemental NRBC, en décembre 2016 ;
- le plan Vigipirate, en décembre 2016 ;
- le plan Piranet en cas d'atteinte majeure à la continuité des systèmes d'information liés aux activités vitales de la nation, en juillet 2017 ;

(4) Le secrétariat de la Commission interministérielle de sûreté maritime et portuaire (CISMaP) est assuré par le SGMer, en coordination avec le SGDSN.

Le plan Vigipirate est le seul plan gouvernemental dont la mise en œuvre est permanente. Sa version révisée est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2016. Elle repose notamment sur la mise en place d'un système de niveaux d'alerte plus cohérent et mieux adapté à la menace. Les deux anciens niveaux du plan – « vigilance » et « alerte attentat » – traduisaient insuffisamment la réalité de la réponse de l'État aux variations dans le temps et dans l'espace de la menace terroriste et la perception qu'en a la population.

- le plan Pirate Mer de réaction à un acte de piraterie, de brigandage ou de terrorisme en mer, en juillet 2017 ;
- le plan Pirate Mobilités Terrestres de réponse aux actes de terrorisme dans le domaine des transports terrestres, en juin 2018.

Ces plans sont régulièrement testés lors d'exercices destinés à mesurer la pertinence des stratégies de réponse gouvernementale mises en œuvre. Ces exercices, dits « majeurs », sont organisés par la direction PSE et permettent aux responsables gouvernementaux et territoriaux de s'approprier les dispositions des plans à travers des scénarios de crise qui, par leur gravité, conduisent à l'activation de la cellule interministérielle de crise (CIC) et des centres opérationnels zonaux et départementaux.

Un plan gouvernemental particulier : Vigipirate

Le plan Vigipirate est le seul plan gouvernemental dont la mise en œuvre est permanente. Sa version révisée est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2016. Elle repose notamment sur la mise en place d'un système de niveaux d'alerte plus cohérent et mieux adapté à la menace. Les deux anciens niveaux du plan – « vigilance » et « alerte attentat » – traduisaient insuffisamment la réalité de la réponse de l'État aux variations dans le temps et dans l'espace de la menace terroriste et la perception qu'en a la population. Le nouveau dispositif comprend dorénavant trois niveaux :

- « vigilance », qui correspond à la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures du socle, toujours actives ;
- « sécurité renforcée – risque attentat », qui adapte la réponse de l'État à une menace élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières, parmi les quelque 200 mesures « additionnelles », peuvent alors être activées en complément de la posture permanente ;
- un niveau « urgence attentat », qui est déclenché soit en cas de menace d'attaque terroriste imminente, soit à la suite d'un attentat. Limité à la durée d'activation de la

cellule interministérielle de crise (CIC), ce niveau comporte des mesures exceptionnelles de protection des personnes et des biens à leur plus haut niveau d'intensité.

Le niveau d'alerte « urgence attentat » a été activé pour la première fois sur le territoire national suite à l'attentat survenu à Strasbourg, le 11 décembre 2018. Quelques heures après l'attentat, sur proposition du SGDSN, le président de la République a décidé d'adapter la posture Vigipirate et de passer au niveau d'alerte ultime du plan. Instauré pendant trois jours, jusqu'à la neutralisation du terroriste, il a notamment permis de renforcer la sécurité des marchés de Noël et des espaces de commerce sur l'ensemble du territoire ainsi que les contrôles aux frontières.

La professionnalisation des acteurs de la gestion de crise

En complément des travaux de planification gouvernementale précédemment évoqués, la capacité de l'État à répondre efficacement aux crises majeures est également conditionnée par le professionnalisme des acteurs engagés dans la gestion de crise.

La formation des acteurs de la gestion de crise consiste à doter les services de l'État de compétences spécifiques afin de garantir son efficacité et sa réactivité dans le traitement d'une crise majeure. Si ces compétences s'acquièrent pour partie grâce aux expériences cumulées sur des crises réelles et simulées une formation se révélait nécessaire.

Un cursus de formation développé par la direction PSE a débuté en mars 2019 et contribuera à mieux préparer les personnes impliquées pour la première fois dans la gestion d'une crise. Par ailleurs, il offrira l'avantage de permettre l'entretien des compétences du vivier des acteurs de la gestion de crise, en les actualisant au gré des évolutions imposées par les textes de référence, des bonnes pratiques et du niveau de la menace.

Le développement d'une culture globale de la sécurité

À la suite des attentats survenus en 2015 et 2016, le développement d'une culture commune de la sécurité face à la menace terroriste a été identifié comme un axe d'effort à privilégier. La direction PSE est pleinement investie dans ce domaine qui vise à améliorer la capacité de résilience de la société face à une attaque terroriste.

Des actions de sensibilisation

Afin de contribuer à son développement, la direction PSE a élaboré, en collaboration avec le Service d'information du Gouvernement (SIG) et les ministères, de nombreuses productions⁵ :

- la rédaction d'une version publique du plan Vigipirate « Faire face ensemble » destinée à sensibiliser la population aux réactions à adopter en cas d'attaque terroriste ;
- la diffusion d'affiches et de vidéos de sensibilisation ;
- la rédaction d'une douzaine de guides de bonnes pratiques à destination des exploitants et des personnels de certains types d'établissements, privés et publics, recevant du public, des organisateurs de grands événements et des collectivités territoriales ;
- la diffusion de fiches pratiques à destination du grand public.

Dans la continuité de ces travaux et en vue de diffuser aussi largement que possible les bons réflexes de sécurité, la direction PSE travaille sur le développement d'une plateforme internet de sensibilisation Vigipirate. Accessible en ligne dans le courant du deuxième semestre 2019, cette plateforme est destinée à sensibiliser le grand public à la menace terroriste et aux réactions à adopter en cas d'attaque et à conseiller les acteurs professionnels et élus locaux en matière de lutte contre le terrorisme.

Le renforcement des liens avec les opérateurs privés

Outre la diffusion de ces différentes productions la direction PSE organise également des réunions d'information à destination des opérateurs privés, *via* le Dialogue National de Sécurité. Ces réunions s'adressent aux responsables d'établissement recevant du public (ERP) et s'adressent en priorité à des secteurs d'activité exposés à la menace terroriste.

Ont ainsi été organisés depuis décembre 2017 trois dialogues de sécurité. Ils concernaient les centres commerciaux, les festivals et événements culturels et les parcs de loisirs. La prochaine réunion se tiendra au mois de juin 2019 et traitera des établissements culturels patrimoniaux.

Ces échanges permettent, en présence de la CNRLT et des ministères concernés, de sensibiliser les acteurs

professionnels à la menace terroriste et d'échanger avec eux sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés en matière de sûreté afin d'identifier des axes d'amélioration.

La sécurité des activités d'importance vitale (SAIV) et des sites industriels sensibles

La rénovation du dispositif de sécurité des activités d'importance vitale (SAIV)

Parce qu'elles concourent à la production et à la distribution de biens ou de services indispensables à l'exercice de l'autorité de l'État, au fonctionnement de l'économie, au maintien du potentiel de défense ou à la sécurité de la nation, certaines activités sont considérées comme « d'importance vitale ».

Au sein du SGDSN la direction PSE est chargée du pilotage du dispositif de sécurité des activités d'importance vitale (SAIV). Celui-ci constitue le cadre permettant d'associer les opérateurs d'importance vitale (OIV), publics ou privés, à la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale en termes de protection contre les actes de malveillance (terrorisme, sabotage) et les risques naturels, technologiques, cyber et sanitaires.

La direction PSE poursuit le renforcement de la politique de SAIV à travers les travaux de révision des directives nationales de sécurité (DNS). Ces travaux adoptent une approche « tous risques », incluant la planification de la continuité des activités face à un large éventail de risques et de menaces et le renforcement de la sécurité des systèmes d'information, en étroite collaboration avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

La sécurité des sites industriels sensibles

Depuis les événements de Saint-Quentin-Fallavier et de Berre-L'Étang en 2015, la sécurité des installations industrielles classées Seveso constitue également un champ d'action privilégié de la direction avec des travaux interministériels portant sur trois axes :

- la désignation de nouveaux points d'importance vitale (PIV) parmi les sites Seveso susceptibles de causer un danger grave pour la population ;

(5) Ces documents sont accessibles en ligne sur le site internet du SGDSN : <http://www.sgdsn.gouv.fr/plan-vigipirate/>

- le développement d'une offre spécifique de solutions de sécurité ;
- la maîtrise de l'information sensible sur Internet.

Une offre de solutions de sécurité a été proposée aux exploitants de sites SEVESO dans le cadre d'un travail conjoint du SGDSN, du ministère de la Transition écologique et solidaire et des industriels.

Une action continue dans le domaine de la sécurité nucléaire

La direction PSE a conduit une action soutenue dans le domaine de la sécurité nucléaire tout au long de l'année 2018. Sur sa proposition, un nouveau plan d'action pour le renforcement de la sécurité des installations nucléaires a été approuvé par le cabinet du Premier ministre en février 2018. Ce plan confie au SGDSN la coordination des actions des différents ministères et organismes dans le but de renforcer les différents champs de la sécurité (renseignement, surveillance, détection, interception, etc.). Ces actions concernent, par exemple, le floutage des images satellites des installations nucléaires ou encore la montée en puissance du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (CoSSeN) chargé des enquêtes administratives relatives aux autorisations d'accès aux sites.

Ces travaux se sont déroulés sous l'attention marquée des parlementaires, notamment de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la sûreté et la sécurité nucléaire, mise en place en janvier 2018. Le SGDSN a ainsi répondu aux différentes auditions tout en organisant une séance d'information dédiée. Ces échanges ainsi que l'exploitation du rapport de la commission, du 4 juillet 2018, contribueront à l'amélioration du dispositif national de sécurité nucléaire.

La structuration de la filière industrielle nationale des technologies de sécurité

Les industries de sécurité en France participent à une filière d'excellence, animée par un tissu dense de petites et moyennes entreprises (PME) et soutenue par plusieurs entreprises majeures, *leaders* mondiaux dans ce secteur. Cette connaissance des capacités de la filière industrielle française est indispensable pour :

- élaborer les stratégies de protection face à la menace ;
- préparer la capacité de réponse à travers le financement de développements technologiques ;

- accompagner le déploiement de ces solutions auprès des acteurs de la sécurité pour satisfaire leurs besoins.

Ce dernier objectif se décline pour l'essentiel dans les travaux conduits au sein de la filière des industries de sécurité. En matière de R & D, la direction PSE est présente au sein des instances de pilotage des principaux guichets de financement de la recherche et développement au plan national (Agence nationale de la recherche, Fonds unique interministériel, Programme d'investissements d'avenir) et européen (Programme sécurité d'Horizon 2020).

Un acteur majeur de la mise en place de la filière industrielle de sécurité

La direction PSE du SGDSN a joué un rôle décisif dans la mise en place d'une filière industrielle de sécurité auprès du Premier ministre. Instauré en 2013 par le Premier ministre, le comité de la filière industrielle de sécurité (CoFIS) visait un double objectif :

- développer, au meilleur coût et avec une réactivité suffisante, les moyens nécessaires à l'État et aux grands opérateurs pour faire face aux menaces et risques majeurs ;
- soutenir l'activité des industries françaises, actuellement très bien positionnées sur ce marché porteur de croissance (+ 5% de croissance annuelle), mais soumises à une très vive concurrence.

Cette filière s'est révélée, dans les faits, bien plus importante que le laissent entrevoir les premières évaluations puisqu'elle représente un chiffre d'affaires de 30 milliards (dont 21 pour le secteur industriel) et 300 000 emplois (dont 125 000 dans l'industrie).

Le secteur français des industries de sécurité figure parmi les *leaders* européens, et réalise environ 50 % de son chiffre d'affaires à l'exportation.

La création d'un comité stratégique de filière

Le 22 novembre 2018, le Premier ministre a labélisé la filière des industries de sécurité comme 18^e filière du conseil national de l'industrie (CNI). Auparavant structurées dans le cadre du CoFIS, les industries de sécurité s'organisent désormais au sein d'un comité stratégique de filière (CSF) sous la présidence du président du conseil des industries de confiance et de sécurité (CICS).

La direction générale des Entreprises (DGE), le ministère de l'Intérieur et le SGDSN participeront à cette nouvelle

gouvernance. Un contrat de filière doit définir les projets structurants qui engageront les parties prenantes pour les prochaines années. La direction PSE s'investira plus particulièrement dans le pilotage de l'expression du besoin de l'État et des opérateurs, l'identification des technologies critiques en matière de sécurité nationale et le volet d'influence au niveau de l'union européenne en matière de R & D et capacitaire.

La protection du secret

La direction PSE est chargée d'organiser et de coordonner au niveau interministériel la protection des informations et supports classifiés.

À ce titre, elle propose, élabore, diffuse, fait appliquer et contrôle les mesures nécessaires à la protection du secret de la défense nationale. Elle appuie les ministères dans la mise en œuvre de cette politique aux niveaux « Confidentiel Défense » et « Secret Défense » et en assure en propre l'animation au niveau « Très Secret Défense ».

Sur le plan international, en sa qualité d'autorité nationale de sécurité (ANS), elle est l'interlocuteur privilégié des autorités étrangères de sécurité. Elle élabore et porte les positions de la France en matière de protection des informations classifiées dans de nombreuses enceintes multilatérales (Union européenne, OTAN, OCCAR, Agence spatiale européenne, etc.). Elle négocie, en fonction des besoins exprimés par les ministères, les accords généraux de sécurité permettant d'encadrer l'échange d'informations classifiées avec des pays partenaires et assure, en application de ces accords internationaux, la sécurité des informations classifiées étrangères confiées à la France. Aujourd'hui, 42 accords généraux de sécurité ont été signés.

La direction apporte en outre une expertise technique dans le domaine de la protection du secret de la défense nationale à l'ensemble des organismes publics et privés.

Afin de s'adapter à la demande croissante d'échanges, tant avec des partenaires étrangers que privés, le SGDSN a engagé une actualisation du cadre réglementaire qui permettra d'aligner les niveaux de classification français sur les standards internationaux et de mieux encadrer le possible accès des acteurs privés aux informations classifiées.

La diffusion de la connaissance des règles du secret de la défense nationale

À l'initiative de la direction PSE, l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) a mis en place, en 2018, la première formation interministérielle à destination des officiers de sécurité, tous secteurs d'activité confondus.

Faisant intervenir des professionnels de la protection du secret issus des administrations et du monde de l'entreprise, cette formation vise à transmettre aux officiers de sécurité des secteurs publics et privés tous les outils nécessaires pour maîtriser l'organisation et les enjeux de la protection du secret, appréhender leur fonction et s'approprier, de manière plus large, les questions de défense et de sécurité nationale.

Les trois premières sessions de formation ont déjà permis de former 142 officiers de sécurité. Un module complémentaire relatif à la protection du secret dans le domaine du nucléaire civil est également proposé. Point d'orgue de ces actions de formation, un colloque sur les 700 ans de la fonction « protection du secret », organisé par l'INHESJ, en partenariat avec le club des officiers de sécurité et le soutien de PSE, a permis de réunir, le 19 novembre 2018, une centaine d'officiers de sécurité qui ont pu débattre avec des professionnels, universitaires et institutionnels, sur des sujets de réflexion (rôle de l'officier de sécurité) ou d'actualité (secret des affaires).

Conclusion

La *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* publiée en 2017 a rappelé que « l'intégrité de notre territoire et la sauvegarde de notre population constituent le cœur de nos intérêts vitaux ». La stratégie d'action de la direction PSE est résolument inscrite dans la sauvegarde de ces intérêts et vise en permanence à renforcer les politiques de protection et consolider la capacité de l'État à faire face aux crises majeures.

Avec l'évolution du SGDSN, le champ de compétences de cette direction s'est élargi depuis 2009 et couvre aujourd'hui des domaines aussi variés que la planification gouvernementale, la sécurité des activités d'importance vitale, la protection du secret ou bien encore le développement des technologies de sécurité.

Enfin, les stratégies de gestion de crise et de lutte contre le terrorisme dépassent aujourd'hui le simple périmètre national. L'ensemble des actions menées par la direction PSE s'inscrit ainsi résolument dans un cadre européen et international ■



Comment gagner une guerre perdue ?

Pierre BELLANGER

Pierre BELLANGER



Pionnier des radios libres, entrepreneur et expert d'Internet, Pierre Bellanger est le fondateur et

PDG de la radio Skyrock. Il publie depuis plus de vingt ans sur les médias et le réseau, en 2014, il publie *La souveraineté numérique* aux Éditions Stock. Il a lancé en 2017, SKRED, la messagerie sécurisée, avec aujourd'hui plus d'un million d'utilisateurs dans le monde. Pierre Bellanger est à l'origine de l'adoption en France d'Alerte-Enlèvement, le système national d'alerte en cas d'enlèvement d'enfants.

« Nous ne reconnaissons pas les choses d'après ce qu'elles peuvent être en soi, mais seulement telles qu'elles apparaissent. » Voilà ce qu'enseignait le philosophe grec Démocrite, il y a 2 500 ans.

Nous connaissons le monde objectif par la médiation de nos sens dont la compréhension par notre mental établit une représentation. Schopenhauer, poursuivant cette thèse, réduisit notre connaissance du monde à la seule façon qu'a notre esprit d'en élaborer une reproduction : « *le monde est ma représentation* ». Nous appelons réalité la conjugaison collective de ces représentations individuelles mais, entre le réel et notre médiation biologique, formatrice de notre représentation, vient désormais s'intercaler

une médiation technologique nouvelle : le réseau numérique.

Notre présent passe par l'écran. Notre quotidien n'est plus envisageable sans un terminal mobile à portée de main. La part d'information provenant de cette intermédiation électronique est croissante. Les machines nous donnent les réponses. Cette interface informatique constitue une nouvelle peau entre le monde et nous, un « technoderme » par lequel l'essentiel transite. Parallèlement, le réseau est le nouveau système nerveux : il innerve la ville, le pays et la planète. De notre battement cardiaque au trafic aérien, il capte, collecte, traite et intègre les données. Cette interface informatique se substitue progressivement à la réalité. Nous allons vivre dans une représentation de second degré : la représentation biologique générée par nos sens à partir d'une représentation numérique produite par autrui. Ce n'est pas un nouvel

aspect du monde, c'est le monde. Ce n'est pas une partie, c'est le nouveau tout et ce simulacre de réalité est hors de notre contrôle.

Peut-être cela s'appelle-t-il fort justement le « théâtre des opérations », car c'est désormais un théâtre dont nous ne maîtrisons ni les rouages, ni les coulisses, ni l'histoire.

Un mot ici sur nos amis nord-américains dont le rôle est, dans cette mutation, majeur. Leur effort entier depuis des décennies est en faveur d'un empire numérique d'emprise mondiale. Ce sont nos alliés historiques et nous sommes ensemble sur plusieurs fronts ainsi que dans la lutte antiterroriste. Mais, même mon meilleur ami, ne prend pas mes décisions à ma place. La souveraineté ne se partage pas car s'il advenait qu'un des détenteurs de cette simulation devienne demain un adversaire, nous nous préparons à combattre en aval, alors que nous avons déjà perdu en amont.

Sun Tzu, le général stratège de l'antiquité chinoise, écrivait : « *Une armée est victorieuse si elle cherche à vaincre avant de combattre, elle est vaincue si elle cherche à combattre avant de vaincre* ». Il ajoutait que, pour ce faire, il fallait « *vaincre l'ennemi dans ses plans* » et par conséquent mettre en place un « *filet invisible* », selon ses propres termes, de collecte de renseignements. Mais ce qu'il n'avait pas envisagé, c'est qu'aujourd'hui à la connaissance de l'adversaire s'ajoutent le contrôle et la manipulation de sa réalité !

Figurons-nous une arène romaine : deux gladiateurs s'affrontent, le rétiaire et le mirmillon. Mais ce que le mirmillon voit dans son casque est une projection décidée par son adversaire. La victoire du rétiaire est inévitable.

Nous avons perdu la bataille de la représentation de la réalité. Le monde objectif nous échappe. Il nous en reste une mystification, pilotée par des intérêts qui ne sont pas les nôtres. Pour la première fois, l'ennemi est la réalité elle-même. Notre réel est leur ruse. Sur le réseau, les composants, les processeurs, les capteurs, les appareils, le code, les programmes, les services en ligne, les applications mobiles, les systèmes d'exploitation, les réseaux, les câbles, les protocoles, les méthodes de chiffrement, les serveurs, les algorithmes, les interfaces, les plateformes transactionnelles répondent d'une souveraineté qui n'est pas la nôtre. Nous nous croyons chez nous, mais, en fait, nous sommes en terre étrangère.

Le siècle s'ouvre sur un grand mouvement, plus important en amplitude et en conséquence que la mondialisation des décennies passées : la réticulation informationnelle, c'est-à-dire la mise en réseau numérique du monde. Les

nouveaux réseaux de services numériques deviennent des États et les États traditionnels tardent à devenir des réseaux. Ce mouvement nous échappe. La cérébralisation numérique de notre pays s'effectue hors de notre contrôle. Au lieu d'être l'équivalent d'un processus de développement nerveux endogène et autonome, c'est une forme parasite qui s'installe en absorbant nos ressources. Ce système nerveux numérique exogène croît à nos dépens. Et les bénéfices immédiats qu'il nous apporte sont sans comparaison avec l'affaiblissement général nécessaire à sa croissance. En cet âge, où le fondement de la société devient numérique, notre cerveau cyber collectif et national ne nous appartient pas. Il dépend d'organismes tiers dont il est une extension. Notre perception, notre mémoire, notre coordination, notre réflexion, la continuité de notre identité, notre faculté de communiquer, de commander, bref notre pensée numérique a lieu dans la tête d'un autre. Nous sommes devenus « exocéphales ». Et nous y migrons la totalité de notre immatérialité : nos données régaliennes, militaires, publiques, professionnelles, privées. Nous livrons notre savoir, nos secrets, notre valeur, notre travail, nos richesses, nos armes, nos idées, nos faiblesses et nos forces à une puissance extérieure.

Nous sommes collectivement les premiers collaborateurs – involontaires ou non – de cet abandon en masse. L'adversaire potentiel se sert même de nos jeux pour alimenter ses bases de données : vous voulez constituer la meilleure source de localisation et de photos, y compris à l'intérieur des bâtiments ? Un jeu de chasse aux créatures virtuelles va vous aider : *Pokemon Go*. Figurez-vous la quantité d'images localisées collectées grâce à cinq cents millions de téléchargements dans le monde et, en fin 2016, vingt millions de joueurs quotidiens...

Déjà victimes, déjà vaincus... Le pays se vide et n'est plus qu'un gisement de données, une mine numérique à ventre ouvert, à exploiter tant qu'il y reste quelque chose à prendre. Que reste-t-il à défendre qui n'a pas encore été pris ? Et s'il fallait encore sauvegarder une carcasse vidée, comment faire ? Il faut aussi imaginer notre opinion publique, sans discernement, éclatée par les réseaux sociaux en hallucinations fermées, donc rivales, sans cesse renforcées par les algorithmes et nourries d'injections d'informations manipulatoires. Les Russes appellent cela « la guerre contre la réalité ». Et si ce n'est pas suffisant, des attaques ciblées mettent à mal les processus démocratiques, révélant de façon ciblée ou inventant de nauséabondes coulisses. Tel est notre nouvel espace public. Avec pour risque majeur, pour une démocratie, d'avoir comme chef de l'État, celui-là même que ces manœuvres auront favorisé.

Saper la confiance dans les institutions et le système politique, accroître le cynisme, la confusion et les divisions : cette « contre-information » est une arme de guerre. Elle a été utilisée par les Russes aux États-Unis, mais aussi en Italie, en Suède, en Finlande, en Grande-Bretagne, en Moldavie, en Autriche, en Bulgarie, dans les Pays baltes et a été à l'œuvre pour notre élection présidentielle et ses primaires. Une de nos premières infrastructures vitales est la démocratie elle-même. Ce n'est pas un hasard si elle est devenue une cible prioritaire. Comment ne pas succomber à des intoxications et des piratages venus de Russie, tolérés par des logiciels américains, eux-mêmes installés sur des machines chinoises ?

C'est déjà notre présent. Lorsqu'en 2016 sur l'application mobile de messagerie *Telegram*, d'influence russe, furent mis à mort nommément par Daech une quarantaine de nos citoyens, les propriétaires de l'application refusèrent la demande de l'État français d'en retirer le message, comme les plateformes américaines d'en interrompre la mise à disposition.

Quelle défaite ! Dans le même temps, la Russie obtenait le blocage du site de contacts professionnels LinkedIn et la Chine, l'expulsion de l'application du *New York Times* de l'App Store d'Apple, probablement pour un article déplaisant pour les élites économiques et politiques. En France, la somme résignée de nos concessions, de nos capitulations, de ces reculades petites et grandes, prépare et annonce une débâcle d'une ampleur inconnue.

Il faut imaginer un conflit où des ordres ne parviennent pas, où des consignes jamais données circulent. Des machines qui exécutent des instructions transmises à distance par des opérateurs inconnus... Des implants cardiaques aux centrales nucléaires, tout se dérègle. Les réseaux de transports, les marchés financiers, les banques, les fermes de serveurs et réseaux d'ordinateurs, la distribution d'énergie, les télécommunications et le reste sont soudain ravagés. Et il est à douter que les chaînes de commandement et les systèmes d'armes demeurent intacts. Un vaste et immense chaos s'empare du système jusqu'à la catastrophe.

Ce que l'on demande à l'armée aujourd'hui, c'est de défendre un rêve, c'est de protéger une illusion, d'assurer la sécurité d'un fantôme. C'est la métaphore du morceau de sucre. Jadis, défendre un pays, c'était protéger la nation qui, tel un morceau de sucre parallépipédique, se définissait par sa forme précise et la cohésion de sa masse de grains agglomérés. Il ne reste aujourd'hui que de l'eau sucrée : une dilution de la nation en millions de particules dans un substrat numérique étranger. Et pourtant, rien d'abstrait dans ce cataclysme : les larmes,

la douleur, la souffrance, le sang, la misère, la peine, le chagrin, la panique, la peur, la soumission seront là, sans cesse, pour nous rappeler que c'est le vrai monde qui se meurt sous les coups. Dans le même temps, la capacité de nuisance numérique de chacun, amplifiée à la puissance du réseau, ne cesse de croître, multipliant par le nombre d'individus le risque d'attaque. De ce fait, la paix devient statistiquement impossible. La seule situation possible sur le réseau, c'est la guerre. Nous entrons dans l'âge de la « paix impossible ».

Voici donc la situation : une armée conçue pour défendre l'intégrité d'un pays, la souveraineté d'une nation et la fière liberté d'un peuple se retrouve sans territoire, sans frontières et déjà envahie ; avec pour ennemi : personne et la multitude ; en guerre continue, sans maîtrise d'un pays opaque à lui-même et transparent aux autres ; une nation exsangue, subordonnée dans tous ses leviers et systèmes d'information et déjà consentante à la servilité, celle de ses élites, comme celle de sa population.

Comment sortir de la fatalité de décennies de renoncement qui ont conduit à ce naufrage ? Comment accepter, grande nation, une et indivisible, millénaire et libre, de nous retrouver ainsi : province attardée, démembrée et violée, de l'empire technologique d'autrui ? Comment gagner une guerre perdue ? Telle est maintenant la seule question qui reste.

Qu'est-ce qu'Internet ? Un protocole de dialogue entre réseaux de machines. Mais si on enlève cette toile électronique, que reste-t-il ? Les gens. Internet, c'est les gens et ces gens c'est nous. Nous sommes l'alpha et l'oméga d'Internet. La première étape, c'est donc nous. Notre mental individuel et collectif.

Il faut se souvenir de ces batailles héroïques, où, contre toute attente, contre la peur, contre le nombre, contre la raison, vint finalement la victoire. Nous y sommes à ces instants de doute et de solitude, à ces moments où la résistance semble futile et sans espoir. Pourquoi résiste-t-on ? On résiste parce qu'on ne peut pas faire autrement. Telle est notre force. La plus petite probabilité de liberté qui reste pèse soudain plus que l'écrasante fatalité des forces opposées. Notre premier point d'appui est ce refus de la servitude. Ce refus n'est pas négociable, il est impératif et notre combat résulte et s'organise par et pour cette détermination.

Pour ceux qui ont déjà fait cette prise de conscience, la profondeur de la défaite est effrayante. Quelle épreuve que de sortir du déni, de l'apathie, de la zone de confort, de cette illusion utile qu'est la croyance en la persistance du monde d'avant et dont la fonction est tant de nous

éviter la panique que de nous maintenir ensommeillés... Pour l'armée, le constat est sans appel : c'est l'incapacité à assurer la mission de défense. Sans maîtrise du réseau, sans « souveraineté numérique », il n'y a pas de défense possible. Et c'est alors le devoir du pouvoir politique d'engager un combat inattendu pour une nation historique comme la nôtre : une lutte pour l'indépendance. De colonie numérique subordonnée et pillée, il faut retrouver notre droit, notre intégrité, notre souveraineté, il faut établir la République dans le cyberspace. Qu'est-ce qu'une nation comme la nôtre ? C'est tout d'abord, une population ayant choisi librement, sans tutelle ni contraintes, une règle commune qui s'applique sur un territoire délimité par une frontière. C'est ensuite, plus largement, un vaste système d'interdépendances, d'alliances, d'échanges, d'intérêts et d'influences qui ne saurait être mis en cause. Toute attaque contre cet ensemble dynamique et vivant appelle une réponse militaire.

Force est de constater que la guerre a été perdue sans attaque. Il n'y a plus de territoire, ce sont les machines étrangères où se trouvent nos données ; plus de frontières puisque la plupart des systèmes informatiques et leurs chiffrements répondent d'autres souverainetés ; plus de population, puisque nos doubles numériques, apatrides, ont tous migré dans des serveurs lointains hors d'atteinte et plus de règle commune puisque la loi qui s'applique est majoritairement celle des conditions générales d'utilisation garanties par le droit californien. C'est alors le meilleur moment. C'est parce que d'autres ont accepté la reddition, c'est parce qu'il n'y a plus rien à défendre que nous pouvons tout reconstruire et repenser notre État, notre armée et notre nation. Une nation n'est rien sans ennemis, mais ses adversaires potentiels sont maintenant au cœur de nos systèmes ! Plus qu'une ingérence, c'est une gérance à distance. C'est une situation inouïe. Ce moment d'exception nous oblige, à moins de renier le meilleur de ce que nous sommes, à la fondation de notre nation numérique, de notre République numérique.

En ces instants exceptionnels, la distinction entre la défense et le civil s'efface, la cause est commune, l'urgence fait le lien. Imaginez qu'il vous revienne de fonder la France. Imaginez le pays occupé où le Conseil national de la résistance (CNR) élabore le programme de la France de demain, programme adopté en mars 1944. Aujourd'hui, ce programme serait un programme informatique. Il nous faut établir dans la dimension numérique notre territoire et sa frontière puis y instaurer et garantir notre règle commune.

EN CES INSTANTS
EXCEPTIONNELS, LA
DISTINCTION ENTRE
LA DÉFENSE ET LE CIVIL
S'EFFACE, LA CAUSE EST
COMMUNE, L'URGENCE
FAIT LE LIEN. IMAGINEZ
QU'IL VOUS REVIENTE
DE FONDER LA FRANCE.
IMAGINEZ LE PAYS OCCUPÉ
OÙ LE CONSEIL NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE (CNR)
ÉLABORE LE PROGRAMME
DE LA FRANCE DE DEMAIN,
PROGRAMME ADOPTÉ EN
MARS 1944. AUJOURD'HUI,
CE PROGRAMME SERAIT UN
PROGRAMME INFORMATIQUE.
IL NOUS FAUT ÉTABLIR DANS
LA DIMENSION NUMÉRIQUE
NOTRE TERRITOIRE ET SA
FRONTIÈRE PUIS Y INSTAURER
ET GARANTIR NOTRE RÈGLE
COMMUNE.

Dans l'immatériel, tout est information. Un peuple n'existe que sous forme d'informations. Ici, pas de « données personnelles », sorte de sac de billes où chaque bille est une information qui ne renseigne que sur sa source, place à la pelote de laine : une information renseigne sur plusieurs sources, comme un rendez-vous qui se partage entre tous ceux qui y participent, et ainsi, de loin en loin, implique la population entière. Il n'y a plus de données personnelles, mais un « réseau de données », une indivision nationale qui forme un bien commun. Un bien commun riche en données de sécurité et donc un « bien commun souverain ». Dans l'espace cyber, le réseau indivis de données est à la fois le peuple et le territoire réunis en une même entité.

Nous voici donc avec un peuple et un territoire ; il nous faut maintenant une frontière qui en assure la délimitation et l'intégrité. La frontière est ici le chiffrement. Une frontière physique est le contrôle du passage ; une frontière immatérielle est le contrôle de l'accès et de la compréhension, c'est ce que permet le chiffrement. Ce ou ces chiffrements, sous contrôle souverain, rétablissent le secret privé, clé de voûte de notre démocratie, le secret des affaires, base de l'économie du savoir et le secret étatique et

militaire, depuis toujours, essence même de la puissance. Reste la règle commune, c'est ici le code. Le code informatique fondamental sur lequel vont tourner les machines et finalement la société tout entière. C'est un « système d'exploitation en réseau » qui pilote les

capteurs, les machines, les infrastructures, les serveurs, les terminaux. Et ce réseau de systèmes d'exploitation forme une intelligence globale reliant le tout. Android de Google en est, par exemple, une première étape. La clé de notre souveraineté en la matière est paradoxalement le logiciel libre, c'est-à-dire ces cathédrales numériques sans attaches, bâties par des millions d'intelligences bénévoles. C'est sur cette base et notamment le noyau Linux que nous allons fonder nos développements.

Nous sommes dans une guerre de réseaux. Par l'effet réseau qui établit que la taille démultiplie de façon exponentielle la puissance, l'ouvert gagne toujours sur le fermé. Il n'y a pas de réduit ou de repli – serait-ce militaire –, il n'y a qu'un réseau, le plus grand. Il faut donc concevoir une souveraineté ouverte, seule résistante sur le long terme. Forteresse est synonyme de défaite en informatique. Le logiciel libre est plus fort que les grandes entreprises tentaculaires aux systèmes propriétaires que nous affrontons. Le code de ce système d'exploitation libre et souverain, nous pourrions d'ailleurs le partager avec nos amis européens et africains, seuls changeront les clés de chiffrement, toujours souveraines.

Ce système logiciel de pilotage des machines et des réseaux est l'équivalent dans l'immatériel de notre Constitution : tout s'y rapporte, tout en dépend. Et, par ce code qui sera loi, la défense, les droits civiques, les garanties démocratiques et les libertés individuelles et collectives seront désormais le moteur de la République numérique. Nous voici donc avec un projet d'État-nation numérique avec son peuple, son territoire, son intégrité et son droit. Mais pour aboutir à ce projet fondateur, il faut commencer par quelques mesures d'urgence. Le CNR avait d'ailleurs lui aussi un plan d'action immédiat, le nôtre se décline en sept mesures :

- localisation juridique et physique des serveurs, des algorithmes et des données sur le territoire national ou européen ;
- placement sous droit national des plateformes de services numériques ;
- reconnaissance des données des citoyens comme formant un tout indivis et donc un bien commun souverain ;
- généralisation de l'usage du logiciel libre par les pouvoirs publics, les administrations et les collectivités ;
- instauration de protocoles de chiffrement souverains pour toutes les données de citoyens, d'administration de collectivités et d'entreprises ;
- mise en place d'un annuaire d'adresses Internet (*registrar*) contrôlé et sécurisé ;
- mise en œuvre d'un système d'exploitation en réseau libre et souverain sur la base du logiciel libre.

Il faut bien comprendre que ce qui émerge de ce processus est un État numérique. Un État de droit maîtrisant ses données, ses programmes et ses réseaux placés désormais sous sa souveraineté. Le cœur de cet État moderne est sa dimension numérique. Les logiciels et systèmes publics de l'État sont la matrice, le support et la garantie de toutes les activités économiques et sociales, la garantie de l'ordre public et des libertés. Et c'est ce cœur cyber qu'il faudra savoir défendre avec une armée qui, elle aussi, aura placé le centre de sa stratégie et de son action sur le réseau. L'armée de demain est d'abord une machine apprenante, c'est-à-dire, qui fait évoluer son propre logiciel en comparant ses résultats et la réalité et en se réajustant sans cesse. Cette machine est, en fait, un réseau intelligent qui fusionne en un même espace numérique le pays et sa défense. Partout où l'ennemi peut faire du mal, l'action militaire est légitime. Il peut frapper aujourd'hui en tous lieux, aucun de nos processus numériques ne lui échappe. La mission de défense est intégrée à tous les processus et distribuée dans toutes les machines.

Napoléon disait : « *un espion bien placé vaut 20 000 combattants* ». Votre téléphone mobile est le premier de ces espions et le mieux placé. Et chacune de nos machines et tous nos réseaux, à la main d'intérêts étrangers, constitue la plus immense des armées adverses. Le champ de bataille a tout pénétré : chaque programme, chaque capteur, chaque serveur, chaque processeur.

C'est la conscience de l'intrusion et du danger qui fait de chaque machine une cible ou une arme, de chaque action une menace et de chaque individu un attaquant potentiel. La guerre numérique n'est pas un moment, elle est permanente. Elle n'est pas en un lieu, elle est immanente. Elle ne concerne pas que le personnel militaire, elle nous implique tous. La guerre numérique efface les distinctions sectorielles entre mondes civil et militaire, car ils partagent un même sang : les données. Ils devront les échanger en continu. Cette paix impossible, cette asymétrie folle, qui permettent à une bande criminelle dotée de machines de mettre à genoux un pays, ont une seule riposte possible : le renseignement. En ces temps nouveaux de paix impossible, l'arme cyber est la première arme et sa première force est le renseignement. Le renseignement est désormais le premier déterminant de la bataille et la clé de l'avantage stratégique et tactique.

Louis XIV se félicitait de son réseau d'espions en Europe qui lui permettait « *d'avoir des yeux ouverts sur toute*

la Terre... » Près de quatre siècles plus tard, chaque jour, selon IBM, l'humanité génère 20 milliards de milliards de bits. Nous passons donc à la dimension supérieure : de l'artisanat de jadis, toujours indispensable, à une industrie du renseignement faite d'usines à données au service de la défense. Il s'agit d'un renseignement nouveau qui totalise tous les flux d'informations et les *compute* en continu pour rendre une image non seulement du présent mais, surtout, de la réalité future, parfois avec quelques secondes d'avance, parfois plus, et c'est cette prédictivité qui décide du sort de la bataille. La guerre de demain est une « guerre prédictive ». C'est celui qui prédit le mieux et le plus en avant dans le temps qui gagne. La victoire, c'est l'avance.

Ce « renseignement total » est à la machine ce que le plutonium est à la bombe. Après la course aux armements, la course aux renseignements. Et la machine apprenante au centre du dispositif compare sans cesse sa prédiction et la réalité advenue. Ainsi, elle apprend par itération et se perfectionne. La guerre n'est plus envisageable sans ce moteur algorithmique intelligent au centre des flux de données.

Le renseignement total implique une souveraineté numérique. Il n'est pas possible autrement. Nos adversaires potentiels le savent, c'est une des raisons de notre dépouillement actuel, tant par la doctrine que par les outils et les moyens. Il faut bien comprendre le sens profond de cette guerre prédictive. Pour l'instant la dimension cyber est une couche symbolique qui s'applique sur le monde réel et qui en fait un nouveau lieu immatériel d'affrontement de puissances. Mais l'évolution n'en reste pas là. C'est presque déjà une bataille du passé. La dimension qui s'annonce n'est pas une couche informatique sur le monde, mais la faculté des machines de mettre le réel lui-même en équation. Après le monde du code, le code du monde. Et c'est cette traduction informatique du monde qui constitue le vrai champ de bataille, car elle permet d'être en avance dans le temps. Les prévisions météorologiques permettent de prévoir les conditions atmosphériques avec quelques jours d'avance. La manière pour y parvenir consiste à accélérer un modèle mathématique du climat. Demain, c'est une modélisation du réel, en accéléré, qui sera le prochain champ de bataille.

C'est là, où nous devons concentrer nos efforts : sur cette guerre prédictive. Il nous faut désormais nous armer pour ce combat-là. Il implique de capitaliser le maximum d'informations en temps réel sur soi et sur l'adversaire. Dans le même temps, il faut se rendre le plus opaque à l'autre... Étonnant de voir que notre situation actuelle en est l'exact inverse. Car la guerre prédictive a déjà commencé par la préparation intensive de nos adversaires potentiels. La guerre, jadis, utilisait les informations du

passé, lui provenant de toutes sources, pour agir, réagir et anticiper la suite, comme le joueur d'échecs estimant les arborescences de coups futurs et leur probabilité de succès au vu du jeu existant. Désormais, la machine fournit des informations directement sur les futurs possibles classés sur une échelle de probabilité et construit ses hypothèses à partir de cette modélisation la plus pertinente possible de l'avenir. La guerre moderne utilisera les informations sur le futur pour agir et non plus celles du passé.

Bien entendu, le ou les adversaires potentiels emploieront les mêmes méthodes. Il faut donc connaître leurs procédés et leurs algorithmes pour choisir d'agir selon un de leurs futurs improbables, afin de les surprendre. Là encore, le renseignement total est capital. Là encore la protection de nos processus, de nos processeurs et de nos réseaux est vitale. Nous sommes dans un monde ouvert qui ne sépare plus, comme avant, les domaines civils et militaires, désormais liés en une symbiose informationnelle intégrée à tous les réseaux.

Il faut avoir en tête aussi que la puissance cyber civile est supérieure à son équivalent militaire et qu'un État doit avoir la faculté d'en mobiliser l'ensemble. La guerre est l'état naturel du réseau. Il n'y a plus de défense sans attaque permanente pour maintenir le niveau technologique, pour se préparer à la suite. Qui veut la paix numérique fait la guerre numérique. Pourquoi la guerre cyber ne s'arrête jamais ? Pourquoi des milliers d'attaques dans le monde chaque jour ? Parce que nos adversaires n'attendent pas la guerre pour la faire, car, dans le monde cyber, cette attente, au vu de la vitesse de ce monde, est la garantie de la défaite.

Il est acquis aujourd'hui que le champ de bataille s'exprime sur cinq espaces : la terre, la mer, l'air, l'espace et le cyberspace. La réalité vers laquelle nous allons est différente. Il n'y a qu'un seul champ de bataille : le cyberspace qui s'exprime dans cinq environnements matériels différents parce que l'environnement neutre que nous connaissons disparaît. Lorsque j'arpente un chemin de forêt, les cailloux, la pente, les feuillages alentour sont les mêmes pour tous, du marcheur à l'écureuil. Il n'en est pas de même dans un environnement qui me reconnaît par ses capteurs, qui peut se modifier en fonction et interagir avec mes propres systèmes informatiques. En milieu urbain, demain, la signalisation, l'orientation, les accès, les publicités, les autorisations pourront être rectifiés en fonction de chacun.

Nous ferons demain la guerre dans un « monde conscient ». La position d'un objet et notre relation à cet objet ne résulteront pas d'un hasard aveugle, mais d'une décision prise en fonction de notre présence. La réalité

devient une matière première élaborée par l'intelligence informatique qui s'y superpose et l'intègre. Qui contrôle cette conscience de l'environnement s'assure de la victoire. Pour la déjouer, quelle que soit l'arme, quel que soit le milieu, la dimension cyber est la première. Il faut détecter, cartographier les capteurs, les réseaux, les robots, identifier les logiciels à l'œuvre, les neutraliser et mieux encore les tromper, les empoisonner avec des leurres.

Jadis, le champ de bataille était un hasard passif et partagé, minéral et organique, c'est demain une somme de décisions préméditées en attente d'action, et, à ce moment-là, probablement adverses. Pour reprendre la distinction de Cournot, nous passons d'un monde de causes dont l'origine est aléatoire à un monde de raisons qui répondent chacune d'une intention. Ce n'est plus le cyberspace, c'est le « cyber-réel ». Vont disparaître dans cette mutation : l'évidence, le bon sens, la vérité, le consensus, la raison, l'impossible... Car, tout ce qui fondait ces réflexions n'est désormais – peut-être – que simulacre et mystification. C'est la fin du réalisme naïf. C'est la fin de la confiance par défaut.

Il faudra toute la puissance des machines apprenantes et le génie du commandement humain alliés en un même effort, écrivant ainsi une nouvelle page de l'art militaire, pour vaincre dans ce monde paradoxal : celui de l'incertitude dans l'abondance de données. Évoquons ici, ce champ de guerre mutant, le premier champ de bataille où nous ne serons pas les créatures les plus intelligentes. Les machines en réseau dominent. Le volume des données et surtout le nombre de décisions prises par seconde par les machines dépassent la capacité et l'entendement humains.

Les robots, les agents logiciels, les drones agissent de façon autonome. C'est le règne des réseaux neuronaux, des ordinateurs quantiques – saut révolutionnaire – et de ce qu'on nomme l'intelligence artificielle devenue le rythme et la représentation dynamique de la bataille. Seules les

machines peuvent estimer l'arborescence des possibles en continu en y intégrant à chaque instant les événements inattendus, leurs combinaisons et leurs potentiels effets secondaires et tertiaires. Seules les machines peuvent anticiper le réel le plus probable. Sur le réseau, en accélération permanente, être en avance est la condition pour ne pas être en retard.

De la même manière que les transactions entre automates représentent plus de 90% du volume des ordres boursiers sur les marchés financiers, la guerre devient une affaire de machines sur les premières strates d'affrontement. Les machines apprenantes sont capitales pour donner aux humains une représentation raisonnée de cette saturation d'informations et de cette effervescence de calcul qui nous seront devenues inaccessibles. L'intelligence et la décision seront partout en même temps et à chaque instant. Pour l'armée cela implique de devenir un « réseau conscient » qui appuie la prise de décision décentralisée, automatique ou humaine, par la contextualisation et le flux d'informations. Le commandement, aidé des machines, coordonne ces myriades de décisions instantanées.

La clé est la croissance exponentielle des flux bilatéraux de données entre toutes les parties engagées, du capteur, au soldat, aux unités et systèmes d'armes... et leur traitement massif, interactif et instantané. Ainsi, dans le domaine civil, la société britannique de logistique et de livraison *Ocado* échange dix fois par seconde avec chacun des milliers de robots de sa flotte. Pour les militaires, la communication directe entre les cerveaux des soldats abandonne le territoire de la science-fiction. Les premières expériences de communication de cerveau à cerveau

par « stimulation magnétique transcrânienne » font désormais partie de l'horizon des neurosciences.

Paradoxalement, le modèle d'organisation de cette symbiose multiple personne-machine en réseau est

IL FAUT AVOIR EN TÊTE AUSSI
QUE LA PUISSANCE CYBER
CIVILE EST SUPÉRIEURE À
SON ÉQUIVALENT MILITAIRE
ET QU'UN ÉTAT DOIT AVOIR
LA FACULTÉ D'EN MOBILISER
L'ENSEMBLE. LA GUERRE EST
L'ÉTAT NATUREL DU RÉSEAU.
IL N'Y A PLUS DE DÉFENSE
SANS ATTAQUE PERMANENTE
POUR MAINTENIR LE NIVEAU
TECHNOLOGIQUE, POUR SE
PRÉPARER À LA SUITE. QUI
VEUT LA PAIX NUMÉRIQUE
FAIT LA GUERRE NUMÉRIQUE.
POURQUOI LA GUERRE
CYBER NE S'ARRÊTE JAMAIS ?
POURQUOI DES MILLIERS
D'ATTQUES DANS LE MONDE
CHAQUE JOUR ? PARCE
QUE NOS ADVERSAIRES
N'ATTENDENT PAS LA GUERRE
POUR LA FAIRE, CAR, DANS LE
MONDE CYBER, CETTE ATTENTE,
AUVU DE LA VITESSE DE CE
MONDE, EST LA GARANTIE DE
LA DÉFAITE.

biologique. Il consiste à reproduire le fonctionnement du vivant, notamment dans sa capacité à gérer simultanément les autonomies d'action de ses composantes les plus discrètes : les cellules. Un corps humain est composé d'environ 30 000 milliards de cellules réparties en 7 500 parties différenciées, 78 organes et 13 systèmes, sans oublier un microbiote associé de 40 000 milliards de microbes. Nous pouvons choisir, simplement, de nous lever pour prendre un café sans avoir la connaissance des centaines de millions de décisions biologiques qui précèdent ce souhait ni comprendre la succession de myriades d'opérations qui vont devoir se coordonner pour que cette action ait lieu et qui ensuite influenceront sur notre comportement à venir, chaque cellule, chaque entité corporelle émettant ses propres signaux. Tel est notre modèle. Notre univers sera machinique, mais notre principe organisationnel sera biologique.

Comment faire la différence dans cette compétition effrénée d'efficacité et de puissance de calcul ? Bien sûr le talent de ceux qui élaboreront ces processus sera en première ligne, mais le mimétisme concurrentiel rapprochera les adversaires et les progrès risquent de devenir asymptotiques au fil du temps. La faiblesse des machines provient de leur logique. Ce qui est absurde leur échappe. Le fait de résister est aberrant par exemple. Il leur faut des données en nombre considérable pour tenter par corrélation de cerner des comportements en apparence déraisonnables. Ce sera le rôle des humains que de fabriquer de l'incertitude, de l'inattendu, des exceptions, des folies, de l'artistique, de l'expérimental de mettre en œuvre des alternatives disjonctives, bref d'accomplir des actes ou de transmettre des informations que la machine adverse ne saura ni prévoir ni comprendre, sauf à les traiter comme des vulnérabilités ou des erreurs. L'essentiel de l'apport humain sera sa capacité à faire des erreurs pour la machine adverse. À Austerlitz, Napoléon démunit son flanc droit. Il prévoit que les coalisés saisiront cette faute pour y engager le combat, quittant ainsi leur position de force. Ce qu'ils firent. Ce qui permit à Napoléon de les attaquer au centre afin de scinder en deux leur armée, remportant ainsi la victoire.

Cette capacité au risque incongru, mais ultra-réfléchi, caractérisera les meilleurs commandements. Il sera impératif de préserver l'opacité de nos généraux pour qu'ils demeurent imprévisibles et que la vision globale qu'ils impulsent reste impénétrable. Ce secret sera une de nos meilleures armes de guerre. En contrepoint, quelles seront nos principales faiblesses ? Peut-on en dresser la carte ? C'est simple, nous serons attaqués sur nos évidences, pourtant mises à mal dans le monde cyber. Nous croyons à la différence entre l'état de paix et l'état de guerre. Nous croyons que nos alliés, comme

nos ennemis, ne commettront pas toutes les actions qu'ils sont en capacité de faire. Nous croyons que les attaques informatiques sont l'expression principale de la guerre cyber. Nous croyons que nos systèmes sont fiables parce qu'ils fonctionnent à cet instant. Nous ne considérons pas les jeux, les jouets, les appareils grand public comme des armes. Nous pensons que nos données sont en sûreté à l'étranger. Nous pensons que nos données sont en sûreté sur des serveurs sur notre territoire, mais répondant de souverainetés étrangères. Nous pensons que le *Patriot Act* américain ne lutte que contre le terrorisme. Nous pensons que le renseignement et le commerce sont des mondes séparés. Nous pensons qu'il y a des services gratuits sans contrepartie.

Nous pensons que les Américains et les Chinois investissent des milliards dans les réseaux sociaux simplement pour gagner de l'argent. Nous pensons que la Silicon Valley est le paradis libertaire de jeunes entrepreneurs hors-sol, ignorant le soutien massif qui leur vient de l'armée et du renseignement. Nous croyons aux *business angels*. Nous rêvons aux « licornes » dont la valeur atteint des sommets alors qu'elles perdent des fortunes, mais collectent nos données. On nous a dit que le futur c'est le « nuage » et nous y transférons nos documents. Mais où est ce nuage ? Nous pensons qu'il y a une différence entre le monde civil et la dimension militaire. Nous ne voyons pas de danger à utiliser des messageries étrangères pour nos échanges les plus secrets. Nous ne pensons pas que la paix peut nous faire plus de mal que la guerre. Nous croyons que si l'on n'a rien à cacher, on ne craint rien à être espionné. Nous n'imaginons pas que les données qui sont collectées sur nous seront revendues au plus offrant, c'est-à-dire à celui qui peut nous faire le plus de mal. Nous pensons que le champ de la guerre est limité. Nous pensons que dans une guerre, il y a forcément des ennemis. Nous ne concevons pas que, sur le réseau, on est aussi en guerre avec ses amis. Et ce n'est pas grave si les haut-parleurs intelligents sont d'abord des microphones intelligents... Nous pensons que nous sommes protégés par des systèmes fermés et durcis. Nous croyons que si les autres font confiance, nous pouvons faire confiance aussi. Nous pensons, comme les petits enfants, que si nous ne voyons pas l'adversaire, c'est qu'il ne nous voit pas. Nous pensons disposer encore d'un rapport de force. Nous sommes sûrs que ce qui ne nous fait pas mal ne nous fait pas du mal. Nous croyons que les *smileys* nous sourient. Nous pensons qu'être modernes, c'est se soumettre. Nous pensons que si c'est en anglais, c'est *smart* et que, si c'est en français, c'est nul. Nous croyons que la guerre a un début et une fin. Nous pensons que la paix est l'état normal d'une nation. Nous pensons que le futur c'est demain et que demain c'est loin. Nous pensons, tout à la fois, qu'il est trop tard et qu'il sera toujours temps. Nous croyons que

notre capacité de frappe physique nous protège. Nous pensons enfin que nous sommes en sécurité.

Il s'agit d'un château de cartes, sans cartes en dessous.

Les élus et gouvernants pensent que si c'était vraiment grave, les militaires les saisiraient de la question. Les militaires pensent que, peut-être, si c'était aussi catastrophique, la classe politique serait alertée et prendrait les mesures qui s'imposent. Le public, enfin, voit que le système tourne et que le sujet n'est pas vraiment évoqué. Et tous de penser que, si les gens ne se sentent pas concernés, il n'y a pas de raison d'agir. Il suffira d'un choc pour que cet enchaînement de dénis et de reports de responsabilité s'effondre. Et le pays avec.

Il est temps de sortir de ce piège. L'évolution accélérée du monde doit faire évoluer nos perspectives à la même vitesse. Un tel changement s'est déjà produit. Rappelons-nous l'extraordinaire récit de Xénophon, *L'Anabase*, qui raconte le périple et les batailles d'une armée grecque de dix mille soldats en terre perse au V^e siècle avant notre ère. Il y décrit la supériorité des phalanges d'hoplites lors du choc avec la masse barbare. C'est ce choc qui détermine alors le sort de la bataille. L'infanterie légère, la cavalerie, y compris les frondeurs et les archers, certes parfois décisifs, ne remplacent pas cependant cette confrontation

physique. Mais voici qu'apparaissent au XVI^e siècle les armes à feu et notamment l'artillerie. Pour la première fois, avec cette ampleur, les guerres d'Italie en sont un bon exemple, la résistance traditionnelle des piquiers est mise à mal. La guerre change. Au XVII^e siècle, les progrès de la mousqueterie sont tels que c'est le feu qui désormais domine le champ de bataille.

En un siècle, nous sommes passés du choc au feu. Voici que nous sommes en train de passer du feu au cyber. Théorisé notamment par l'armée chinoise au début du XXI^e siècle, ce mouvement est en cours et va en s'accélération. Nous vivons une période mixte qui hybride le feu et le cyber. Comme jadis, le choc et le feu furent intimes. C'est là que Condé, Turenne ou encore Maurice de Nassau, Prince d'Orange, excellèrent. Tel est notre défi aujourd'hui. Le réseau est notre chance. Rien ne nous contraint d'en être les victimes. Prenons-en le contrôle. Inventons cette armée nouvelle pour ce monde nouveau.

Comment gagner une guerre perdue ? En gagnant la suivante ■

Des murs et des hommes

Jean-Jacques ROCHE



© david debray - laolia.com

L'après-guerre froide a été marquée par deux mouvements contradictoires. On a pu assister, d'une part, à la quatrième phase de construction d'États, après les indépendances en Amérique latine, puis « le printemps des peuples » en Europe et la décolonisation. La partition de l'ex-empire soviétique a ainsi remis en cause la règle de *l'uti possidetis*, remise en cause qui s'est étendue jusqu'à l'Afrique. Trente-cinq nouveaux États sont ainsi apparus en l'espace de trente ans et les Nations unies qui rassemblaient 159 membres en 1989 accueillent désormais 194 délégations. Ces nouveaux États n'étaient eux-mêmes pas à l'abri de revendications autonomistes et de sécessions, comme dans le cas du Kosovo en Serbie, de l'Ossétie et de l'Abkhazie en Géorgie ou encore du Donetsk en Ukraine. Dans chacune de ces expériences historiques,

l'établissement d'une frontière a été souhaité par les mouvements indépendantistes pour concrétiser leur désir d'État, ultime solution à la disposition de minorités qui aspiraient à l'indépendance dans des « *grands ensembles* » où leur statut ne leur apportait plus des garanties suffisantes de sécurité. « *Rempart contre l'insécurité* », selon la formule de Hobbes, l'État naît de l'apparition de ces frontières qu'il a ensuite pour mission de protéger.

Parallèlement, on a assisté à une nouvelle phase de migrations internationales massives. Une première période de grandes migrations internationales avait accompagné la première mondialisation au tournant des XIX^e et XX^e siècles quand 34 millions d'Européens avaient quitté le Vieux Continent. Le monde était à l'époque peuplé de près d'un milliard sept cents millions d'habitants. Pour une population mondiale près de cinq fois supérieure en 2017 (7,7 milliards d'habitants), les Nations unies dénombrent aujourd'hui 258 millions d'émigrés vivant en dehors des frontières de leur pays natal.

Jean-Jacques ROCHE



Jean-Jacques Roche est Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) et directeur de

la Formation, des Études et de la Recherche à l'Institut national des hautes études de la défense nationale.

La crise migratoire à laquelle l'Union européenne a été confrontée à l'été 2015 quand près d'un million de réfugiés et de migrants économiques s'est présenté aux frontières de l'Union européenne a, à l'évidence, souligné l'inadaptation des instruments de contrôle de flux de grande ampleur. Elle a, également, pointé l'urgence à trouver des solutions à un problème humain que l'Europe préférerait différer alors même que 5,6 millions de Syriens d'après les chiffres du Haut-commissariat aux réfugiés avaient fui la guerre dans leur pays d'origine. La partition du monde en nouvelles souverainetés s'accompagne donc d'une mobilité accrue de populations qui récusent cette même partition.

La conjonction de ces deux mouvements se traduit ainsi par l'accroissement des frontières terrestres qui s'étendent désormais sur près de 250 000 kilomètres. Quand les circonstances l'imposent ou quand la pression migratoire devient trop forte, ces frontières se transforment en murs, ceux-là mêmes que l'on croyait avoir fait disparaître à Berlin et que la mondialisation semblait condamner. Entre le Mexique et les États-Unis bien sûr. Entre Israël et les territoires occupés. Mais aussi entre l'Inde et le Pakistan au Cachemire et, plus à l'Est, entre l'Inde et le Bangladesh. Entre le Botswana et le Zimbabwe. Entre le sultanat de Brunei et le Limbang malaisien. Ailleurs, en Asie, la Chine érige une clôture sur sa frontière avec la Corée du Nord, laquelle a construit, de concert avec la Corée du Sud, la barrière la plus hermétique qui soit sur la DMZ¹. En Asie centrale, l'Ouzbékistan érige une clôture continue sur sa frontière avec le Kirghizstan à la suite d'un différend territorial et avec l'Afghanistan pour s'isoler de la guerre. Dans le golfe Persique, les murs fleurissent également au milieu des déserts, entre les Émirats arabes unis et Oman, voire, à l'initiative des Nations unies, entre le Koweït et l'Irak. Quant à l'Arabie saoudite, sa frontière est presque entièrement fortifiée à la suite de la construction d'une première ligne de défense avec l'Irak puis avec le Yémen, suivie aujourd'hui par la construction d'un mur virtuel et réel sur ses frontières avec les Émirats arabes unis et le Qatar. Les murs n'ont pas disparu le 9 novembre 1989. D'anciennes lignes de démarcation érigées durant la guerre froide perdurent comme la DMZ entre les deux Corées ou encore le Berm érigé par le Maroc pour

se protéger des incursions du Front Polisario ou la Ligne verte à Chypre. Quand les dernières traces du rideau de fer disparaissaient du paysage, le gouvernement espagnol décidait de protéger Ceuta et Melilla, ses enclaves en territoire marocain, par une double clôture. En 2010, la Grèce annonçait à son tour la construction d'une enceinte dans un coude du fleuve Evros qui, sur une distance de onze kilomètres, ne sépare plus la Turquie de la Thrace grecque et par où transitent annuellement plus de 100 000 clandestins.

La longueur totale de toutes ces fortifications se compte en dizaines de milliers de kilomètres, mais reste malgré tout difficile à calculer avec précision. Selon les calculs du groupe de recherche constitué à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sous la direction d'Elisabeth Vallet, on comptabilisait, en 2016, 65 à 75 murs érigés ou en cours de construction sur une longueur totale de plus de 40 000 kilomètres. Ces chiffres font, bien sûr, l'objet de discussions. Pour Michel Foucher, la définition même de ce qu'est un mur doit être nuancée. Stéphane Rosière ou le site « *lesmurs.org* » recensaient, pour leur part, entre 18 000 et 26 000 km en 2016².

Quelle que soit la définition que l'on donne de ces murs, il serait réducteur d'envisager ces fortifications sous la seule forme de blocs de béton et de kilomètres de barbelés. La mer peut également être un mur infranchissable comme dans le cas de l'Australie qui refoule les immigrants illégaux vers les îles de Nauru ou de Papouasie Nouvelle Guinée ou du Japon qui n'a accordé que vingt-huit demandes d'asile en 2016. Ces murs peuvent avoir une vocation militaire pour séparer deux belligérants. Ils ont pourtant plus souvent vocation à contrôler les migrations internationales. Ces barrières interdisent généralement l'accès, mais peuvent, dans certains cas, interdire toute sortie, comme dans le cas des trois kilomètres de protection « anti-intrusion » érigés à Calais. À ces démarcations physiques, il conviendrait d'ajouter la barrière infranchissable qui interdit aux internautes chinois d'accéder au *world wide web*, même si cette dimension n'est pas traitée ici.

Murs et frontières sont depuis le début des années 2010 à l'origine d'une très abondante littérature³ qui tend à

(1) *demilitarized zone*.

(2) Voir le site : <http://www.lesmurs.org/>. Ballif (F.), Rosière (S.), 2009, Le Défi des « teichopolitiques ». Analyser la fermeture contemporaine des territoires, *L'Espace géographique*, vol. 38, n° 3, p.193-206. Voir également : Rosière (S.), *La Prolifération des murs, symptôme d'une mondialisation « Fermée » ?*

(3) Brown (W.), 2014, *Walled States, Waning Sovereignty*, MIT Pres ; Jones (R.), 2012, *Border Walls: Security and the War on Terror in the United States, India and Israel*, Zbooks Ltd ; Paquot (T.), Lussot (M.) (dir), 2012, *Murs et frontières*, Hermès, n° 63 ; Quénel (C.), 2014, *Histoire des murs : une autre histoire des hommes*, Perrin ; Foucher (M.), 2016, *Le Retour des frontières*, Paris, Éditions du CNRS ; Novosseloff (A.), Neisse (F.), 2016, *Des Murs entre les hommes*, La documentation Française ; Slack (J.) et alii, 2018, *The Shadow of the Wall- Violence and Migration on the US-Mexico Border*, UAP ; Tertrais (B.), Papin (D.), 2016, *L'Atlas des frontières : murs, conflits, migrations*, Éditions Les Arènes ; Vallet (E.), 2014, *Borders, Fences and Walls*, Routledge.

comprendre les raisons de ce retour de la frontière après deux décennies au cours desquelles la mondialisation, liée à la vitesse d'expansion exponentielle d'Internet et à la prise en compte de problématiques sur les « biens communs » à l'échelle de la planète, avait conduit à pronostiquer, prématurément, la fin des territoires et la déterritorialisation du monde⁴.

La croissance considérable des frontières comme leur militarisation semblent donc aller à l'encontre de la mondialisation libérale qui, dans « l'esprit du Marché commun », associait les quatre libertés de circulation des hommes, des capitaux, des services et des marchandises, étant entendu que la libre circulation des hommes associait la libre circulation des idées. Unis contre cette résurgence de l'ordre ancien, libéraux et libertariens, altermondialistes et financiers dénoncent cette parcellisation d'une planète désormais trop petite pour être gérée sur la base des partitions territoriales d'antan. Les critiques dirigées contre les nations développées peu désireuses d'accueillir « toute la misère du monde » gagnent en intensité quand elles s'adressent à une Europe qui remplacerait un mur de la honte par un nouveau rideau de fer tout aussi indigne. Ignorant délibérément que les mêmes motifs (politiques comme économiques ou sociaux) provoquent les mêmes réactions sur tous les autres continents, ces critiques postulent l'avènement d'une ère postmoderne, où, dans un monde postwestphalien, l'humanité s'organiserait sur une base territoriale recomposée sans aucun rapport avec l'ordre ancien des États et où la « cosmocitoyenneté » de Diogène de Sinope remplacerait l'actuelle citoyenneté. L'utopie de cette « fin des territoires » n'a pas totalement disparu, mais les attentats du 11 septembre 2001 comme la crise financière de 2008 sont désormais à l'origine d'un retour en grâce de la frontière⁵ qui atteste moins

La croissance considérable des frontières comme leur militarisation semblent donc aller à l'encontre de la mondialisation libérale qui, dans « l'esprit du Marché commun », associait les quatre libertés de circulation des hommes, des capitaux, des services et des marchandises, étant entendu que la libre circulation des hommes associait la libre circulation des idées. Unis contre cette résurgence de l'ordre ancien, libéraux et libertariens, altermondialistes et financiers dénoncent cette parcellisation d'une planète désormais trop petite pour être gérée sur la base des partitions territoriales d'antan.

de la suprématie de l'ancien ordre territorial du monde que de notre incapacité à obtenir une sécurité équivalente par des moyens alternatifs.

Sans-frontiéristes libéraux et libertaires

Quand il publie « *La fin des territoires* » en 1995, Bertrand Badie s'attaque à ce principe central d'organisation des sociétés modernes qui a, trop longtemps, été présenté comme une donnée imposée par la nature pour penser le politique⁶. Dans les années qui suivent la fin de la guerre froide, alors qu'il convient d'abandonner les références du passé bipolaire pour imaginer l'ordre en devenir, l'optimisme propre à toutes les périodes d'après-guerre se combine au postmodernisme dominant pour envisager l'avenir comme une expérience unique dans l'histoire de l'humanité au cours de laquelle l'homme réinventera le politique. Ces approches, très présentes dans la science politique, se déclinent alors sur tous les tons puisque l'on passe aussi bien du post-clausewitzien (Maurice Bertrand), au post-national ou encore au post-stratégique pour décrire un univers de flux caractérisé par « *le transitoire, l'aléatoire et le désarticulé* » selon l'expression de Zaki Laïdi. Le virtuel, les réseaux et le transnationalisme auraient, ainsi, eu raison de cet héritage du passé qui n'avait d'ailleurs jamais empêché les idées et les modes, mais aussi les marchandises et les hommes de circuler avec ou sans l'aval des autorités.

Ce discours, qui ignorait le besoin d'États, postulait le déclin de l'État territorial et la fin de la frontière. Pour justifier cette construction et défier le sens commun, les initiateurs de ce nouveau modèle ne pouvaient se contenter de détailler les avant-

(4) Badie (B.), 1995, *La Fin des territoires*, Paris, Fayard.

(5) Senarclens (Pierre de) (ed), 2009, *Les Frontières dans tous leurs États, les relations internationales au défi de la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant. Voir également : Debray (D.), 2011, *Éloge de la frontière*, Paris, Gallimard, 88 p.

(6) Badie (B.), *La Fin des territoires*, op. cit.

projets de ce nouveau monde déterritorialisé ; ils devaient également décrédibiliser l'ancienne représentation, en la caricaturant au besoin.

L'avant-garde post-moderniste

Ce discours est en fait récurrent à toutes les époques et particulièrement en vogue dans les périodes suivant les grandes confrontations. L'espoir d'un avenir pacifié se traduit ainsi par la mise hors-la-loi de la guerre en 1928 par le Pacte Briand-Kellog ou par la rédaction du préambule de la Charte dont l'objectif était justement « *de lutter contre le fléau de la guerre* ». En 1972, au faite de la détente, ce discours prit la forme de deux publications majeures, l'une consacrée à la « *World (Human) Society* » par John Burton et l'autre de Robert Keohane et de Joseph Nye consacrée aux « *relations transnationales* » qui traversaient naturellement les frontières, sans se dérouler « *à l'ombre de la guerre* ». Les représentations entre ces différentes époques varient (« *le monde fini* » de Valéry, le « *Village planétaire* » de Mc-Luhan...), mais le fond de la démonstration repose toujours sur le même argumentaire déclinant les mêmes thématiques : gestion d'un habitat commun, développement de solidarités transnationales, montée en puissance des réseaux, primat de la société civile sur l'État... Dans chacune de ces variations, les deux raisons invoquées se conjuguent de manière tautologique puisqu'il s'agit, d'une part, d'assurer la contestation de l'État par le haut (du fait de l'apparition d'une communauté internationale) et par le bas (du fait de la prise en compte des droits naturels de l'homme) et, d'autre part, d'établir le constat de l'échec de l'État et de la montée en puissance de la gouvernance supranationale.

Dans le cas de l'obsolescence des frontières, sans-frontiéristes et hérauts de l'économie-monde remettent en cause l'ordre territorial classique à la fois du fait du paradoxe de la mondialisation et de la relocalisation des identités et du fait de la clôture de l'espace d'un monde trop étroit pour sept milliards d'hommes.

Le paradoxe de la mondialisation et de la relocalisation des identités est certainement l'argument le plus classique pour contester la prétention de l'État à demeurer au cœur des représentations du politique. Mis à jour par Norbert Elias dans *La Société des individus* et par James Rosenau dans *Turbulence in World Politics*, ce paradoxe met à jour l'action des forces contraires qui œuvrent à la fois en faveur de la mondialisation tout en concourant à la redécouverte des

identités locales, comme si le nouveau citoyen du monde, perdu dans un univers trop vaste, avait besoin de sentir la glaise de son village d'origine pour conserver une attache matérielle avec un environnement à sa mesure. La liberté de mouvement qu'il revendique se présente, tel dans le cas du migrant, comme un double défi à l'ordre étatique puisque, comme l'ont analysé Bertrand Badie et Catherine Whitol de Wenden, ce migrant refuse à la fois la misère de son pays d'origine tout en passant outre les lois de son pays d'adoption⁷. Néanmoins, son premier réflexe sera de retrouver les siens dans un phénomène de ghettoïsation classique à la première génération de l'immigration. Entre ces deux espaces, le monde ouvert et le ghetto, l'identité nationale se dilue, la ghettoïsation fonctionnant autant sur des bases régionales et ethniques que nationales.

La clôture de l'espace d'un monde devenu trop étroit est le second argument récurrent. Le thème est loin d'être neuf. Rousseau dans *l'Émile* constatait déjà qu'il y avait « *cent fois plus de liaisons [...] entre l'Europe et l'Asie qu'il n'y en avait jadis entre la Ganle et l'Espagne ; l'Europe seule était plus éparsée que la terre entière ne l'est aujourd'hui* »⁸. En 1931, alors que la Première Guerre mondiale puis la crise de 1929 avaient fragmenté la mondialisation effective à l'aube du XX^e siècle, Paul Valéry constatait que « *le temps du monde fini commence* ». Plus près de nous, l'apparition d'un « *champ stratégique unifié* » par l'arme balistique et les conflits périphériques a constitué durant la guerre froide l'expression de ce monde refermé sur lui-même qui générerait une communauté de destin de l'humanité tout entière. « *La terre en danger* », personnage de l'année 1989 pour *Time Magazine*, constitue l'actuelle déclinaison de ce thème en association avec le marché financier caractérisé par leur décloisonnement (unification des marchés monétaires, financiers, obligataires...) et leur dématérialisation. La gestion de biens communs surexploités par une consommation effrénée (mais aussi par la croissance démographique), la propagation accélérée d'épidémies et d'épizooties du fait principalement de l'accélération des communications, le crime transnational qui se nourrit des réseaux de la mondialisation participent ainsi à cette nouvelle perception d'un espace mondial unifié. Puisqu'il « *n'existe plus de frontières aux menaces* », le cadre national est désormais trop étroit pour apporter des solutions adaptées à cette globalisation des périls. Altermondialistes et *traders* de l'économie-monde se retrouvent ainsi alliés pour dénoncer de concert l'ancienne géographie politique subvertie par la géographie des réseaux.

(7) Badie (B.), Whitol de Wenden (C.), 1994, *Le Défi migratoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 185 p.

(8) Rousseau (J.-J.), *L'Émile*, livre 5, p. 209.

La frontière injuste

La dénonciation des anciennes partitions territoriales ne se justifie pas seulement du fait de leur inadaptation aux défis de la mondialisation ; elle s'accompagne également d'une critique véhémente du mode d'exploitation de la frontière dans l'ancien monde westphalien. Au parallèle souvent établi entre frontière et prison s'ajoute l'équation tout aussi traditionnelle entre frontière et paupérisation.

Le parallèle « frontière-prison » représente la frontière comme une ceinture de barbelés entourant des États prison, le poste frontière étant matérialisé par les casemates protégées par des sacs de sable et les mitrailleuses commandant l'ouverture de la barrière rouge et blanche séparant la Suède de la Norvège chez Hergé. Ce mur enferme des populations réunies souvent contre leur gré dans des ensembles artificiels. Ainsi, ce n'est pas tant l'État en lui-même qui est mis en cause par les tenants de cette thèse, mais le fait que celui-ci soit une construction trop souvent artificielle, produit de l'occidentalisation du monde. *L'uti possidetis juris*, qui a fourni le principe directeur pour le tracé des frontières africaines, doit être envisagé à ce titre comme l'une des causes de la crise politique et sécuritaire de l'Afrique sub-saharienne. Rassemblant de force des populations incapables de vivre ensemble, ces mêmes frontières ont, ailleurs dans le monde, séparé des communautés réduites au statut de minorités dans des États qui n'étaient pas les leurs. Les Kurdes, partagées entre l'Irak, l'Iran, la Turquie, la Syrie, symbolisent ces populations victimes de tracés qui ignoraient les réalités humaines. La frontière a ainsi été posée en institution universelle alors qu'elle n'était que le produit du droit public européen⁹. Cette exportation de la souveraineté territoriale qui faisait du roi de France « l'Empereur en son Royaume » s'est, dans un second temps, traduite par le principe de « l'exclusivisme territorial » qui

interdisait d'intervenir dans les affaires intérieures des nations voisines. Fondé sur le désir de réduire les causes de guerre entre États, ce principe de non-intervention officialisé par la Charte des Nations unies dans son article 2 § 7 a conduit la communauté internationale à fermer les yeux sur ce qui pouvait se passer dans ces États artificiels, souvent faillis, où la violence demeurait l'instrument de résolution des multiples crises politiques. De Staline à Mao, de Pol Pot à Idi Amin Dada, de Suharto à Saddam Hussein, la liste des tyrans ayant massacré en toute

De Staline à Mao, de Pol Pot à Idi Amin Dada, de Suharto à Saddam Hussein, la liste des tyrans ayant massacré en toute impunité minorités et opposants doit être complétée pour faire bonne mesure, par les États de droit qui ont invoqué la dimension interne des guerres de décolonisation pour interdire tout droit de regard extérieur sur leurs techniques de « pacification ». La frontière a, alors, été considérée comme ce « rideau de fer » opaque où la non-ingérence avait pour corollaire la non-assistance.

impunité minorités et opposants doit être complétée pour faire bonne mesure, par les États de droit qui ont invoqué la dimension interne des guerres de décolonisation pour interdire tout droit de regard extérieur sur leurs techniques de « pacification ». La frontière a, alors, été considérée comme ce « rideau de fer » opaque où la non-ingérence avait pour corollaire la non-assistance.

L'équation « frontière = pauvreté » est loin d'être récente. Les libéraux du XIX^e siècle ont élaboré leur système de pensée sur cette hypothèse d'un commerce international source d'enrichissement mutuel, les Anglais ayant encore intérêt à acheter leur vin au Portugal pour permettre aux Portugais d'acheter à leur tour du drap anglais. Même si le modèle de Ricardo est soumis à des conditions restrictives pour fonctionner à son optimum (niveau égal de développement économique, interdiction d'utiliser la monnaie à des fins compétitives...), la croyance dans les vertus du libre-échange a façonné le XIX^e siècle et organisé la gouvernance économique et financière après la Seconde Guerre mondiale quand l'ouverture des économies a été posée en condition d'une paix durable. La frontière, et tout ce qui empêche la libre circulation, est ainsi considérée comme la cause première de la pauvreté et de la guerre. L'élargissement des

produits entrant dans le cadre de l'échange international – l'agriculture, les services, la culture... – participe ainsi à ce recul généralisé de la frontière qui se mesure non

(9) Postel-Vinay (K.), 2011, *La Frontière ou l'invention des relations internationales*, Ceriscope, mars, <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/la-frontiere-ou-linvention-des-relations-internationales>

seulement sur le plan géographique, mais également du point de vue matériel. La pression permanente du patronat en faveur de l'immigration – en dépit de taux de chômage souvent élevés – est l'une des autres composantes de ce libre-échange, les migrants acceptant des salaires que les nationaux refusent pour les emplois non qualifiés – et souvent les plus durs – ou bien fournissant les experts sélectionnés à l'extérieur dans les domaines où le système éducatif ne parvient pas à fournir des diplômés en nombre suffisant. Le fait que les altermondialistes manifestent régulièrement contre les restrictions apportées à l'immigration et contestent le durcissement du droit d'asile démontre que les antimondialistes d'antan sont eux aussi devenus des partisans de la mondialisation. S'ils sont bien sûr en désaccord avec les libéraux sur la nature de la mondialisation à mettre en œuvre, du moins les retrouve-t-on unis pour dénoncer la tentation du protectionnisme ou du repli qui serait contraire aux intérêts des peuples. La libre circulation des hommes comme celle des marchandises ou des capitaux rassemble ainsi les plus purs des libéraux aux plus anarchistes des libertaires, unis sous la même bannière de la dénonciation de toutes les formes d'entrave pouvant interrompre ces flux vitaux.

Le bel avenir de la frontière

Les dizaines de milliers de kilomètres de frontière apparus depuis la fin de la guerre froide confirment cependant l'adage réaliste selon lequel on ne détruit que ce que l'on remplace et attestent du bel avenir de cette démarcation tant décriée. Nombre de critiques dirigées contre la frontière méritent certes d'être retenues. L'universalisation du modèle étatique et de la frontière issue de l'expérience historique de la vieille Europe a souvent produit des ersatz monstrueux où l'État était la première menace à la sécurité des populations emprisonnées à l'intérieur de murs hermétiques. La frontière et son corollaire de la non-intervention ont tout aussi souvent servi à justifier la passivité face à des exactions que le sens commun réprouvait, mais que la raison d'État interdisait de condamner. L'idée d'un *limes* infranchissable a disparu avec Rome et la ligne Maginot nous incite à la prudence quant à l'efficacité des *bunkers* et des frises de barbelés. Incapables d'arrêter des armées, elles sont tout aussi impuissantes face à la détermination d'individus prêts à risquer leur vie pour changer d'existence. Bien plus, la multiplication des obstacles nourrit l'activité des mafias qui prospèrent à la faveur de la pression migratoire. Cependant, aucun des vices évidents de la frontière que l'on voudrait résorber n'est aussi grave que ceux qui ne manqueraient pas de se manifester en l'absence de toute frontière. Sans paraphraser l'argumentaire de Régis

Debray, il est ainsi possible de dresser un « *éloge de la frontière* » qui sonne le glas des illusions postmodernes.

Éloge de la frontière

Si des indépendantistes obstinés continuent au mépris des savantes exégèses sur la fin des territoires à revendiquer – souvent au péril de leur vie – le droit de contrôler une frontière, c'est que celles-ci leur apportent des garanties irremplaçables.

La frontière est tout d'abord un gage de sécurité, et donc de liberté. Israël revendique toujours une frontière « *sûre* » ; les Palestiniens aspirent eux aussi à la création d'un État dont les frontières garantiront leur droit à s'administrer librement, le premier des droits de l'Homme d'après le Pacte sur les droits civils et politiques de 1966. La frontière ne tient pas à distance tous les périls et elle est aussi poreuse aux menaces qu'aux autres flux de la mondialisation. L'ombre des murs derrière lesquels certaines nations cherchent à se protéger peut durablement affecter leur dynamisme quand une posture trop défensive finit par saper les ressorts des initiatives. Pourtant, au même titre que le commerce des portes blindées bénéficie du sentiment d'insécurité, les individus comme les peuples sont prêts à consentir des efforts importants pour assurer cette sécurité qui correspond au premier de leurs droits d'après le Pacte social des origines. Dans ces conditions, il est paradoxal de constater que le *mainstream* des approches académiques des Relations internationales se fonde désormais sur l'intersubjectivité – c'est-à-dire le croisement des perceptions – tout en récusant au nom de la rationalité – le droit des populations à définir le degré de protection qu'elles jugent nécessaire à leur sécurité. Au demeurant, même si la guerre de conquête n'est plus pour les nations occidentales qu'un lointain et mauvais souvenir, il convient de rappeler que l'espace a toujours été une cause majeure de guerre et qu'en fondant la vie internationale sur le principe d'inviolabilité de la frontière – qui remplace désormais le principe d'intangibilité –, on a assuré aux populations vivant dans des États où les frontières ne sont plus source de contestation une ère de paix durable.

Le deuxième apport irremplaçable de la frontière est de délimiter le territoire à l'intérieur duquel les citoyens disposent des mêmes droits. La citoyenneté nécessite en effet l'existence d'une frontière délimitant l'espace public régi par les mêmes lois. Du point de vue politique, les citoyens y disposent des mêmes droits politiques. Les droits économiques et sociaux ne sont pas liés à la seule citoyenneté, mais l'État territorial demeure le seul espace où élaborer les compromis sociaux organisant

la répartition de la richesse. L'échec du sommet de Luxembourg de décembre 1997, au cours duquel les États membres de l'Union européenne ont tenté d'élaborer des critères de convergence sociale équivalents aux critères financiers de Maastricht, atteste du caractère indispensable – quoique inexplicable – de la frontière pour délimiter le cadre territorial à l'intérieur duquel les arbitrages politiques répartissent les droits et les devoirs des acteurs économiques et sociaux qui participent à l'activité de la nation.

La frontière est également indispensable pour déterminer l'identité du groupe vivant sur le territoire ainsi délimité. Il existe bien sûr d'autres identités qui n'obéissent pas à cette logique territoriale. Cependant, la ferveur nationaliste qui se manifeste toujours, même dans les nations développées, à l'occasion des grands-messes sportives témoigne de la prééminence de cette identité sur les autres. La frontière ne se contente pas seulement de manière positive de rassembler les populations unies par le même « *vouloir-vivre en commun* ». En définissant l'Autre, la frontière joue de manière négative, mais tout aussi efficace, un rôle central dans la constitution d'une identité nationale qui demeure prépondérante.

La quatrième caractéristique irremplaçable de la frontière réside dans sa capacité à créer de la richesse. Même si cette idée peut paraître contestable pour les adeptes d'une mondialisation déterritorialisée, la frontière est également source de richesse. Le film *Rien à déclarer* relate ainsi l'histoire de la disparition d'un poste frontière entre la Belgique et la France, disparition qui entraîne la ruine des commerces établis de part et d'autre des postes de douanes où l'attente comme la disparité des prix favorisaient le négoce. À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que les villes frontière (Reims, Troyes, Cologne, Leipzig, Genève) étaient au Moyen-Âge le siège des grandes foires qui entretenaient leur prospérité. De manière plus actualisée, il convient également de constater qu'en dehors des marchés financiers, le marché global n'existe pas et que la mondialisation reste ancrée dans le territoire. Ce sont en effet les disparités de prix et de législation qui justifient l'échange international et le génie national ne saurait être négligé dans les spécialisations inhérentes au libre-échange.

La frontière, qui est apparue avec l'État nation, apparaît également comme une protection indispensable vis-à-vis des prétentions impériales et des ingérences croisées caractéristiques de l'*Imperium Mundi* et de l'*Aeclesia Universalis*

du Moyen-Âge. Comme le rappelle Jean-Christophe Romer, la notion de frontières est incompatible avec l'Empire qui préfère parler de « *confins* » ou de « *marches*¹⁰ ». Face à la gouvernance supranationale des économies et à la réhabilitation du principe d'intervention qui a accompagné l'abandon de la non-ingérence, la frontière doit être considérée comme le rempart qui défend les plus démunis contre les exigences de la mondialisation. Face à l'intensification des flux, à l'accélération des échanges et à la montée en puissance du virtuel, le territoire demeure un espace maîtrisé à dimension humaine, dernier refuge des exclus et des perdants de la mondialisation. L'édification des nouveaux murs témoigne de cette peur de l'extérieur d'une partie non négligeable des populations qui préfèrent préserver leurs acquis plutôt que de tenter le pari de l'ouverture. Les milliers de kilomètres de mur construits sur des frontières jugées trop poreuses témoignent ainsi autant de l'égoïsme que de la peur de nations mal préparées à la mondialisation. Ces sentiments si peu altruistes ne peuvent, bien sûr, être à l'origine de grandes politiques. Cependant, il serait pour le moins inique de prétendre secourir des populations en situation d'urgence au nom d'une ingérence qui flirte souvent avec la légalité internationale, tout en refusant de répondre à la détresse de populations plus proches de nous avec des moyens défensifs qui restent conformes au droit international.

Enfin, la frontière reste le plus sûr instrument de son dépassement. Les idéologies transnationales n'ont certes jamais manqué. Au temps de la guerre froide, l'internationalisme prolétarien, l'afroasiatisme, le panarabisme, le panafricanisme ont mobilisé de nombreuses énergies sans jamais tenir leurs promesses. À l'inverse, la construction européenne, qui est sans aucun doute le modèle le plus achevé de dépassement de l'État, est autant le produit du marché que du volontarisme politique. Si l'économie a joué un rôle moteur – très bien décrit par le *spill-over effect* du néo-fonctionnalisme –, l'intervention des États a été nécessaire pour donner une impulsion et relancer le mécanisme de régionalisation quand celui-ci était grippé. Si l'on compare les multiples tentatives d'intégration du continent africain, force est de constater à travers l'exemple européen que le seul cas historique récent de suppression des frontières intérieures n'a pu être obtenu que par la coopération d'États stables, assurés de leur survie par l'existence de frontières reconnues, à l'intérieur desquelles a pu être envisagé un processus d'intégration régionale qui ne remettait pas en cause leur identité.

(10) Romer (J.-C.) (ed.), 2004, *Face aux barbares. Marches et confins d'empires*, Paris, Taillandier, 200 p.

L'Europe ou la fin de l'illusion postmoderne

La construction européenne est à l'origine de la disparition des frontières intérieures dans le cadre d'un processus restant sous le contrôle des États. Cependant, la faillite de sa gestion de la crise de 2015 et son incapacité durable à trouver une solution aux dysfonctionnements de l'espace Schengen, notamment concernant la situation des « dublinés¹¹ », sont également l'illustration de l'illusion postmoderne d'un monde déterritorialisé sans frontières.

Durant très longtemps, l'Europe s'est en effet présentée comme un objet postmoderne sans équivalent. L'objet politique non identifié de Jacques Delors n'était ni une fédération d'États-nations, ni une simple organisation internationale de coopération puisqu'elle combinait coopération (intergouvernementale) et intégration (supranationale), libéralisme (le Marché unique) et interventionnisme (les politiques communes). Cette « *fédération à l'envers* », dont les organes centraux ne détiennent que des pouvoirs techniques et qui construit un ordre juridique interne sur le fondement de traités internationaux, revendique également sa postmodernité dans ses symboles : un drapeau dont les étoiles représentent la concorde et non les membres, un hymne sans paroles, un passeport et une monnaie à deux référents. Du point de vue territorial, l'Europe a également renoncé aux représentations classiques puisqu'elle n'a pas à proprement parler de « territoire », mais « un marché » (intérieur), « un espace » (Schengen), « une zone » (de libre-échange dans le cadre de l'Espace économique européen) délimités par des bornes tarifaires et un tarif extérieur commun. Les limites extérieures de l'Union restaient en fait les segments des frontières extérieures des États membres, car l'Union, dépourvue de personnalité juridique, ne pouvait avoir sa propre délimitation. Cette frontière « *isobare* », selon la définition ancienne de Jacques Ancel, tributaire de pressions instables en évolution perpétuelle¹², se justifiait par deux raisons. D'une part, l'Europe récusait la notion d'intangibilité des frontières qui aurait entravé son expansion¹³. D'autre part, les promoteurs de la construction européenne

se refusaient à envisager une identité nouvelle fondée, comme l'ancienne, non seulement sur le vouloir vivre en commun, mais également sur le rejet de l'Autre. Le débat sur les racines de l'Europe et la volonté d'exclure toute référence aux racines chrétiennes et juives de l'Europe dans le cadre du projet de traité constitutionnel en 2005 a incarné ce désir de présenter l'Union européenne comme une construction politique totalement originale par rapport aux expériences politiques passées.

Cette situation a aujourd'hui considérablement évolué. L'attribution de la personnalité juridique à l'Union par l'article 47 du traité de Lisbonne a tout d'abord mis un terme à cette situation paradoxale qui avait accordé une personnalité juridique aux Communautés, mais pas à l'Union apparue à Maastricht en 1992. Le fait que l'Union se soit attribué cette personnalité juridique avant Lisbonne en signant à sa propre initiative des engagements internationaux avec l'UEO en 2001, les États-Unis en 2003 (accord d'extradition et d'entraide judiciaire) et la Suisse en 2004 (participation à l'espace Schengen) démontre l'inconfort de cette posture qui permettait à l'Europe d'avoir une forte visibilité internationale sans pour autant exister juridiquement. Consciente de cette difficulté, l'Europe a d'ailleurs très tôt posé le problème de son insertion internationale en termes « d'identité » (Déclaration d'identité européenne de 1973, Déclaration solennelle d'identité européenne de 1983, identité européenne de sécurité et de défense...). En deuxième lieu, le quasi-abandon des négociations en vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne a constitué un revers pour les post-modernistes en revenant à la conception du Moyen-Âge d'une frontière sud-est de l'Europe fixée sur le Bosphore et les Dardanelles, à une époque où l'Empire ottoman était considéré comme l'envahisseur. Cette nouvelle orientation politique privilégie ainsi la géographie sur l'histoire puisque, s'il peut être souhaitable d'oublier les conquêtes impériales turques et d'étendre le *soft-power* européen vers les pays musulmans, il est pour autant difficilement imaginable de concevoir que l'Europe puisse avoir une frontière commune avec l'Iran, l'Irak et la Syrie¹⁴. Enfin, la création de Frontex en 2004, devenue en 2016 l'Agence européenne des gardes-frontières et des

(11) Référence au règlement adopté en juin 2013 par l'Union européenne qui fait obligation au premier pays ayant enregistré un demandeur d'asile ou un migrant de traiter sa demande. On compterait, en 2018, 600 000 « dublinés » en Europe, soit des personnes ayant quitté le pays où elles ont été enregistrées à la faveur du principe de libre circulation.

(12) Ancel (J.), 1938, *La Géographie des frontières*, Paris, Gallimard.

(13) Il est, à ce titre, intéressant de rappeler que c'est dans le cadre de la CSCE que fut négocié l'abandon de la notion « d'intangibilité » souhaitée par l'Union soviétique au profit de la notion « d'inviolabilité » qui suggérerait une possible modification des frontières à condition que celle-ci soit conforme aux exigences du droit international. Cette négociation fut à l'origine de l'une des premières positions communes des États européens préconisée par la déclaration d'identité européenne de 1973.

(14) Cependant, il convient aussi de remarquer que si l'on adhère à la conception de Paul Valéry qui considère que l'aire culturelle européenne s'étend jusqu'aux pays où est ressentie conjointement la triple influence de la Grèce, de Rome et du christianisme, alors l'Arménie ou la Géorgie, situées sur la frontière nord-est de la Turquie, ont naturellement vocation à intégrer la famille européenne.

garde-côtes, et le transfert des politiques d'immigration du troisième au premier pilier accélèrent le processus de communautarisation de la frontière de l'Union, même si Frontex n'a encore pour mission que de coordonner la coopération opérationnelle entre les États membres et de les assister en matière de formation, de recherche et d'analyse des risques.

Ce mouvement n'est bien sûr pas linéaire. En se déclarant opposées à la construction du mur entre la Grèce et la Turquie, en critiquant les remises en cause de l'espace Schengen qui aurait pour conséquence de transformer l'Europe en forteresse et en œuvrant pour le démantèlement de la Ligne verte à Chypre, les instances européennes – principalement la Commission et le Parlement – n'ont pas totalement renoncé au désir de réinventer le politique et ses instruments. Cependant, la vigilance des États à travers le Conseil leur rappelle que l'on ne peut revendiquer la personnalité juridique – et donc, disposer des attributs classiques de l'action politique – tout en prétendant agir dans des registres différents avec des référentiels totalement neufs. L'Europe a, longtemps, privilégié l'ambiguïté quant à sa véritable nature ; en revendiquant une personnalité juridique, elle a, cependant, clairement choisi de revenir dans un cadre plus classique, sans doute pour cesser d'être « *un nain politique et une larve militaire* » selon la formule lapidaire de Mark Eyskens.

La frontière est devenue avec la mondialisation un objet d'études particulièrement attractif. Partant du constat qu'elle est caractérisée dans le monde contemporain par la dialectique de la revendication et du dépassement, le Centre d'études des relations internationales a consacré en février 2011 le premier thème du *Ceriscope*, sa nouvelle publication en ligne, à cette thématique. Deux ans plus tôt, la Chaire Raoul Dandurand d'Études stratégiques de l'université du Québec à Montréal avait lancé un vaste programme pluridisciplinaire sur le thème des murs et des frontières, programme financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. L'intitulé de ce programme n'est, d'ailleurs, pas anodin et l'association des termes – que l'on retrouve aussi sur le *Ceriscope* avec l'association « murs » et « clôtures » – recèle une condamnation implicite. Rejetant la distinction du « Même » et « l'Autre » du « Dehors » et du « Dedans », la majorité des critiques condamne la xénophobie et le repli sur soi des sociétés civiles et dénonce le caractère contre-productif des politiques sécuritaires qui encouragent l'installation illégale alors que la libre circulation produirait

plus de fluidité. Derrière l'actualité de ces thématiques, il est cependant assez facile de retrouver la déclinaison d'un argumentaire ancien remontant aux critiques libérales de la première moitié du XIX^e siècle et aux différentes moutures de la mouvance anarchiste durant la seconde partie de ce siècle (Proudhon, Élysée Reclus...¹⁵). Comme à cette époque, les critiques de la frontière proviennent toujours d'élites intellectuelles ou économiques qui utilisent leur capital social et culturel pour promouvoir la conception du monde dans lequel elles vivent. Participant à la communauté des clercs ou habitués des voyages d'affaires, maîtrisant les langues étrangères ou au moins capables de s'exprimer en « *globish* », banquiers et intellectuels, marchands et artistes sont d'autant plus portés à promouvoir un monde sans frontières que celui-ci correspond à leurs intérêts et à leurs représentations. Cependant, la très grande majorité de la population mondiale n'a pas l'occasion de voyager ou simplement d'échanger avec l'étranger qui, même proche, lui demeure inconnu. La consultation des statistiques annuelles de l'Union internationale des télécommunications n'est pas inutile pour relativiser la portée du village planétaire et constater à quel point les conclusions du rapport Maitland demeurent d'actualité à propos du fossé séparant les « sur-communicants » du Nord des « sous-communicants » du Sud. Sans chercher à établir des comparaisons avec les populations du tiers-monde pour lesquelles la question des frontières se pose en des termes radicalement différents, il est possible de constater que, même dans les pays développés, l'étranger demeure *terra incognita* pour une très large partie de la population qui n'a jamais eu la possibilité ou les moyens de sortir du territoire national. Si l'on consulte l'enquête annuelle sur le Suivi de la demande touristique des Français (STD) qui intègre à la fois les séjours touristiques et les voyages d'affaires, on constate que seulement 25 % des Français sont partis à l'étranger en 2016¹⁶. Ce chiffre doit être interprété en tenant compte du fait que l'outre-mer est intégré dans ces statistiques et que ce sont souvent les mêmes personnes qui voyagent plusieurs fois dans l'année. Si l'on ajoute que la majorité des séjours touristiques à l'étranger se déroule en Espagne, au Portugal et en Italie, force est d'admettre que l'étranger reste très proche et que l'Orient débute, comme pour les concours du Quai d'Orsay, sur les rives du Rhin.

Le débat sur la sécurisation des frontières met donc face à face des « minorités agissantes » qui disposent de capacités considérables d'influence et une majorité de la population sédentaire, beaucoup plus conservatrice dans

(15) Pelletier (P.), 2008, « Indigènes de l'univers ». Des anarchistes et le territoire, *Refractions*, Automne, <http://refractions.plusloin.org/spip.php?article303>

(16) Déplacements touristiques des Français, 2016 : www.veilleinfotourisme.fr

ses rapports avec l'extérieur. Les gouvernements élus doivent donc en permanence évoluer entre les deux écueils de « la tyrannie de la majorité » et du déni de cette même majorité. La poussée populiste observable dans l'ensemble de l'Europe ne saurait être l'unique paramètre des politiques de la frontière et il n'est pas inutile de rappeler ici la récente décision du Conseil constitutionnel du 6 juillet 2018 consacrant le principe de fraternité dans une affaire concernant précisément l'aide à des migrants sans papiers. Entre ces deux positions, il est essentiel que les gouvernements démocratiques réfléchissent aux artefacts sociaux qui permettront d'expliquer et de rendre acceptable l'ouverture maîtrisée des frontières. Cependant, il serait politiquement dangereux que ces mêmes gouvernements ignorent les peurs suscitées par l'ouverture des frontières aux seuls motifs des intérêts économiques et des valeurs humanistes prônées par les minorités actives qui détiennent, selon la formule ancienne de John Plamentaz « *un pouvoir incontrôlé et*

*constituent de ce fait une classe dirigeante ou, si l'on préfère, une élite dirigeante*¹⁷ ». Comme l'exclusion est dénoncée chaque fois que l'on aborde la question des frontières, il importe d'éviter d'exclure les voix qui s'élèvent contre la *doxa* sans-frontiériste en gardant à l'esprit que, si de bonnes frontières ne suffisent pas à créer un bon voisinage, de mauvaises frontières soulèveront obligatoirement des problèmes sociaux face auxquels les gouvernements démocratiques ont apporté la preuve de leur impuissance ■

(17) Plamentaz (J.), 1965, « La Classe dirigeante », *Revue française de science politique*, vol. 15 n° 1, p. 28-39.

Contribution au renouveau d'une approche de la sécurité nationale

Philippe CAILLOL, Xavier DENIS, Gérard PARDINI



Présentation

La contribution de l'INHESJ aux travaux du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* a été rédigée en 2012 après l'annonce du président de la République du 13 juillet annonçant la décision d'engager la rédaction d'un nouveau document pour se substituer à celui de 2008. Cet article a été publié dans le numéro 22 des Cahiers de la Sécurité et de la justice mais son origine se trouve dans des travaux réalisés en interne en octobre 2011. L'Institut avait alors pris l'initiative de remettre une contribution au SGDSN pour tenir compte des évolutions mondiales connues depuis 2008 et du constat qu'il était urgent de disposer au sein de l'encadrement civil de la fonction publique d'une capacité élargie d'analyse des questions de sécurité nationale. Ce concept de sécurité nationale est encore jeune, car faut-il le rappeler, le livre blanc de 2012 n'est que le second texte de ce niveau qui traite du périmètre élargi couvrant les champs de la défense et la sécurité à la différence des livres blancs de 1972 et 1994, qui ne concernaient que la défense. Autre point à garder en mémoire, la France ne s'est engagée dans une démarche « Livre blanc » qu'en 1972. De la fin de la seconde guerre mondiale aux années 1970, la politique de défense était strictement une affaire de budget et les orientations en étaient débattues à l'occasion du vote annuel en loi de finances du budget des armées¹. À titre de comparaison, la Grande-Bretagne s'est engagée dans la démarche au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Ce décalage s'explique en grande partie par la personnalité du premier président de la V^e République qui incarne sur son nom la politique de défense. La légitimité du président est suffisante et se combine avec l'effectivité de son pouvoir et de ses compétences. Parlement et opinion n'ont pas d'espaces sur ces sujets et ne les recherchent pas.

Le *Livre blanc* de 2008 aura une durée de vie de 5 ans et celui de 2013 a été annoncé pour fixer les orientations stratégiques à quinze ans, soit 2038 et servir « de socle » à la loi de programmation militaire couvrant la période 2014-2019. Le document affirme bien que l'engagement de tous est nécessaire : militaires, personnel des services de renseignement, policiers, gendarmes, diplomates, agents publics, bénévoles, mais aussi simples citoyens, tous acteurs de notre sécurité nationale... N'en demeure pas moins que la réalité de cet engagement doit associer à la compréhension des enjeux de sécurité nationale, la compréhension des réalités économiques et de réalités de la criminalité. C'est en ce sens que la contribution de l'INHESJ était et demeure originale et doit être résolument poursuivie.

Gérard Pardini
Mars 2019

(1) Lire à ce sujet l'intéressant article de P. Buffotot, *Les Livres blancs sur la défense sous la V^e République*, publié en 2015 sur le portail « REVEL » de l'université de Nice Sophia Antipolis. Numéro 2 ; URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=581>

Retour sur une évolution

Presque cinq années se sont écoulées depuis la publication du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* en 2008. Ce document avait alors été le premier à intégrer la défense et la sécurité nationale dans un même document politique. La transformation du contexte mondial depuis le document publié en 1994² justifiait un tel élargissement pour permettre de mieux appréhender l'ensemble des menaces, risques et vulnérabilités pouvant affecter les intérêts fondamentaux de la nation. Une approche capacitaire venait également compléter l'analyse ainsi qu'une nouvelle organisation de l'exécutif de l'État. La réforme était structurée autour de quatre propositions : la création d'un Conseil de la défense et de la sécurité nationale (CDSN³) ; d'un Conseil consultatif sur la défense et la sécurité nationale (CCDSN) ; d'un Conseil national du renseignement (CNR) et une transformation du secrétariat général de la Défense nationale en secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), garant, au niveau du Premier ministre, de la cohérence de l'action gouvernementale dans tout le champ de la sécurité nationale.

Un travail de clarification des rôles et des missions des principaux ministères régaliens

était également amorcé avec le développement d'outils de prévision et de suivi économique et financier⁴. Enfin, un effort tout particulier dans le domaine de la formation et de la recherche stratégique s'est concrétisé avec la création, sur le site de l'École militaire, d'un campus public regroupant aux côtés des diverses structures de l'enseignement militaire (École de guerre...) les instituts nationaux⁵. L'INHES apportera alors sa vision de la sécurité globale, concept qu'il a contribué à définir et à développer depuis une vingtaine d'années, et un positionnement novateur associant le champ de la justice.

Cinq années après cette avancée, l'INHESJ a renforcé sa position en affirmant sa spécificité d'être un espace orienté vers l'identification pluridisciplinaire de l'évolution des champs de la sécurité et de la justice et sa capacité d'être une structure capable de proposer aux pouvoirs publics de lire et analyser la conjoncture sans se reposer sur les normes du passé.

La criminalité organisée porte atteinte aux intérêts fondamentaux

C'est à ce titre que nous avons souhaité proposer une contribution aux travaux du nouveau *Livre blanc* de 2013 s'inscrivant dans le cadre d'un réexamen continu de la stratégie de sécurité nationale. Nous pensons notamment

- (2) Long (M.), Balladur (E.), Léotard (F.), 1994, La documentation Française, Collection des rapports officiels, Juin.
- (3) Le CDSN a pour mission d'appréhender globalement les objectifs et les contraintes de la sécurité nationale. Il est présidé par le chef de l'État et peut se réunir en formations spécialisées : conseil de défense, conseil national du renseignement ou en conseils restreints (gestion de crise, renseignement, questions nucléaires). Le CCDSN est composé d'experts indépendants, venant apporter des éléments diversifiés d'appréciation et d'éclairage à l'exécutif. Le CNR, également présidé par le président de la République, associe le Premier ministre, les ministres de l'Intérieur, de la Défense, des Affaires étrangères et européennes, de l'Économie et du Budget, les ministres concernés le cas échéant en fonction des sujets traités, ainsi que le coordonnateur national du renseignement, les directeurs des services de renseignement et le secrétaire général de la Défense et la Sécurité nationale. Le coordonnateur national du renseignement, fonction créée, devient le point d'entrée des services de renseignement auprès du président de la République.
- (4) On peut notamment citer la création, au sein du ministère de la Défense, d'un comité ministériel des investissements et d'un comité financier, le renforcement du rôle du chef d'état-major des armées, l'accroissement des capacités de gestion interministérielle des crises sur le territoire national, la création de la direction centrale des Renseignements intérieurs (DCRI) et le rattachement complet de la gendarmerie nationale au ministère de l'Intérieur. Les synergies avec les ministères chargés de l'économie et du budget sont également traitées dans le domaine de la sécurité économique et l'adéquation des choix proposés en matière de sécurité nationale avec la stratégie générale des finances publiques.
- (5) Institut national des hautes études de sécurité (INHES) ; Institut national des hautes études de la défense nationale (IHEDN) et création du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS).

Gérard PARDINI

Ancien directeur adjoint de l'INHESJ

Philippe CAILLOL

Ancien directeur adjoint de l'INHESJ

Xavier DENIS

Colonel de gendarmerie, ancien chef du Département Sécurité de l'INHESJ

Article paru dans
Cahiers de la sécurité
n° 22
(4^e trimestre 2012).

que la criminalité dite « organisée » est aujourd'hui l'un des défis les plus aigus que nos sociétés ont à relever. La diffusion tentaculaire de cette criminalité ébranle chez les citoyens le sentiment de sécurité et de confiance dans les pouvoirs publics. Elle pose la question du paradoxe du pouvoir et de la légitimité. États et entreprises sont ou seront déstabilisés. Le monde économique exerce un pouvoir fort, mais voit sa légitimité remise en cause d'autant plus que la crise s'ancre durablement dans nos sociétés. États et organisations transnationales connaissent un phénomène identique et sont également en perte de légitimité, car leur capacité à s'adapter à un contexte volatil est érodée.

Les années qui nous séparent du *Livre blanc* de 2008 ont aussi confirmé la prégnance du facteur « incertitude » et/ou du « hors-norme ». Cet état de fait ne peut être ignoré des politiques publiques. Au-delà des questions liées à l'analyse, à l'anticipation et à la prise de décision, est également posée celle de l'adaptation des formations à la prise de décision dans un tel contexte. Tout cela nous conduit à militer pour intégrer, au travers d'une approche globale, l'ensemble des facteurs associés aux chaînes de valeur qui irriguent l'économie de notre pays et, bien au-delà, l'économie mondiale.

Criminalité organisée et réseaux vitaux

Les questions de défense et de sécurité nationale doivent s'ouvrir à une réflexion élargie à un nouvel « espace des possibles » rendant plus visibles les vulnérabilités liées aux menaces de nature criminelle. Ces dernières ne constituent pas exclusivement des problèmes d'ordre public ou judiciaire, mais peuvent mettre en péril les réseaux d'opérateurs et les infrastructures vitales.

Le lien entre mondialisation et accroissement qualitatif et quantitatif des activités criminelles n'est plus à démontrer. Les plus récents travaux des organisations internationales et des services de sécurité nationaux confirment la mutation de ce qu'on appelait le « crime organisé » en un vaste réseau de groupes, certes moins visibles et moins structurés, mais capables de se connecter pour exploiter ensemble de nouvelles opportunités, elles-mêmes liées directement à l'apparition de nouvelles vulnérabilités dans le fonctionnement de nos sociétés. Il faut prendre comme une réalité que ces groupes criminels adaptent leurs méthodes face à des systèmes dont ils savent qu'ils sont en mesure de s'opposer à leurs modes d'action traditionnels. L'affrontement avec un État est rarement payant et leur meilleure stratégie consiste à faire prospérer des activités

limitant la logique de confrontation directe. L'infiltration de la sphère économique sera donc privilégiée pour garantir un rapport risques/gains favorable.

Le crime organisé apparaîtrait de plus en plus comme une continuation du commerce licite par d'autres moyens. Même si par essence le crime organisé est parasitaire pour tirer au mieux profit des systèmes et des structures plutôt que d'entrer en conflit frontal, il ne faut pas oublier que la loi d'airain qui fait la violence sera toujours une source d'innovation. Le crime organisé n'y échappe pas. Il va en permanence générer de nouveaux rapports dont la principale caractéristique réside dans le potentiel « organisateur » des sociétés dans lesquelles il s'implante.

C'est donc logiquement que cette criminalité est en situation de percevoir nos vulnérabilités sur lesquelles elle se greffe pour exister avant de chercher à imposer ses modes de fonctionnement. Elle utilisera toutes les occasions qui lui seront offertes par nos insuffisances de vigilance et de coopération entre les secteurs publics et privés. Sans mutualisation effective des informations, des connaissances et des expériences des secteurs et, par conséquent, un fort niveau d'actions conjointes et coordonnées entre pouvoirs publics et entreprises, nous ne pouvons que craindre l'apparition de formes particulièrement nuisibles d'activités criminelles qui chercheront à affecter les réseaux vitaux qui irriguent nos économies, y trouvant des sources de profit et l'opportunité de pénétrer des systèmes de contrôles clés de l'économie légale. Les réseaux bancaires et les opérateurs de télécommunications sont les premiers visés, car chaque client, chaque abonné constitue une victime potentielle. Une autre étape consistera à prendre pied au cœur de ces réseaux via des sous-traitants, des filiales, des franchisés, des sociétés d'infogérance. Un troisième palier sera atteint quand les conséquences du crime organisé pèseront

SANS MUTUALISATION EFFECTIVE DES INFORMATIONS, DES CONNAISSANCES ET DES EXPÉRIENCES DES SECTEURS ET, PAR CONSÉQUENT, UN FORT NIVEAU D'ACTIONS CONJOINTES ET COORDONNÉES ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ENTREPRISES, NOUS NE POUVONS QUE CRAINDRE L'APPARITION DE FORMES PARTICULIÈREMENT NUISIBLES D'ACTIVITÉS CRIMINELLES QUI CHERCHERONT À AFFECTER LES RÉSEAUX VITAUX QUI IRRIGUENT NOS ÉCONOMIES, Y TROUVANT DES SOURCES DE PROFIT ET L'OPPORTUNITÉ DE PÉNÉTRER DES SYSTÈMES DE CONTRÔLES CLÉS DE L'ÉCONOMIE LÉGALE.

très directement sur les problèmes environnementaux en compromettant les politiques publiques. La prise de contrôle d'opérateurs de l'énergie ou tout au moins leur compromission participera de ce palier. Plus la raréfaction des ressources énergétiques s'accroîtra, plus la tentation de s'en emparer ou d'en contrôler une part significative deviendra un objectif central. Cela ne peut entraîner que conflits et violences, mais également défiance. L'exploitation de toutes les faiblesses structurelles (publiques et privées) par les réseaux criminels constituera le principal facteur de la défiance des citoyens envers les pouvoirs publics et les entreprises. On peut également craindre l'accroissement des difficultés à mesurer le degré d'intégrité ou de non-perméabilité au crime des secteurs publics et privés.

Il apparaît donc indispensable que la stratégie de sécurité nationale intègre le plus en amont possible cette dimension afin de protéger notre développement social et économique et préserver *in fine* le modèle démocratique.

Le défi est immense. La plupart des dispositifs relatifs à la sécurité des activités d'importance vitale ont été conçus dans les pays industrialisés comme une réponse aux attentats du 11 septembre 2001, dans une vision de préservation du potentiel. De tels dispositifs ne sont pas adaptés pour traiter de l'intégrité de l'opérateur face à la corruption ou à l'utilisation frauduleuse du réseau à son insu. Si l'on se réfère aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur les seules vulnérabilités liées à l'intégrité, on trouve un *continuum* allant encore bien au-delà de la problématique de la corruption. On peut ainsi relever toute une liste de faiblesses allant du risque d'erreur à la faible réactivité des administrations publiques, en passant par l'insuffisance des contrôles et de la responsabilité.

Il semble donc nécessaire de fournir aux décideurs et aux gestionnaires compétents des estimations fiables de l'ampleur de ces vulnérabilités et des secteurs qu'elles concernent. Il faut être en capacité de donner des clés de décryptage des risques criminels, de façon à créer un cadre de confiance suffisamment robuste pour échanger des informations permettant d'améliorer la gouvernance et résister à la pénétration du crime au cœur même d'une activité vitale.

La prise en compte de ces vulnérabilités oblige à réfléchir à la restructuration des architectures institutionnelles et administratives pour parvenir à des réponses mieux adaptées aux besoins de liberté, de sécurité et de justice des citoyens dans un environnement mouvant et complexe. De même, il est devenu indispensable d'approfondir la dimension sociétale, car le champ à couvrir ne doit pas exclure la dimension d'appropriation intime par les citoyens de la sécurité nationale. L'observation du monde tel qu'il est nous conduit également à proposer une évolution de notre cadre de raisonnement en privilégiant une approche par intervalles de confiance et non d'estimations centrales. Une telle approche favorise une vision permettant de combiner en permanence les éléments du triptyque constitué par menaces, risques et vulnérabilités. Il s'agira *in fine* de réduire notre seuil de tolérance à la criminalité, car si nous laissons dériver un tel facteur, nous glisserons inexorablement vers un accroissement des inégalités et l'explosion de notre modèle social.

Il ne faut pas non plus négliger une perte accrue de légitimité des pouvoirs publics s'il apparaissait qu'une telle approche intégrée de la continuité soit mieux traitée par une norme privée, telle que l'ISO 22301⁶, que par un dispositif public lié à la stratégie de sécurité nationale.

Une meilleure prise en compte des chaînes de valeur

Les catastrophes de type Fukushima permettent de tracer une ligne entre risques mondiaux et risques locaux du fait de l'existence de plates-formes d'interconnexion qui favorisent l'accumulation et la propagation des risques. Toute faiblesse dans la connaissance des interconnexions provoque une sous-estimation du potentiel réel des risques et de mauvaises réponses à une crise qui surviendrait. Un tel constat montre tout l'intérêt de prendre en compte dans une approche globale l'ensemble des facteurs associés aux chaînes de valeur qui irriguent l'économie d'un pays et, bien au-delà, l'économie mondiale.

L'importance des chaînes de valeur ou d'approvisionnement a été démontrée dans une étude publiée pour

(6) « Sécurité sociétale - Systèmes de management de la continuité d'activité - Exigences ». Cette norme a pour objectif de rapprocher volontairement une organisation d'un état cible décidé. Elle ne décline pas nécessairement une liste de bonnes pratiques, mais privilégie plutôt la mise en place d'un environnement propice à assurer la continuité. L'ISO 22301 préconise ainsi une approche de type PDCA (Plan Do Check Act) : « P » : Planification des objectifs de continuité pour la période N 0 ; « D » : Do pour le déploiement au travers de plans d'actions divers qui vont améliorer la situation ; « C » : Check pour une période de tests ; « A » : Agir après avoir vu ce qui ne fonctionne pas et donc ré-Agir par des corrections appropriées. Le cycle recommence avec P en n+1.

la première fois en 2009⁷. Elle a établi que, pour les 300 entreprises mondiales réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard USD, 51 % de la fabrication des composants, 47 % de l'assemblage final, 46 % du stockage, 43 % des services à la clientèle et 39 % de la mise au point des produits sont réalisés hors du pays d'origine. L'ampleur de ces chiffres explique sans besoin de démonstration complémentaire que toute défaillance sur la chaîne aura des répercussions sérieuses sur les échanges internationaux, mais aussi dans les économies des pays concernés à un titre ou un autre au bon fonctionnement de la chaîne. D'autre part, les risques sont immenses parce que leurs origines sont multiples : ils peuvent provenir de défaillances internes à l'entreprise, de défaillances externes à l'entreprise, mais internes à la chaîne, de défaillances totalement externes aux entreprises et à la chaîne (typiquement un phénomène naturel) ou bien encore de plusieurs de ces catégories. Les arbitrages coût/efficacité apparaissent désormais insuffisants. Ils doivent être combinés avec le paramètre de la sécurité pour être pertinents, mais à la condition de prendre en compte une vision très large de la sécurité. Une telle vision doit, de notre point de vue, inclure une politique de diversification des risques et la mise en œuvre d'organisations fiabilisées grâce à des processus de redondance.

Pour les États, l'analyse de la catastrophe de Fukushima devrait avoir des conséquences allant bien au-delà de la mise en place d'un programme de sûreté nucléaire renforcé. La question des stocks stratégiques doit par exemple dépasser la question énergétique.

Dans une approche de type « sécurité nationale », il devient indispensable de traiter l'ensemble des secteurs économiques considérés comme stratégiques et, selon le degré de criticité, inciter ou imposer des stocks minimums comme cela existe pour les produits pétroliers. Il est permis de réfléchir à l'idée de faire figurer dans des directives nationales de sécurité l'obligation de disposer de plusieurs fournisseurs.

Se pose également la question de l'information pertinente sur la connaissance de la réalité des chaînes de valeur. Il n'est pas certain que nous connaissions exactement la position de notre pays dans les chaînes de production qui irriguent l'économie nationale. L'approche de type « cartographie industrielle » semble insuffisante ; compte

tenu des interactions entre les réseaux constituant une chaîne, la connaissance d'informations commerciales apparaît cruciale. L'ampleur des connaissances à maîtriser milite également pour une plus grande coopération internationale sur la connaissance des interconnexions mondiales et l'identification des points de vulnérabilité des grands systèmes productifs. Les données recueillies doivent pouvoir être comparées aux coûts directs et indirects des hyper catastrophes pour apprécier l'opportunité de débloquer des moyens financiers dédiés au traitement des vulnérabilités qui seraient identifiées.

Nous touchons à ce stade aux questions de gouvernance des États et des entreprises, car sans garantie d'un bon niveau de compréhension de ces problèmes il est vain de pouvoir imaginer qu'ils puissent être correctement traités. Le traitement de tels risques nécessite donc des efforts de formation et de sensibilisation tant des acteurs publics que privés, que ce soit à l'échelle des PME, des grands groupes, autant que du personnel politique et administratif. Le traitement approprié des risques systémiques implique des gouvernants qu'ils soient capables de concevoir et promouvoir des réglementations adaptées, une bonne planification nationale qui agira comme un premier niveau d'alerte et de réponse. La planification n'empêchera pas la survenance de l'hyper événement par essence non linéaire – il surgira sans prévenir –, mais limitera très certainement l'effet domino. Pour autant la planification, si elle est indispensable, n'est pas suffisante à elle seule pour prendre en compte la totalité du spectre de la gestion de crise.

La France, comme la plupart des pays, a été confrontée aux conséquences de politiques publiques qui ont ignoré le facteur « aléa moral ». Par exemple, le développement de l'urbanisation en zones dangereuses est d'autant plus important que les politiques d'aides aux victimes (publiques et privées via le système assurantiel) sont généreuses. Cela provoquera inéluctablement un effort moindre de la part des autres acteurs qui pourraient se mobiliser pour réduire le coût d'une crise. C'est ce delta que les économistes appellent « aléa moral » qui va provoquer paradoxalement une augmentation de l'ampleur des dommages. Les effets sociaux positifs de l'intervention publique seront annulés par le coût exponentiel des secours et de l'aide au retour à la normale.

(7) Cheung (C.), Guichard (S.), 2009, « Comprendre l'effondrement du commerce mondial », Département des affaires économiques, OCDE, document de travail n° 729.

Conference Board du Canada, 2010, « Lessons From the Recession and Financial Crisis: Lesson 7 – Integrative Trade Can Pull Us Down and Up », The Conference Board of Canada, juin.

Adapter la formation à la dimension « sécurité nationale »

La question de la formation des acteurs est cruciale. Des efforts importants ont été réalisés dans le domaine des formations métiers et dans la réalisation d'exercices d'entraînements. Néanmoins, l'analyse des crises passées et les retours d'expérience tirés des formations de mise en situation à la gestion de crise réalisées par l'Institut depuis cinq années montrent que la formation traitant les aspects décisionnels est encore faible. Les méthodes de formations s'intéressent encore majoritairement aux seuls aspects techniques et organisationnels.

En l'absence de modalités de travail et de décision aidant à une convergence décisionnelle, le réflexe le plus commun est de s'en remettre à un mode d'organisation hiérarchique concentré de type « Command and Control » gravitant autour d'une seule autorité agissant comme organe de décision et fournissant un cadre stable de contrôle. Or, ce modèle hiérarchique qui prévaut dans la gestion des urgences est de plus en plus mis à mal par l'ampleur des crises actuelles et leur accélération. Durant ces crises, les multiples enjeux qui s'imposent aux autorités comme la gestion des populations, la sécurisation des infrastructures, la protection des zones touchées, les opérations de secours ou même les interventions médias font peser des temps de décision très (trop) courts sur ces organes. Il semble indispensable d'intégrer ce facteur de contingence de l'organisation dans les formations de décideurs. Il ne s'agit pas de remettre en cause la centralisation de la décision qui a fait ses preuves, mais d'en faire percevoir les limites pour les surmonter.

L'objectif est de parvenir à intégrer dans les programmes de formation les éclairages théoriques et pratiques sur les mécanismes décisionnels mis en œuvre dans ces organisations de crise afin qu'au-delà des personnes qui les composent elles puissent se doter de dispositifs de décision rapides et coordonnés pour faire face aux crises de grande ampleur et améliorer leur façon de décider grâce à une méthode d'analyse enrichie des éléments décisionnels.

En partant des théories de la psychologie cognitive, il apparaît que la décision ne constitue plus un choix entre plusieurs options, mais résulte directement d'un processus de reconnaissance de la situation. Il importe donc de s'engager dans des formations traitant les crises avec une approche « processus » plutôt qu'une approche « événement ». Dans cette vision, les conséquences sont, la plupart du temps, traitées suivant leurs dénouements négatifs et leurs menaces. Dans une approche par processus, plutôt que de considérer les dénouements comme entièrement négatifs, les retours montrent que les crises ont des propriétés révélatrices et permettent toujours de découvrir des facteurs cachés dont l'organisation ne se serait pas rendu compte si les crises ne s'étaient pas produites. Les crises produisent des changements et des transformations à différents niveaux. Ces propriétés révélatrices et transformatrices sont déclenchées par un effondrement soudain des principes de base de l'organisation qui s'avèrent être inefficaces pour faire face à la situation de crise.

En démocratie, la prise d'une décision éclairée suppose donc un très grand nombre d'interactions avec des acteurs concernés par ses conséquences ou porteurs d'une information pertinente, particulièrement en présence d'incertitude. Selon nous, le futur est inconnaissable, car la prise de décision est toujours une combinaison entre un acte d'imagination, un acte de jugement et un acte de commandement. Plutôt que vouloir afficher une volonté d'anticiper le futur, il semble donc plus raisonnable de vouloir plus simplement s'y préparer.

Les défis sont de taille, surtout dans un contexte mondial de crise économique et budgétaire. Paradoxalement, ces circonstances particulières peuvent être un facteur de forte incitation à traiter globalement les interactions sous-tendues par le concept de sécurité nationale. Ne pas le faire nous priverait d'un potentiel immense de mobilisation des énergies autour d'un objectif rassembleur : sauver notre mode de vie associant liberté et création de valeurs. À chaque fois qu'une société a tenté un autre modèle, une crise d'effondrement est survenue ■

Le garde particulier dans la sécurisation des espaces ruraux et péri-urbains

Bertrand PAUVERT



Si la méconnaissance du garde particulier par les spécialistes de la sécurité est certaine, l'institution n'en est pas moins cardinale dans les espaces ruraux. Nul paradoxe à cela si l'on veut bien considérer que les enjeux de sécurité suivent les populations et que celles-ci sont aujourd'hui essentiellement urbaines et métropolitaines... Et pourtant ! Traiter de la ruralité et de la sécurité ne saurait faire l'impasse sur ce personnage trop méconnu.

Lointain héritier de l'Ordonnance sur les eaux et forêts de Colbert (1669), le garde particulier fut consacré par le décret du 20 messidor an III¹ et le Code des délits et des peines (1795). Figure du monde rural, véritable « garde champêtre privé », il traversa le XIX^e siècle en contribuant à y faire régner l'ordre dans les campagnes : dans *Le château de ma mère*, c'est

un garde particulier qui interpelle la famille Pagnol lors de son passage sans autorisation sur des propriétés privées le long du canal... Rude description faite par l'écrivain : « *un être méchant et obtus, au service d'un particulier mais utilisant les pouvoirs que lui donne la loi pour affirmer sa puissance*² ». Cela n'empêcha pas le garde de conserver son statut et poursuivre son activité jusqu'à nos jours, consacré par les dispositions de l'article 29 du Code de procédure pénale (CPP) : « *Les gardes particuliers assermentés constatent par procès-verbaux tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont ils ont la garde* » ; statut refondu en 2006 par la clarification d'un droit assez imprécis et parfois obsolète³. Cette permanence des gardes particuliers étant sans doute justifiée par le fait, qu'aujourd'hui comme hier, ils répondent à un besoin réel ; preuve en est le fait qu'ils sont près de 60 000 à exercer quotidiennement ces fonctions⁴.

Les gardes particuliers ne disposent d'aucun pouvoir de police administrative et ne se

Bertrand PAUVERT



Maître de conférences HDR à la faculté de Droit de Mulhouse, administrateur de l'Association

française de droit de la sécurité et de la défense (AFDSD) et directeur du Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes (CERDACC).

(1) « *Tout propriétaire aura le droit d'avoir pour ses domaines un garde champêtre* », art. 4 du décret du 20 messidor an III ordonnant l'établissement de gardes champêtres dans toutes les communes (14 juil. 1795).

(2) Jean-François Tanguy, « Une figure oubliée du monde rural : le garde particulier des châtelains de l'Ille-et-Vilaine sous la III^e République », *Histoire & sociétés rurales*, 2015/2 (vol. 44), p. 27.

(3) Loi n° 2005-157 du 23 févr. 2005 relative au développement des territoires ruraux (JO du 24, p. 3 072), décret n° 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés (JO du 1^{er} sept., p. 13 048) et arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément (JO du 1^{er} sept., p. 13 050) ; v. Annie Charlez, « Le statut des gardes particuliers », *Faune sauvage*, 2007, n° 275, p. 38-44.

(4) La convention de partenariat signée en 2016 entre le ministère de l'Intérieur et des représentants des gardes en mentionnait 55 000 ; circulaire NOR INTK1607204C du 14 mars 2016 relative au partenariat entre le ministère de l'Intérieur et les gardes particuliers assermentés (CFGPA), p. 2.

voient pas attribuer de compétences en matière de sécurité. Pour autant, leur statut et leurs pouvoirs ainsi que la connaissance des espaces sur lesquels ils interviennent en font naturellement des partenaires de premier ordre pour les forces de sécurité ; particulièrement en zone rurale. En effet si la gendarmerie nationale doit « *assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines* », l'évolution de son implantation, contrainte par les évolutions budgétaires et opérationnelles, relativise sa capacité à exercer pleinement ses missions. Le maillage territorial des brigades, force historique de la gendarmerie, s'est considérablement réduit, passant de 4 500 en 1934, à 3 500 en 2008⁵ et seulement 3 100 aujourd'hui⁶. Si cette évolution se justifie sans doute par la diminution du nombre de personnes vivant dans les espaces ruraux, elle n'en a pas moins pour effet de diminuer substantiellement la présence des forces de l'ordre dans ces territoires.

Vouloir assurer la sécurisation de tous les territoires et spécialement des vastes espaces ruraux dont les habitants se sentent aujourd'hui délaissés, voire abandonnés par les pouvoirs publics⁷, suppose une mobilisation de tous sur les questions de sécurité ; il est donc de l'intérêt des forces de sécurité d'utiliser et valoriser toutes les ressources humaines permettant d'optimiser la sécurisation des territoires. La mise en place de dispositifs de vigilance citoyenne dans les campagnes s'inscrit dans cette perspective ; ainsi en est-il des « voisins vigilants » ou des « chasseurs vigilants » dans l'Oise⁸. Sous cet angle, l'intérêt de la participation des gardes particuliers aux missions de sécurité se vérifie pleinement et c'est bien ce qui a conduit le ministère de l'Intérieur à signer avec la principale association professionnelle de gardes une convention visant à organiser leur collaboration avec les forces de l'ordre aux missions de sécurité, car il s'agit ainsi d'assurer : « *une meilleure insertion des gardes particuliers dans le maillage territorial de la sécurité [...] [et] in fine, améliorer la sécurité générale de la*

*population*⁹ ». En effet, le statut et les pouvoirs des gardes, hérités de la ruralité, présentent un intérêt renouvelé quant à leur emploi en matière de sécurité.

Un statut hérité de la ruralité

Les gardes particuliers ont traversé révolutions, guerres et conflits, du XIX^e au XXI^e siècle, sans qu'aucun régime ne les remette en cause, offrant à nos contemporains un outil adapté aux spécificités d'un monde rural qui correspond encore aujourd'hui aux espaces les plus vastes de la France. Acteurs du monde rural, les gardes bénéficient de pouvoirs substantiels résultant d'un statut séculaire ; pouvoirs leur permettant d'accomplir les missions qui leur sont confiées.

La condition des gardes particuliers

Les gardes particuliers bénéficient d'un statut *ad hoc*, hérité de l'Histoire et connaissant de nombreuses spécificités. D'abord, c'est en vertu de son commissionnement par un propriétaire qu'une personne peut envisager de devenir garde ; il devra ensuite, à l'issue de sa formation, recevoir l'agrément de l'administration et prêter serment. Alors seulement, il pourra exercer les pouvoirs de police judiciaire conférés par le Code de procédure pénale.

C'est le commissionnement qui fonde l'activité et les pouvoirs du garde. Il s'agit d'un accord de volontés entre deux personnes, d'un contrat¹⁰, qui, curiosité notable, trouve sa source dans le Code de procédure pénale ; un contrat qui peut être défini « *comme l'acte par lequel une personne physique ou morale, de droit public ou de droit privé – le commettant –, confie à une autre – le garde commissionné –, la*

(5) Jean Faure et alii, *Quel avenir pour la gendarmerie ?*, rapport d'information n° 271, Sénat, 10 avr. 2008, p. 22.

(6) Commission de la défense nationale et des forces armées, audition du général Richard Lizurey, directeur général de la Gendarmerie nationale, Ass. nat., 10 oct. 2017, www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718007.asp.

(7) Élément symptomatique, il est de moins en moins question de la « France rurale », mais bien de la « France périphérique », laquelle intéresse peu : v. Christophe Guilluy, *La France périphérique*, Flammarion, 2015. Le terme de « France périphérique » est d'ailleurs en soi profondément révélateur ; cette France est périphérique aux métropoles, aux centres urbains, qui sont les lieux de vie, de développement, de savoir et de pouvoir, bref à ces espaces où vit l'essentiel des « décideurs » ... et de ce qui doit être protégé. En atteste encore la naissance du mouvement des « Gilets Jaunes ».

(8) Ces deux dispositifs sont des déclinaisons des dispositifs de participation citoyenne expérimentés depuis 2007 et généralisés par la circulaire du 22 juin 2011 et mis en place dans les communes par les maires avec l'appui de la gendarmerie et de la police nationales. Ces dispositifs sont également mentionnés par le rapport *La sécurité partout et pour tous*, annexé à la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (JO du 15, p. 4582). De tels dispositifs, en 2018, étaient actifs dans près de 3 300 communes de la zone gendarmerie. Sur le dispositif « Chasseurs vigilants », v. la Convention signée le 21 mars 2017 entre la fédération départementale des chasseurs de l'Oise et le groupement de gendarmerie : www.oise.gouv.fr/Actualites/2017/Signature-de-la-convention-Chasseurs-vigilants-dans-l-Oise.

(9) Art. 1^{er} de la convention de partenariat du 3 mars 2016 entre le ministère de l'Intérieur et la Confédération française de gardes particuliers assermentés (CFGPA) ; circ. NOR INTK1607204C préc.

(10) Si l'histoire a fait de l'intervention du garde une action le plus souvent bénévole, il est assez fréquent que ses missions soient inscrites dans une relation contractuelle de travail.

mission de surveiller sa propriété¹¹ ». Commissionné, le garde n'est pas encore, à cet instant, prêt à exercer ses fonctions, il ne pourra le faire qu'après que l'Administration aura vérifié l'aptitude morale du candidat en l'agrément. Les conditions matérielles de cet agrément sont définies aux articles R. 15-33-25 et suivants CPP. C'est au commettant qu'il appartient de former la demande d'agrément au préfet. Outre les éléments d'identification personnels classiques du futur garde et son attestation d'aptitude technique, cette demande doit comporter la preuve du droit de propriété du commettant et la délimitation géographique précise l'espace sur lequel s'exercera la commission donnée¹².

L'agrément est d'autant plus nécessaire que le garde disposera, à l'appui de la mission qui lui est confiée, d'un pouvoir de police judiciaire, à l'instar des autres officiers et agents de police judiciaire. Qu'une personne privée bénéficie de telles attributions n'est pas totalement inconnu du droit français. Il est vrai qu'ordinairement cette possibilité n'existe qu'en cas d'urgence et spécialement en l'absence des autorités et agents de la force publique traditionnellement missionnés à cet effet¹³ ; il ne s'agit alors que d'une intervention subsidiaire à celle des forces publiques, simplement conditionnée par l'urgence et la nécessité. Or, telle n'est pas la situation des gardes particuliers auxquels la loi reconnaît un pouvoir positif et effectif de police judiciaire ; situation unique dans tout le droit français¹⁴.

Constater la réalité d'infractions et dresser des procès-verbaux ne peut qu'être le fait de personnes régulièrement agréées à ces fonctions et ainsi « *l'agrément sera précédé d'une enquête administrative destinée à vérifier que l'intéressé répond aux exigences (d'honorabilité et d'indépendance...) prévues à l'article 29-1 du CPP. Cet agrément correspond à une autorisation, non pas à une faveur ou une dérogation, ce qui signifie, par voie de*

conséquence, que le refus d'agrément doit être motivé¹⁵ ». Attaché à la surveillance et la protection des propriétés qui lui sont confiées, le garde pourra être l'objet de l'ire de braconniers, délinquants divers ou voisins agressifs ; or, agent de police judiciaire, il dispose de la protection fonctionnelle et ses agresseurs sont passibles des sanctions visant l'atteinte aux personnes chargées d'une mission de service public ou dépositaires de l'autorité publique.

Commissionné et agréé, le garde particulier devra en outre prêter serment devant le tribunal d'instance avant d'exercer ses missions.

Les missions des gardes particuliers

Comme le relève Sylvie Marguerite Ducret, « *la garderie particulière est tournée vers la protection des intérêts particuliers c'est-à-dire des intérêts individuels sur des biens, distincts du bien commun, intrinsèquement liés aux seules propriétés gardées par opposition aux forces de polices publiques, étatiques ou territoriales, agissant pour servir l'intérêt général ou des intérêts communs indistincts touchant à la protection des biens en général, à celle de toutes les personnes et à l'ordre public¹⁶* ». Dès lors, par sa seule présence, le garde effectue une surveillance humaine des territoires, ce qui en fait un acteur à la fois de la ruralité et de la protection de l'environnement.

Si les missions des gardes sont assurément multiples, ce dont témoigne la diversité de leurs appellations¹⁷, elles restent, prioritairement, attachées à la ruralité dont les gardes sont des acteurs privilégiés. Connaissant les territoires dans lesquels ils interviennent, leurs propriétaires, leur faune et leur flore, les gardes particuliers sont à même de faire respecter les règles gouvernant leurs usages dans ces vastes espaces souvent faiblement peuplés et encore plus furtivement surveillés par les forces de l'ordre ; ils sont des

(11) Véron (P.), 2019, « Le commissionnement du garde particulier », in Pauvert (B.), Rambour (M.) (dir.), *Le garde particulier, entre ruralité et sécurité, un acteur au service des territoires*, Fondation Varenne, p.175.

(12) Cette aptitude sera reconnue par un arrêté du préfet (art. R. 15-33-26 du Code de procédure pénale). Le contenu et les modalités de la formation sont fixés par l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément (JO du 1^{er} sept., p. 13 050) ; il s'agit de connaissances sur le droit et la procédure pénale, la déontologie et les techniques d'intervention et d'éléments techniques en matière de chasse, pêche, police forestière ou du domaine public routier. L'arrêté précise encore les catégories de personnes pour lesquelles une formation n'est pas exigée (anciens policiers – y compris municipaux –, gendarmes et militaires).

(13) Ainsi en est-il du droit à la légitime défense (art. L. 122-5 du Code pénal) ou de la possibilité reconnue à tout un chacun d'intervenir en cas de flagrant délit (art. 73 du Code de procédure pénale).

(14) Aubertin (C.), 2019, « Les fonctions de police judiciaire des gardes particuliers », in Pauvert (B.), Rambour (M.) (dir.), *op. cit.*, p. 191. Même la situation des officiers de Louveterie se distingue de celle des gardes particuliers ; en effet si les Lieutenants de Louveterie disposent également de pouvoirs de police judiciaire, ils sont choisis et habilités par l'administration, à la différence des gardes qui le sont par d'autres personnes privées, v. Scholtus (P.), 2019, « La Louveterie de France, spécificités et perspectives », in Pauvert (B.), Rambour (M.) (dir.), *op. cit.*, p.141.

(15) Faessel (X.), 2019, « L'agrément des gardes particuliers », in Pauvert (B.), Rambour (M.) (dir.), *op. cit.*, p.183.

(16) Ducret (S. M.), 2019, « Unité et diversité des gardes particuliers », in Pauvert (B.), Rambour (M.) (dir.), *op. cit.*, p.90.

(17) Si le Code des délits et des peines de 1795 n'évoquait que les gardes des champs et des forêts, on en connaît aujourd'hui une multitude d'autres et outre les quatre appellations reconnues par la réglementation, on rencontre encore près d'une quinzaine d'appellations de ces gardes, quasiment toutes attachées à la ruralité ainsi qu'à des missions spécifiques, des gardes messiers aux gardes des salines et du fort méconnu garde de batteries militaires (!) aux gardes-digues et oubliés gardes-faisans...

Connaissant les territoires dans lesquels ils interviennent, leurs propriétaires, leur faune et leur flore, les gardes particuliers sont à même de faire respecter les règles gouvernant leurs usages dans ces vastes espaces souvent faiblement peuplés et encore plus faiblement surveillés par les forces de l'ordre ; ils sont des acteurs privilégiés de la ruralité, tout à la fois représentants de l'ordre public et de la propriété. Leur connaissance des espaces confiés à leur surveillance en fait des collaborateurs sollicités aussi bien par les particuliers que par les acteurs publics.

acteurs privilégiés de la ruralité, tout à la fois représentants de l'ordre public et de la propriété. Leur connaissance des espaces confiés à leur surveillance en fait des collaborateurs sollicités aussi bien par les particuliers que par les acteurs publics ; qu'il s'agisse de lutte contre le braconnage, de la surveillance et du constat des évolutions marquant faune et flore (présence d'espèces invasives, de maladies...). La diminution des effectifs publics attachés à ces missions rend la présence des gardes indispensable aux administrations publiques chargées de ces questions. Au-delà, il est assez fréquent que les gardes et leurs fédérations se voient confier par les administrations et les collectivités des tâches directement liées à l'exécution de missions de service public ; cela est d'ores et déjà le cas pour de nombreuses fédérations de pêche associées, par convention, à des actions de conservation et de protection de l'environnement. Si de

tels usages sont d'abord le fruit de l'expérience, de bonnes pratiques, de connaissance et de respect entre acteurs de terrain (privés ou publics), leur réussite témoigne de relations de confiance nouées entre tous.

De la surveillance des biens à celle des espaces, y compris publics, il n'y a qu'un pas que le caractère flou des dispositions de l'article 29 du Code de procédure pénale a permis de franchir. Les pouvoirs des gardes et leur connaissance du terrain en font des acteurs privilégiés de la sécurisation des territoires, ce qui ne devait pas échapper au ministère de l'Intérieur.

Un intérêt renouvelé pour la sécurité

La souplesse des dispositions visant le recours aux gardes a conduit à ce qu'il soit de plus en plus fréquent que des gardes soient commissionnés au-delà de leur sphère initiale de compétence ; ainsi, des gardes particuliers surveillent désormais copropriétés, biens publics ou entreprises et sont même appelés à s'insérer « dans le maillage territorial de la sécurité¹⁸ ». La rénovation du recours aux gardes conduit à envisager leur insertion dans les politiques de coproduction de sécurité.

La rénovation du recours aux gardes

À la fois spatiale et fonctionnelle cette rénovation méconnue fut pourtant entrevue dès le début des années 1970, par une simple revue professionnelle, d'ailleurs du secteur de la sécurité¹⁹. Le garde est « sorti du bois », d'abord, car il est de plus en plus fréquent de le rencontrer dans les espaces urbanisés ou péri-urbains, ensuite, car la souplesse et l'intérêt de son statut ont incité à recourir à lui dans une perspective beaucoup plus large que celle de la simple surveillance de la faune et de la flore.

Le constat de l'essor contemporain du recours aux gardes particuliers en dehors de leurs espaces historiques de prédilection est sans appel. Les gardes particuliers sont de plus en plus fréquemment mobilisés pour des fonctions éloignées de ce qui constituait le cœur des missions de la garderie, à savoir la surveillance des propriétés rurales. Ce mouvement est en pleine expansion, une multitude de nouveaux acteurs ayant en effet aujourd'hui recours à leurs services (collectivités territoriales, établissements publics, offices HLM, entreprises...) en commissionnant comme gardes certains de leurs agents ou en choisissant de faire appel à des gardes extérieurs à leur personnel. Du côté des collectivités publiques, les causes de ce renouvellement résident dans la souplesse du statut dont bénéficient les gardes ainsi que dans leur pouvoir de verbalisation ; ces deux éléments en font des acteurs efficaces dans la perspective d'un développement harmonieux et durable des espaces fonciers des collectivités. Dans les espaces urbains et péri-urbains, le recours de plus en plus fréquent par les collectivités territoriales au commissionnement de certains de leurs agents comme gardes particuliers s'inscrit dans une volonté d'assurer une surveillance efficace des vastes espaces relevant de leur domaine.

(18) Convention du 14 mars 2016 relative au partenariat entre le ministère de l'Intérieur et la CFGPA, préc.

(19) Chavanne (A.), Montreuil (J.), Truche (P.) et Barnini (Y.), 1972, « Les gardes particuliers », *Revue de la police nationale*, 1972, n° 90, p. 19.

Les entreprises opèrent un constat identique et cela a pu notamment conduire EDF à solliciter l'agrément comme gardes de centaines de ses agents, quand l'ensemble des sociétés d'autoroutes en commissionne autant. Le flou des dispositions relatives aux gardes favorise cette évolution, nul texte ne précisant que leurs missions seraient limitées aux propriétés rurales et à leurs produits ; attachés à la surveillance des propriétés, ils le sont à celles-ci dans leur globalité, publique ou privée, meuble ou immeuble... D'ailleurs, le refus préfectoral d'agréer un garde à la demande d'EDF s'est vu annulé par le juge qui releva « *que la société ERDF pouvait, sur le fondement des dispositions précitées du Code de procédure pénale, lui demander d'agréer un de ses agents comme garde particulier sans qu'ait d'incidence la circonstance que le domaine de compétence particulier d'ERDF n'ait pas été mentionné par le décret du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés*²⁰ ». Les enjeux liés à l'usage des propriétés immobilières ont également renouvelé le recours aux gardes. Débutant dès les années 1960, le commissionnement de gardiens ou concierges par les organismes d'habitat social s'est étendu depuis quinze ans²¹ et ce mouvement s'observe encore au sein des copropriétés où ce dispositif offre des possibilités d'intervention intéressantes au profit des copropriétaires et du syndic²².

Général, ce mouvement est attesté par le ministère de l'Intérieur²³ et ce sont bien des enjeux de sécurité qui justifient l'extension du recours aux gardes particuliers ; leur insertion dans la coproduction de sécurité doit donc être envisagée.

Leur insertion dans la coproduction de sécurité

Si la volonté de lutter contre les incivilités du quotidien nourrit la rénovation du recours aux gardes particuliers, la présence de ceux-ci dans de grands espaces dont sont fréquemment absents les forces de l'ordre et le poids

juridique de l'assermentation qui est la leur alimentent l'interrogation quant aux modalités de leur insertion dans la coproduction de sécurité.

Commissionnés ordinairement à la surveillance des chasses, des forêts et des espaces de pêche, les gardes sont bien souvent les seuls à posséder la connaissance de vastes étendues rurales dont la densité est aujourd'hui extrêmement faible et également les seuls à patrouiller dans ces zones. Tous les acteurs publics de la sécurité dressent ce constat et reconnaissent les gardes particuliers comme des acteurs à part entière de la sécurité en zone rurale. Comme l'observe le Chef d'escadron Thomas Lallemand, « *la coopération entre les gardes particuliers et la gendarmerie existe déjà sur le terrain dans le cadre des relations avec les militaires des unités territoriales. Ces gardes disposent d'une bonne connaissance de leur environnement. Ils peuvent ainsi notamment détecter des situations anormales et transmettre des informations à la gendarmerie qui intervient alors en appui de leur action*²⁴ ». D'ailleurs, c'est bien cette situation qu'acte la convention signée en 2016 entre le ministère de l'Intérieur et la principale association de gardes. Sans modifier aucune règle ou en créer de nouvelles, elle vise à favoriser et formaliser les rapports entre des acteurs qui, bien qu'ayant des missions et des pouvoirs différents, apparaissent complémentaires dans la perspective d'une sécurisation globale d'espaces ruraux que les forces publiques de sécurité sont aujourd'hui matériellement incapables de surveiller et protéger.

Ayant une dimension incitative, la convention vise à « *assurer une meilleure insertion des gardes particuliers dans le maillage territorial de la sécurité, permettre une meilleure connaissance mutuelle [...], sensibiliser les forces de sécurité de l' sur les capacités juridiques des gardes particuliers, lesquels peuvent constituer des relais de terrain fiables, in fine d'améliorer la sécurité générale de la population*²⁵ ». Adoptée sous l'égide de la Délégation aux coopérations de sécurité, la convention vise à développer des échanges d'informations opérationnelles ; et comme le relève le Colonel Marboutin de la Délégation, si elle « *ne revêt pas de caractère obligatoire et qu'il revient aux échelons*

(20) TA Orléans, 17 mars 2017, SA ERDF, n° 15-04204.

(21) Récemment encore, en mai 2018, Paris Habitat, principal bailleur social de la capitale, assermentait comme gardes une centaine de ses agents : « À Paris, les gardiens d'immeubles peuvent dresser des PV », Guillaume Errard, *Le Figaro.fr*, 29 mai 2018.

(22) Au-delà de la constatation des infractions pénales, les procès-verbaux dressés par les gardes présentent un intérêt en matière de preuve civile aux fins de faire sanctionner le non-respect du règlement et condamner civilement les auteurs de dommages ; v. Fabrice Maurel, *Copropriété immobilière et droit pénal spécial : du particularisme des infractions pénales à l'utilité du garde particulier*, Thèse Droit, Nice, 2005.

(23) La direction des Libertés publiques et des Affaires juridiques du ministère de l'Intérieur a réalisé en 2017 une étude attestant de la diversification des missions confiées aux gardes en dehors des espaces ruraux. Cette étude menée à partir des agréments délivrés en 2015 et 2016 témoigne de la baisse du nombre d'agréments délivrés au profit de gardes agissant dans le milieu rural : 85 % des agréments délivrés en 2016 contre 89 % en 2015. L'étude fait également apparaître une diversité toujours plus grande des commettants hors ruralité : hôpitaux, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, marchés d'intérêt national, gestionnaires d'autoroutes, ENEDIS...

(24) Lallemand (T.), 2019, « Le garde particulier vu des forces de l'ordre », in Pauvert (B.), Rambour (M.) (dir.), *op. cit.*, p.77.

(25) Convention du 14 mars 2016, préc., art. 1.

locaux le soin de les formaliser en fonction des besoins qu'ils auront identifiés », elle n'en a pas moins commencé à produire des effets²⁶.

Ces succès, réels, ne doivent toutefois pas masquer certaines lacunes affectant le monde des gardes particuliers et obérant leur pleine insertion dans le modèle de sécurité. D'une part, le paysage de la garderie particulière est très éclaté, jusque dans sa représentation syndicale et qui plus est, très hétérogène dans ses compétences et sa professionnalisation... Il existe de ce fait quasiment autant de situations locales diverses que de gardes particuliers, ce qui ne facilite pas l'essor d'un cadre de relations homogène sur l'ensemble du territoire. D'autre part, le périmètre juridique de la garderie connaît également certaines limites. L'absence de formation continue des gardes après leur agrément peut être mentionnée, de même que le caractère assez limité de leur formation initiale²⁷. En outre, le fait que ces gardes

ne disposent pas d'une tenue spécifique ni ne puissent être armés nuit certainement à leur identification et leur reconnaissance²⁸ ; sans compter que l'exercice de leurs missions sur des territoires étendus d'où sont absentes les forces de l'ordre n'est pas sans risque²⁹.

Dans l'ombre de sa méconnaissance, le garde particulier est passé, sans que son statut n'ait jamais été modifié, d'une simple surveillance de la ruralité à une inscription dans la sécurisation des territoires. Si cette évolution ne conduit pas nécessairement à faire du garde particulier « le » modèle pour la sécurité collective de demain – ne fût-elle que rurale –, elle justifie d'apporter une attention soutenue et renouvelée à la situation et aux pouvoirs de ces gardes. Si la ruralité est sans doute notre passé, elle resterait encore parfois notre actualité ■

(26) Marboutin (C.), « Le garde particulier dans le modèle de sécurité », in Pauvert (B.), Rambour (M.) (dir.), *op. cit.*, p.383; et de mentionner comme exemples concrets d'échanges opérationnels : découverte de véhicules volés, de plants de cannabis par les gardes particuliers, coopération en matière de lutte contre le braconnage avec les agents de l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la gendarmerie, prévention des incendies de forêts...

(27) La durée de formation d'un garde est au minimum de 18 h et pourrait monter à 52 h si le garde souhaitait bénéficier d'un agrément valable pour tous les domaines de compétences de police envisagés (chasse, pêche, bois et voirie routière) ; ce volume est à rapprocher des 175 h de formation que doit suivre un agent de sécurité privée, qui disposera de pouvoirs bien moindres...

(28) Concernant les gardes particuliers, la seule exception prévue par l'alinéa 3 de l'article R. 15-33-29-1 du Code de procédure pénale concerne le port d'une arme nécessaire à la destruction des animaux nuisibles ; ces gardes doivent alors être titulaires du permis de chasse, v. Rambour (M.), 2019, « L'armement des gardes particuliers », in Pauvert (B.), Rambour (M.) (dir.), *op. cit.*, p.335.

(29) V. récemment, « Un garde agressé envoyé à l'hôpital », *Le Courrier Picard*, 28 sept. 2017 ; v. égal. Laurent (W.), 2019, « Le garde particulier victime », in Pauvert (B.), Rambour (M.) (dir.), *op. cit.*, p.219.

La nécessité d'individualiser le désengagement en matière d'extrémisme violent lié à l'islam dit « djihadisme »

Dounia BOUZAR

Cet article a pour but d'aider les professionnels de terrain à mieux repérer des facteurs de désistance adaptés à l'individualisation de l'engagement dans l'extrémisme violent lié à l'islam dit « djihadisme ». Dans un premier temps, nous avons vérifié si les huit motifs d'engagement obtenus par notre approche qualitative [Bouzar, Martin, 2016; Bouzar 2017], repérés auprès de 830 jeunes pris en charge par le CPDSI entre avril 2014 et août 2016 (tous arrêtés avant leur départ pour rejoindre l'Irak ou la Syrie), pouvaient être confirmés par une approche quantitative en croisant nos résultats avec les statistiques élaborées en collaboration avec l'équipe du Professeur David Cohen du service pédopsychiatrique de l'enfance et de l'adolescence de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière de Paris [Campelo, Bouzar, Oppetit, Hefez, Bronsard, Cohen, Bouzar, 2018]. Dans un deuxième temps, nous avons croisé les caractéristiques micro et macro des jeunes recensées avec les promesses des recruteurs et la façon dont ils les ont manipulés, pour les catégoriser et proposer des scénarios de « mécanismes de risque »

qui tiennent compte de la combinaison interactive de facteurs micro et macro qui mènent à la radicalisation. Nous avons pu ainsi considérer chaque jeune dans son propre contexte social et en interaction avec la promesse du discours « djihadiste » qui a attiré son attention. Présentés sous forme de trajectoires, les « mécanismes de risque » sont apparus comme des interactions entre des variables individuelles, des besoins individuels¹, et des variables situationnelles (qui comprennent notamment la rencontre avec les promesses du discours « djihadiste »). Après avoir mis en évidence huit principaux mécanismes de risque liés aux huit motifs d'engagement, nous avons proposé des facteurs de désistance qui correspondent aux besoins repérés dans chaque mécanisme de risque, afin de proposer aux jeunes engagés dans le « djihadisme » des engagements alternatifs non violents compatibles avec le contrat social, en prenant en compte ce qui sous-tendait leur engagement initial violent. Nous montrons que pour proposer des « engagements alternatifs », les professionnels doivent identifier ce qui sous-tend l'engagement de chacun des radicalisés.

DOUNIA BOUZAR



Dounia Bouzar est docteur en anthropologie. Après avoir été 17 ans éducatrice à la Protection

judiciaire de la jeunesse, elle a monté son cabinet d'expertise sur la gestion du fait religieux au sein des entreprises et des institutions. Elle vient de rendre deux rapports qualitatifs et quantitatifs à la demande de la Commission européenne, avec la collaboration de l'équipe du Professeur David Cohen du service pédopsychiatrique de l'enfance et de l'adolescence de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière de Paris, sur le suivi de 450 jeunes pris en charge pendant deux ans au sein du CPDSI (projet Practicies).

(1) Il y a deux niveaux de besoins des jeunes : des besoins propres consécutifs à l'historicité du jeune et des besoins induits faisant suite à la rencontre avec la promesse du groupe « djihadiste ».



Introduction

Depuis l'article d'Horgan « From profiles to pathways and roots to routes » [Horgan, 2008, p. 80-94], les recherches sur la radicalisation ont cessé de porter sur le « pourquoi ? » de la radicalisation pour se centrer sur le « comment ? » : elles ont abandonné l'idée de rechercher des causes générales pour plutôt étudier la « radicalisation pas à pas » [Collovald & Gaïti, 2006]. Progressivement, les recherches évoluent vers une analyse interactionniste processuelle [Garcet, 2016] et configurationnelle [Fillieule, 2012, P. 37-59]. La radicalisation est alors appréhendée comme le résultat d'un processus et, de ce fait, « son champ d'études s'étend à d'autres domaines et à d'autres temporalités » [Brie & Rambourg, 2015].

Avant l'article d'Horgan, plusieurs variables avaient été proposées comme facteurs causaux ou incitatifs de la radicalisation : les traits psychopathologiques [Martens, 2004, p. 45-56 ; Cooper, 1978, p. 253-262 ; Ferracuti, 1982, p. 129-140], psychiatriques [Silke, 1998, p. 51-69], les questions liées à l'identité (identité agressive et négative) [Post, 1990, p. 25-40], les tensions psychologiques qui trouvent leur origine dans la petite enfance [Shaw, 1986, p. 359-368 ; Clayton, Barlow et Ballif-Spanvill, 1998, p. 277-311 ; Pearlstein, 1991], le narcissisme [Rasch, 1979]... Reprochant à ces analyses des biais méthodologiques, qui conduisent notamment, selon leurs détracteurs, à disqualifier les individus

terroristes et nier toute dimension politique [Sandler & Lapan, 1988, p. 245-61 ; Crenshaw, 1998, p. 7-24], s'est instaurée une lecture rationnelle de l'engagement [Brie & Rambourg, 2015], qui considère le terroriste comme un « individu normal » ayant fait des choix extrêmes. « *Le terrorisme y est analysé par une approche stratégique qui consiste à penser l'engagement comme une forme de violence politique résultant d'un comportement instrumental de groupes qui cherchent à réaliser, selon une rationalité collective, leurs objectifs à court ou long terme* » [Brie & Rambourg, 2015]. L'action est fondée sur un calcul en termes de coûts et de bénéfices portant sur les chances de réussite des opérations, les risques en cours et les conséquences de l'inaction [Crenshaw, 1996, p. 69-87]. Cette approche s'articule au modèle organisationnel portant sur la compréhension des contraintes qui pèsent sur l'organisation clandestine et qui influent sur ses orientations [Della Porta, 1995], permettant de traiter le problème de la détermination des choix effectués par les acteurs en fonction des contraintes auxquelles ils sont soumis.

Cet angle « d'approche stratégique » a aussi été critiqué dans la mesure où il n'appréhendait pas suffisamment les interactions entre les « dimensions phénoménologiques, cognitives et affectives en jeu dans la "boîte noire", ce qui a pour conséquences une "sur-rationalisation" des comportements » [Clarke & Cornish, 1985, p. 147-185 ; Cornish & Clarke, 2008, p. 294] autant qu'une « sous-socialisation » des acteurs [Ducol, 2013, p. 89-98].

Après l'article d'Horgan, les chercheurs n'ont plus considéré l'engagement dans le terrorisme comme une sorte de déterminisme, ni comme une « entité réactive modelée et guidée par d'hypothétiques dimensions internes » [Garcet, 2016], mais comme le résultat d'une interaction entre des facteurs individuels et des facteurs sociaux. Cela implique « une analyse qui resitue les séries d'enchaînements propres à l'existence, au parcours, aux expériences singulières des individus impliqués et des univers auxquels ils appartiennent et dans lesquels ils évoluent » [Brie & Rambourg, 2015]. Mais « la prise en compte des variables individuelles n'a pas été fondamentalement réévaluée à l'aune de cet interactionnisme » [Garcet, 2016]. Xavier Crettiez remarque également que « Si les études sur les violences de terrorisation² ont longtemps privilégié une approche historique ou centrée sur les structures de lutte, les interactions avec l'État ou les évolutions doctrinales comme grilles d'explication de la violence, elles n'ont guère pris

(2) Cité par l'auteur : Sommier O. (*Le terrorisme*, Paris, Flammarion, 2000) propose ce terme définissant les violences extrêmes allant du terrorisme de masse aux violences génocidaires.

en compte la subjectivité des acteurs, les itinéraires biographiques ou les constructions psychologiques qui mènent à la lutte armée³ » [Crettiez, 2016, p. 709-727].

Le rapport du Centre international pour la prévention de la criminalité de 2017 [CIPC, 2017] développe le fait qu'il existe un biais qualitatif important dans la validité des données recueillies, dans la mesure où les chercheurs ont difficilement accès à des données empiriques par l'intermédiaire d'entretiens présents individuels ou collectifs semi-directifs (souvent par interviews sur internet/réseaux sociaux ou en prison) et travaillent fréquemment sur des individus qui sont en fin de processus de radicalisation ou totalement radicalisés. Leur transformation cognitivo-affective est alors déjà effectuée et les interviewés ne sont en mesure que d'exprimer leur adhésion à l'idéologie qui fait pleinement autorité sur eux. Si ce niveau de données et d'analyse est important, il ne permet pas d'étudier toutes les étapes qui mènent à l'extrémisme violent. Si l'on prend par exemple l'analyse de l'impact de la situation socio-économique des personnes sur leur radicalisation, il est difficile de « *dissocier le discours idéologique de victimisation, construit autour de situations objectives de discrimination, des motivations individuelles où ces pressions environnementales ont été traitées par le système cognitif et affectif d'interprétation pour définir autant un rapport à soi qu'une appartenance et une identité sociale sous la forme d'une posture victimaire* » [Garcet, 2016]. La même interrogation s'opère pour analyser les facteurs de vulnérabilité psychologiques ou culturels : comment faire la part des choses entre l'état initial des individus et le résultat de leur transformation cognitivo-affective, après qu'ils ont adhéré au groupe et à l'idéologie « djihadiste » ?

Les données qualitatives, individuelles et collectives, recueillies en continu lors du suivi des jeunes pris en charge d'avril 2014 à août 2016 par le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI) dans le cadre de la circulaire ministérielle du 20 mai 2015⁴, l'accès à leurs caractéristiques personnelles avant leur engagement radical, l'accès aux interactions des recrues sur les réseaux sociaux, leurs ordinateurs et/ou leurs téléphones, l'étude des vidéos qui ont été échangées lors du recrutement, le suivi et la mesure de l'évolution de leurs définitions d'eux-mêmes et de la société sur une période de deux ans,

l'étude des arguments qui les ont touchés pour sortir de la radicalisation, permettent de construire une première contribution scientifique à cet impensé dans la littérature sur les trajectoires des « djihadistes » : il s'agit de faire la part des choses entre ce qui relève du changement cognitif opéré par le processus de radicalisation et l'état initial de l'individu avant la radicalisation, afin de mieux comprendre les interactions des facteurs micro et macro qui ont contribué à ce cheminement. Seule cette distinction peut aider à bien identifier les étapes de radicalisation sans mélanger les causes et les effets et ainsi à identifier les différentes sensibilités des recrues à la propagande.

Partant du principe que le processus de radicalisation est le résultat d'une combinaison et d'une interaction entre des facteurs individuels, des facteurs sociaux, des facteurs politiques et la rencontre avec l'offre « djihadiste », il s'agit pour nous de nous appuyer sur la connaissance que nous avons des radicalisés de moins de 28 ans avant leur radicalisation (grâce à la participation des parents et des proches à notre étude), sur l'analyse de leurs motivations et de la propagande qui les a touchés, sur leur évolution pendant la radicalisation et la sortie de radicalisation, pour faire l'inventaire des informations recueillies au cours de cette longue période d'environ deux ans et de les catégoriser.

En termes de méthode, pour réaliser cet article, nous avons croisé une étude quantitative de nos données réalisées pour le projet de recherche européen Practicies, avec la collaboration de l'équipe du Professeur David Cohen du service pédopsychiatrique de l'enfance et de l'adolescence de l'hôpital de la Salpêtrière de Paris [Campelo, Bouzar, Oppetit, Hefez, Bronsard, Cohen, Bouzar, 2018] et une étude qualitative élaborée en 2016 dans le cadre de la prise en charge et de l'accompagnement des jeunes du CPDSI, débouchant sur la catégorisation de huit motifs d'engagement [Bouzar, Martin, 2016 ; Bouzar 2017].

Une fois que nous avons pris en compte les variables individuelles « *pour les réévaluer à l'aune de cet interactionnisme* » [Garcet, 2016], il s'est agi de démontrer la diversité des trajectoires de radicalisation en croisant les caractéristiques micro et macro des jeunes avec les promesses des recruteurs. Nous avons proposé huit scénarios de

(3) Commenté par l'auteur : l'approche psychologique souvent décriée peut cependant s'avérer féconde sous deux dimensions. La première revient à saisir les déterminants psychologiques des acteurs qui s'engagent dans des luttes extrêmes en cernant au mieux les besoins de reconnaissance ou de rehausse de l'estime de soi. Les travaux de Michel Dubec sur Jean-Marc Rouillon, fondateur d'Action directe, et ceux d'Antoine Linier sur la Gauche prolétarienne sont à ce titre éclairants : Dubec (M.), 2007, *Le plaisir de tuer*, Paris, Seuil ; Linier (A.), 1985, *Terrorisme et démocratie*, Paris, Fayard. La seconde dimension insiste sur les travers psychologiques d'une socialisation au sein de groupes sectaires, des effets de la clandestinité ou d'une pensée groupale fermée (Irving J.), 1977, *Decision Making. A Psychological Analysis of Conflict, Choice and Commitment*, Londres, Macmillan).

(4) Cf. détails mandat, rôle et historique du CPDSI dans annexe.

« mécanismes de risque », qui tiennent compte de la combinaison interactive de l'« offre djihadiste » avec « la demande » des moins de 28 ans. Après avoir mis en évidence les huit mécanismes de risque liés à huit principaux motifs d'engagement, nous avons proposé des facteurs de désistance qui correspondent aux besoins repérés par le discours « djihadiste » dans chaque mécanisme de risque, afin de proposer aux radicalisés des engagements alternatifs non violents prenant en compte ce qui sous-tendait leur engagement « djihadiste ».

Repérer la diversité des motifs d'engagement et des facteurs de risque

Contrairement à l'époque où Al Qaïda faisait référence, le discours « djihadiste » contemporain lié à Daesh s'est répandu sur un territoire qu'il souhaitait peupler. Pour toucher un public élargi, il a adapté ses discours et ses offres [Bouzar, 2014 ; Khosrokhavar, 2014]. Les hommes musulmans n'étaient plus leur seule cible ; les femmes et les non-musulmans étaient aussi visés, ce qui a demandé un aménagement des sollicitations. En juin 2015, les chiffres nationaux concernant la radicalisation font état de 51 % de jeunes de familles musulmanes, de 49 % de « convertis » et de 35%⁵ de femmes françaises engagées dans le « djihad ». On a assisté à une véritable individualisation du recrutement français. C'est pour cette raison que nous parlons de « *mutation du discours djihadiste* » [Bouzar, 2014] : l'observation du parcours des 450 jeunes objets de l'étude⁶ montre qu'il existe une véritable adaptation du discours « djihadiste » aux aspirations cognitives et émotionnelles de chacun. Les rabatteurs proposent des motivations différentes en fonction des différents profils psycho-sociaux rencontrés. En effet, pour chaque engagement, il y a une rencontre entre les besoins inconscients du jeune (être utile, fuir le monde réel, se venger...), sa recherche d'idéal (régénérer le monde corrompu, construire une vraie justice, sauver les musulmans...) et le discours du recruteur qui lui propose une raison de faire le « djihad » cohérente à ses yeux (partir pour sauver les enfants gazés par Bachar Al-Assad, construire une société en imposant la loi divine, éliminer tous les opposants à la régénération du monde avec la loi divine...)

Après avoir réalisé une analyse thématique des différentes motivations des jeunes à s'engager dans Daesh, nous les avons catégorisées, pour signifier l'ensemble des raisons inconscientes (arguments implicites issus de l'analyse thématique) et conscientes (arguments explicites invoqués une fois la rencontre avec le discours « djihadiste » effectuée) qui poussent le jeune à s'engager. Dans un deuxième temps, l'approche quantitative a permis de les valider et de proposer une approche clinique qui caractérise chaque motif d'engagement.

Huit principaux motifs d'engagement

Cette analyse thématique a pu se faire selon une méthode de recherche qualitative thématique issue de l'anthropologie sociale [Pope & Mays, 1995] à partir des informations de l'équipe pluridisciplinaire du CPDSI chargée de suivre les jeunes (2014-2016⁷). L'accès aux données brutes a permis à l'équipe de déconstruire chaque voie individuelle, à la fois explicitement et implicitement. Il s'est agi de mettre en exergue l'interaction entre les facteurs de risque individuel (micro ou macro) et la rhétorique du recrutement. L'engagement est à la fois de l'ordre du sujet lui-même et de l'interaction avec le mécanisme d'embrigadement. À partir de notre échantillon, nous avons répertorié huit types de trajectoires, que nous avons nommées à travers des métaphores mythologiques [Bouzar, 2016 et 2017]. Tous les motifs d'engagement concernent un meilleur soi et/ou un monde meilleur.

Précisons que le motif d'engagement n'est pas lié au niveau de dangerosité. Il s'agit simplement de trouver quel type de motivation première animait le jeune dans les premiers « petits pas » de son engagement :

- promesse d'un monde plus juste et protecteur (Daeshland) ;
- promesse de faire de l'aide humanitaire (Mère Teresa) ;
- promesse de sauver sa famille de l'enfer (Le Sauveur) ;
- promesse de protéger les plus faibles contre les plus forts avec un groupe de pairs (Lancelot) ;

(5) Cf. Ciotti et Menucci, 2015, « Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la surveillance des frères et des individus djihadistes » n° 2828, 2 juin.

(6) Cf. annexe.

(7) Cf. annexe.

LES 8 PROMESSES « DJIHADISTES » PERMETTENT D'INDIVIDUALISER « L'OFFRE » AFIN DE TOUCHER DES JEUNES DIFFÉRENTS


Source : Cabinet Bouzar Expertises. Cultes et cultures, pour le rapport remis à Practicies© 2018.

- promesse de pureté et de contention pour se protéger de ses pulsions sexuelles, notamment homosexuelles non assumées (La Forteresse) ;
- promesse de mort licite et de scénario déculpabilisant pour y arriver (le suicide licite) ;
- promesse de toute-puissance (Zeus) ;
- promesse d'un amour et d'une protection éternels (La Belle au bois dormant) – motif plutôt féminin.

Dans notre échantillon, tous sexes et toutes classes sociales confondus, les motifs d'engagement liés à des promesses de monde meilleur sont prédominants (Daeshland et Lancelot : 38,5 % et 23 %). Cela signifie que les jeunes ont été sensibles à une offre « djihadiste » qui leur faisait miroiter la promesse de participer à la construction d'un monde meilleur.

Si l'on s'intéresse aux motifs selon le genre, les garçons s'engagent majoritairement pour protéger les plus faibles avec un groupe de pairs (Lancelot : 55,2 %) et les filles majoritairement pour participer à un monde plus juste et protecteur (Daeshland : 42,9 %). Ce dernier résultat rejoint les résultats des recherches sur les obstacles à la citoyenneté des femmes, et celles de référence musulmane en particulier [Joly & Khuesheed, 2017]. Les musulmanes auraient davantage de difficultés à participer activement à la citoyenneté en France (car stigmatisées comme potentielles « non républicaines » dès lors qu'elles portent le foulard), plus que dans d'autres pays européens. Ce résultat peut être mis en corrélation avec le succès de la promesse d'un « monde plus juste » avec la loi divine promue par les recruteurs du « djihad ».

Le besoin de protection des femmes (La Belle au bois dormant : 31,6 %) n'est pas à prendre à la légère, puisqu'il arrive immédiatement en deuxième motif d'engagement

Motifs d'engagement des classes moyennes

Motifs d'engagement	"Djihadistes" total en %	"Djihadistes" garçon en %	"Djihadistes" filles en %
Forteresse	4	9,1	1,5
Zeus	12	27,3	4,5
Suicide licite	13	9,1	14,9
Lancelot	24	57,6	7,5
Sauveur	18	24,2	14,9
Daeshland	25	15,2	29,9
Mère teresa	25	6,1	34,3
Belle	23	0	34,3

Source : Cabinet Bouzar Expertises. Cultes et cultures, pour le rapport remis à Practicies© 2018.

Motifs d'engagement des classes populaires

Motifs d'engagement	"Djihadistes" total en %	"Djihadistes" garçon en %	"Djihadistes" filles en %
Forteresse	1,2	3,7	0,0
Zeus	8,5	22,2	1,8
Suicide licite	19,5	7,4	25,5
Lancelot	22,0	51,9	7,3
Sauveur	4,9	3,7	5,5
Daeshland	52,4	40,7	58,2
Mère teresa	9,8	3,7	12,7
Belle	19,5	0	29,1

Source : Cabinet Bouzar Expertises. Cultes et cultures, pour le rapport remis à Practicies© 2018.

féminin. Ceci n'a rien d'étonnant, car 90 % des jeunes filles qui se sont engagées en fréquentant un « djihadiste » leur promettant une protection éternelle ont subi un abus sexuel/viol avant leur radicalisation⁸. Nous pouvons également rajouter celles qui ont vécu un abandon par leur père dès la petite enfance : 73 % de nos jeunes déclarent avoir vécu un abandon symbolique ou réel. Ces résultats peuvent se mettre en perspective avec la grave situation des violences sexuelles non parlées et non traitées, actuellement dénoncée par la vague internationale de protestation des femmes sur les réseaux sociaux et dans les tribunaux de justice, ce qui laisse apparaître une certaine carence sociétale sur cette question. Pour être complets, rajoutons que 37 % de nos jeunes engagés pour ce motif sont des filles mineures contre 12,5 % à peine de filles majeures. La recherche de protection concerne donc plutôt des mineures.

Pour mieux déconstruire l'interaction entre les facteurs macro et la rhétorique du recrutement, nous nous sommes intéressés aux différentes classes sociales dont sont issus les jeunes (tout en laissant de côté les jeunes de classe sociale aisée, dont le nombre n'est pas significatif).

Les deux tableaux mettent en évidence l'interaction entre les facteurs sociaux et l'adhésion avec telle ou telle promesse du discours « djihadiste ».

Rappelons que la variable de la vulnérabilité sociale n'est pas une condition à la radicalisation. Le nombre élevé de jeunes radicalisés de classe moyenne le prouve. Mais cette

variable intervient quand il s'agit d'étudier la dynamique mise en place autour d'un motif d'engagement. Or, le motif d'engagement, c'est-à-dire le type de promesse faite par le discours « djihadiste », va ensuite influencer sur le changement de définition de soi et des autres du radicalisé. Comprendre les mécanismes du motif d'engagement est donc primordial pour sortir le jeune de cette vision du monde.

Plus de 57 % des garçons issus des classes moyennes éprouvent un sentiment de responsabilité et de culpabilité qui les mène à être sensibles à la promesse de défendre les plus faibles contre les plus forts (Lancelot). Ce motif exprime une recherche d'un « meilleur soi » et d'un monde meilleur. L'importance de ce motif d'engagement traduit le malaise d'une génération qui a besoin d'être utile dans une période où le chômage les inquiète et où plus aucun rite ne leur permet de montrer qu'ils sont devenus adultes. La recherche de la fraternité est fondamentale dans ce motif également. Nous pouvons faire l'hypothèse que trouver un groupe d'amis dans le monde réel semble plus compliqué aujourd'hui avec l'arrivée des réseaux sociaux. Beaucoup de jeunes hommes témoignent n'avoir jamais réellement eu l'impression d'être entourés par des amis sincères et loyaux. La recherche de groupe de pairs, de la camaraderie, un peu comme à l'armée, est fondamentale dans la promesse de ce motif.

Les garçons de classe populaire restent attirés par la promesse de venger les plus faibles contre les plus forts (Lancelot), mais sont 40,7 % à être sensibles à une

(8) Concernant l'ensemble de l'échantillon, indépendamment des motifs d'engagement, nous trouvons un chiffre de 31 % de nos jeunes qui ont subi une violence sexuelle ou un viol, non déclaré et non traité avant la radicalisation.

promesse de monde plus juste et protecteur Daeshland (contre 15,2 % de classe moyenne). Quant aux filles, elles sont sensibles à la même promesse de monde meilleur (Daeshland) à hauteur de 58,2 % (contre 29,9 % de classe moyenne). Le premier motif d'engagement pour les classes populaires (garçons et filles confondus) est donc Daeshland qui atteint 52,4 % d'intérêt contre 25 % seulement pour les jeunes de classe moyenne.

Autrement dit, on peut penser que les jeunes de classe populaire, particulièrement déçus par le décalage entre les promesses de la devise républicaine et son application, ont été sensibles à une autre promesse : celle de régénérer le monde avec la loi divine qui seule peut, à leurs yeux, combattre la corruption humaine. Chez ces jeunes de classe populaire, il n'y a pas de recherche uniquement de « meilleur soi », mais bien aussi d'un « meilleur monde », qui promette fraternité et solidarité. En ce sens, il y a bien, en quelque sorte, recherche d'« engagement politique ». On peut aussi se demander si, en cas de perte d'espoir social au sens large du terme, en plus des facteurs micro

de type psychologique, le facteur macro de type social ne prédomine pas sur les histoires personnelles dans la majorité des cas, pour orienter le jeune à « croire » à telle ou telle promesse du discours « djihadiste ». Les interactions entre les facteurs micro, les facteurs macro et les promesses faites par le discours « djihadiste » constituent la base même de l'engagement « djihadiste ». Mais l'articulation de ces interactions peut s'opérer différemment d'un jeune à l'autre et d'une classe sociale à l'autre.

Les facteurs de risque affinés par la dénomination clinique

Ces profils motivationnels ont été confirmés par une approche quantitative, réalisée par l'équipe du service pédo-psychiatrique de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière dirigée par le professeur David Cohen, à l'aide d'une analyse de correspondance multiple (MCA), qui a précisé plusieurs facteurs statistiques apparaissant dans chaque

	Les propositions qualitatives (de Bouzar et Martin, 2016)		Les propositions quantitatives (analyses ACM de l'équipe Cohen)	
1	Zeus = Promesse de toute puissance	Violence et mégalomanie	1	Violence et mégalomanie Violence, intérêt pour les armes, mégalomanie, aventure, combat, " valeur masculine/ virile", pas de manque d'estime de soi, pas de recherche de tendresse
2	Suicide licite = Promesse d'un scénario pour mourir	Dépression, comportement suicidaire et attitude de prise de risque	2	Dépression et abus Sentiments dépressifs, attitude de prise de risque, comportement suicidaire, un passif fréquemment empreint d'abus
3	Sauveur = Promesse de sauver sa famille de l'enfer	Besoin de sauver le monde, recherche d'un monde meilleur	3	Responsabilité et culpabilité Sentiments de responsabilité et de culpabilité à l'égard des autres et des proches, peur de l'enfer, un passif avec des proches ayant souffert
4	Daeshland = Promesse d'un monde fraternel et solidaire	Recherche d'un monde meilleur, sentiment d'injustice	4	Solitude et "insight pauvre" (c.à.d. découverte soudaine de la solution à un problème sans passer par une série d'essais-erreurs progressifs)
5	Mère Teresa = Promesse de faire de l'aide humanitaire	Besoin de sauver le monde, recherche d'un monde meilleur	5	Responsabilité et sacrifice Sentiments de responsabilité et de culpabilité, expression d'être "mauvais", peur de la sexualité, comportement suicidaire et intérêt pour la mort, expression de sacrifice

Les propositions qualitatives (de Bouzar et Martin, 2016)		Les propositions quantitatives (analyses ACM de l'équipe Cohen)			
6	Lancelot= Promesse de protéger les plus faibles contre les plus forts avec un groupe de pairs	Expression d'un besoin de justice, héroïsme, intérêt pour l'armée et les armes	6	Violence et incertitude	Violence, intérêt pour les armes, le combat, l'armée, sentiments homosexuels, expression de difficultés à interagir avec les autres, toutefois altruisme
7	Forteresse = Promesse de pureté et de contention	Fantasmes et activité sexuelle intenses, peur de la sexualité, recherche de contention.	7	Contention sexuelle	Fantasmes et activité sexuelle intenses, sentiment de culpabilité quand heureux, pas de recherche de protection ou d'appartenance à un groupe, passif fréquemment empreint d'abus
8	Belle au bois dormant = Promesse de protection	Recherche d'un mari, amour idéal, passif fréquemment empreint d'abus sexuel	8	Solitude et sensibilité	Expression de solitude, pas de territoire, sentiments de persécution, identification à un "peuple opprimé", comportement suicidaire et intérêt pour la mort

Source : Cabinet Bouzar Expertises. Cultes et cultures, pour le rapport remis à Practicies© 2018.

motif d'engagement. Cette comparaison a permis de confirmer les correspondances dimensionnelles entre les analyses qualitatives du CPDSI et quantitatives du MCA [Campelo, Bouzar, Oppetit, Hefez, Bronsard, Cohen, Bouzar, 2018], puis l'équipe du service pédo-psychiatrique a procédé à la dénomination clinique des résultats.

Individualiser les modes de prévention en les adaptant aux mécanismes de risques

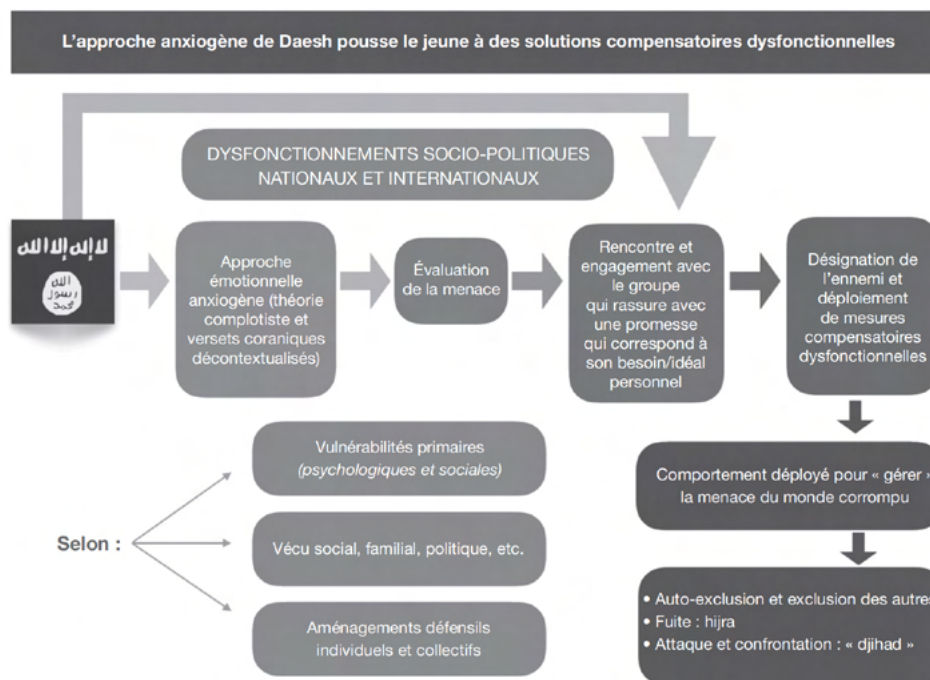
Nos derniers développements changent le paradigme des recherches sur l'extrémisme violent dit « djihadisme » : ils montrent que la quête « étiologique », qui cherche et caractérise des variables (ou une combinaison de variables) qui constitueraient des facteurs de risque incitatifs à la radicalisation n'est ni juste ni suffisante. Aucune variable n'explique en soi l'entrée en processus de radicalisation. Il s'agit plutôt d'étudier une dynamique qui a pris corps autour d'un individu à un moment donné (souvent pendant son passage de l'enfance à l'âge adulte). Cette dynamique est faite d'une relation entre un individu, son contexte familial, social et politique, son histoire personnelle, et l'organisation « djihadiste ». Nous parlerons dorénavant de « mécanismes de risques ».

Cette complexité explique la difficulté des professionnels à se mettre d'accord sur les définitions, les causes et les effets de la radicalisation, et en conséquence à choisir les

moyens pour aider un individu à sortir de l'extrémisme violent. Elle engage les professionnels à se maintenir dans l'interdisciplinarité et à se compléter. Il ne s'agit pas de chercher des variables qui inciteraient les individus à se radicaliser et les « traiter », de manière psychologique et/ou sociale, de manière séparée. Il s'agit d'étudier les conditions dans lesquelles ces variables ont été exploitées par la rhétorique « djihadiste » et les conditions dans lesquelles la rhétorique « djihadiste » a pu faire sens et autorité en se fondant sur ces variables.

Les mécanismes de risque liés aux promesses différentes de la propagande « djihadiste »

« Considérer la radicalisation comme un processus à des conséquences épistémologiques mais également méthodologiques » [Andrews & Bonta, 2006]. L'étude de la trajectoire permet de comprendre « pourquoi une personne s'engage et abandonne, et les facteurs qui expliquent le cours de ces événements » [Horgan, 2008, p. 80-94]. Il s'agit pour nous de tenir compte de l'historicité du sujet, de sa subjectivité, de l'influence de son contexte et de son environnement (personnel mais aussi géopolitique), de ses motivations pour y adhérer, etc., et de la rencontre avec la rhétorique et la proposition du groupe « djihadiste ». Ainsi, nous prenons en compte les schémas d'interprétation de la réalité dysfonctionnels qui conduisent à la violence et la façon qu'ont eue les jeunes de réaliser leur caractère dysfonctionnel. Cela permet d'identifier la fonction des motifs d'engagements



Source : Source : Cabinet Bouzar Expertises. Cultes et cultures, pour le rapport remis à Practicies© 2018.

des radicalisés : une fonction identitaire, de contention, antidépressive, de protection, de liens humains, d'expérience sensationnelle, etc. [Vandevorde, Estano et Painsset 2017].

Nous arrivons à la conclusion que l'évaluation du risque ne se construit pas uniquement à partir de caractéristiques personnelles des individus : non seulement il n'existe pas de « personnalité djihadiste », mais aucun facteur micro ou macro ne se révèle significatif en lui-même [Campelo, Bouzar, Oppetit, Hefez, Bronsard, Cohen, Bouzar, 2018]. C'est la conjonction de plusieurs facteurs différents qui mène les jeunes à s'engager, et c'est en l'étudiant que l'on peut analyser leur processus de radicalisation. Il s'agit d'étudier non pas l'individu mais sa trajectoire, c'est-à-dire la façon « dont un individu évolue vers des croyances radicalisées au fil du temps dans un environnement social fluide et en constante évolution » [Costanza, 2012].

Pour la radicalisation « djihadiste », le facteur de risque n'est pas constitué par une ou plusieurs caractéristiques personnelles, mais par le mécanisme qui alimente chaque motif de radicalisation : c'est pourquoi nous proposons le terme de « mécanismes de risque », qui nous permet d'identifier les étapes de changement cognitif pour chaque motif d'engagement spécifique. La mesure du risque doit réfléchir à l'enchaînement des attitudes et croyances potentiellement dysfonctionnelles qui mènent au passage à l'acte.

En déconstruisant les étapes des processus, nous avons pu isoler les besoins que le discours « djihadiste » est venu combler. Autrement dit, nous avons identifié la (pré) disposition du jeune qui a permis au discours « djihadiste » de faire sens et autorité, et provoqué ensuite son changement puis son engagement. À chaque étape de l'évolution du jeune, la promesse qui lui est faite par le discours « djihadiste » provoque son changement cognitif et comportemental. « Envisager une compréhension sociocognitive de la radicalisation implique de s'interroger sur l'impact du traitement de l'information opéré par la personne sur ses propres cognitions » [Garcet, 2016].

Nous nous sommes contentés ici de schématiser à grands traits les modalités de fonctionnement de chaque motif d'engagement en mettant en relief leur force attractive spécifique et le changement de définition de soi, des autres et d'un monde que cette force provoquait. Le risque peut s'évaluer à partir de l'analyse des besoins des individus que le discours « djihadiste » est venu combler, puis transformer, faisant naître des nouveaux besoins, qui aboutissent à une nouvelle vision du monde qui provoque ensuite un nouveau comportement : nous avons donc illustré concrètement les facteurs de risque non pas par des généralités, mais par des interactions qui ont alimenté les principaux types d'engagements recensés.

Schéma 1 – Exemple de différents changements produits par la rencontre avec la promesse Daeshland

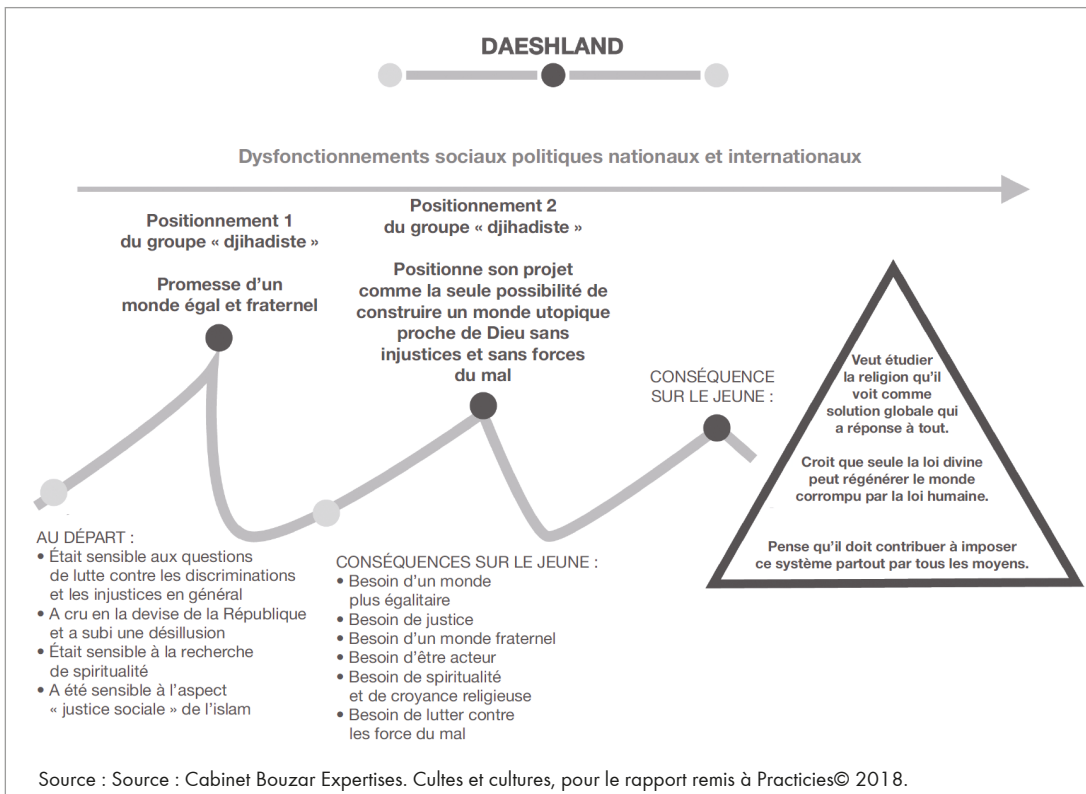


Schéma 2 – Exemple de différents changements produits par la rencontre avec la promesse Zeus

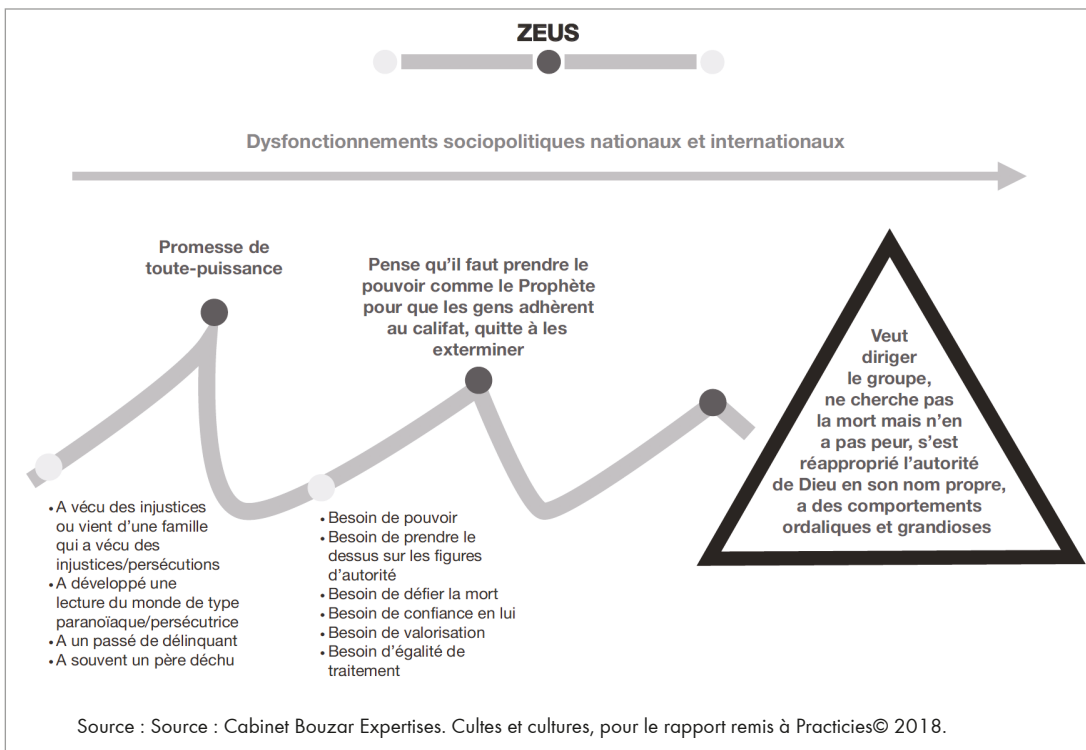


Schéma 3 – Exemple de différents changements produits par la rencontre avec la promesse Lancelot

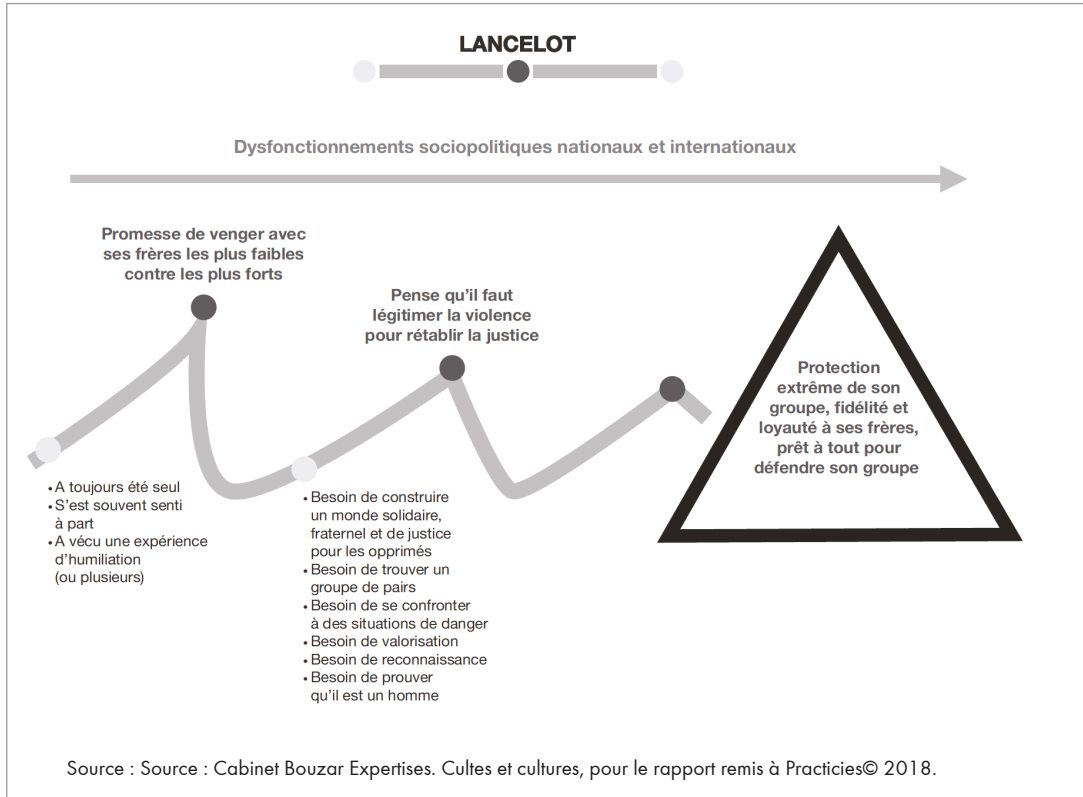


Schéma 4 – Exemple de différents changements produits par la rencontre avec la promesse Sauveur

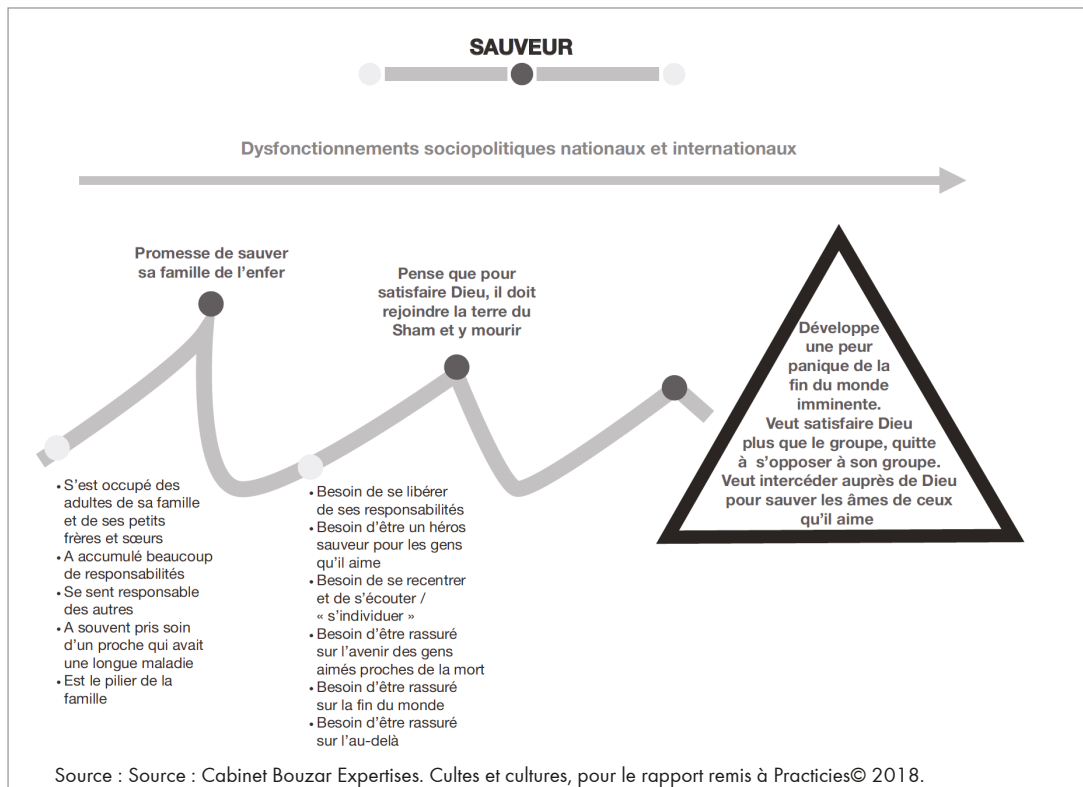


Schéma 5 - Exemple de différents changements produits par la rencontre avec la promesse Forteresse

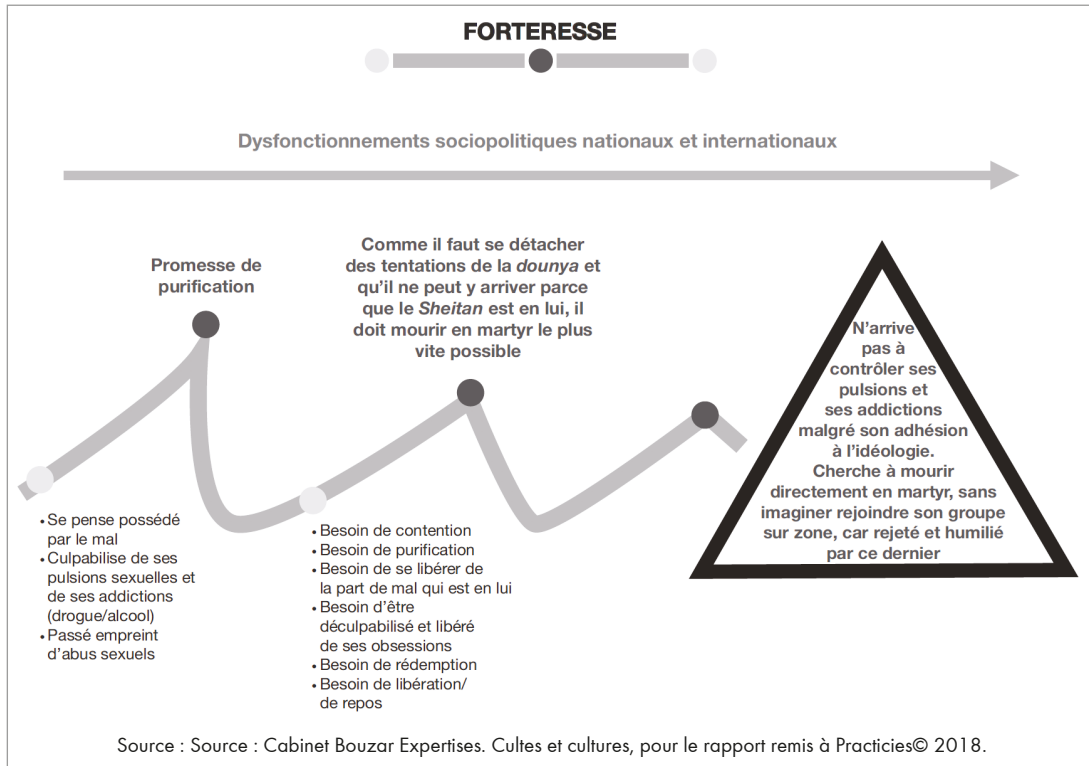


Schéma 6 - Exemple de différents changements produits par la rencontre avec la promesse Mère Teresa

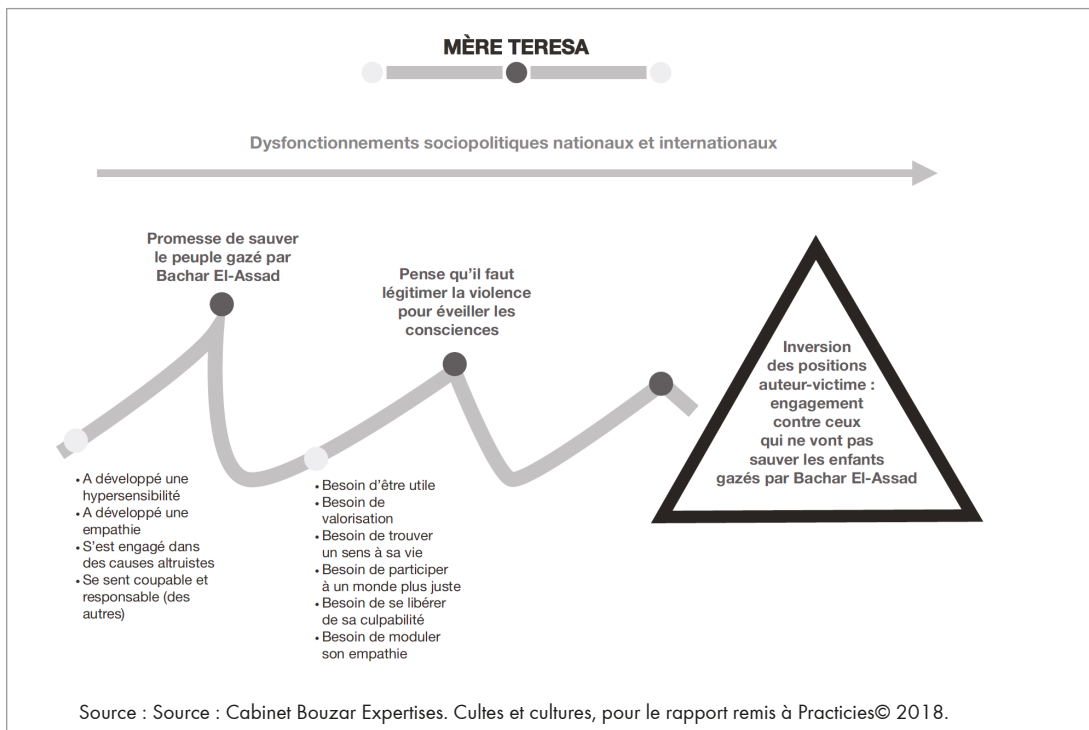


Schéma 7 - Exemple de différents changements produits par la rencontre avec la Belle au bois dormant

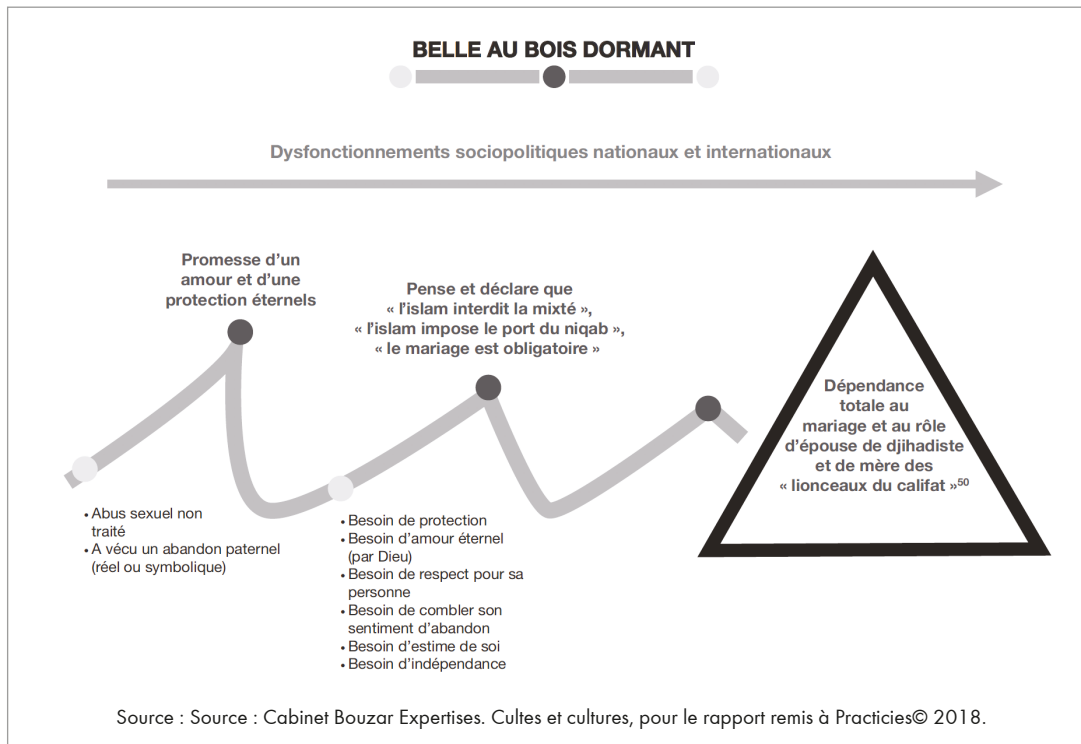
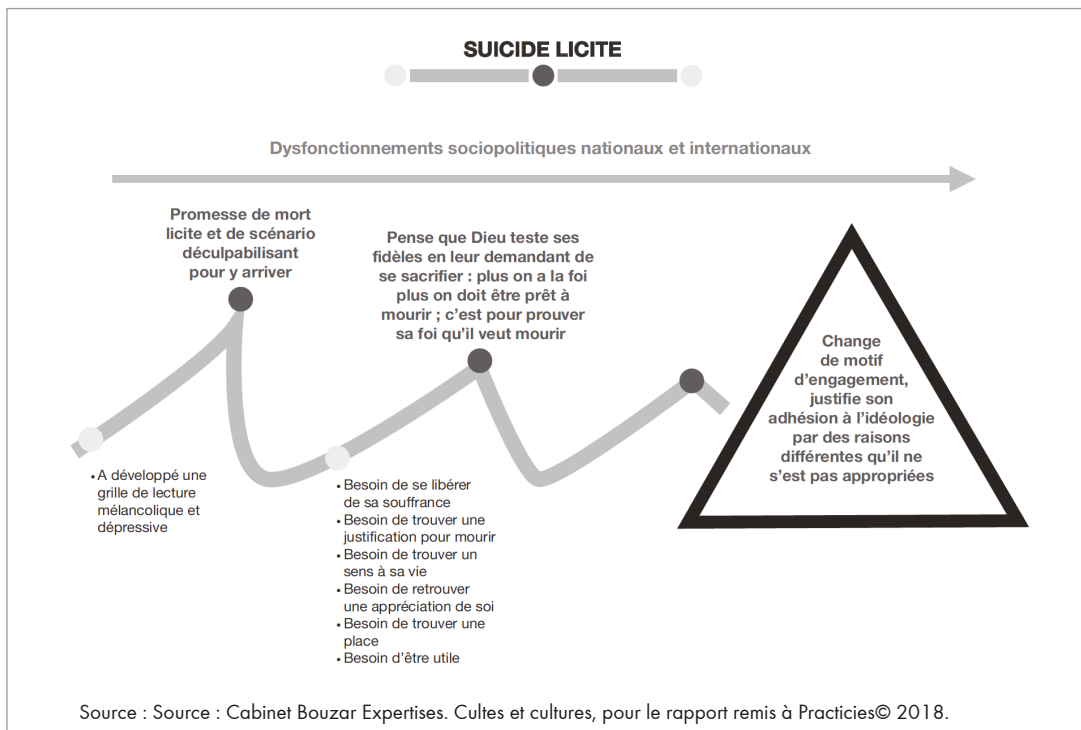


Schéma 8 - Exemple de différents changements produits par la rencontre avec la promesse Suicide licite



Des facteurs de désistance adaptés aux mécanismes de risque

Nous avons démontré qu'il existe une interaction dynamique entre les facteurs internes liés à l'historicité du jeune, la façon dont il s'est construit, et les facteurs externes qui comprennent la rencontre avec la rhétorique « djihadiste », sans oublier les facteurs d'opportunité (rencontre avec un groupe, visionnage de vidéo sur Internet, etc.). Partant du principe que ces facteurs s'influencent réciproquement de manière différente selon les individus, les lieux, les rencontres avec les discours radicaux, et le contexte géopolitique du pays, qu'ils sont corrélés et non causaux, il n'y a pas de facteur explicatif décisif pour la radicalisation, mais plutôt une multitude de facteurs de vulnérabilité difficiles à gérer dans une perspective de prévention. L'aspect multifactoriel du processus de radicalisation implique que les propositions imaginées pour prévenir ce phénomène soient variées [Campelo, Oppetit, Neau, Cohen, Bronsard, 2018].

Nous faisons l'hypothèse que les facteurs de désistance ne peuvent être généraux à tous les jeunes. Puisque le processus de radicalisation s'est individualisé, la sortie de radicalisation ne peut qu'être également individualisée⁹. Identifier les besoins des jeunes comblés (et parfois transformés) par les différentes promesses du discours « djihadiste » doit nous permettre d'imaginer des facteurs de désistance adaptés à l'individualisation de l'engagement. Deux éléments sont à concilier pour y arriver : l'identification des besoins du jeune et leur ciblage dans la stratégie de sortie de radicalisation. Le facteur de désistance ne peut inciter efficacement un individu à quitter un groupe terroriste

que s'il prend en compte l'attrance que cet individu avait pour ce groupe terroriste, autrement dit la recherche de sens de l'engagement « djihadiste » et la promesse du groupe « djihadiste ». Cela signifie qu'il ne faut pas contrer le désir initial de changement des jeunes (pour un meilleur soi ou un monde meilleur), mais leur proposer un engagement qui n'utilise pas la violence et ne viole pas les bases du contrat social¹⁰.

Pour aider les professionnels¹¹, nous proposons une grille qui permette d'investiguer les besoins des jeunes sous-tendus par chaque mécanisme de risque. Au lieu de laisser le discours « djihadiste » combler (et transformer) ces besoins, l'objectif est d'aider les professionnels à proposer d'autres modalités d'engagement, assorties de processus de résilience adaptés¹², qui répondent à ces besoins spécifiques. Si nous résumons succinctement les dénominations cliniques émanant de l'étude quantitative élaborée avec l'équipe du professeur David Cohen [Campelo, Bouzar, Oppetit, Hefez, Bronsard, Cohen, Bouzar, 2018] et la liste des besoins recensés qu'il faut cibler dans les propositions de prise en charge, certaines préconisations très générales peuvent être faites, qui tiennent compte de la réceptivité du radicalisé malgré sa « perspective paranoïaque » [Hofstadter, 196]. C'est l'objectif du tableau qui suit.

Plutôt que des « discours alternatifs », la société doit proposer des engagements alternatifs à ceux de Daesh. En amont, il s'agit de déconstruire et de travailler les mécanismes de défense proposés par le discours « djihadiste » et d'en proposer des nouveaux non violents, compatibles avec le contrat social.

proposer des nouveaux non violents, compatibles avec le contrat social.

(9) Le CIPC, 2017, *Ibid.*, indique que d'autres auteurs Biorgo (2013), Ramalingam (2014) partagent notre posture sur le fait que « comme la radicalisation est un processus individualisé, les approches de prévention et de réhabilitation doivent aussi l'être ».

(10) Kundnani (2009) partage cette opinion et suggère que des espaces sûrs doivent être créés pour que les jeunes s'engagent dans un débat honnête sur des questions politiques difficiles - en d'autres termes, des espaces comme ceux créés dans le cadre du projet « street » au Royaume-Uni, cité par CIPC, 2017, *Ibid.*

(11) Un logiciel réalisé par Bouzar-expertises avec la collaboration d'Alain Ruffion nommé « Résilience Bouzar-Ruffion » est en voie de validation par la Commission européenne (projet Practicies). Il sera à disposition des travailleurs sociaux pour les aider à évaluer le degré de résilience d'un jeune suivi.

(12) Cf. les réflexions d'Alain Ruffion à ce sujet, *Méthode d'intervention en prévention de la radicalisation*, La boîte à Pandore, 2017.

Dénomination clinique émanant de l'étude croisée avec l'équipe du professeur cohen	Constat des besoins actuels du radicalisé, parfois transformés par le discours « radical », selon son motif d'engagement	Rappel des pistes de travail (ou engagements alternatifs) pour proposer une façon alternative de prendre en compte les besoins du radicalisé
Lancelot		
Violence, expression d'un besoin de justice, héroïsme, intérêt pour les armes, le combat, l'armée, sentiments homosexuels, expression de difficultés à interagir avec les autres, toutefois altruisme.	Besoins de se construire un monde solidaire, fraternel et de justice pour les opprimés, de trouver un groupe de pairs, de se confronter à des situations de danger, de se valoriser, d'être reconnu, de se prouver qu'il est un homme.	<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruire sa rationalisation de la violence en lui faisant prendre conscience de ses véritables motivations ; - Travailler sa tendance à se tourner vers les autres pour chercher du soutien (mécanisme de défense d'affiliation) ; - Travailler son besoin d'altruisme et son mécanisme de dévouement aux besoins des autres ; - Déconstruire le déplacement des pulsions agressives qu'il a mis en jeu dans son engagement ; - Penser à travailler l'aspect relationnel en lui proposant des groupes collectifs pour qu'il refasse du lien et de l'appartenance : groupes de parole, sport collectif, maraudes avec un groupe d'entraide, etc. - Penser à travailler son estime de lui (également avec sa famille)
Zeus		
Violence, intérêt pour les armes, mégalomanie, aventure, combat, « valeur masculine/virile », pas de manque d'estime de soi, pas de recherche de tendresse	Besoin de pouvoir, de prendre le dessus sur les figures d'autorité, de défier la mort, de confiance en lui, de valorisation, d'égalité de traitement	<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruire le déplacement des pulsions agressives qu'il a mis en jeu dans son engagement et son mécanisme d'omnipotence ; - Travailler sa tendance à se tourner vers les autres pour chercher du soutien (mécanisme de défense d'affiliation) ; - Penser à l'inscrire dans un sport à risque ou un sport où l'on travaille la question des limites, de manière à lui permettre de trouver une activité compensatoire de restauration de l'estime de lui ; - Penser aux camps de rupture avec mission difficile type épreuve de rite initiatique pour le revaloriser ; - Travailler la relation à son père et la figure du père ; - Travailler le rapport symbolique à la loi et l'intégration des limites.
Daesland		
Expression de solitude et de culpabilité, résignation, perte d'intérêt et perte d'espoir pour monde réel	Besoin d'un monde plus égalitaire, de justice, d'un monde fraternel, d'être acteur, de spiritualité et de croyance religieuse, de lutter contre les forces du mal	<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruire sa rationalisation de la violence en lui faisant prendre conscience de ses véritables motivations ; - Travailler sa tendance à se tourner vers les autres pour chercher du soutien (mécanisme de défense d'affiliation) ; - Lui faire prendre conscience de son refoulement et de son choix diamétralement opposé (mécanisme défensif de « formation réactionnelle») ; - Penser à l'orienter vers des ONG/parti politique/mouvement d'idées/de citoyenneté - Travailler avec lui la notion juridique de laïcité pour qu'il s'approprie les notions de droit et de devoir et puisse être outillé face à un interlocuteur qui lui reprocherait d'être « trop croyant » ou « ostentatoire » ; - Penser à travailler sur la notion d'utopie et sur le mécanisme d'idéalisation ; - Le pousser vers l'étude des sciences politiques et des sciences religieuses.

Le Sauveur		
Sentiments de responsabilité et de culpabilité à l'égard des autres et des proches, peur de l'enfer, un passif avec des proches ayant souffert	Besoin de le libérer de ses responsabilités, d'être un héros sauveur pour les gens qu'il aime, de se recentrer et de s'écouter (de « s'individuer »), d'être rassuré sur l'avenir des gens aimés proches de la mort, d'être rassuré sur la fin du monde, d'être rassuré sur l'au-delà	<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruire sa rationalisation de la violence en lui faisant prendre conscience de ses véritables motivations ; - Travailler sa tendance à se tourner vers les autres pour chercher du soutien (mécanisme de défense d'affiliation) ; - Travailler son mécanisme d'anticipation anxieuse (et de culpabilisation) ; - Travailler ses relations familiales de manière à ce qu'il reprenne sa place d'enfant ; - Penser à travailler les besoins de sa famille pour le soulager dans sa responsabilité (avec un support institutionnel ou associatif).
Forteresse		
Fantasmes et activité sexuelle intenses, sentiment de culpabilité quand heureux, peur de la sexualité, accès de violence, pas de recherche de protection ou d'appartenance à un groupe, passif fréquemment empreint d'abus	Besoin de contention, de purification, de se libérer de la part du mal qui est en lui, d'être déculpabilisé, d'être libéré de ses obsessions, de rédemption, de libération et de repos	<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruire sa rationalisation de la violence en lui faisant prendre conscience de ses véritables motivations ; - Travailler sa tendance à se tourner vers les autres pour chercher du soutien (mécanisme de défense d'affiliation); - Travailler son mécanisme d'anticipation anxieuse (et de culpabilisation); - Essayer de le mener à consulter un psychiatre le plus rapidement possible ; - Penser à l'aide d'une association spécialisée dans l'addiction.
Suicide licite		
Sentiments dépressifs, attitude de prise de risque, comportement suicidaire, un passif fréquemment empreint d'abus	Besoin de le libérer de sa souffrance existentielle, de trouver une justification pour mourir, un sens à sa vie, une appréciation de soi, une place, une utilité	<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruire sa rationalisation de la violence en lui faisant prendre conscience de ses véritables motivations ; - Travailler sa tendance à se tourner vers les autres pour chercher du soutien (mécanisme de défense d'affiliation); - Travailler son mécanisme d'anticipation anxieuse (et de culpabilisation) ; - Penser à le diriger vers un médecin pour un traitement anti-dépressif ; - Lui faire vivre un projet où il a une place et où il est utile (indispensable).
Mère Teresa		
Sentiments de responsabilité et de culpabilité, expression d'être mauvais, peur de la sexualité, comportement suicidaire et intérêt pour la mort, expression de sacrifice	Besoin d'être utile, valorisée, de trouver un sens à sa vie, de participer à un monde plus juste, de se libérer de sa culpabilité, de moduler son empathie	<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruire sa rationalisation de la violence en lui faisant prendre conscience de ses véritables motivations ; - Travailler sa tendance à se tourner vers les autres pour chercher du soutien (mécanisme de défense d'affiliation) ; - Travailler son besoin d'altruisme et son mécanisme de dévouement aux besoins des autres ; - Penser à l'inscrire dans une activité humanitaire ; - Penser aux camps de rupture de type humanitaire ; - Penser aux formations de type « métiers humanitaires/ métiers de dons », etc.

Belle au Bois dormant (exclusivement féminin)		
Expression de solitude, recherche d'un amour idéal, pas de territoire, sentiment de persécution, identification à un « peuple opprimé », comportement suicidaire et intérêt pour la mort, passé fréquemment empreint d'abus sexuels.	Besoin de protection, d'amour éternel (par Dieu), de respect pour sa personne, de combler son sentiment d'abandon, d'estime de soi, d'indépendance	<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruire sa rationalisation de la violence en lui faisant prendre conscience de ses véritables motivations ; - Travailler sa tendance à se tourner vers les autres pour chercher du soutien (mécanisme de défense d'affiliation) ; - Travailler son mécanisme d'anticipation anxieuse (et de culpabilisation) ; - Lui faire prendre conscience de son refoulement et de son choix diamétralement opposé (mécanisme défensif de « formation réactionnelle») ; - Travailler sur son mécanisme de dépréciation (de soi et des hommes) et sur ses abus sexuels éventuellement subis ; - Penser à une association spécialisée sur les violences conjugales (pour travailler la question de l'emprise) ; - Travailler la relation à son père et la figure du père.

Annexe méthodologique

Contexte

Début avril 2014, le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI) est créé à la demande du SG CIPD¹³ (actuel CIPDR) et du ministère de l'Intérieur, en qualité d'association loi 1901, déclarée en préfecture et composée d'un bureau associatif et d'un conseil d'administration. L'associée de Dounia Bouzar garde le cabinet d'expertises Bouzar Expertises fondé en 2008 et seule Dounia Bouzar le quitte pour le CPDSI (pendant deux ans).

En avril 2014, sur mandat du SG CIPD, l'ACSE¹⁴ a octroyé au CPDSI 50 000 € de subvention publique pour financer une première recherche sur les communications entre réseaux radicaux et jeunes dont les parents avaient contacté le CPDSI (« La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes ») ainsi que pour la réalisation de trois courtes vidéos de témoignages et d'analyses (<http://www.cpdsi.fr/categorie/videos/>).

En juillet 2014, sur mandat du SG CIPD, l'ACSE a ensuite attribué 188 000 € au CPDSI de subvention pour la prise en charge des 325 familles ayant contacté le CPDSI, la formation de 200 professionnels et la réalisation de 10 journées dédiées auprès des préfectures qui le souhaitaient.

Cela a permis au CPDSI de recruter 4 premiers salariés temps plein, statut cadre autonome (cf. en ligne sur le site du CPDSI le bilan pédagogique 2014, le bilan comptable 2014 avec le rapport du commissaire aux comptes 2014).

En avril 2015, le SG CIPD et l'ACSE ont publié un appel d'offres (marché public de libre concurrence) consultable pendant plusieurs semaines. Le CPDSI a postulé. En avril 2015, lors de la notification de l'attribution du marché public, le CPDSI a été informé qu'il avait été la seule structure à postuler. Ce marché public demande de déployer une équipe mobile d'intervention (EMI) et octroie un budget annuel de 595 300 € TTC, en plusieurs versements, d'avril 2015 à avril 2016, et ce pour une année de fonctionnement (12 mois). Cette mission concerne la France et les DOM-TOM, et a pour objectif d'apporter un appui aux cellules de suivi animées par les préfets de département dans le cadre de la prévention de la radicalisation et de financer la prise en charge de 150 jeunes. Le marché prévoit alors une reconduction tacite, sauf si dénonciation de l'une des deux parties (cf. en ligne sur le site du CPDSI le bilan comptable 2015, le rapport du commissaire aux comptes 2015 et le bilan pédagogique 2015). Le CPDSI embauche alors de nouveaux salariés. Le CPDSI constitue une équipe mobile intervenant auprès des professionnels des préfectures, de

(13) CIPD : Comité interministériel de la prévention de la délinquance – www.sgcipd.gouv.fr.

(14) ACSE : Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, devenue le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

manière à les accompagner dans la prise en charge des jeunes et des familles signalées radicalisées ou en voie de radicalisation. L'objectif étant de transmettre des connaissances et des outils aux professionnels de terrain afin que les cellules de prévention de la radicalité de chaque préfecture deviennent à terme autonomes. Les modalités de cet accompagnement ont été déterminées par chaque préfet ou directeur de cabinet qui souhaitait saisir le CPDSI, conformément à la circulaire du ministre de l'Intérieur du 20 mai 2015. Le nombre de jeunes suivis est progressivement monté à 809 « pro-daesh », 1 089 si l'on compte les jeunes salafistes suivis à la demande des préfectures.

Le 12 février 2016, le CPDSI a annoncé sa décision de refuser le renouvellement tacite pour une année supplémentaire de son mandat en tant qu'EMI, par voie de communiqué de presse (cf. sur le site du CPDSI notre communiqué de presse annonçant notre refus de renouvellement des 600 000 euros). Cette décision avait été exposée et entérinée au préalable auprès du Comité de pilotage interministériel de l'EMI le 3 février 2016. Elle s'inscrit dans une opposition à réduire la lutte contre Daesh à la déchéance de nationalité, mesure politique phare mise en avant après le drame du Bataclan et des attentats de Paris.

À l'issue de cette annonce, le SG CIPD a sollicité le CPDSI pour organiser la passation auprès des/du futur (s) nouveau (x) prestataire (s). Le SG CIPD a soumis un avenant au CPDSI, de 4 mois (25 avril au 25 août 2016) afin de laisser le temps à l'administration d'émettre un nouvel appel d'offres et de sélectionner les candidats (cf. sur le site du CPDSI le bilan pédagogique 2016 avec présentation d'outils, avec les chiffres du CPDSI validés par le Comité interministériel de pilotage, un exemple de compte rendu mensuel de juillet 2015 du Comité interministériel de pilotage et un exemple de compte rendu mensuel du 27 novembre 2015 du Comité interministériel de pilotage qui contrôlait mensuellement les activités et la gestion du CPDSI.

Des rapports ont été envoyés aux préfets et aux juges pour chaque jeune pris en charge, dont le double a été transmis au CIPDR. Les prises en charge du CPDSI étaient supervisées par le psychiatre Serge Hefez (Service des adolescents de l'hôpital de la Salpêtrière, cf. Convention par le psychiatre Serge Hefez) qui est intervenu dans le

débat public sur le désengagement dans une tribune « Un rapport radical, partisan et politique¹⁵ ».

Depuis, Dounia Bouzar est retournée à son cœur de métier : la recherche et la formation des professionnels, au sein de son cabinet d'expertises. C'est dans ce cadre qu'elle a été mandatée par la Commission européenne (Projet européen Practicies) pour élaborer deux rapports qualitatifs et quantitatifs sur les radicalisés (en voie de validation) qu'elle a suivis, dont certains éléments figurent dans cet article.

Recueil des données

Les données individuelles et collectives ont été recueillies en continu lors du suivi par le CPDSI des jeunes pris en charge, qu'il s'agisse de leurs caractéristiques personnelles micro ou macro avant et pendant leur engagement radical. Le matériel disponible provient du recueil des discours des jeunes dans le cadre des prises en charge pour désengagement. Il s'agit d'un ensemble d'entretiens individuels semi-directifs ou non-directifs avec les jeunes et avec leur famille, ou d'entretiens semi-directifs collectifs dans le cadre de groupes de paroles. Dans la majorité des cas, les communications sur les réseaux sociaux, depuis leurs ordinateurs et leurs téléphones ont pu être exploitées par l'équipe pluridisciplinaire du CPDSI, grâce à la relation de confiance avec les proches qui ont demandé de l'aide pour la personne embrigadée. Les vidéos visionnées et/ou échangées ont également été analysées pour mieux comprendre la relation du jeune à la propagande.

Échantillon

350 jeunes djihadistes et 100 jeunes salafistes, tous pris en charge par le CPDSI d'avril 2014 à août 2016. Nous renvoyons à l'article : Campelo (N.), Bouzar (L.), Oppetit (A.), Hefez (S.), Bronsard (G.), Cohen (D.), Bouzar (D.), 2018, «Joining the Islamic State from France between 2014 and 2016: an observational follow-up study : Palgrave Communications», (4_137)/DOI : 10.1057/s41599-0180191-8, pour le détail de la méthodologie ■

(15) Tribune de Serge Hefez, « Déradicalisation : un rapport radical, partisan et politique », *Libération* du 28 février 2017 : http://www.liberation.fr/debats/2017/02/28/deradicalisation-un-rapport-radical-partisan-et-politique_1551675

Bibliographie

- ANDREWS (D.A.), 1980, «Some Experimental Investigations of the Principles of Differential Association Through Deliberate Manipulations of the Structure of Service Systems», *American Sociological Review*, vol. 45, n° 3, juin, p. 448-462.
- ANDREWS (D.A.) et BONTA (J.), 2006, *The Psychology of Criminal Conduct (4th Edition)*, Newark, LexisNexis.
- ANDREWS (D.A.), BONTA (J.) et WORMITH (S.J.), 2004, *The Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI)*, Toronto, Multi-Health Systems.
- ANDREWS (D. A.) & BONTA (J.), 1995, *The Level of Service Inventory – Revised*. Toronto, Ontario, Canada, Multi-Health Systems.
- BOUZAR (D.), 2014, « La mutation du discours djihadiste : les nouvelles formes de radicalisme musulman », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, Paris, La documentation Française, n° 30.
- BOUZAR (D.), MARTIN (M.), 2016, What motives bring youth to engage in the Jihad?, *Neuropsychiatr Enf Adolesc*, 64 (6) : 353-59 [French].
- BOUZAR (D.), 2017, A Novel Motivation-based Conceptual Framework for Disengagement and Deradicalization Programs, *Sociology and Anthropology* ; 5 (8) : 600-614.
- BRIE (G.) et RAMBOURG (C.), 2015, « Radicalisation. Analyses scientifiques *versus* Usage politique. Synthèse analytique », ENAP.
- CAMPELO (N.), BOUZAR (L.), OPPEIT (A.), HEFEZ (S.), BRONSARD (G.), COHEN (D.), BOUZAR (D.), 2018, *Joining the Islamic State from France between 2014 and 2016: an observational follow-up study*: Palgrave Communications (4_137)/DOI : 10.1057/s41599-0180191-8.
- CAMPELO (N.), OPPEIT (A.), NEAU (F.), COHEN (D.), BRONSARD (G.), 2018, Who are the European youths willing to engage in radicalisation? A multidisciplinary review of their psychological and social profiles, in *Européan Psychiatry*, n° 52, p. 1-14.
- CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ, 2017, « Rapport sur la prévention de la radicalisation menant à la violence. Une étude internationale sur les enjeux de l'intervention des intervenants », CIPC.
- CLARKE (R.V.) et CORNISH (D. B.), 1985, «Modeling offenders decisions: a framework for research and policy», *Crime and Justice*, 6, p. 147-185.
- CORNISH (D. B.) et CLARKE (R.V.), 2008, «The rational choice perspective», in WORTLEY (R.) et MAZEROLLE (L.) (ed.), *Environmental Criminology and Crime Analysis*, Willan Publishing Cullompton, p. 294.
- COLLOVALD (A.) et GAÏTI (B.) (dir.), 2006, *La Démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute.
- COSTANZA (W.), 2012, *An interdisciplinary framework to assess the radicalization of youth towards violent extremism across cultures*, Georgetown University, p. 26.
- CRENSHAW (M.), 1996, *Terrorism in Context*, University Park
- CRENSHAW (M.), 1991, «How Terrorism Declines», *Terrorism and Political Violence*, 3, 1, p. 69-87.
- CRETTEZ (X.), 2016, « Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent », *Revue française de science politique*, 5 (Vol. 66), p. 709-727. DOI 10.3917/rfsp.665.0709.
- DELLA PORTA (D.), 1995, *Social Movements, Political Violence and the State*, Cambridge University Press.
- DUCOL (B.), 2013, « Les dimensions émotionnelles du terrorisme : émotions, radicalisation violente et violence politique clandestine », *Revue canadienne des études supérieures en sociologie et criminologie*, 2 (2), p. 89-98.
- FILLIEULE (O.), 2012, «Le désengagement d'organisations radicales. Approche par les processus et les configurations », *Lien social et Politiques*, n° 68, p. 37-59.
- GARCET (S.), 2016, « Une approche psychocriminologique de la radicalisation : le modèle de “transformation cognitivo-affective de la définition de soi et de la construction du sens dans l'engagement radical violent” », *Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège*, vol. 3, p. 569-585.
- HACKER (F. J.), 1976, *Crusaders, criminals, crazies: Terror and terrorism in our time*, New York, Norton, 355 p.
- VICTOROFF (J.), 2005, «The mind of the terrorist: a review and critique of the psychological approaches», *Journal of Conflict Resolution*, 49 (1), p. 3-42.

- BORUM (R.), 2004, *Psychology of Terrorism*, Tampa, FL : University of South Florida, 78 p.
- CRENSHAW (M.), 1992, «How terrorists think: what psychology can contribute to understanding terrorism? », in HOWARD (L.) (ed.), *Terrorism: Roots, Impact, Responses*, London, Praeger, p. 71-80.
- HOFSTADTER (R.), 1967, *The Paranoid Style in American Politics and Other Essays*, New York, Vintage Books, Robins and Post, Political Paranoia.
- HORGAN (J.), 2008, «From Profiles to Pathways and Roots to Routes: Perspectives from Psychology on Radicalization into Terrorism», *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 618, n° 10, p. 80-94.
- JOLY (D.) et KHURSHEED (W.), 2017, «Muslim Women and Power: Political and Civic Engagement in West European Societies», *Gender and Politics*, Palgrave Macmillan.
- KHOSROKHAVAR (F.), 2014, *Radicalisation*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- MARTENS (W.), 2004, «Terrorist with Antisocial Personality Disorder», *Journal of Forensic Psychology Practice*, 4, p. 45-56.
- COOPER (H. H. A.), 1978, «Psychopath as terrorist: A psychological perspective», *Legal Medical Quarterly*, 2, p. 253-262.
- FERRACUTI (F.), 1982, «Sociopsychiatric interpretation of terrorism», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 463, p. 129-140.
- POPE (C.) and MAYS (N.), 1995, Reaching the parts other methods cannot reach: an introduction to qualitative methods in health and health services research, *BMJ: British Medical Journal*, 311 (6996) : 42- 45
- POST (J.), 1990, «Terrorist psycho-logic: Terrorist behavior as a product of psychological forces», in Reich (W.) (dir), *Origins of Terrorism: Psychologies, Ideologies, Theologies, States of Mind*, New York, Cambridge University Press, p. 25-40.
- RASCH (W.), 1979, «Psychological Dimensions of Political Terrorism in the Federal Republic of Germany», *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 2.
- RUFFION (A.), 2017, *Méthode d'intervention en prévention de la radicalisation*, La boîte à Pandore.
- SANDLER (I.) et LAPAN (H. E.), 1988, «The calculus of dissent: An analysis of terrorists'choice of targets», *Synthese*, 76, p. 245-61.
- CRENSHAW (M.), 1998, «The logic of the terrorism: Terrorist behavior as a product of strategic choice», in REICH (W.) (ed.), *Origins of terrorism: psychologies, ideologies, theologies, states of mind*, New York, Cambridge University Press, p. 7-24.
- SILKE (A.), 1998, «Cheshire-cat Logic: The recurring theme of terrorist Abnormality», *Psychological Research, Psychology, Crime and Law*, 4 (1), p. 51-69.
- SHAW (E. D.), 1986 «Political terrorists: Dangers of diagnosis and an alternative to the psychopathological model», *International Journal of Law and Psychiatry*, 8, p. 359-368.
- CLAYTON (C. J.), BARLOW (S. H.) et BALLIF- SPANVILL (B.), 1998, «Principles of group violence with a focus on terrorism», in HALL (H. V.) et WHITAKER (L. C.) (ed.), *Collective violence*, Boca Raton, FL: CRC Press, p. 277-311.
- PEARLSTEIN (R.M.), 1991, *L'esprit d'un terroriste politique*, Wilmington, Scholarly Resources.
- SOMMIER (I.), 2012, «Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuum et lignes de fracture », *Lien social et Politiques*, n° 68, p. 15-35.
- VANDEVOORDE, ESTANO ET PAINSET (2017), « Les fonctions psychopathologiques de la conversion idéologique ou religieuse et leur rapport avec le terrorisme », *Neuropsychiatr Enfance Adolesc* <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2018.02.004>

Réflexion sur une approche de la lutte contre la contrefaçon au niveau local : le cas du 18^e arrondissement de Paris

Jérémy LACHARTRE

Le cas du 18^e arrondissement de Paris met en lumière une association entre le sujet de la lutte contre la contrefaçon de marchandises et d'autres formes de délinquances telles que les vendeurs à la sauvette, l'immigration irrégulière ou le commerce illicite de cigarettes. En étudiant les lieux de distributions de contrefaçons, que ce soient les marchés, les puces et en particulier les emplacements utilisés par les « sauvettes », il s'agit d'analyser un rapport de force entre les acteurs concernés dans le but de s'approprier l'espace public. Il convient d'apporter une attention toute particulière aux dispositifs territorialisés mis en place par les services de sécurité pour lutter contre des formes de délinquance plus larges que le seul trafic illicite de biens contrefaisants. Il est également question d'aménagements urbains pour reprendre le contrôle de certains espaces territoriaux que les trafiquants se sont appropriés. Cette étude de cas met en exergue l'enjeu d'un partage des responsabilités et de coopération entre les acteurs en matière de lutte contre la contrefaçon.

Le 18^e arrondissement de Paris est parfois associé à l'image bien négative d'un espace où l'insécurité demeure dans certains quartiers, liée à la mauvaise réputation de la Goutte d'Or, de Château Rouge, de Barbès et de ses alentours. L'arrondissement est touché par la toxicomanie, des réseaux de prostitution, des vols avec violence et du recel, à des problèmes liés aux marchands de sommeil, au non-respect des normes d'hygiène et de sécurité

des commerces et des restaurants. Le commerce informel et les trafics illicites en tout genre prospèrent, dont celui de la contrefaçon de marchandises¹. À côté des marchés aux puces à Porte de Clignancourt, des produits tels que des ceintures, portables, cigarettes, articles high-tech et produits pharmaceutiques – dont l'authenticité est clairement douteuse – sont également vendus dans les rues du 18^e arrondissement de Paris². Les vendeurs à la sauvette agissent de manière illégale dans l'espace public pour proposer des contrefaçons parmi des produits alimentaires, de contrebande et du recel de marchandises volées. Associée au

Jérémy LACHARTRE



Jérémy Lachartre est Docteur en géopolitique et mène ses recherches sur les stratégies

des acteurs publics et privés en matière de lutte contre le trafic de contrefaçon de marchandises, en insistant sur une multiplicité des approches et la notion de territorialité. Intéressé par les problématiques liées à la sécurité intérieure, il intervient dans le cadre du master de Criminologie (« Globalisation criminelle ») au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

(1) Une contrefaçon est « une violation d'un droit de propriété intellectuelle (DPI), c'est à dire la reproduction, l'imitation ou l'utilisation totale ou partielle d'un brevet, d'un dessin, d'une marque, d'un modèle, d'un droit d'auteur ou d'un logiciel sans l'autorisation du titulaire de droit », Roudaut (M.), 2010, *Marché criminel, un acteur global*. Ici, on se focalise sur les biens matériels en lien avec la propriété industrielle (marques, dessins et modèles).

(2) Observations lors d'une enquête de terrain dans le 18^e arrondissement entre Janvier 2017 et Février 2018 (rue Dejean ou proche du métro Barbès).



phénomène de massification des vendeurs à la sauvette, comment la lutte contre la contrefaçon est-elle abordée ? Quelles sont les modalités d'action des pouvoirs publics et des services en charge de l'application de la loi contre la vente de contrefaçons ?

D'abord, l'analyse territoriale de sites considérés comme sensibles dans le 18^e arrondissement apporte des éléments de réflexion sur la présence d'un « écosystème » favorable à la distribution de biens contrefaits. Ensuite, des problématiques de délinquance associées à la lutte contre la contrefaçon, telles que la vente à la sauvette, révèlent l'enjeu d'une stratégie plus globale pour une réappropriation de l'espace public. Face à la multiplicité des enjeux associée à la lutte contre le faux, l'efficacité de la réponse publique dépend indubitablement de l'implication de nombreux acteurs, dont la coopération apparaît comme une nécessité.

Le 18^e arrondissement de Paris, un « écosystème » favorable à la vente de produits contrefaisants ?

Espaces commerçants, les marchés sont des lieux sensibles pour la distribution de biens de contrefaçon dans le 18^e arrondissement de Paris comme le marché de La Chapelle, le marché Dejean ou Barbès. Proche de la Porte de Clignancourt, le marché aux puces de Paris/Saint-Ouen est régulièrement approvisionné par des filières de contrefaçons : « *le marché du Plateau, marché Malik, rue Jean-Henri-Fabre et avenue Michelet sont des lieux où la contrefaçon est depuis bien longtemps implantée sur les différents stands*³ ». Malgré des opérations coups de poing impliquant les services en charge du contrôle, les produits contrefaits en provenance de Chine sont régulièrement proposés parmi les authentiques sur les stands, mais aussi par le biais des

(3) Bik (T.), 2014, *Dans la peau d'un vendeur de Clignancourt*, Magasine Yard Paper.

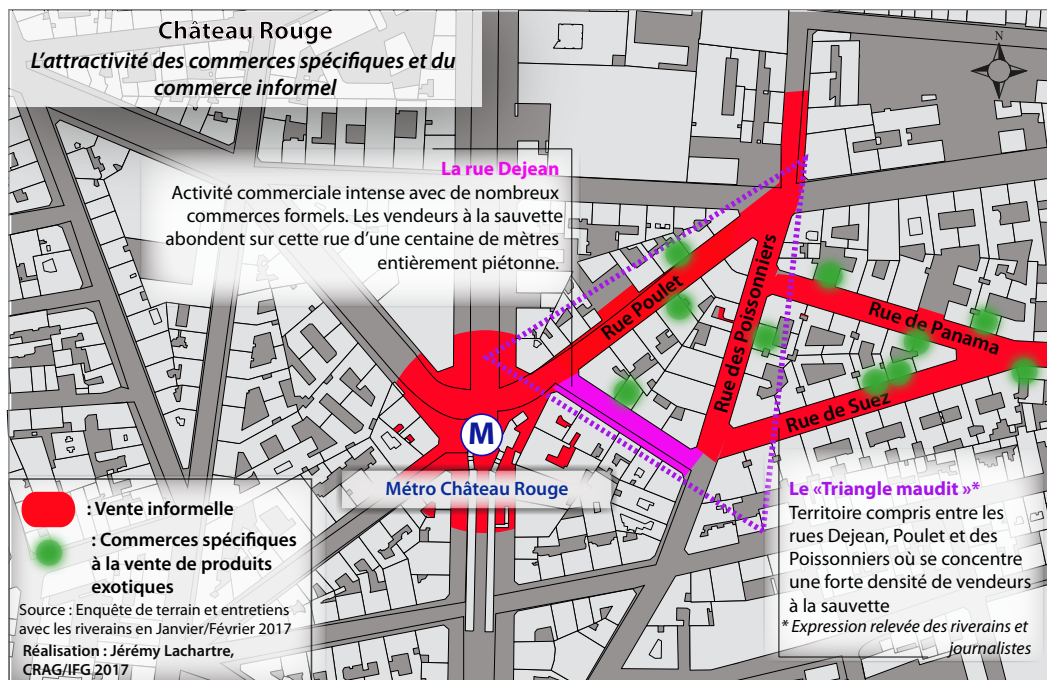
1 500 vendeurs à la sauvette sur les lieux proches des puces⁴. Aux abords du Sacré-Cœur, des contrefaçons de médiocre qualité sont également proposées du côté des marches de la butte Montmartre. Les stations de métro et leurs abords sont des lieux privilégiés pour les vendeurs afin de capter un flux dense de passagers.

L'exemple de Château Rouge et de ses alentours : l'attractivité des commerces spécifiques et du commerce informel

L'activité commerçante rythme la vie du quartier de Château Rouge avec la présence de nombreux commerces étrangers, notamment africains : « À Château Rouge, les clients sont au goût, à la mode, au son et aux images de l'Afrique⁵ ». Les commerces font de Château Rouge « une centralité africaine » à l'échelle de l'agglomération : « la spécificité des produits

vendus polarise les pratiques de consommation de populations d'origine africaine ou caribéenne qui n'y habitent pas pour la très grande majorité, mais qui donnent au lieu son image⁶ ». Selon une étude de Marie Chabrol, la grande majorité des usagers n'est, en effet, pas du quartier : « 67 % des personnes ont déclaré ne pas résider dans le quartier. Ces non-résidents partagent certaines caractéristiques : ils sont nés pour plus de 70 % d'entre eux hors de France métropolitaine, dont la moitié en Afrique subsaharienne ». Près de 6 sondés sur 10 ne résident pas à Paris⁷ et la plupart vivent en Ile-de-France, hors de Paris. À proximité des gares du Nord et de l'Est, les transports en commun facilitent la mobilité de nombreux usagers résidant dans des communes de la première couronne⁸. Plaque tournante du commerce international de produits ethniques, la concentration de commerces alimentaires explique le nombre élevé d'usagers dans le quartier présents pour acheter des produits spécifiques. On fait référence à une tradition de mixité culturelle, relative aux différentes vagues d'immigration qui ont marqué l'histoire

Carte 1 - Château Rouge : l'attractivité des commerces spécifiques et du commerce informel



(4) Chiffre évoqué par Nadège Dupont, directrice du Cabinet de Mme Olivia Polski, Adjointe à la Maire de Paris, chargée du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales et indépendantes, entretien le 28 décembre 2016.

(5) Bouly de Lesdain (S.), 1999, « Château Rouge, une centralité africaine à Paris », *Ethnologie française*, Paris, Presses Universitaires de France, XXIX (1), p.86-99.

(6) Chabrol (M.), 2013, « Qui sont "les Africains de Château Rouge" ? Usages et usagers d'une centralité commerciale immigrée à Paris », *Métropolitiques*, 6 mars.

(7) Les usagers résident dans le reste du 18^e arrondissement (21 %), les autres arrondissements parisiens (18 %), le reste de l'Ile-de-France (47 %), la province (11 %) et l'étranger (3 %).

(8) La zone de Château Rouge est largement accessible en métro et en train de banlieue. La ligne 4 du métro permet de relier le Nord et le Sud de Paris, et la ligne 2 permet de relier les quartiers du Nord-Est.

du quartier. Elles ont apporté différentes cultures ainsi que de nombreuses spécificités commerciales⁹. À côté de ce commerce légal, les « Mamas », vendeuses de Safou (prune d'Afrique), s'installent sur les trottoirs en compagnie de vendeurs d'arachides. Des produits alimentaires, du poisson séché, mais aussi des produits cosmétiques sont proposés aux passants. Les vendeurs à la sauvette s'approprient la rue Dejean avec la mise en place de petits stands en carton. Le flux de passants est dense, surtout aux alentours de 18 heures et le week-end. Le commerce illicite se greffe au commerce informel, avec la vente d'objets de récupération, de produits volés, mais aussi de contrefaçons¹⁰. Des hommes proposent des contrefaçons de sacs, de lunettes et de ceintures, et des « ventes flash » proposent des marchandises en grande quantité à l'angle de la rue du Panama et de la rue des poissonniers. Des habitants évoquent une complicité entre certains commerçants légaux et les sauvettes dans le secteur¹¹. L'activité commerciale, spécifique et intense à Château Rouge (vente de gros ou demi-gros), en fait un lieu propice pour vendre dans la rue de la contrefaçon de marchandises peu chère.

La Place de La Chapelle et le commerce illicite de cigarettes : une zone sensible en progression ?

À l'instar du quartier de la Goutte d'Or ou de Barbès, le secteur de La Chapelle est un des lieux sensibles de distribution de cigarettes illicites dans le 18^e arrondissement. Contrebande de cigarettes authentiques ou véritables contrefaçons, les cigarettes du « bled » sont très largement écoulées par les vendeurs à la sauvette. Si aucun chiffre officiel ne permet de le confirmer, le secteur héberge un nombre croissant de « sauvettes » selon le témoignage des riverains et des élus locaux. Face à la recrudescence des vendeurs, les riverains et les commerçants ont lancé une pétition « SOS la Chapelle » pour que les autorités publiques interviennent¹². Autrefois visibles lors des jours de marché, les vendeurs sont désormais présents en permanence aux abords de la station de métro. La forte pression policière à Barbès serait – en partie – responsable d'un déplacement des vendeurs vers « La Chapelle », base de repli de certains d'entre

Carte 2 - La place de la Chapelle : une zone sensible en progression ? (situation en janvier/février 2017)



(9) Palumbo (M. A.), 2014, *Barbès, Château-Rouge, Goutte d'Or. Ailleurs commence ici : anthropologie d'un espace d'altérité dans Paris*, thèse en Anthropologie sociale et ethnologie sous la direction de Michel Agier, 2014.

(10) Entretien avec Jacques Rigon, commissaire et chef de district 10-11-12-18-19-20, 11 janvier 2018.

(11) Entretiens avec plusieurs riverains (membres associatifs de quartier), janvier/février 2017.

(12) « Délinquance, vente à la sauvette : les habitants de la place de la Chapelle lancent un SOS dans une pétition », BFM.TV, 12 décembre 2016.

eux. Les projets de transformation et de rénovations ont également orienté un flux de personnes vers ce secteur. D'importants travaux de rénovation ont lieu à la gare du Nord et à l'hôpital Lariboisière, avec une entrée donnant sur le boulevard de la Chapelle, remplaçant l'actuelle qui donne sur la gare du Nord¹³. Aussi, lors de l'enquête de terrain (Février 2017), la fermeture de la station Château rouge pour cause de travaux a contraint certains vendeurs à la sauvette à migrer vers Barbès ou La Chapelle pour capter le flux de clients potentiels. L'idée d'une migration peut expliquer la présence accrue des vendeurs à la sauvette dans le secteur, mais pas seulement. Maire du 18^e arrondissement de Paris, Éric Lejoindre estime que la situation à Barbès est toujours préoccupante malgré un dispositif de forces de l'ordre renforcé dès 2012. Le phénomène à la Chapelle existe depuis 2016, ce qui laisse, selon lui, supposer que cette situation résulte d'un « phénomène supplémentaire ». Selon Daniel Bruquel, chef du service Lutte et Prévention du commerce illicite à Philip Morris France, ce cas résulte de la présence d'un « autre type de bande » qui s'est emparé d'un territoire supplémentaire pour répondre à une forte demande en cigarettes de contrebande¹⁴. À proximité de Château Rouge et du quartier indien, le secteur de la Chapelle est un lieu géostratégique idoine avec de nombreux commerces et restaurants qui attirent de nombreux clients. Le secteur est très bien desservi par les transports publics. Si la station de métro n'offre que la ligne 2, en réalité les lignes 4, 5 et les RER B et D sont à proximité par le biais de la gare du Nord, permettant de lier « La Chapelle » à la banlieue. En janvier 2017, le quartier de la Chapelle n'était pas classé dans une zone de sécurité prioritaire (ZSP), les riverains exprimaient alors un sentiment d'abandon pour leur quartier, qui connaît des nuisances similaires à Château Rouge ou Barbès. Comme on le verra par la suite, le Plan « Barbès Respire » (et la nouvelle ZSP élargie 10-18) englobe désormais ce secteur.

La lutte contre la contrefaçon dans le 18^e : l'enjeu d'une (ré) appropriation de l'espace public ?

À la lumière des sites étudiés, le commerce informel et les vendeurs à la sauvette sont des facteurs favorables à l'écoulement de la marchandise contrefaisante. D'origines d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, du Bangladesh

ou de la communauté Rom, les « sauvettes » sont des personnes en situation régulière, mais aussi des sans-papiers. À la merci de réseaux organisés profitant de leur précarité, ces vendeurs de rue ont depuis longtemps fait partie du paysage de l'arrondissement, mais ce phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur ces dernières années. Effet d'atroupement, saleté sur la voie publique, les ventes à la sauvette entraînent de nombreuses nuisances dans l'espace public et, par voie de conséquence, un sentiment d'insécurité et de mécontentement de la part des riverains. Les élus locaux et les services de sécurité tentent ainsi d'apporter des solutions pour se réappropriier l'espace public.

L'exaspération des riverains et la pression des associations locales sur les autorités publiques

Les habitants se livrent une bataille pour se réapproprier le quartier qu'ils estiment abandonné aux trafics illicites et aux activités illégales. L'impression que les pratiques interdites ailleurs sont tolérées dans leurs quartiers, leurs rues, devient insupportable pour les riverains. Face à la dégradation de leurs environnements, ils se regroupent en associations pour faire entendre leurs exaspérations auprès des autorités publiques. Elles sont nombreuses, mais parmi elles, on peut citer l'association « Action Barbès », créée en août 2001 dans les 9^e et 10^e arrondissements de Paris, et qui s'est ensuite rapidement étendue au 18^e arrondissement « avec l'objectif ambitieux d'améliorer le cadre de vie des habitants d'un quartier situé aux confins des 3 arrondissements précités¹⁵ ». L'association fait un suivi des projets de rénovation, s'intéresse de près aux problématiques liées notamment à la propreté, la sécurité, et participe aux conseils de quartier. Au contact des élus et des autorités compétentes au niveau local, l'association entend exercer une « vigilance citoyenne » et tente d'alerter les pouvoirs publics des différents problèmes touchant le 18^e arrondissement. C'est dans ce but que l'association « La Vie Dejean » a constitué un dossier des nuisances

Les habitants se livrent une bataille pour se réapproprier le quartier qu'ils estiment abandonné aux trafics illicites et aux activités illégales. L'impression que les pratiques interdites ailleurs sont tolérées dans leurs quartiers, leurs rues, devient insupportable pour les riverains. Face à la dégradation de leurs environnements, ils se regroupent en associations pour faire entendre leurs exaspérations auprès des autorités publiques.

(13) Kleiber (M.-A.), 2017, « La Chapelle, après les grillages, une coulée verte ? », *Journal du Dimanche*, 15 Janvier.

(14) Entretien avec Daniel Bruquel, Chef du service Lutte et Prévention du commerce illicite, Philip Morris France, le 08 décembre 2017, Paris.

(15) Site de l'association « Action Barbès » : <http://actionbarbes.blogspot.com/about.html>

dont les riverains sont victimes au quotidien, et a formé un recours contentieux devant le tribunal administratif pour « rupture d'égalité ». En mai 2016, le tribunal a donné raison à l'association en considérant que les pouvoirs publics avaient une marge d'action pour lutter de manière encore plus efficace contre les nuisances. La mairie de Paris et la préfecture de Police ont été condamnées à verser 5 000 euros à l'association. Suite à un recours en appel de la ville, les requérants ont été une nouvelle fois condamnés à verser à l'association 1 500 € de plus en avril 2017, confirmant ainsi la responsabilité des pouvoirs publics¹⁶. En réponse à la pression des associations locales et la grogne des habitants, les maires des 10^e et 18^e (Rémi Féraud et Éric Lejoindre) ont envoyé en novembre 2016 une lettre commune au préfet de Police de l'époque, Michel Cadot, pour qu'il agisse face à « un phénomène qui s'aggrave ¹⁷ ». Les élus locaux sollicitent ainsi la préfecture de Police de Paris, c'est-à-dire l'instance responsable de l'ensemble du dispositif de sécurité intérieure de Paris (et de certains départements limitrophes) pour répondre aux problèmes d'insécurité au niveau local¹⁸.

Le plan territorialisé des forces de l'ordre : visibilité et répression

La mise en place de la zone de sécurité prioritaire Barbès-Château Rouge

En matière de stratégie, les autorités publiques ont largement utilisé l'action des services de sécurité pour lutter contre les formes de délinquance et les trafics illicites. Pour pallier la délinquance dans l'arrondissement, le ministre de l'Intérieur Manuel Valls a lancé la ZSP Barbès-Château Rouge le 29 décembre 2012¹⁹ afin « de renforcer la sécurisation de certains territoires particulièrement touchés par une dégradation de l'ordre et de la tranquillité publics²⁰ ». Dans cet espace géographiquement délimité, des moyens sont spécifiquement employés pour lutter contre les trafics de stupéfiants, l'économie souterraine, les vols avec violence, les cambriolages et l'ensemble des nuisances présentes sur la voie publique. Il y a un renforcement

de la présence policière et un travail d'investigation avec plusieurs unités d'enquêteurs spécifiques à chaque type de délinquance dans le secteur. Des effectifs en tenue jouent un rôle dissuasif et répressif. Régulièrement présentes aux abords de la station de métro Barbès-Rochechouart, des patrouilles de CRS circulent, par exemple, en permanence à pied à la fois pour rassurer les habitants, mais aussi pour dissuader les délinquants, et décourager les vendeurs à la sauvette. Les brigades anticriminalité patrouillent dans le secteur de jour comme de nuit. Outre l'aspect dissuasif, les policiers en civil, grâce à la discrétion de leur présence, complètent l'action des agents en tenue en interpellant les délinquants en flagrant délit ou en recherchant les auteurs d'actes délictueux. Une procédure simplifiée existe pour remplir un seul procès-verbal (PV) dans l'optique d'« interpellé le vendeur à la sauvette, l'auditionner, lui faire un rappel à la loi, saisir ses produits et les détruire ». En matière judiciaire, on assiste à un durcissement des peines, notamment pour les multirécidivistes, qui sont plus rapidement infligées.

Du plan « Barbès Respire » vers la nouvelle ZSP « Élargie » 10-18^e

Malgré le dispositif de la ZSP, le préfet Michel Cadot, à l'invitation du maire du 18^e Éric Lejoindre, a mis en place un nouveau dispositif dans l'optique de pallier l'omniprésence du commerce informel, des trafics illicites et les vendeurs à la sauvette. Un plan d'action thématique – celui des vendeurs à la sauvette – a commencé en avril 2016. L'opération est d'ordre public avec la coopération des autorités locales et surtout de la mairie de Paris qui a octroyé des bennes dédiées à la destruction de la marchandise saisie. Des opérations « coups de poing » avaient lieu pour saisir la marchandise et mettre un frein à la vente à la sauvette. Mais ces opérations n'étaient pas un franc succès. Les vendeurs à la sauvette se réinstallèrent très rapidement sur les lieux, peu de temps après l'intervention des forces de l'ordre, à l'image d'une opération menée sur le boulevard Ney²¹. Ces opérations coûtent en effectifs, notamment en CRS, qui ont en réalité d'autres missions à réaliser²². Ce plan thématique est ainsi suivi d'un autre dit « territorialisé ». Dévoilé en janvier 2017, le plan « Barbès

(16) Beaulieu (C.), 2017, « Insalubrité et insécurité : Paris et l'État une nouvelle fois condamnés », *Le Parisien*, 24 Avril.

(17) « Vente à la sauvette à Barbès : deux maires écrivent au préfet de police », *Le Parisien*, 28 Novembre 2016

(18) Entretien avec Elisabeth Carteron, présidente de l'association « Action Barbès », le 29 Novembre 2017, Paris.

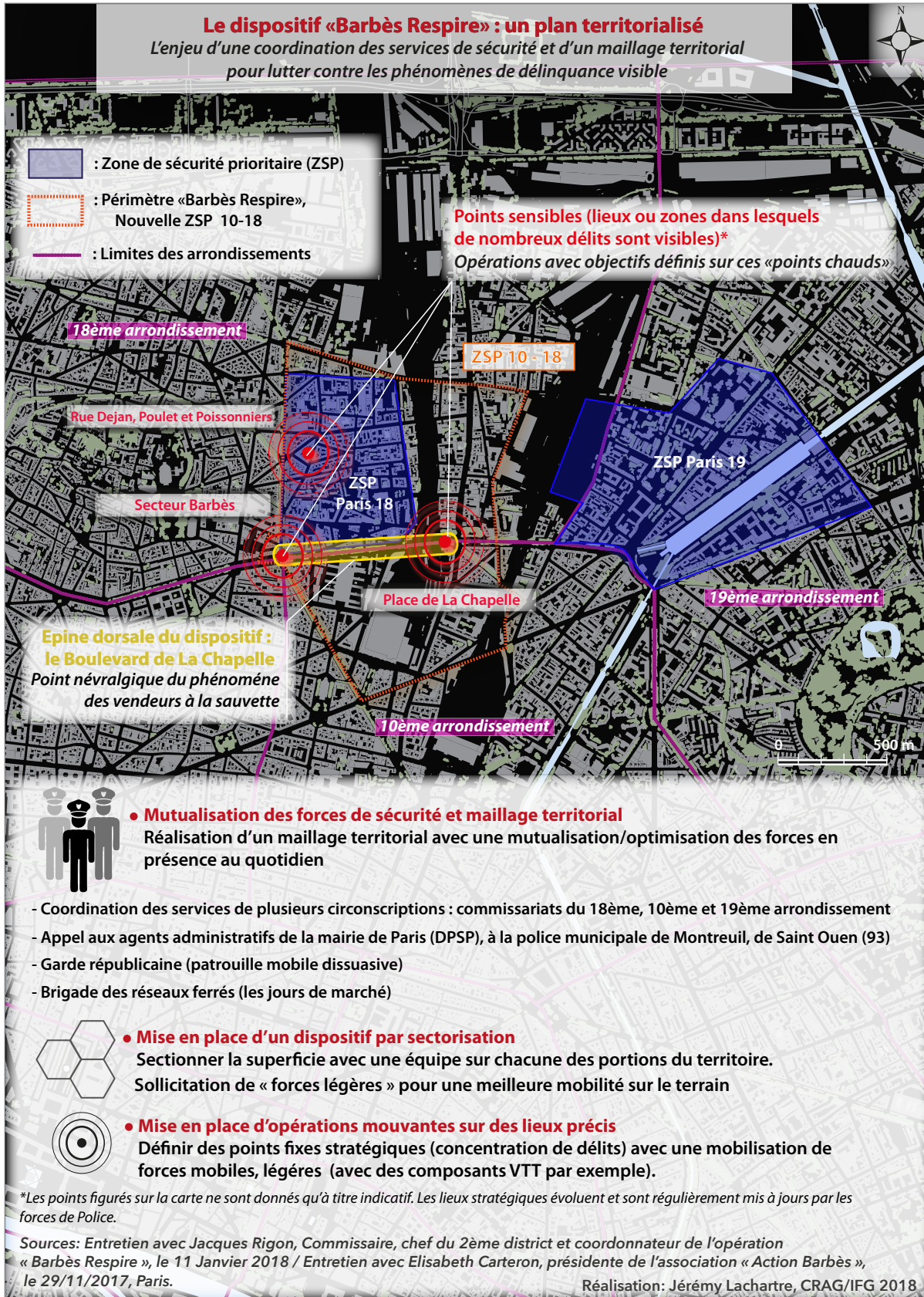
(19) Parmi les 15 ZSP lancées en 2012, la ZSP Barbès-Château Rouge était la seule de Paris *intra-muros*. D'autres vagues de ZSP ont été lancées depuis, notamment à Paris : ZSP Curial-Cambrai-Stalingrad (19^e arrondissement de Paris), ZSP Orteaux-Saint Blaise- Réunion (20^e arr).

(20) « La Zone de sécurité prioritaire Barbès-Château Rouge », *Les cahiers de la préfecture de Police*, Avril 2013.

(21) Entretien avec Jacques Rigon, 11 Janvier 2018.

(22) Des renforts de CRS ont eu lieu notamment dans le 20^e grâce à la mise en place de la ZSP, mais ces moyens ont été réorientés pour répondre à d'autres préoccupations depuis les actes de terrorisme sur Paris.

Carte 3 - Le dispositif « Barbès Respire » : un plan territorialisé



Respire » – dont le périmètre territorial est plus large que la ZSP du 18^e – a été mis en place grâce au travail de coordination du chef du 2^e district, le commissaire Jacques Rigon. Couvrant la zone de la ZSP jusqu'à Château-Rouge, et à l'Est vers la place de la Chapelle, ce plan d'action s'inscrit dans une stratégie qui ne repose plus sur des forces dites « lourdes », mais plutôt sur une occupation du terrain de manière constante par sous-secteur, avec la mobilisation de forces légères, installées de manière pérenne sur un territoire. Pour quadriller toute la superficie, le commissaire fait en fonction des forces en présence : « *tous les jours, je mutualise les forces, en effectif, pour être sur le terrain* ». Chaque semaine, un type de phénomène de délinquance « visible » est choisi pour être combattu : commerce illicite de cigarettes, occupation illégale de l'espace public, le contrôle des commerces, etc. Les forces de l'ordre interviennent en « îlotage », terme employé pour signifier la présence d'effectifs de police sur un lieu précis, mais en mouvement constant. De nouveaux moyens sont mis à disposition : 600 à 700 personnes pour le secteur et une station de direction avec un poste de supervision vidéo installé au commissariat du 20^e arrondissement pour le district²³. Mise en place à la fin de l'année 2017, une équipe organique composée de 18 policiers est spécifiquement dédiée aux vendeurs à la sauvette. Ces agents en civil participent à une opération de judiciarisation du dispositif, grâce à des interpellations et des placements en garde à vue. Depuis fin Janvier 2018, ce plan territorialisé est désormais intégralement couvert par la nouvelle « zone de sécurité prioritaire 10-18 ». Outre des actions contre les phénomènes de délinquance visible, la préfecture de Police travaille activement contre les structures et les réseaux de trafiquants (notamment des vendeurs à la sauvette et de cigarettes) présents dans l'arrondissement, avec notamment l'implication de la sous-direction de la Lutte contre l'immigration irrégulière (SDLII).

Réaménagement de l'espace urbain : une solution ?

Outre l'intervention des forces de l'ordre, les pouvoirs publics en collaboration avec les habitants du 18^e tentent

d'apporter d'autres solutions en mettant en place des projets d'aménagement de l'espace urbain. Il s'agit de réhabiliter des espaces afin qu'ils soient moins propices aux trafics illicites et à la vente à la sauvette. Les élus locaux portent une réflexion sur la création de marchés aux puces couverts, de jardins sur des promenades, d'espaces permettant aux riverains de se « réapproprier l'espace public ». Des projets d'amélioration à Paris sont en cours dans le 18^e, l'un d'eux ayant pour objectif le réaménagement des places de stationnement vers la porte de Clignancourt : « *les automobilistes ne peuvent pas les utiliser, car elles sont utilisées par les vendeurs pour vendre des produits dans la rue. On a le projet d'en faire des jardins partagés*²⁴ ». La modification des arcades de la rue de la Goutte d'Or (avec la rue Boris Vian) permet de réadapter l'espace et pallier le manque d'éclairage. Surtout, il est question du projet de la « *promenade urbaine* » qui va de Barbès à Stalingrad, sous le métro aérien, passant par la place de la Chapelle. Le projet d'une « *végétalisation des lieux, qui pourrait transformer ce passage en coulée verte*²⁵ » répond à une demande des riverains qui plébiscitent depuis plusieurs années l'idée d'une promenade piétonne sous ce viaduc. Plus rudimentaire, la mise en place de « *pots de fleurs d'1,80 m* » permet également d'occuper la place Caplat-Charbonnier régulièrement squattée par les trafiquants. En attendant un possible aménagement urbain, le commissaire Jacques Rigon a installé des barrières pour occuper les espaces vacants comme au mail Binet²⁶. Peut-on craindre un déplacement géographique des activités illégales ? Sur le carrefour Barbès, la présence policière a provoqué un déplacement des trafics de cigarettes vers les ruelles de la Goutte d'Or et notamment la rue Caplat (et le quartier de la Chapelle ?). Les trafiquants s'adaptent en fonction de la présence policière et des projets d'aménagement. Dès lors qu'un espace est rendu piéton, cela permet aux trafiquants d'en profiter, comme ce fut le cas avec la place Charbonnier-Caplat favorisant « *un marché aux voleurs* ». Toutefois, l'idée est que la présence des forces de l'ordre, tout comme l'aménagement urbain, puisse réduire le champ d'action des trafiquants : « *aménager le territoire amène à déplacer les vendeurs et les nuisances, mais cela permet de réduire leur espace pour ensuite mieux les contrôler, ce qui permet à la police d'intervenir davantage*²⁷ ».

(23) Visite des locaux et du dispositif de vidéosurveillance au Commissariat du 20^e arrondissement de Paris, le 11 Janvier 2018.

(24) Entretien avec Nadège Dupont, le 28 décembre 2016

(25) Kleiber (M.-A.), 2017, « Paris : après les grillages, une coulée verte à La Chapelle ? », *Le Journal du dimanche*, 17 Janvier.

(26) Entretien avec Jacques Rigon, le 11 Janvier 2018.

(27) Entretien avec Éric Lejoindre, Maire du 18^e arrondissement de Paris, le 27 janvier 2017.

Carte 4 - Réaménagement de l'espace urbain : l'exemple du Mail Binet et de la Place Caplat-Charbonnière
(Situation septembre 2017)



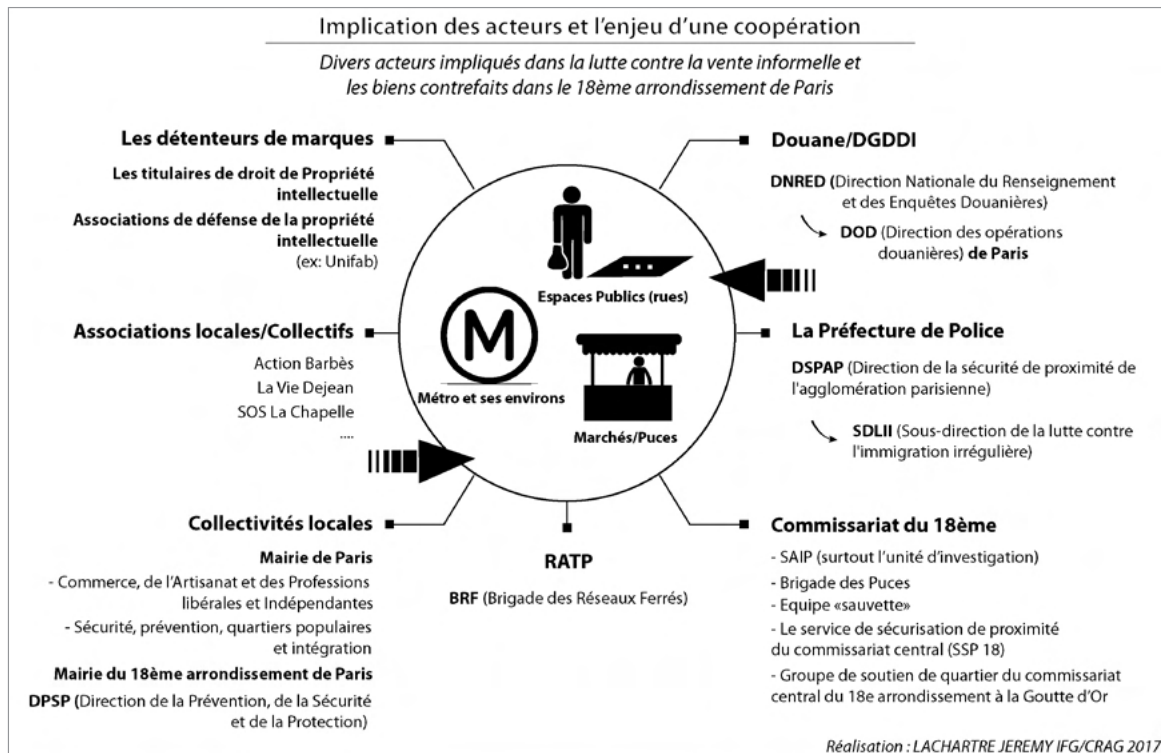
L'efficacité d'une lutte contre la contrefaçon aux dépens d'une coopération entre toutes les parties prenantes.

Le sujet de la contrefaçon est associé à de multiples infractions et concerne *in fine* de nombreuses parties prenantes, que ce soit les forces de sécurité, les administrations de l'État, les collectivités locales et les partenaires sociaux (associations, bailleurs sociaux, etc.) L'enjeu consiste à mutualiser les forces en présence sur le territoire, qu'elles soient publiques ou privées.

Une entente entre les collectivités locales et les services de sécurité

Dans la lutte contre la vente de contrefaçon, la mairie de Paris coopère avec les services de sécurité et toutes les parties prenantes. Dans cette optique, des contrats « sécurité et prévention » avec des « fiches actions » permettent d'évaluer les problématiques, de faire remonter les informations auprès de la préfecture de Police, ceci afin de proposer des actions et d'acter des partenariats. Certaines de ces fiches sont spécifiques à la contrefaçon dans le 20^e et le 18^e. Celles-ci concernent des sites « sensibles proches des puces » et se présentent comme des contrats entre les parties prenantes (forces de l'ordre, mairie de Paris, associations) afin de « cibler, diagnostiquer et lancer des actions²⁸ ». Sur le terrain, la division fonctionnelle de la mairie de Paris met à disposition une benne pour la destruction de produits

(28) Entretien avec Nadège Dupont, le 28 décembre 2016.

Figure 1 - L'implication des acteurs et l'enjeu d'une coopération dans le 18^e arrondissement de Paris.

contrefaits, qui coûterait près d'un million d'euros par an à la ville. La municipalité a également créé une brigade de lutte contre les incivilités avec la direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP). Ces agents luttent contre toutes les formes d'incivilités, en particulier contre les vendeurs à la sauvette et l'occupation illégale de l'espace public²⁹, en coopérant avec les services en charge de l'application de la loi lors des opérations de contrôle. Les agents de la ville de Paris ont un champ d'action limité sur le terrain. Ils ne peuvent pas saisir la marchandise, mais seulement dresser des procès-verbaux et offrir un soutien aux forces de l'ordre lors des opérations de répression, ou pour les commerçants et les équipes de nettoyage lors des après-marchés.

La population et les forces de police : une complicité renforcée en vue d'une « police de contact »

Malgré la mise en place d'un « suivi étroit des résultats obtenus, tant en termes quantitatifs que qualitatifs » prévu dans le cadre

de la ZSP, la communication sur les actions des services de sécurité et leurs évaluations étaient déficientes auprès des partenaires sociaux. La volonté de Jacques Rigon, chef du 2^e district de Paris, est alors de combler cette insuffisance. Depuis janvier 2017, des réunions permettent de communiquer les résultats obtenus (chiffres sur les évictions des vendeurs à la sauvette, PV simplifié de saisie, destruction des marchandises), et de faire un point sur l'évolution de la délinquance sur le territoire. Cela permet aux associations d'être rassurées sur les actions des forces de l'ordre et leur efficacité. De plus, les associations locales sont des observatrices privilégiées des phénomènes de délinquances dans leurs quartiers. Au-delà d'un besoin de remontée d'informations, il s'agit d'avoir des retours sur l'impact des actions menées dans la durée. Cette relation entre les forces de police et les partenaires sociaux revêt aussi un caractère pédagogique afin d'expliquer les modes opératoires et les possibilités. Les associations sont ainsi des relais opportuns avec un esprit de citoyenneté vigilante. Le souhait du commissaire s'inscrit clairement dans le cadre d'une nouvelle police de proximité, calquée sur une volonté politique au niveau national. Proche de la population et mobilisée dans des territoires prioritaires

(29) <http://www.paris.fr/actualites/une-brigade-dediee-a-la-lutte-contre-les-inciviles-3800>

en termes de sécurité et de lutte contre les formes de délinquance, la nouvelle « *police de sécurité du quotidien* » devrait être opérationnelle dans la ZSP élargie 10-18 en Janvier 2019³⁰.

La nécessité d'une implication des titulaires de droit de propriété pour une coopération efficace

En lien étroit avec la propriété intellectuelle, la lutte contre la contrefaçon ne peut s'opérer sans la coopération des détenteurs de marques, c'est-à-dire des titulaires de droit. Si des prérogatives permettent aux services en charge de l'application de la loi d'agir contre la vente de biens contrefaits sans leurs autorisations, ceux-ci ont en réalité le besoin du soutien des représentants des marques pour intervenir sur des produits suspectés de contrefaçon sur le terrain. L'engagement des détenteurs de marques se manifeste à travers les accords de coopération entre l'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle (Unifab) et la mairie de Paris. Les entreprises aident à la formation des agents notamment de la DPSP et la municipalité s'engage à prendre des dispositions sur les commerces susceptibles de vendre de la contrefaçon sur les marchés et les Puces³¹. Les représentants de marques accompagnent les policiers de la brigade des Puces qui saisissent la marchandise après expertise et coopèrent avec les services des douanes dans l'arrondissement, comme partout en France. Chose plus singulière, une équipe composée de 18 policiers, spécifiquement dédiée à la lutte contre les vendeurs à la sauvette, collabore avec les marques concernées dans le cadre du trafic de cigarettes et la vente de contrefaçons³². Parmi les secteurs, celui de l'industrie du tabac est fortement concerné face à l'omniprésence d'un commerce illicite dans l'arrondissement. Si le sous-directeur de la SDLII, Yves Crespin, confirme « *quelques contacts avec les titulaires de droit* » dans l'optique de vérifier l'authenticité des cigarettes, la coopération reste peu évidente avec un échange d'information limité³³. Selon Clémence Rouquette, représentante d'Imperial Brands, des campagnes de formations sont destinées aux services

en charge du contrôle et des actions sont entreprises pour sensibiliser les autorités compétentes au niveau national. Pourtant « *hormis le commissariat du 18^e, on a la sensation que la police est peu impliquée*³⁴ ».

L'enjeu d'un partage de compétences entre les services de Police et l'administration des douanes

Sur le terrain, les services en charge de l'application des lois (forces de police, douanes, agents administratifs) ont des fonctions difficiles à cerner pour les acteurs locaux et les associations sollicitées. Les procédures et les démarches réelles des forces en présence ne sont pas claires et semblent parfois compliquées. Selon le maire de l'arrondissement, il s'agit surtout de complications liées au type d'infraction que représente la contrefaçon : « *La police peut saisir et faire une destruction de la marchandise, mais s'agissant de la contrefaçon, c'est plus compliqué. La procédure est contraignante. Il faut avoir le feu vert du titulaire de droit. En général, les policiers agissent plutôt sur la vente illégale sur un espace public*³⁵ ». La lutte contre la contrefaçon incombe principalement aux services de douane qui agissent sous le prisme de la lutte contre les atteintes aux droits des propriétés intellectuelles (DPI) et du Code des douanes³⁶. Bénéficiant d'une proximité plus évidente avec les détenteurs de marques, la douane (en particulier la direction nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières aux compétences nationales, avec l'aide de la direction des Opérations douanières de Paris) est active dans le démantèlement des

En lien étroit avec la propriété intellectuelle, la lutte contre la contrefaçon ne peut s'opérer sans la coopération des détenteurs de marques, c'est-à-dire des titulaires de droit. Si des prérogatives permettent aux services en charge de l'application de la loi d'agir contre la vente de biens contrefaits sans leurs autorisations, ceux-ci ont en réalité le besoin du soutien des représentants des marques pour intervenir sur des produits suspectés de contrefaçon sur le terrain.

(30) PP 2018, « Préfecture de Police, votre sécurité, notre quotidien », Édition septembre 2018.

(31) Si un commerçant enfreint le règlement, ce dernier risque une radiation pouvant aller jusqu'à 5 ans.

(32) Entretien avec Jacques Rigon, le 11 Janvier 2018.

(33) Entretien avec Yves Crespin, sous-directeur de la Lutte contre l'immigration irrégulière (SDLII) à la préfecture de Police de Paris, le 4 Janvier 2018.

(34) Entretien avec Clémence Rouquette, Imperial Brands, le 29 Novembre 2017 à Paris.

(35) Il convient de distinguer le délit de contrefaçon de droit commun du délit spécifique de contrefaçon, réprimé par le Code des douanes. Des limites juridiques entre les services de l'administration douanière et les forces de police expliquent parfois la difficulté des modalités de coopération entre les acteurs en charge de l'application de la loi.

(36) Toutes les fraudes et les marchandises illicites sont concernées par l'action des douanes. En tant qu'administration fiscale, la douane perçoit également une partie des taxes des ventes de tabac en France, donc elle est aussi largement concernée par la problématique du commerce illicite de cigarettes dans le secteur.

réseaux liés aux trafics de biens contrefaits. L'implication des forces de police intervient d'avantage dans la lutte contre les délits associés à la contrefaçon. En plus du volet « sécurité publique », la préfecture de Police lutte contre les structures et les réseaux de trafiquants grâce à la SDLII dans le cadre du commerce illicite et de la lutte contre les formes de criminalité organisée. Une coopération douane-police se concrétise lors des opérations coups de poing sur des sites sensibles, surtout aux environs des points stratégiques³⁷. Pour autant, les modalités de coopération sont difficiles à définir dans l'arrondissement du 18^e. Le sous-directeur de la SDLII explique en effet qu'il n'a pas de contact avec l'administration douanière, mis à part dans le cadre des réunions mensuelles de l'unité de Coordination opérationnelle de lutte contre le trafic et l'exploitation des migrants sous la direction de l'office central pour la Répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre. En ce qui concerne le dispositif « Barbès Respire », les modalités de la coopération entre les forces de police et la douane ne sont pas clairement évoquées³⁸. La coordination n'est pas forcément de mise, au quotidien, selon la directrice de cabinet, Nadège Dupont. Sur le sujet de la contrefaçon, on aurait tendance à se « renvoyer la balle régulièrement³⁹ ». Aux dires des titulaires de droit, on regrette également un manque de coopération/coordination entre l'administration des douanes et les services de police. Le maire du 18^e arrondissement évoque quelques problèmes entre la préfecture de Police et l'administration douanière, considérant néanmoins que « la coopération est bonne en général ».

La responsabilité des consommateurs dans le trafic de contrefaçon

L'acceptabilité sociale est un facteur important du commerce informel et illicite. Considérant l'acte comme n'étant pas criminel, les clients se tournent vers le commerce informel pour s'approprier des articles de mode ou des cigarettes moins chères. Les clients sont considérés, pour une très grande majorité, comme des acteurs complices du trafic puisqu'ils achètent délibérément de la contrefaçon. Les zones sensibles dans l'arrondissement restent inchangées, ce qui montre l'omniprésence d'une

demande. En grande majorité venant de l'extérieur des quartiers du 18^e, les acheteurs se déplacent majoritairement en transport et viennent spécifiquement pour l'achat de cigarettes (ex : Barbès), de vêtements, et de pièces de maroquinerie (puce de Clignancourt) vendus illégalement. Doit-on sanctionner davantage les consommateurs ? Sur un plan juridique, la détention de produits de contrefaçon peut entraîner la mise en place de plusieurs procédures à l'encontre des consommateurs⁴⁰. Outre la saisie et la destruction des produits contrefaits, le détenteur de la marchandise frauduleuse encourt une amende en fonction du nombre d'objets détenus, calculée en fonction de la valeur authentique des produits saisis. Selon la procédure pénale, la peine encourue est de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende⁴¹. Le délit de contrefaçon peut entraîner la mise en garde à vue de la personne impliquée, une comparution immédiate devant la justice et une condamnation. En pratique, ces peines ne sont pas appliquées. Selon le sous-directeur de la SDLII, il faut pourtant se focaliser sur le consommateur et proposer des amendes aux consommateurs pris en flagrant délit d'achat. Il semble également primordial d'adopter une stratégie qui met l'accent sur la sensibilisation. Pour cela, la mairie de Paris sollicite les associations de défense de la propriété intellectuelle, afin de sensibiliser les consommateurs dans les marchés aux puces, au congrès de Paris et à l'office de tourisme, en misant sur une communication autour des différents enjeux et menaces liés à l'achat de biens contrefaits.

Conclusion : une multiplicité des angles d'attaques

Dans le 18^e arrondissement de Paris, l'approche de la lutte anti-contrefaçon est abordée à travers la protection des droits de propriété intellectuelle et la lutte contre différents types d'infraction telles la vente illégale sur un espace public, la lutte contre le commerce illicite de tabac ou l'immigration irrégulière. Cela s'explique de par le caractère protéiforme de la contrefaçon, qui soulève ainsi des enjeux liés à des problématiques additionnelles de sécurité publique. En filigrane, le phénomène des « sauvettes » associé à la vente de contrefaçons révèle par exemple un peu plus la problématique actuelle des flux

(37) En matière de coopération opérationnelle, une opération conjointe est possible, sur réquisition du procureur de la République (sur les marchés par exemple).

(38) La douane intervient pour des actions dites « programmées » notamment lors des opérations coups de poing avec les forces de police. Entretien avec Jacques Rigon.

(39) Entretien avec Nadège Dupont, le 28 décembre 2016.

(40) Les sanctions peuvent être cumulatives si le nombre de produits détenus est important.

(41) <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques/legislation/contrefacon-20984/>

de migration dans l'arrondissement, dans un contexte de crise migratoire à l'international. Cette multiplicité des approches est-elle bénéfique à la lutte contre la contrefaçon ? Lutter contre le faux est « *un angle d'attaque intéressant* » afin de mobiliser de nombreux acteurs contre des nuisances telles que la massification des vendeurs à la sauvette dans l'arrondissement. Cette déclaration du maire du 18^e semble paradoxale, tant le sujet de la lutte contre le faux apparaît très largement bénéficier d'un dispositif contre les formes multiples de délinquances, en particulier liées à la réappropriation de l'espace public. Lutter contre la contrefaçon souffre en réalité d'un défaut de priorité. La présence de nombreuses formes de délinquance dans les quartiers sensibles oblige les services de sécurité à fixer des priorités. Les douaniers privilégient les saisies importantes, tandis que les forces de police saisissent la marchandise sans grande motivation ni conviction tant les procédures peuvent s'avérer compliquées. En outre, certains acteurs

estiment que la lutte contre la contrefaçon incombe à la responsabilité de l'État, regrettant que les structures aux compétences nationales ne puissent pas faire davantage pour faire face à des phénomènes de fond (trafics illicites, immigration illégale, criminalité organisée) qui dépassent assurément les frontières de l'arrondissement et de l'échelon national. Pour d'autres, l'efficacité d'une réponse contre la vente de produits contrefaits réside dans la mise en place d'une « *stratégie plus locale* ». En effet, le commissaire Jacques Rigon estime nécessaire la prise en compte des spécificités territoriales pour une réponse appropriée à ce type de phénomène. Cette interprétation est partagée par certains détenteurs de marque interrogés, qui s'orientent vers un dispositif plus adapté localement, pour faire face selon eux, à l'adaptabilité des trafiquants et à l'immobilisme des autorités publiques sur un plan national ■

Bibliographie

BOULY DE LESDAIN (S.), 1999, « Château Rouge, une centralité africaine à Paris », *Ethnologie française*, Paris, Presses Universitaires de France, XXIX (1), p.86-99.

LACHARTRE (J.), 2018, *La contrefaçon de marchandises et ses territoires : modalités et enjeux d'une lutte contre un trafic illicite*, Thèse en Géographie, mention Géopolitique, CRAG/IFG, Université Paris 8.

CHABROL (M.), 2013, « Qui sont “les Africains de Château Rouge” ? Usages et usagers d'une centralité commerciale immigrée à Paris », *Métropolitiques*.

PALUMBO (M.), 2014, *Barbès, Château-Rouge, Goutte d'Or. Ailleurs commence ici : anthropologie d'un espace d'altérité dans Paris*, thèse en Anthropologie sociale et ethnologie, EHESS.

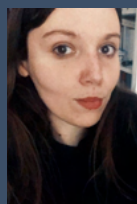
Un espace pour les jeunes chercheurs

Nous présentons ici une rubrique qui a vocation à être nourrie régulièrement dans les prochains numéros de la revue, la rubrique « Jeunes chercheurs ». Les *Cahiers de la sécurité et de la justice* offrent une possibilité de publication des travaux de jeunes chercheurs dans le cadre de leur cursus universitaire en cours. Titulaires de diplômes dans des disciplines qui nourrissent aujourd'hui le savoir scientifique sur les thématiques relevant du champ « sécurité et justice », ils sont en capacité d'apporter sur celles-ci un regard caractérisé par le sérieux de leur travail et par la passion qu'ils y mettent. À travers les différentes périodes de son existence depuis sa création en 1990, la revue a toujours tenu dans ses publications la feuille de route de l'Institut qui était et reste de croiser les connaissances scientifiques avec les savoirs que les acteurs ont pu construire à partir de leur propre réflexion sur leur expérience de terrain. Parmi ces acteurs, les jeunes chercheurs ont plus que leur place dans la mesure où ils auront à produire et faire vivre les savoirs de demain. Le croisement des regards et des apports entre scientifiques et professionnels se double, avec la création de cette rubrique, d'un dialogue intergénérationnel qui ne peut que conforter l'objectif premier de l'Institut, à savoir bâtir et consolider un bloc de connaissances sur la sécurité et la justice à même de constituer le socle d'une authentique culture professionnelle. Nous ouvrons cette nouvelle dimension de la revue par un article écrit par la lauréate du premier « Prix de la recherche », créé par l'INHESJ en 2017.



L'exception permanente et l'horizon du conflit dans *Le Prince* de Machiavel

Paola CESARINI



Paola CESARINI

Paola Cesarini est étudiante en deuxième année de master d'histoire de la philosophie à l'université Paris-Sorbonne où elle consacre son mémoire au thème de la guerre dans l'œuvre de Martin Heidegger.

Présentation

Le travail de Paola Cesarini montre que les écrits de Machiavel constituent une source intarissable de connaissance du fonctionnement des institutions et des hommes, aussi bien ceux qui gouvernent que les gouvernés. La pensée de Machiavel est encore trop souvent caricaturée et injustement réduite au « machiavélisme » entendu comme une apologie de l'amoralité en politique. Il est indispensable de lire l'article de Paola Cesarini avec, en regard, celui de Jean Fabien Spitz sur Machiavel dans le dictionnaire d'éthique et de philosophie morale¹. Machiavel est peut-être le penseur politique qui a le mieux cerné les limites de l'emploi de la force. La vertu est toujours au-dessus de la force et employer cette dernière sans objectif vertueux est destructeur. Le discours de Machiavel est plus que jamais moderne, car il appelle à ne pas renoncer à l'intérêt général au prétexte de vouloir gouverner en gommant ou esquivant les conflits. La grandeur du politique est d'assumer des contradictions entre les politiques publiques et de les expliquer.

Machiavel rappelle avec ses mots et des exemples de son époque que le droit des gens, le droit humain, celui qui garantit les libertés a certes besoin de contraintes pour être respecté mais, plus encore, son respect exige que gouvernants et gouvernés aient bien conscience que le *corpus* juridique garantissant ces libertés peut être contourné par des « méchants », des amoraux, des ambitieux sans scrupule... Dans sa préface aux œuvres complètes de Machiavel², Jean Giono nous explique brillamment que « *l'homme de Machiavel, c'est n'importe quel homme dès qu'il pose en principe que le monde matériel perceptible par ses sens est la seule réalité, et qu'en dehors de cette réalité il n'y a rien. C'est l'homme d'aujourd'hui. On sera surpris de trouver à chaque instant dans l'Histoire de Florence le ton de notre journal du soir ou du matin, surtout s'il est partisan [...]. Il n'y a pas de doctrine politique dans Machiavel, il y a la connaissance du cœur humain, le cœur humain dévoilé dans un ensemble de principes qui ne sont politiques que parce qu'ils sont généreux [...]. Si Machiavel ne se soucie pas de morale (il est cependant un moraliste), c'est qu'il ne s'agit pas de savoir ce que la morale approuve ou ce qu'elle réprouve. Cela tout le monde le sait, et inutilement. Il s'agit de connaître avec précision la juste valeur de l'homme [...].* »

C'est bien cette méconnaissance de la juste valeur de l'homme qui est aujourd'hui au cœur de la crise qui traverse la plupart des sociétés. Machiavel serait certainement horrifié de voir que nous nous accommodons chaque jour un peu plus d'une société où la loi est de plus en plus un programme et la réglementation une régulation. Nous sommes comme sur un très long toboggan dont la descente nous grise en acceptant que des algorithmes informatiques gèrent notre quotidien avec tout ce que cela comporte d'incertitude et que nous feignons d'ignorer. Nous ignorons ainsi les limites du raisonnement logique, limites pourtant démontrées par le mathématicien Kurt Gödel en 1931. Son théorème d'incomplétude³ appliqué à l'informatique aboutit à démontrer que l'on ne pourra jamais avoir la certitude qu'un programme pourra vérifier tous les programmes d'un système. Cela devrait nous faire réfléchir sur les crises à venir qui seront d'autant plus graves et difficiles à gérer qu'elles seront vraisemblablement engendrées par l'effondrement d'un réseau numérique utilisé à l'échelle d'un pays, voire d'un continent⁴.

Nous en sommes arrivés au paradoxe que des réglementations ne sont plus appliquées faute de pouvoir disposer de capacités financières pour faire face à l'application de la norme. À toutes les échelles de l'organisation du travail – celles de l'individu, de l'entreprise et de la nation – se pose ainsi la question de la domestication par les hommes des nouvelles techniques immatérielles, qui peuvent aussi bien contribuer à libérer qu'à écraser leurs capacités de création. Supiot rappelle aussi que « *Nos institutions sont donc comme le pont dépeint par Kafka : une construction ancrée dans le sol des faits mais tendue au-dessus de ce vide de sens. Ce pont donne au cheminement humain son assise. Porteuses de sens, les institutions ne sont pas réflexives. Le pont, en se retournant sur lui-même, entraîne dans l'abîme l'homme dont il avait la charge.* »

La prééminence de l'immatériel rend les États fragiles. C'étaient pourtant bien eux qui constituaient la structure des sociétés. Ils sont aujourd'hui très fragiles et le seront encore plus si nous ne sommes pas capables de rendre

(1) Canto-Sperber (M.) (dir), 2004, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, entrée Machiavel, T2., p. 1153, Paris, PUF, Édition Quadrige.

(2) Machiavel, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, Édition de 1952.

(3) Kurt Gödel (1906-1978) démontre avec son théorème d'incomplétude que n'importe quel système logique suffisamment puissant pour décrire l'arithmétique des entiers admet des propositions sur les nombres entiers ne pouvant être ni infirmées ni confirmées à partir des axiomes de la théorie. Ces propositions sont qualifiées d'indécidables. De même, l'incomplétude et la cohérence (second théorème de Gödel) ne peuvent pas être démontrées à l'intérieur du système.

(4) Cette analyse renvoie aussi aux travaux d'Alain Supiot sur la gouvernance par les nombres (cours au collège de France de 2012 à 2014) avec sa démonstration du fait que « *la révolution numérique va ainsi de pair avec celle qui s'observe en matière juridique, où l'idéal d'une gouvernance par les nombres tend à supplanter celui du gouvernement par les lois.* »

visible et de donner une matérialité au vivre ensemble incarné par l'État. Qui acceptera de se reconnaître dans une structure et de lui obéir si la démonstration qu'elle ne sait pas traiter l'incertitude devient de plus en plus criante ? Qui acceptera de se battre ou de mourir pour un réseau ? Gérer l'incertitude ne peut être confié à des machines, fussent-elles les plus sophistiquées, car il sera toujours impossible à ces machines d'épouser toutes les possibilités et il leur manquera ce que seul l'humain

sait faire, expliquer et faire accepter que l'on a décidé en privilégiant parfois des faiblesses ou en assumant des contradictions.

L'article de Paola Cesarini est intéressant en ce qu'il nous rappelle opportunément les fondamentaux de l'œuvre de Machiavel qui sont indispensables plus que jamais à décrypter et largement partager pour nous aider à mieux comprendre le monde d'aujourd'hui.

Gérard PARDINI

Le seul savoir qui convient au politique est un savoir prenant pleinement en considération l'imprévu pouvant surgir à chaque instant dans l'histoire. Le bon prince est d'abord celui qui parvient à s'imposer malgré les retournements de la fortune, donner une forme à sa chance, insérer de la permanence dans la contingence absolue. Pour que son enseignement soit le plus efficace, Machiavel se doit de faire comprendre au prince que le politique est tout entier orienté en fonction d'un horizon conflictuel : si les temps de paix alternent effectivement avec les temps de guerre, seuls les seconds peuvent lui révéler le fonctionnement véritable du pouvoir.

Dans son livre *L'Essence du Politique*, Julien Freund constate qu'un choix fondamental précède l'élaboration de tout discours sur le politique. Ce parti pris originaire oppose deux méthodes qui, si elles conservent une certaine souplesse et ne peuvent donc être réduites à leurs antagonismes, engagent néanmoins ceux qui les suivent sur des voies sensiblement différentes. La première est dite « de justification » « *parce qu'elle n'envisage le politique que sous l'aspect préférentiel de l'apologie d'un régime au nom d'arguments théoriques, de solutions souvent formelles et d'anticipation à échéance utopique*⁵ ». La seconde, qui consiste à exposer le mécanisme politique commun à tous les régimes en s'appuyant sur « *l'expérience et l'histoire humaines*⁶ » est dite « de démonstration ».

Ces deux définitions recourent peu ou prou ce qui sépare *Il Principe* de la tradition, antique comme chrétienne. Plutôt que d'élaborer une politique idéale ou d'imaginer le souverain parfait Machiavel, partant de sa « *connaissance des actions des grands hommes*⁷ », se propose de réfléchir à ce qu'est effectivement la souveraineté, « *combien d'espèces il y en a, comment on l'acquiert, comment on la garde, comment on la perd*⁸ ».

Les conseils prodigués au Prince dans cet opuscule n'auront donc pas vocation à l'édifier mais bien à lui dévoiler les rouages du politique, tels qu'ils sont et non tels qu'ils devraient être. Si Machiavel préfère la « *vérité effective des choses (la verità effettuale della cosa)* » aux constructions idéalistes, c'est avant tout par souci d'efficacité : il entend être utile au Prince et « *celui qui laisse ce que l'on fait pour ce que l'on devrait faire, apprend plutôt à se perdre qu'à se préserver*⁹ ».

Cette perspective révèle de surcroît une certaine vision du politique. Machiavel ne nie pas l'existence – ni même sans doute la valeur – d'un ordre moral supérieur, mais il le dissocie de la sphère du politique, désormais saisie comme autonome et suffisante. Or, une fois cette dernière coupée de toute finalité transcendante, l'acquisition et la perte du pouvoir deviennent le nouveau critère à l'aune duquel évaluer le mérite d'un Prince comme la qualité de chacune de ses actions. C'est donc aussi ce qui, naturellement, constituera l'axe majeur de l'enseignement délivré par Machiavel.

Cependant, s'il est incontestablement possible – et presque facile – d'exposer des dogmes *in abstracto* ou

(5) Freund (J.), 1965, *L'essence du politique*, Paris, Sirey, p. 10.

(6) *idem*, p. 9.

(7) Machiavel, *Le Prince précédé des premiers écrits politiques*, Paris, Classiques Garnier, collection « Classiques Jaunes », édition 2015, p. 257.

(8) *Toutes les lettres de Machiavel*, 2 vol., Gallimard, Paris, 1955, p. 368-370.

(9) *Le Prince* (XV), *op.cit.*, p. 363.

d'« inventer des monarchies », comment apprendre au Prince à conquérir le pouvoir ou à ne pas le perdre ? En effet, quelque chose demeure problématique dans l'ambition même du projet machiavélien : quelle est la nature du savoir qu'il entend transmettre à son lecteur ?

Existe-il seulement un savoir susceptible de convenir à l'objectif qu'il s'est fixé ? Dans les premières pages de *La Dictature*, Carl Schmitt décrit *Il Principe* comme contenant essentiellement « quelques recettes politiques, agrémentées d'érudition historique sur la manière dont un Prince peut conserver le pouvoir politique¹⁰ ». De simples recettes politiques pourraient-elles jamais se révéler fonctionnelles face à la contingence et l'extrême complexité du réel ? Peut-on vraiment réduire *Il Principe* à son pan tactique ?

Nous essaierons, d'une part, de montrer qu'au revers d'un pragmatisme apparent Machiavel distille un savoir plus subtil, n'ayant ni l'exactitude d'une recette, ni la rigidité d'une technique – mais convenant ainsi parfaitement à la nature spécifique du politique. D'autre part, nous montrerons qu'*Il Principe* doit d'autant moins être réduit à son versant stratège que Machiavel y ébauche aussi une réflexion sur ce que le politique a de plus essentiel lorsqu'il le conçoit comme étant tout entier déterminé par la figure du conflit.

L'exception permanente

Dans sa dédicace à Laurent de Médicis, Machiavel annonce vouloir lui transmettre par le biais de son petit ouvrage ce qu'il a de plus précieux, à savoir sa « connaissance de l'histoire des grands hommes », par lui acquise grâce à une « longue expérience des choses modernes et une continuelle lecture des anciennes¹¹ ».

La valeur accordée par le Secrétaire à cette connaissance et le fait qu'il estime grandement profitable au Prince d'en recevoir un abrégé semblent sous-entendre qu'en politique le cours des choses n'est pas totalement soumis à l'arbitraire. Plus que de sa pratique personnelle du pouvoir qui finirait sans doute par le rompre à l'exercice, le Prince peut également apprendre quelque chose des autres, de l'histoire de ceux qui l'ont précédé. C'est l'idée qui reviendra plus tard, notamment au Livre III, qu'il existe des « raisons universelles (*cagioni universali*)¹² », des

règles générales¹³ à partir desquelles il est possible de prédire la réussite ou l'échec d'une action.

En dépit des changements d'hommes ou d'institutions, malgré les révolutions qui parsèment l'Histoire, se cachent des constantes que Machiavel se propose de mettre en évidence pour son lecteur. Parce qu'il possède une grande connaissance du particulier, Machiavel parvient à déceler le général, à voir derrière une histoire singulière la manifestation d'un rapport de force déjà survenu sous d'autres traits, dans d'autres circonstances.

Pourtant ces règles ne permettent jamais la systématisation du politique et Machiavel finit par nuancer son énonciation. De la ruine de la France causée par l'Église et l'Espagne après que cette première leur eut permis d'augmenter leur puissance on peut tirer une règle « qui jamais ne se trompe » écrit Machiavel – avant d'ajouter malicieusement « ou rarement¹⁴ ».

C'est parce que le destin risque toujours de chanceler les meilleures prévisions que le Prince doit apprendre à se plier devant l'imprévisible, être souple. Les réussites du souverain ou de celui qui aspire à prendre le pouvoir dépendent en effet d'une oscillation heureuse entre leur valeur propre, leur « vertu », et leur « fortuna », leur chance ; ceux qui manquent du premier pouvant heureusement bénéficier du second ou inversement.

Or, en quoi consiste cette *virtù* machiavélienne, puisque – pour les raisons que nous avons expliquées au cours de notre introduction – elle ne peut être de nature morale ? Le terme *virtù* est un latinisme ; dérivé de *virtus* il désigne un courage, une certaine ardeur, une fermeté dans l'action. Et, de fait, les hommes que Machiavel décrit comme valeureux ou qui ont « emprunté les voies de la vaillance (*vie virtuose*) » sont ceux qui ont affronté un péril et sont sortis vainqueurs de leur duel, qui, étant confrontés au cours plus ou moins défavorable de l'Histoire sont parvenus à le retourner à leur avantage.

Autrement dit la *virtù* est la qualité typique des innovateurs, de ceux qui peuvent renverser l'ordre établi – ce que Machiavel considère par ailleurs être l'une des entreprises les plus téméraires¹⁵ – pour en instituer un nouveau. La *virtù* est une noblesse qui peut toucher les hommes nonobstant leur naissance, faire des seigneurs sans royaume, comme cela fut le cas pour Hiéron de Syracuse :

(10) Schmitt (C.), 2000, *La Dictature*, éditions du Seuil, Collection « L'ordre philosophique », Paris, p. 27.

(11) *Le Prince* (Dédicace), op. cit., p.257

(12) *Le Prince* (III), op. cit., p.266

(13) *Le Prince* (III), op. cit., p. 278

(14) *Idem*.

TOUTEFOIS, DE LA MÊME
MANIÈRE QU'IL NOUS ÉTAIT
IMPOSSIBLE DE TIRER UN
ENSEIGNEMENT PLUS QUE
PROBABLE DE L'HISTOIRE DES
GRANDS HOMMES, AUCUNE
FORCE NE SEMBLE CAPABLE
DEVENIR CONTRECARRER, EN
DERNIÈRE INSTANCE, CELLE
DU DESTIN : EN POLITIQUE,
L'EXCEPTION DEMEURE
TOUJOURS POSSIBLE.

« *il fut d'une telle vaillance, même dans sa condition de particulier, que celui qui a écrit à son sujet dit que "rien ne lui manquait pour régner que le royaume"*¹⁶ ».

De fait, ce fut par sa capacité à imposer la nouveauté – en faisant table rase de l'ancienne milice et en liant de nouvelles amitiés pour le Royaume – qu'il put se maintenir facilement à la tête de l'État.

Aussi quand le valeureux doit déjouer tous les obstacles qui lui font face, le chanceux se voit offrir presque malgré lui sa réussite, mais elle reste plus précaire. En effet celui qui choisit les voies de la vaillance ancre, comme nous venons de le voir, son action dans la

durée : c'est la puissance de sa volonté qui lui a, depuis le début, permis de réussir et c'est ce qui lui assure une certaine permanence.

Toutefois, de la même manière qu'il nous était impossible de tirer un enseignement plus que probable de l'histoire des grands hommes, aucune force ne semble capable de venir contrecarrer, en dernière instance, celle du destin : en politique, l'exception demeure toujours possible.

Le livre XIII nous offre ainsi un parfait exemple de la prééminence de la fortune. À l'action inconsidérée du pape Jules II qui demande au roi d'Espagne de l'aider militairement – tandis que, selon Machiavel, faire appel à des armes étrangères finit « *presque toujours* » par être nuisible à celui qui y consent – « *sa bonne fortune fit naître une troisième chose afin qu'il ne cueille pas le fruit de ses mauvais choix*¹⁷ ».

Or, s'il lui est résolument possible d'annuler les conséquences néfastes d'actions malavisées, nous imaginons que le hasard peut tout, y compris faire disparaître les retombées favorables qui auraient normalement dû suivre des actes valeureux ou conformes aux « règles générales ».

Toutefois pour ne pas sombrer dans un fatalisme absolu qui enjoindrait à « *laisser gouverner le hasard* » Machiavel revient, bien que d'une façon mitigée, sur la primauté de la *fortuna* pour conclure à une sorte d'équilibre : « *Néanmoins pour que notre libre arbitre ne soit pas étouffé, je juge qu'il peut être vrai que la fortune est l'arbitre de la moitié de nos actions, mais qu'également elle nous en laisse gouverner à nous l'autre moitié, ou à peu près*¹⁸ »

Cet équilibre constitue une sorte d'état normal du politique et tout au long d'*Il Principe* le Secrétaire tente d'enseigner au prince à ne jamais sous-estimer l'une ou l'autre de ces forces, à savoir mobiliser celle qu'il possède.

Mais Machiavel évoque aussi un moment qui constituerait une sorte d'apogée du politique : celui de l'occasion (*occasione*) où la chance et la vaillance se retrouvent comme à un croisement décisif. Le plus illustre des princes est celui qui sait reconnaître cette occasion et la saisir, c'est sur elle que repose finalement le cœur de l'enseignement machiavélien parce qu'elle révèle tous les possibles du politique.

Lorsqu'il évoque l'occasion Machiavel renoue avec le thème antique du temps opportun (*kairos*), mais se concentre sur son apparition dans la sphère amoral du politique. Dans son ouvrage sur la prudence chez Aristote Pierre Aubenque donne cette belle description de ce qu'est le *kairos* : « *Le kairos c'est le moment où le cours du temps, insuffisamment dirigé, semble comme hésiter et vaciller, pour le bien comme pour le mal de l'homme. Si le kairos a fini par signifier l'occasion favorable, on comprend qu'il ait pu signifier à l'inverse l'instant "fatal" où le destin s'infléchit vers le malheur. Mais dans ce monde où "tout peut être et ne pas être", l'instant de la perte peut être aussi celui du salut*¹⁹ ».

Chez Machiavel le *kairos* n'est pas le vacillement entre le bon et le mauvais, mais entre la réussite et l'échec, voire entre le quelque chose et le rien. Tout se passe comme s'il y avait un moment d'incertitude dont ceux qui maîtrisent l'occasion – autrement dit qui la reconnaissent et savent l'exploiter – pouvaient faire surgir quelque chose de grandiose.

Ce sont plus que des innovateurs, ce sont des fondateurs dont les exemples « *les plus éminents sont : Moïse, Cyrus, Romulus, Thésée et d'autres semblables* ». Ces derniers n'ont pas « *reçu de la fortune autre chose que l'occasion, qui leur donna*

(15) *Le Prince* (VI), op. cit., p. 293 « *Et l'on doit considérer qu'il n'y a pas de chose plus difficile à entreprendre et plus incertaine à réussir, ni plus périlleuse à conduire, que de prendre l'initiative pour introduire de nouvelles institutions* ».

(16) *Le Prince* (VI), op. cit., p. 297.

(17) *Le Prince* (XIII), op. cit., p. 349.

(18) *Le Prince* (XXV), op. cit., p. 431.

(19) Aubenque (P.), 1963, *La prudence chez Aristote*, Bibliothèque de Philosophie contemporaine, Paris, Presses Universitaires de France, p. 104.

*une matière (materia) où introduire la forme (forma) qui leur parut bonne*²⁰ ». Ils ont su donner forme à l'indéterminé, quand sans leur *virtù* l'occasion serait restée vaine.

Ce passage nous semble particulièrement important dans la mesure où il montre l'ambivalence de ce que cherche à transmettre le Secrétaire : si une occasion se présente au Prince, ce sera sous une forme inédite, qu'aucun traité ne lui apprendra à percevoir, de même que personne ne pourra lui expliquer comment en tirer quelque chose de radicalement nouveau.

Le conseil machiavélien ne peut alors au mieux qu'inspirer le Prince. C'est pourquoi il n'utilise pas seulement d'exemples contemporains ni même tout à fait historiques mais également mythiques et il en retourne de la sagesse du Prince que de savoir prendre ces illustrations pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des cibles trop hautes²¹.

Or, c'est paradoxalement en visant au-delà de son propre objectif que le Prince peut le mieux espérer l'atteindre. Plus qu'une science du politique le Prince n'hérite de l'Histoire que cette ambition disproportionnée, une sorte d'attitude à l'égard du réel, une façon d'envisager l'action politique qui, à défaut de lui garantir une valeur aussi grande que celle des anciens, lui permet d'espérer que ses actions en exhalent au moins « *quelques parfums* »²²

Nous sommes donc ici bien loin des « recettes politiques » mentionnées par Carl Schmitt.

L'horizon du conflit

Parce qu'il ne comprend que trop bien la tension qui noue le politique au hasard, à l'indéterminé et à l'exceptionnel, Machiavel déborde toujours dans *Il Principe* l'ordre du systématique pour parvenir à transmettre un savoir plus subtil. En effet lorsque le politique se manifeste dans toute son ampleur, ce n'est jamais sur le mode un peu mesquin de la gestion, mais toujours dans le registre de l'inattendu et c'est ce qui entraîne le Secrétaire à dépasser les bornes étriquées de la stratégie.

Or, il y a dans *Il Principe* un autre aspect qui témoigne de la profondeur de ce qu'essaie de transmettre Machiavel

à son lecteur : son ébauche de la nature conflictuelle du politique. Aussi lorsqu'au livre XIV il aborde les problèmes liés à la question militaire, celle-ci se révèle vite décisive pour des raisons autres que sécuritaires.

Si les qualités militaires peuvent si bien présager des qualités du Prince, c'est que le politique doit être compris sur le mode du conflit permanent. La guerre n'est pas seulement une potentialité que le Prince doit garder à l'esprit parce qu'elle est susceptible de s'actualiser à tout moment dans une guerre réelle qui viendrait menacer son Royaume ou sa personne. Non, pour Machiavel le politique se pratique et se pense de façon guerrière : « *Il [le Prince] ne doit donc jamais détourner sa pensée de cet exercice de la guerre et durant la paix il doit s'y exercer davantage que durant la guerre ; chose qu'il peut faire de deux façons : soit par les actions, soit par l'esprit* »²³.

Certes cette mentalité possède également le mérite d'entraîner le Prince aux revirements de la fortune, de le préparer à toutes les éventualités, et c'est elle que Machiavel met en avant à la fin du livre XIV²⁴.

Cependant il nous semble que tout au long d'*Il Principe* le Secrétaire dépeint trop la conquête ou l'exercice du pouvoir comme une lutte continue vis-à-vis d'ennemis intérieurs ou extérieurs²⁵ pour que la similitude entre les domaines – strictement militaire et politique – ne soit que superficielle ou périodique.

Aussi l'une des parties les plus importantes du règne du prince consiste à savoir désigner l'ami et l'ennemi, ceux du Royaume comme ceux de sa personne. *Il Principe* distille donc un certain nombre de conseils pratiques pour choisir au mieux son parti, mais derrière ce pragmatisme se dévoile en réalité la portée réelle de la discrimination entre l'ami et l'ennemi : l'important n'est pas tant de bien choisir que de trancher tout court.

Cette intuition machiavélienne trouvera par ailleurs une prolifique postérité, notamment chez Carl Schmitt et Julien Freund. L'un et l'autre y ont, en effet, perçu des choses sensiblement différentes témoignant chacune de sa grande importance, mais nous n'évoquerons ici que le développement qu'en a proposé le juriste allemand.

Carl Schmitt est, en effet, le premier à percevoir que la discrimination de l'ami et l'ennemi est « *la distinction*

(20) *Le Prince* (VI), op. cit., p. 293.

(21) *Le Prince* (VI), op. cit., p. 292.

(22) *Idem*.

(23) *Le Prince* (XIV), op. cit., p. 357.

(24) « *Ce sont de telles manières que doit observer un prince sage : ne jamais rester inactif en temps de paix, mais en faire avec un soin un capital pour pouvoir s'en servir dans l'adversité, afin que quand change la fortune, elle le trouve prêt à lui résister* », *Le Prince* (XIV), op. cit., p. 361.

(25) Perspective dont le livre XIX, par exemple, rend bien compte

*spécifique du politique*²⁶ » ; elle est l'équivalent du bien et du mal dans l'ordre moral ou du beau et du laid dans l'esthétique. C'est parce que l'ennemi existe et qu'il détermine l'action politique que celle-ci ne doit jamais perdre de vue l'éventualité d'une lutte. La guerre n'est alors que « *l'actualisation ultime de l'hostilité*²⁷ » qui demeure permanente.

Pour Schmitt il est, du reste, fondamental que cette hostilité perdure si l'on veut rester dans la sphère du politique, sans elle le monde « *pourrait présenter une diversité d'opinions et de contrastes peut-être intéressants, toutes sortes de concurrences et d'intrigues, mais il ne présenterait logiquement aucun antagonisme au nom duquel on pourrait demander à des êtres humains de faire le sacrifice de leur vie et donner à certain le pouvoir de répandre le sang et de tuer d'autres hommes*²⁸ »

Autrement dit c'est l'hostilité qui confère au politique sa nature conflictuelle et par là même son sérieux. Cet aspect n'échappe pas à Machiavel qui mentionne dans sa dédicace cette « *gravità del subietto* » et qui confirme qu'*Il Principe* ne parle pas seulement de concurrences et d'intrigues, mais bien de politique.

Comme le souligne par ailleurs Schmitt cette hostilité, qui permet la pensée spécifique du politique, trouve son origine chez tous les penseurs l'ayant explorée dans un présupposé anthropologique pessimiste : « [...] *toutes les théories politiques véritables postulent un homme corrompu, c'est-à-dire dangereux et dynamique, parfaitement problématique*²⁹ ».

Et, de fait, dans *Il Principe* l'homme est décrit comme méchant, au point que tout lien d'amour puisse se briser devant la perspective d'un profit – d'où le Secrétaire conclut qu'il vaut mieux pour un Prince être craint qu'aimé – ou que le Prince soit dédouané de tenir sa parole : si tous les hommes étaient bons il devrait l'être aussi et qu'ils n'observeraient pas leur parole envers lui, le Prince ne leur doit rien. C'est parce qu'aucun lien de confiance ne peut véritablement être établi que l'hostilité permanente existe et que l'horizon du conflit détermine la sphère du politique.

Or, par un étonnant renversement ce pessimisme anthropologique n'est modéré qu'à un unique moment chez Machiavel : celui où le Secrétaire évoque le fait de s'engager pleinement dans la discrimination ami-ennemi. En effet au livre XXI Machiavel avance l'idée que l'un

des moyens pour le Prince d'accroître sa renommée consiste à être « *un vrai ami et un vrai ennemi (vero amico e vero inimico)*³⁰ ». Cet engagement franc dans le champ du politique préserverait le Prince d'une trahison de la part de son allié. Selon Machiavel « *les hommes ne sont jamais si malhonnêtes*³¹ » qu'ils vous oppriment après que vous avez franchement pris parti en leur faveur.

Le fait que Machiavel perçoive dans l'acte politique par excellence lorsqu'il est pleinement exécuté – c'est-à-dire sans tenir compte de l'issue nécessairement incertaine³² du conflit – la seule chose capable d'inspirer un sursaut éthique à l'homme dont la nature ne semblait être jusqu'ici qu'un abîme de bassesse nous montre que le Secrétaire a parfaitement compris sa fonction déterminante dans l'économie du politique et sa gravité.

Conclusion

Nous voyons ainsi que Machiavel reconnaît toujours lui-même l'incertitude de ses conseils techniques. Apprendre au Prince à conquérir et conserver le pouvoir ne peut se résumer à lui délivrer une suite de tactiques : le seul savoir qui convient au politique est un savoir prenant pleinement en considération l'imprévu pouvant surgir à chaque instant dans l'Histoire. Le bon prince est d'abord celui qui parvient à s'imposer malgré les retournements de la fortune, donner une forme à sa chance, insérer de la permanence dans la contingence absolue. Pour que son enseignement soit le plus efficace, Machiavel doit donc faire comprendre au Prince que le politique est tout entier orienté en fonction d'un horizon conflictuel : si les temps de paix alternent effectivement avec les temps de guerre, seuls les seconds peuvent lui révéler le fonctionnement véritable du pouvoir. C'est la figure du commandant et non du gestionnaire qui doit être celle du Prince. Le prince est celui qui en dernière instance tranche parmi les différentes options qui lui sont offertes et discrimine entre l'ami et l'ennemi. Le lecteur de Machiavel ne possède pas, avec *Il Principe*, un mode d'emploi du pouvoir, mais un opuscule apte à lui rappeler que le politique est une affaire sérieuse, qui engage des vies et celle du Prince en première instance, au sein de laquelle la tiédeur n'est pas de mise, où l'impétuosité prévaut toujours sur l'attentisme ■

(26) Schmitt (C.), 2009, *La Notion de Politique, Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, coll. Champs Classiques, p. 64.

(27) *idem*, p. 71

(28) *idem*, p. 73

(29) *idem*, p. 105

(30) *Le Prince* (XXI), *op. cit.*, p. 413.

(31) *Le Prince* (XXI), *op. cit.*, p. 415.

(32) « *Jamais aucun pouvoir ne doit croire qu'il peut prendre des partis sûrs, mais penser au contraire qu'il lui faut les prendre tous incertains* », *idem*.

Daesh, une signature temporelle

Pierre BOUSSEL

L'effondrement militaire n'y fait rien, le groupe État islamique maintient des capacités opérationnelles sur l'axe syro-irakien. Son éphémère califat (2014-2017) trouve résurgence dans une stratégie insurrectionnelle démontrant une forte résilience.



Ni la défaite territoriale, ni les méthodes d'un autre âge, ni la mise au ban de la communauté musulmane ne semblent affecter la matrice idéologique de Daesh, sa nocivité combattante et son attractivité (recrutement, e-propagande).

Comme toute entité agissante, ici une force non conventionnelle, le groupe

État islamique possède une signature temporelle qui le distingue de ses coreligionnaires islamistes. Celle-ci se compose de quatre segments :

- le temps mémoriel indique le passé, la mémoire du combattant ;
- le temps politique révèle sa perception du présent, son rapport à l'action immédiate ;
- le temps spirituel – ou religieux – dit sa perception de l'avenir. Son allonge matricielle. Ce vers quoi il tend ;
- le temps physique désigne la géographie du conflit¹.

La persistance guerrière de Daesh dans la vallée de l'Euphrate (Syrie) et au sud de Mossoul (Irak) témoigne

de la robustesse du socle mémoriel de ces islamistes convaincus que la guerre « sainte » n'est pas l'apanage de l'islam. Leurs agents de propagande n'ont jamais cessé de disséquer l'histoire médiévale, les Croisades, la prise de Jérusalem (1099), pour en extraire un nectar rigoriste qui diabolisera le christianisme et prouvera l'existence d'une hostilité ancestrale à l'encontre de l'islam. La posture ne vise pas à dédouaner le groupe de son comportement. Il assume la cruauté de ses actes. Il tient seulement à rappeler que l'Occident s'offusque de pratiques qui furent les siennes. « Allah Akbar » n'évoque-t-il pas la devise de la première croisade « Dieu le veut » ? Le concept d'État islamique n'est-il pas analogue à la *respublica christiana* ? Quant au djihad, pour peu qu'il soit armé, diffère-t-il vraiment de la *militia spiritualis* ?

Pierre BOUSSEL



Pierre Bousset est chercheur associé à la Fondation pour la Recherche stratégique et rattaché au laboratoire Études Monde Arabe

et Méditerranée de l'université de Tours. Ses travaux portent sur l'usage tactique et stratégique du Facteur T par les acteurs de la violence.

(1) Compte tenu de la volatilité du théâtre d'opérations sur l'axe syro-irakien, nous n'aborderons pas ce point.



En instrumentalisant le temps mémoriel, Daesh veut légitimer :

- la poursuite du combat. L'Hégire étant son acrotère idéologique, il s'y adosse pour entretenir le mythe du paradis perdu, l'onirisme des regrets, l'époque où le sabre islamique s'émancipait des sables d'Arabie pour se propager à travers l'espace euro-méditerranéen. Car tel est l'objectif : l'Hégire. Hier doit devenir aujourd'hui. Le futur n'est pas devant, il est derrière nous.
- Banaliser la violence. Daesh exalte la guerre éternelle et normalise la punition à infliger aux civilisations judéo-chrétiennes. Le groupe ne

se venge pas d'un préjudice subi quand bien même il pourrait s'en prévaloir, il répare ce qu'il considère être une offense millénaire. Moins avide de frappes vengeresses que de s'inscrire dans une dynamique transhistorique, résister est la première vertu de son combat. Durer. Persister. La défaite militaire, finalement, n'est qu'accessoire.

Le temps mémoriel

L'Hégire constitue le socle idéologique du groupe. Période de proximité entre Dieu et l'homme, incarné ici par Mahomet.

Les islamistes croient en l'existence des redondances historiques, l'image d'une roue événementielle qui s'obstinerait à tourner tant que le royaume de Dieu n'aura pas été établi sur terre. Le passé prophétique s'entêterait à renaître. À force d'auto-persuasion, l'imagination décèle des similitudes. Le siège de Mossoul serait une réminiscence de la bataille de la Tranchée. L'attaque américaine sur Bagdad, une redite des Mongols ravageant la ville quelques siècles plus tôt. Quant à l'effondrement du califat, un simple épisode d'un nouvel âge d'or islamique ; l'odyssée du bien vaincue temporairement par le mal (*iblis*).

Contrairement aux apparences, Daesh ne s'estime pas à l'agonie². Tôt ou tard, les armées occidentales quitteront le Proche-Orient et la guerre recommencera. Son projet califal est maintenu comme étant la solution à la crise, une réponse à une « *tradition biblique du massacre*³ ». En témoigneraient ces mots archivés dans nos bibliothèques. La lettre d'accompagnement de la première traduction du coran comparant l'islam à un « *poison mortel* » qui a « *infesté plus de la moitié du globe*⁴ ». Ou encore ces écrits de Luther : « *Je ne considère pas Mahomet comme Antéchrist : il est trop grossier ; il est comme un diable noir, bien reconnaissable, qui ne peut tromper ni la foi, ni la raison*⁵ ».

Sur le terrain, en Syrie ou en Irak, le djihadiste ignore l'exactitude de ces références bibliographiques. Il s'en tient à la mélancolie sacrificielle⁶ innervée par ses chefs qui, non sans habileté, sacralisent sa souffrance. L'histoire médiévale devient alors

(2) La défaite de Daesh sur l'axe syro-irakien est datée en 2017 avec la chute de Mossoul (Juillet) puis de Raqqa (octobre). Les derniers combats portèrent sur des villes et bourgades périphériques, mettant un terme au projet territorial du groupe État islamique.

(3) Auteur anonyme, *Le jihad sur le chemin d'Allah !* Diffusion numérique.

(4) Lettre de Robert Ketton à l'adresse de Bernard de Fontaine, abbé cistercien de Clairvaux, rédigée en 1143 et dite « *Summula quaedam brevis contra haereses et sectam diabolicam fraudis Saracenorum sive Ismahelitarum* ».

(5) Segesvary (V.), 1978, *L'Islam et la Réforme*, Paris, Éditions L'Âge d'homme.

(6) Benslama (F.), 2015, « Pour les désespérés, l'islam radical est un produit excitant », *Le Monde*, 12 novembre.

un facteur d'élucidation du mal-être – « *Voilà pourquoi tu souffres* » – et un outil de légitimation politique – « *Voici pourquoi tu combats* ».

Normaliser la punition

Par l'instrumentalisation du temps mémoriel, Daesh exalte la guerre éternelle et normalise la punition à infliger aux civilisations judéo-chrétiennes. Des fragments historiques sont exhumés pour démontrer l'existence d'une guerre de 1 000 ans. La prise de Jérusalem : « *Les Franj massacrèrent les musulmans pendant une semaine*⁷ ». Faits confirmés par l'archevêque Guillaume de Tyr : « *La ville présentait en spectacle un tel carnage d'ennemis, une telle effusion de sang que les vainqueurs eux-mêmes en furent frappés d'horreur et de dégoût*⁸ ».

À la petitesse des jours, le groupe EI préfère la dramaturgie de sa mission : exterminer les infidèles qui salissent l'islam depuis la révélation de l'ange Gabriel. Ce point est central. Trop souvent la « campagne d'Europe » de 2014-2017 a été présentée comme une série de représailles aux bombardements de la coalition en Syrie. Or, le premier attentat lui fut antérieur⁹. L'objectif de Daesh était d'exporter la terreur en Europe pour punir les croisades. Une agence de

renseignement écrira : « *Daesh ne se "venge" pas, par de tels attentats, de revers infligés sur le terrain : il mène de front sa conduite opérationnelle au niveau territorial et transnational*¹⁰ ».

Impacts médians et majeurs

Le temps mémoriel constitue un segment majeur de la signature temporelle de Daesh. Le groupe rationalise par le passé les actes guerriers qu'il s'impose de commettre. La démarche se veut rationnelle, voire « psycho-logique¹¹ ». Elle impacte son comportement sur le terrain.

Une première zone d'impact est identifiable aisément. Elle a trait au drapeau noir que le groupe hisse sur le champ de bataille, un agrégat de signaux passés destinés à rappeler la prééminence du message coranique sur le temps vécu. La calligraphie retenue pour la première phrase de la *Shabada* est le kufique. Reconnaisable à ses traits anguleux, elle est jugée plus authentique que le *thuluth* de sa rivale Al-Qaeda. La couleur noire évoque l'étendard de l'aigle de Mahomet¹². Le rond blanc, son sceau.

Passé au crible de la vexillologie, la science des drapeaux, il s'avère que nous sommes en présence d'un cas ordinaire. Daesh s'est doté d'un

marqueur visuel qui le présente comme un héritier « légitime » de l'islam. Son drapeau noir a marqué les esprits et les médias sociaux. Sur le terrain, son impact est quasi nul.

Seconde zone d'impact, cette fois concernant la définition de l'ennemi.

La fiction du califat achevée, les djihadistes arpentent les sables syro-irakien d'où ils mènent un combat asymétrique : opérations *hit and run* et agit-prop sur Internet.

Si la donne a changé, Daesh, lui, est-il capable de changer ? Combien de temps encore pourra-t-il prioriser les Croisés comme adversaires de choix ? Son slogan *Break the Cross*¹³ se voulait percussif, il fut avant tout éphémère. Daesh a perdu. Ne subsiste de sa gouvernance que des populations meurtries et des territoires qui, un jour, seront intégrés à un accord de paix signé à Genève ou Astana.

Poursuivre le combat malgré cet effondrement opérationnel interroge sur le fardeau du passé, ce devoir d'obéissance à une mémoire imaginaire. Le temps mémoriel est-il si pesant qu'il conduit inexorablement son pourfendeur à son propre déclin ? Lui qui demande aux siens de mourir pour Dieu se programmerait-il pour subir un destin similaire ?

(7) Récit de l'historien Ibn al-Athîr (1160-1233). Cité par Amin Maalouf, 1999, *Les croisades vues pas les Arabes*, Paris, J'ai Lu, 1999. Consulté en format numérique.

(8) Grousset (R.), 1995, *L'épopée des Croisades*, Paris, Librairie Académique Perrin.

(9) L'attaque du musée juif de Bruxelles (24 mai 2014) marque le début de la « campagne d'Europe ».

(10) Document émanant du service canadien du Renseignement de sécurité avec la participation de Interaxions, le cercle de réflexion de la DGSE, *Comprendre l'après Daesh*, Regards sur le monde : avis d'expert, mai 2017.

(11) Notion développée par l'historien des religions Philippe Buc, 2017, *Guerre sainte, martyr et terreur, les formes chrétiennes de la violence en Occident*, traduit de l'anglais par Jacques Dalarun, Paris, Gallimard.

(12) La couleur noire de cet « étendard de l'aigle » (*rayat al-uqab*) fut reprise par la dynastie des Abbassides (750-1258). D'après un hadith de Sahîh d'Al-Bukhârî, ce serait également la teinte d'un tissu porté par Aïcha, une épouse de Mahomet. Un hadith dit que ce sont des drapeaux noirs qui annonceront le retour du Madhi. Parmi les autres hadiths sur les drapeaux noirs, citons Thawbân : « *Le Prophète a dit : "Trois hommes s'entre-tueront auprès de votre trésor, tous enfants de califes. Aucun d'eux ne triomphera. Puis des hommes portant des étendards noirs apparaîtront à l'Est. Ils vous tueront comme cela n'est jamais arrivé à aucun groupe".* » Puis le Messager a dit quelque chose que je n'ai pas retenu, avant d'ajouter : « *lorsque vous le verrez, allez lui prêter serment d'allégeance, même si vous devez pour cela ramper sur la neige, car il s'agira du Mahdi, le calife d'Allah.* » ».

(13) *Dabiq*, journal de propagande de Daesh, édition n° 15.

La guerre que Daesh a perdue a été remportée par l'Iran dont l'arc d'influence s'étend désormais du Liban à la Syrie, jusqu'à l'Irak. Une évolution notable. Il faut remonter au premier millénaire pour trouver une influence perse si prégnante dans la région¹⁴.

Pour le groupe, l'opportunité stratégique est réelle. Le chiïsme, branche de l'islam jugée séditeuse, est l'ennemi historique. Il aurait beau jeu de se présenter comme le fer de lance de la résistance sunnite face à l'*asabiyyah*, l'esprit de corps chiite. Dans un contexte régional dégradé, exténuation des peuples par les conflits, partis politiques discrédités, États affaiblis et ruinés, une force arabe formulant la promesse de restaurer l'ordre hiérarchique inscrit « dans la psyché du Moyen-Orient¹⁵ » à savoir le sunnisme dominant, trouverait nombre de soutiens. Les prochains mois diront si le temps mémoriel astreint Daesh à lui-même ; un takfirisme aveugle et violent. Devenu un acteur prévisible donc faible, il s'enfermera dans une guerre perdue d'avance.

Ce que le djihadisme ne résoudra pas militairement, le temps s'en chargera. Les courants idéologiques, grands ou petits, finissent toujours par mourir de leurs excès¹⁶.

La seconde hypothèse, peu probable, serait que le groupe se libère de son fardeau passéiste et opère un ressaisissement. Il abandonnerait

ses diatribes contre le judéo-christianisme « va-t-en-guerre¹⁷ » et se concentrerait sur l'Iran. Cela induirait qu'il considère le présent pour ce qu'il est, une temporalité à part entière, prompte à l'intelligence cognitive et l'analyse, et non un récipiendaire de frustrations misonéistes. Il faudrait que le groupe admette, du moins, finisse par admettre l'existence du temps politique.

Le temps politique

Daesh entretient une relation complexe avec le temps présent. D'un point de vue théologique, il est insignifiant. Il passe sans autre fonction qu'établir une passerelle entre le temps mémoriel, le passé prophétique et le temps spirituel, la projection de soi dans l'avenir.

Il résulte une tension chez le djihadiste, un écartèlement entre le passé et le futur qui détermine son niveau de radicalisme. Plus son embrigadement a été rigoriste, plus la tension est aiguë, âcre et tourmentée. Ce que nous nommons « le temps qui passe » devient alors une source de contrainte, d'encombrement, voire de détestation à l'instar de Muhammad Iqbal le qualifiant d'« *ange de la mort, qui a saisi ton âme, en te donnant les soucis du pain, ton cœur tremble de lutte avec l'ennemi*¹⁸ ».

L'individu ne sait quoi faire du présentisme. Il est tiraillé entre deux perceptions temporelles.

1) Le temps présent, c'est hier¹⁹

Chaque seconde que Dieu fait est vouée à l'édification de la société islamique annoncée par Mahomet voici quatorze siècles. Ce passéisme aux relents *vintage* – cheveux et barbes longues, sarouel et kamis – appelle l'humanité à faire marche arrière sur les traces de la révélation prophétique et modéliser nos sociétés en conséquence. Il s'agit d'étriller le mythe des temps modernes, les mettre au pas, stopper la course folle de nos sociétés accusées d'avoir réduit l'être humain au rang d'esclave²⁰. Daesh maudit le progrès, le passage graduel à un état supérieur. Il promeut une société idéale figée sur la frise événementielle : le califat. Si un présentisme existe, quand bien même il existerait, c'est celui-ci. Aucun autre.

2) Le temps présent, c'est demain

Au cœur du pandémonium syro-irakien, l'éternité est à portée de main. Pour le combattant, mourir est l'aventure d'un instant, une étape guère moins douloureuse que l'existence qui l'a conduit jusqu'aux sentiers du djihad²¹. À ce stade, il n'existe plus pour vivre, mais pour accomplir son voyage vers l'au-delà. À l'inverse de ceux qui admettent la linéarité de l'univers (Big-bang/Vie/Extinction) et accordent au vécu l'attrait du bien-être, l'islamiste n'en attend rien. Le djihad est un accélérateur de destinée qui rend accessible la vie éternelle et

(14) Une dynastie d'émirs chiïtes, les Hamdanide, régna sur le nord de l'Irak et la Syrie, de 890 à 1004. Ses capitales étaient Mossoul et Alep.

(15) Balanche (F.), 2017, « Iran Thrives in the Levant on Weakened States Threatened by Sunni Radicalism », *The Caravan*, Hoover Institution, issue 1716, 12 décembre.

(16) Noël (A.), 2008, *L'épopée ordinaire et singulière de Michel Jobert, pour l'honneur de la politique*, Société des écrivains.

(17) Al-Maqdissi Muhammad, théologien radical mentor de Zarqawi, « La démocratie, une religion ». En libre accès numérique. <https://daralmurabitin.wordpress.com/2016/10/23/la-democratie-une-religion/>

(18) Iqbal Muhammad, poème « L'école », traduction Zarb-e-Kalim, Iqbal Academy Pakistan. <http://www.iqbalcyberlibrary.net/pdf/850.pdf>

(19) L'idée du « présent passé » n'est pas l'indult de l'islam. Les sciences humaines l'ont identifiées à maintes reprises, notamment l'historien allemand Reinhart Koselleck, 2005, *Futures Past: On the Semantics of Historical Time*, Columbia University Press.

(20) *Dabiq*, journal de propagande de Daesh, « L'esclave des temps modernes », n° 3.

(21) Assoun (P.-L.), 2005, « La folie de l'idéal ou l'inconscient fanatique. Figures de la Schwärmerei », *Penser/rêver*, n° 8, Paris, Éditions de l'Olivier.

offre l'expérience de la postérité en tournant une vidéo *post-mortem* sur YouTube. Internet en guise de Panthéon ; la « *célébration immémoriale du héros [...] le hissant au rang de demi-dieu*²² ».

Tous les groupes islamistes ne sont pas si excessifs. D'aucuns tolèrent les fonctionnalités du présent, ne serait-ce pour le détourner à des fins tactiques. Les Frères musulmans acceptent ainsi de participer à des élections législatives dont ils contestent les fondements. Ils l'intègrent comme une astreinte liée à la prédication. Le présent s'apparente alors à une soupape de pressurisation, un lieu d'emmagasinement de haines et de rancœurs qui exploseront un jour.

Sentinelle de l'imminence

Daesh vit *sine tempore*. Il dénigre le découpage temporel (jour, mois, an) qui, selon lui, constitue une infraction à la mandature céleste. Dieu ne saurait être suppléé dans ses prérogatives par des hommes aliénés de factualisme démocratique²³ et dépourvus de toute compréhension du monde. L'attitude préconisée est la dévotion au chaos annonciateur du retour de Dieu sur Terre. Le temps de l'imminence donc, en multipliant les prières au secret essentiel (*sirr dhâtî*).

Bien que l'islamiste se pense croyant – il l'est, c'est incontestable – sa compréhension des textes sacrés se limite souvent à des imprécisions.

Il fantasma plus qu'il ne l'incarne. L'individu s'interroge. Le réel est-il bien réel ? Un hadith prête au coran sept niveaux de « profondeurs de profondeur²⁴ ». Une sourate serait-elle seulement le reflet d'une autre sourate ? Le présent, une évocation du présent ? Le visible, une émanation de l'invisible ?

D'autres interrogations portent sur la réalité des événements. Si le message de Dieu est clair et limpide, pourquoi le présent est-il compliqué ? Ne serait-il point ourdi par une puissance manipulatrice gantée de noir (l'Occident) agissant à la solde d'un état diabolique (Israël) ? La théorie du complot résout l'équation du combattant. Elle rend intelligible une situation géopolitique qui ne l'est pas. L'incertitude disparaît et un ennemi caché fait son entrée dans la lumière. Le coupable idéal, fut-il juif, chrétien ou chiite.

D'un simple – et simpliste – manichéisme, Daesh affirme l'existence d'un axiome qui balaie les doutes. La vérité divine déchiffre la dramatique humaine. Elle juge et ordonne, soit l'exact opposé de nos modèles démocratiques pour qui seule la justice des hommes fait autorité (*Authoritas non veritas facit legem*).

Tyrannie du présent²⁵

Ce temps présent dont Daesh ne sait que faire, il s'en répand dans ses médias avec une tension existentielle

rare, une fièvre narrative inédite dans l'histoire de la guerre.

Durant le proto-califat (2014-2017), ses propagandistes ont déployé une énergie considérable pour raconter la vie quotidienne dans les territoires dits « libérés » et démontrer que la dichotomie passé/futur avait été résolue. Le fameux point d'équilibre entre le temps mémoriel et temps spirituel précédemment évoqué.

À l'inverse des guérilleros de l'ère postcoloniale qui étaient innervés par le culte du secret, le groupe vit en *open source*. Il scénographie ses combats et ses incantations religieuses, attitude paradoxale quand on se souvient que, dès la *Jâbilyyya*, les images ayant trait à l'exercice du rite et la nature métaphysique de Dieu sont condamnées. Praticiens du web SoLoMo (Social – Local – Mobile), ils détournent des œuvres cinématographiques, plagient l'esthétisme des jeux vidéo²⁶ et font monter leurs hommes au front avec une caméra Go Pro sur le torse ; crise de l'être²⁷ et du paraître ; symptôme d'une génération qui n'a rien de virtuelle. En effet, rien n'est plus concret qu'un bourreau au couteau mal aiguisé qui peine à décapiter sa victime. Rien n'est moins évanescence que les câbles sous-marins d'Internet²⁸ et ses fermes de données retranchées derrière des palissades grillagées. Rien n'est plus illusoire que ce web qui a augmenté la vitesse de transmission de l'information sans accélérer celle de penser, et qui fait si peu de cas du « *temps de comprendre*²⁹ ».

(22) Saint Bonnet (F.), 2017, *À l'épreuve du terrorisme, les pouvoirs de l'État*, Paris, Gallimard, p. 20-21.

(23) Concept attribué au philosophe australien David Malet Armstrong (1926-2014). Sur ce point, *Truth and Truthmakers*, Cambridge University Press, 2004.

(24) Corbin (H.), 1972, *En islam iranien : aspects spirituels et philosophiques*, Paris, Gallimard, vol. III. Cité par Mir-Kasimov (O.), 2011, « Techniques de garde du secret en Islam », *Revue de l'histoire des religions*, n° 2, p. 265-287.

(25) Baschet (J.), 2018, *Défaire la tyrannie du temps*, Paris, La Découverte.

(26) Notamment les jeux : Call of duty, Metal Gear Solid, Splinter cell. First person shooter.

(27) Schmitt (L.), 2014, *Le Bal des Ego*, Paris, Odile Jacob.

(28) « Le monde virtuel est le même que le monde physique » Paul Bresson, porte-parole du FBI, cité par Audrey Hudson, dans « Blogs target jihadis online », *The Washington Times*, 10 octobre 2007.

(29) Rifkin (J.), 1989, *Time Wars: The Primary Conflict in Human History*, Touchstone Books, Reprint Edition.

Ce temps présent dont Daesh ne sait que faire, il s'en répand dans ses médias avec une tension existentielle rare, une fièvre narrative inédite dans l'histoire de la guerre.

Durant le proto-califat (2014-2017), ses propagandistes ont déployé une énergie considérable pour raconter la vie quotidienne dans les territoires dits « libérés » et démontrer que la dichotomie passé/futur avait été résolue. Le fameux point d'équilibre entre le temps mémoriel et temps spirituel précédemment évoqué.

Daesh, organisation revivaliste s'il en est³⁰, postule que le temps spirituel réparera les blessures subies dans le ventre fécond de la modernité dont il est issu.

La sanction du facteur T

Le présentisme constitue le ventre mou de la pensée radicale.

Un phénomène de dé-temporalisation s'opère entre l'exercice de sa foi – brutal, foudroyant – et l'idée que le djihadiste s'en fait – paisible, aimant. Au cœur des réalités militantes, l'islamiste évolue dans « notre » monde, mais se trouve déjà en partance vers « l'autre » monde³¹. Là, sans être là.

Face à ce type d'adversaire, la lutte contre le radicalisme rencontre trois types de difficultés : 1) le tout sécuritaire n'offre pas une protection totale ; 2) la modération religieuse est inopérante, car une sourate contredira toujours une sourate et un adith un adith ; 3) l'imbrication des facteurs sociétaux complexifie la réponse de l'État : faut-il privilégier l'approche religieuse ? Sociale ? Politique ? Socio-économique ? D'où un sentiment de confusion.

Le recours au Facteur T offre une nouvelle approche. Prenons l'exemple des prisons. Les études démontrent que l'univers carcéral est un lieu d'incubation en raison de la promiscuité entre détenus.

Or, qu'est-ce que la détention, si ce n'est l'apogée d'un temps présent dépourvu de signification ? L'affaissement du vécu. Ne rien faire. Tuer les heures. Les minutes. Les secondes.

Une question se pose. La privation de liberté marque-t-elle une rupture franche avec la vie « dehors » ? Rien n'est moins sûr. À l'intérieur comme à l'extérieur des barreaux, les journées du prisonnier islamiste sont mortifères. Son présent n'est autre qu'une pitance en partage avec ses frères acquis à la routine des prêches clandestins et la phosphorescence haineuse sur Internet³² ; le tout dans le collimateur d'un État devenu son ennemi naturel. De l'aveu des gardiens, les détenus ont « tout

leur temps » en prison, celui de la prédication et de la délinquance. Alors que les fonctionnaires, eux, courent derrière sans jamais le rattraper³³.

La sanction carcérale est partielle, car l'individu se sentait déjà prisonnier de son destin avant d'être incarcéré, raison pour laquelle il s'est engagé dans une idéologie sectaire et grillagée : l'islamisme. Il est passé d'une prison à une autre. L'une choisie. L'autre subie.

Pour briser cette continuité, postulons que la condamnation devrait porter sur l'application d'un protocole de temporalités, non plus centré sur la privation de liberté, mais le contrôle du temps en prison. L'État s'arrogerait le droit d'exercer sa contrainte en imposant un panel d'activités obligatoires, terme général qui octroierait au législateur le choix de la sévérité requise. Entre les extrêmes que furent, d'une part, les travaux forcés, incompatibles avec les Droits de l'homme, et d'autre part, les TIG qui proposent à des djihadistes de ramasser des feuilles mortes, ce mode de sanctions structurerait le temps du prisonnier et travaillerait à sa reconstruction personnelle : travail obligatoire (physique, mais digne), valorisation par l'activité, apprentissage d'un métier correspondant à un gisement d'emplois (plomberie, boulangerie, maçonnerie), auto-apprentissage entre détenus, acquisition de responsabilités gratifiantes au sein du milieu carcéral,

(30) Apter (D.), 1986, « Marginalisation et primordialisme », *Études polémologiques*, n° 37, p. 188.

(31) Georges (F.) et Julliard (V.), 2017, *Temps, temporalité(s) et dispositif de médiation*, sous la direction de Aurélie Lamy et Dominique Carré, Paris, L'Harmattan.

(32) Internet est accessible par la 3G des smartphones. « Plus de 30 000 cellulaires sont saisis chaque année par les surveillants pénitentiaires », Martin Leplongeon, 2017, « Autoriser les téléphones en prison : une fausse bonne idée ? », *Le Point*, 23 août.

(33) Un gardien de prison, Jean-François Forget, secrétaire général du syndicat pénitentiaire Ufap-Unsa, décrit « des gardiens qui courent dans tous les sens, des conseillers d'insertion-probation qui sont complètement débordés, qui n'ont pas le temps de les prendre en charge, et donc, il vous reste qui ? La délinquance ambiante parce qu'il n'y a pas que des agneaux chez nous, qui eux sont là, H-24, 7 jours sur 7, 365 jours sur 365, et qui observent. Et eux, ils ont tout le temps. Nous, on a une temporalité qui est toujours celle de la réponse rapide. Eux, ils ont tout le temps ! Et y a un travail de jour, de nuit, samedi, dimanche, et on recrute ! Et vous de créer de la délinquance ! » Jean-François Forget, ONPC, France 2 Télévision, 20 janvier 2018.

pédagogie de la laïcité, cantonnement en zone blanche (sans web), etc.

Les solutions existent pour que l'emprisonnement ne soit plus un lieu de macération du facteur T, mais un espace dévolu à la réédification de la personne. N'oublions pas ces mots qu'un bagnard avait tatoués sur sa poitrine : « *Le passé m'a trompé. Le présent me tourmente. L'avenir m'épouvante*³⁴ ».

Le temps spirituel

De l'éternité, nos civilisations savent ce qu'elles subodorent, à savoir peu de choses : une intuition mystique et quelques hypothèses.

Le groupe État islamique n'étant pas avare de certitude, il résout cette question d'une formule attribuée au créateur du wahhabisme : « *Ne maudissez pas le temps, car Dieu lui-même est le temps*³⁵ ». Daesh promeut une guerre atemporelle qui transcende l'angoisse du futur et résout les affres du présent (échec personnel, marginalisation, psyché instable). L'éternité est son projet. Au djihadiste qui demanderait quelle distance l'en sépare, la réponse est « aucune ». Elle est là, devant lui, aventure désirée de l'inexistence et de ses agréments charnels. Au paradis, dit-on, des vierges sont domestiquées pour assouvir les pulsions sexuelles des hommes. Elles se languissent le long de rivières de vin dont certains se demandent si elles seront alcoolisées.

Dans cet islamisme radical, l'éternité possède des vertus curatives. Elle

Un phénomène de détemporalisation s'opère entre l'exercice de sa foi – brutal, foudroyant – et l'idée que le djihadiste s'en fait – paisible, aimant. Au cœur des réalités militantes, l'islamiste évolue dans « notre » monde, mais se trouve déjà en partance vers « l'autre » monde. Là, sans être là.

soigne les douleurs terrestres³⁶ et répare l'égarement des mécréants montés au ciel précipitamment, la tête tranchée et le corps vêtu d'une combinaison orange, exécutés alors qu'un ralliement au djihad aurait permis « *d'échapper à la damnation éternelle*³⁷ ». À l'inverse du salafisme scientifique (*elmi*) qui considère la vie comme une séquence préparatoire à l'au-delà, Daesh affirme la suprématie de l'éternité sur l'écoulement du temps. Celle-ci supplante les illusions et désillusions de la comédie humaine. La rejoindre est un objectif spirituel. Une mission militaire.

L'erreur serait de considérer l'éternisme comme la déviance exotique d'une poignée d'écervelés vivant l'expérience de la communauté faite de savoir prendre leur vie en main, quelques exaltés de la solitude senti (mentale³⁸) sur Internet.

L'éternité est une réalité matérielle. Elle prend possession de l'enveloppe charnelle de l'individu. À force de rabâchage, il se convainc d'appartenir physiquement à sa cause. Il en devient l'objet. La chose. Le sabre effilé. Un processus de déshumanisation s'opère. L'idée de la mort, seule passerelle disponible à Dieu, s'impose *crescendo* à son entendement. Elle l'obsède et le hante jusqu'à franchir le Rubicon d'une violence qui ne saurait être qualifié de *no future*³⁹. Bien au contraire. En exécutant des mécréants, le combattant prépare ses conditions d'accès au paradis. Son cerveau anticipe, fomenté, agit. Il marche vers le futur, parfaitement éveillé et responsable de ses actes. Les études psychiatriques convergent sur ce point. Ces individus ne présentent pas les pathologies habituelles de la folie. Ce sont des êtres fanatisés qui se prédisposent lucidement au sacrifice ultime, victimes consentantes d'une sidération religieuse.

Immortalité symbolique

Pour rejoindre l'éternité, Daesh préconise le djihad. Comme toujours, le prisme radical est choisi pour aborder cette recommandation religieuse qui incombe à chaque musulman. Des théoriciens islamistes comme al-Souri⁴⁰ sont appréciés pour leur approche individualisée. Constatant une *oumma* enchâssée « d'hypocrites », comprenez de mauvais musulmans, son credo appelle à exécuter ceux qui risqueraient de suivre l'Antéchrist. Le meurtre préventif, donc. Tuer dans le doute, sans attendre l'ordre.

Cette forme de djihadisme développe une esthétique prégnante de la

(34) Londres (A.), 1975, *Au bain*, coll 10/18.

(35) Al-Wahhab Muhammad Ibn abd, 2003, *Kitâb at-tawhid*, Dar al-Salam. Cité par Pascal Ménoret, *L'Énigme Saoudienne, les Saoudiens et le monde 1744-2003*, Paris, Éditions La Découverte.

(36) Parole d'un repenté : « *Mon esprit divague. Mon corps suit le mouvement* », David Vallat, *Terreur de jeunesse*, Paris, Calmann-Lévy.

(37) Böhm (A.), 2016, *De Gandhi à Daesh, Histoires honorables ou infâmes de guérillas, d'insurrections et de déstabilisations*, Paris, Éditions Don Quichotte.

(38) Concept développé par Pascal Lardellier, 2004, *Le cœur Net, Célibat et amours sur le Web*, Paris, Belin, Nouveaux mondes.

(39) R. Reilly (R.), 2011, *The Closing of the Muslim Mind: How Intellectual Suicide Created the Modern Islamist Crisis*, Intercollegiate Studies Institute.

mort. L'idée est que le combattant se dématérialise en quittant son corps. Il reprend vie dans la mort en se dématérialisant⁴¹. Son souffle disparaît, mais sa gloire subsiste sur terre. Pour le prouver, Daesh produit de nombreuses vidéos montrant le visage de combattants tués dont le faciès est parcouru d'infimes sourires semblant attester d'une rencontre avec Dieu à l'instant du passage. La mort ne serait pas un suicide, mais une rencontre avec le Tout-Puissant.

Malgré la déroute militaire, le basculement de ses opérations du Proche-Orient vers l'Asie, le groupe maintient ses appels à l'éternité en filmant ses actions militaires. Hermétiques à l'évolution du rapport de force, ses hommes chantent : « Le choc des religions s'accroît [...] C'est la guerre pour l'éternité⁴². »

Pendant que Daesh saigne obstinément ses volontaires, il esquivé les questions de fond. Si l'apocalypse s'approche à grands pas de nos civilisations⁴³, pourquoi s'y précipiter ? Si la fin des temps est imminente, pourquoi perdre son temps à gérer une société islamique⁴⁴ ?

Daesh ne répond pas à ces questions, loin de notre monde, en perdition dans son fantasme d'immortalité symbolique.

Signature temporelle

Le groupe État islamique présente une signature temporelle fermée,

sans marge d'évolution probable. Son agent moteur, un tiraillement extrême entre le passé et le futur, est aussi son facteur d'inertie. Daesh, structure invariante, récuse la flexibilité du temps politique. Il formule le rêve d'une temporalité soumise à la vérité de Dieu, un instant T circonscrit au strict littéralisme coranique. En douter est transgressif (*tāghbūt*). S'y dérober également.

La spécificité de Daesh est de former un tout, un système complet de valeurs atemporelles. Il en découle une force de propagation, son *credo* ne présente aucune aspérité, il est entier, mais c'est pareillement sa faiblesse. Rejoindre Daesh externalise le combattant de notre temps, *à priori* pour toujours. Les opportunités de retour sont minces.

La signature temporelle du groupe interroge le concept de « guerre contre la terreur » développé par l'administration Bush en 2001. En effet, la menace djihadiste se révèle guère moins « totale » que sa doxa n'est « globale ». La propagation jihadiste se limite aux zones d'instabilités. Mossoul tombée, puis Raqqa, le *fighting model* de Daesh s'exporte peu ou mal. Le raz-de-marée de l'après-califat, le redouté basculement opérationnel des hommes et du matériel – n'a pas eu lieu. En Europe, le flux des volontaires s'est tari. En Afghanistan, vieux terreau islamiste, le recrutement est régional. En Libye, le (re) déploiement de combattants n'a pas impacté le rapport de force ; *idem* dans le Sināï. Quant à l'espace sahélo-saharien, il est dominé par les tensions

tribales et des problématiques liées au narco-djihadisme.

Actuellement en phase de stabilisation insurrectionnelle sur l'axe syro-irakien, la dangerosité de Daesh se manifeste sur trois points : une capacité à extraire du renseignement de proximité pour opérer un couplage serré « rens/action » d'intensité médiane, mais continuuel (sabotages, meurtres ciblés, IED⁴⁵). Une propension à réactiver ses réseaux clandestins dans les villes perdues (Deir Ezzor, Alep, Raqqa) et les régions dites « sous contrôle » (Sud Mossoul, al-Ambar). Enfin, sa doxa demeure inchangée, comme imperméable aux aléas du temps, toujours épurée, toujours d'une efficacité sommaire : établir un califat. Imposer le mythe du musulman parfait dans un monde rendu à la seule temporalité qui vaille, celle de Dieu. Car ici point de doute : « *Dieu est le temps*⁴⁶ ». Les deux mystères se confondent pour ne former qu'un.

Reste la question de désynchronie. Pourquoi des jeunes Syriens ou Irakiens décident de quitter notre temporalité, notre monde, pour rejoindre ce mouvement ? Comment les retenir ? Pourquoi des ressortissants internationaux parfaitement informés sur les réalités du groupe, tous enfants de la modernité, continuent-ils d'y croire alors que tout est perdu ?

Ici est le combat. Bien avant le champ de bataille ■

(40) De son vrai nom, Mustapha Setmariam Nassar est syrien. Né en 1958, il intègre les Frères musulmans puis les moudjahidines arabes en Afghanistan. Après l'effondrement du régime taliban en 2001, il écrit un traité de 1 600 pages intitulé *L'Appel à la résistance islamique mondiale*. S. Brynjar (L.), 2007, *Architect of Global Jihad : The Life of Al-Qaeda Strategist Abu Mus'ab Al-Suri*, C Hurst & Co Publishers Ltd. Interview de B. Lia par Jean-Marc Flükiger, *Abu Musab Al-Suri, architecte du jihad global*, Terrorisme.net, 25 août 2008. Hollmann (P.), 2012, *Abu Musab Al-Suri's Jihad Concept*, Centre Moshe Dayan.

(41) Sutter (L. de), 2016, *Théorie du kamikaze*, Paris, PUF.

(42) Nashid de Daesh, « Oh Disbelievers of the World », diffusé sur Internet, janvier 2018.

(43) Filiu (J.-P.), 2015, *L'apocalypse dans l'islam*, chapitre X, « L'Armageddon du Jihad », Paris, Fayard, p. 269-282.

(44) Roy (O.), 2016, *Le djihad et la mort*, Paris, Seuil, p. 97.

(45) Engin explosif improvisé.

(46) Bukhari, Muslim.

Bibliographie

- AL-MAQDISSI (M.), théologien radical mentor de Zarqawi, « La démocratie, une religion », libre accès numérique.
- APTER (D.), 1986, « Marginalisation et primordialisme », *Études polémologiques*, n° 37.
- ASSOUN (P.-L.), 2005, « La folie de l'idéal ou l'inconscient fanatique. Figures de la Schwärmerei », *Penser/rêver*, n° 8, Paris, Éditions de l'Olivier.
- ARMSTRONG (D. M.), 2004, *Truth and Truthmakers*, Cambridge University Press.
- AVERROÈS, 1997, *Grand Commentaire du traité De l'âme*, III, c. 28, éd. Crawford.
- BASCHET (J.), 2018, *Défaire la tyrannie du temps*, Paris, La Découverte.
- BUC (P.), 2017, *Guerre sainte, martyr et terreur, les formes chrétiennes de la violence en Occident*, traduit de l'anglais par Jacques Dalarun, Gallimard.
- CORBIN (H.), 1972, *En islam iranien : aspects spirituels et philosophiques*, Paris, Gallimard.
- DROIT (E.) et REICHERZER (F.), 2013, « La fin de l'histoire du temps présent telle que nous l'avons connue », Plaidoyer franco-allemand pour l'abandon d'une singularité historiographique, *Vingtième Siècle*, Revue d'histoire.
- GEORGES (F.) et JULLIARD (V.), 2017, *Temps, temporalité (s) et dispositif de médiation*, sous la direction d'Aurélia Lamy et Dominique Carré, Paris, L'Harmattan.
- GROUSSET (R.), 1995, *L'épopée des Croisades*, Librairie Académique Perrin, 1995.
- IQBAL (M.), poème « L'école », traduction Zarb-e-Kalim, Iqbal Academy Pakistan, libre accès numérique.
- KOSELLECK (R.), 2005, *Futures Past: On the Semantics of Historical Time*, Columbia University Press.
- MORSEL (J.), 2004, *L'aristocratie médiévale. V^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin.
- R. REILLY (R.), 2011, *The Closing of the Muslim Mind: How Intellectual Suicide Created the Modern Islamist Crisis*, Intercollegiate Studies Institute.
- RIFKIN (J.), 1989, *Time Wars: The Primary Conflict in Human History*, Touchstone Books, Reprint Edition.
- S. BRYNJAR (L.), 2007, *Architect of Global Jihad: The Life of Al-Qaeda Strategist Abu Mus'ab Al-Suri*, C Hurst & Co Publishers Ltd.
- SEGESVARY (V.), 1978, *L'Islam et la Réforme*, Éditions L'Âge d'homme.
- YERASIMOS (S.), 1997, *Ibn Battûta, Voyages, De l'Afrique du Nord à la Mecque*, Paris, rééd. La Découverte.

Qui était Denis Szabo, ce Hongrois fondateur de la criminologie québécoise ?

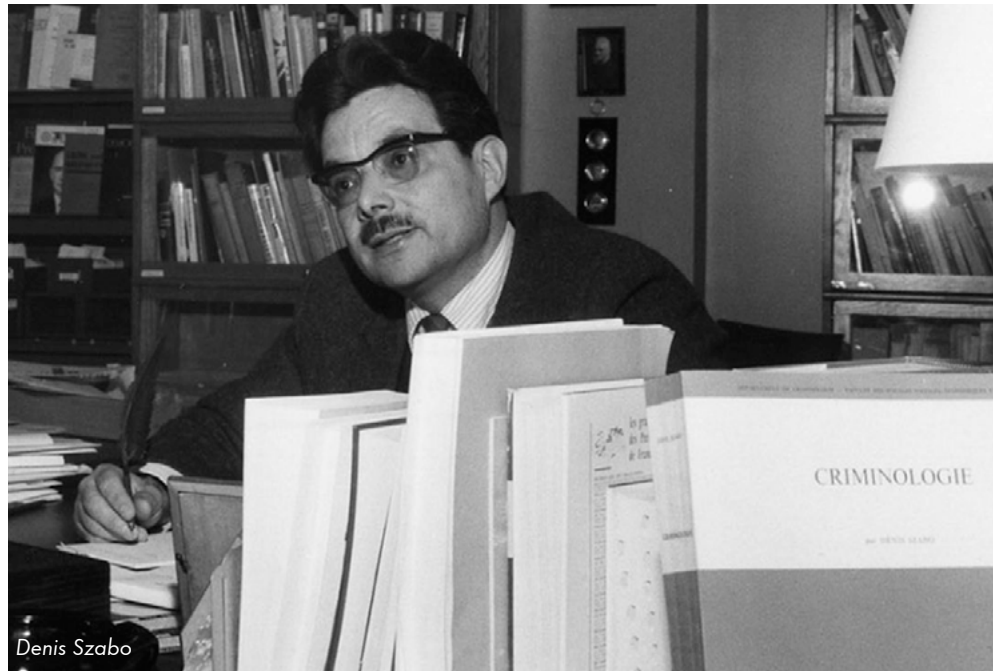
Maurice CUSSON

Le 13 octobre 2018, Denis Szabo, père de la criminologie au Québec mourait d'une pneumonie à Magog. Les criminologues se souviennent de lui avec émotion et gratitude : sans lui la criminologie québécoise n'existerait peut-être pas. Il fut le fondateur de l'École de criminologie de Montréal, de l'Association internationale des criminologues de langue française et de plusieurs autres institutions. Esprit encyclopédique, homme attachant, original, controversé. Il fut couvert d'honneurs. Mais qui était ce personnage hors du commun ? Comment ce Hongrois

Maurice CUSSON



Professeur émérite à l'École de Criminologie de l'Université de Montréal et chercheur au Centre international de criminologie comparée.



fraîchement arrivé au Québec réussit-il à créer un département universitaire ?

1929-1945. Forte tête et esprit encyclopédique

Denis Szabo est né à Budapest en 1929 d'une mère vive, entourée d'amis et d'un père officier de gendarmerie tolérant, libéral, grand lecteur, de vaste culture. Denis puise tôt dans les très nombreux livres de son père. Et il devient vite, dit-il, un rat de bibliothèque. De 10 à 16 ans, il est interne dans une école de cadets qui recevait les enfants des officiers de l'armée et de la gendarmerie hongroise. La discipline y était militaire et tatillonne : tout ce qui n'était pas expressément autorisé était interdit, raconte-t-il. Il se révéla joyeux drille, bavard, remuant, blagueur, provocateur, impertinent, insoumis. Un profil pas vraiment du goût des enseignants : « *J'étais un des plus punis de la classe* » [Fournier, 1998, p. 16].

Quand éclate la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement hongrois, en position de faiblesse, n'a d'autre choix que de se rallier aux Allemands, donc de se soumettre à Hitler. Et nombreux sont les Hongrois devenus nazis qui participeront à l'extermination de leurs compatriotes juifs. Puis, à partir des dernières années de la guerre, la Hongrie devient un champ de bataille. Budapest subit des destructions massives. La maison familiale des Szabo est incendiée. Encore à l'école militaire, Denis suit les événements en ayant soif de comprendre. Alors que la Hongrie était encore nazie, il écrit ceci dans le petit journal de l'école : « *cette guerre n'est pas notre guerre* ». Il entendait par là que les Hongrois avaient fait une grave erreur en se ralliant à l'Allemagne nazie. Cet article lui attire une vive remontrance. On l'accuse d'être défaitiste, ce qui était, dans ce milieu, une grave accusation. Ainsi, dès 16 ans, il s'affirme comme un esprit indépendant, rebelle, lucide et ayant son franc-parler.

1946-1949.

Il fuit le totalitarisme

Après l'école militaire, c'est le retour à Budapest, ville dévastée. Denis Szabo se retrouve à l'université. Il suivra des cours de sociologie avec le professeur Szalai, social-démocrate qu'il admire et qui sera bientôt emprisonné des années durant. Il assiste à la prise du pouvoir par les communistes qui entreprennent d'éliminer méthodiquement de l'université les étudiants qui n'étaient pas d'origine prolétarienne. Denis Szabo dira 50 ans plus tard à Marcel Fournier : « *Durant la guerre, les nazis hongrois ont exterminé la moitié des Juifs et, après la guerre, des socialistes hongrois devenus communistes ont supprimé ceux qui ne pensaient pas comme eux* ». C'est ainsi qu'il apprend à détester tous les totalitarismes : « *J'ai été vacciné très jeune, et à jamais, contre le volontarisme prométhéen. Il avait été d'inspiration nationale ethnique avant 1945 et sera marxiste-socialiste-communiste après* » [Fournier, 1998, p. 42].

Voyant les communistes arrêter et incarcérer les « ennemis du peuple », l'étudiant Szabo en tire vite la conclusion : bientôt ce sera mon tour. Il avait compris qu'un jeune homme comme lui indiscipliné, indépendant et incapable de cacher son aversion pour le marxisme-léninisme ne ferait pas de vieux os en Hongrie. En février 1949, avec deux de ses amis, il prend le train en direction de l'Autriche. De là, ils prennent un autobus. Ils sont chanceux : les gardes-frontières russes négligent de les contrôler. Ils entrent bientôt dans la zone américaine près de Vienne. Ils obtiennent des visas. Et peu après ils se retrouvent à Louvain.

1949-1957.

Le sociologue

Vivant d'abord grâce à la charité d'un monastère bénédictin puis de petits métiers, le jeune Szabo s'inscrit à l'Université catholique de Louvain. Sa préférence va à la sociologie. Il suit les cours du chanoine Leclerc. Ce grand spécialiste du droit naturel et auteur d'une introduction à la sociologie aimait dire : « *Le sociologue est l'esclave des faits* ». Denis n'oubliera jamais cette formule. Toujours grand lecteur, il dévore les ouvrages de Pareto, Weber, Durkheim. Il s'impose de lire la collection complète de l'*American Journal of Sociology*. Par ailleurs, comme bien d'autres, il est attiré par la France et fait la navette entre Paris et Louvain. Il va rencontrer quelques-uns des meilleurs sociologues français. Mais il trouve incompréhensible que des sociologues intelligents soient aveuglés par l'idéologie au point de devenir compagnons de route des staliniens.

En 1956, il se marie avec Sylvie Grotard, une étudiante de l'Université libre (et anticléricale) de Bruxelles. Elle deviendra psychologue et ils auront deux enfants : Catherine et Marianne. La même année, il soutient sa thèse de doctorat à Louvain sur les rapports entre l'urbanisation et la criminalité.

1958-1961.

La création du département de criminologie

Pendant ses années studieuses à Louvain, Denis se lie d'amitié avec l'abbé Norbert Lacoste, le fondateur du département de sociologie de l'Université de Montréal. À Noël 1958, l'abbé Lacoste, de retour à Montréal, envoie un télégramme à son ami Denis lui souhaitant ses meilleurs vœux et ajoute : « *Il y a un poste pour toi ici et tu pourrais y enseigner la sociologie criminelle* ». Répondant à l'appel, Denis Szabo quitte la vieille Europe et, en septembre 1958, il donne ses premiers cours : histoire de la sociologie et criminologie.

Depuis un moment déjà, à l'Université de Montréal, il ne faisait plus noir, notamment en sciences humaines. Un institut de psychologie fut créé en 1940 par le père Noël Mailloux, un dominicain très au fait des courants modernes de la psychologie. Un département de science politique venait d'ouvrir ses portes et, en 1960, c'était au tour de l'anthropologie. Les sciences humaines avaient le vent dans les voiles, un vent favorable dont la criminologie pourrait profiter, ce qui n'échappa pas à la perspicacité de Denis Szabo. Il décide d'en profiter pour lancer un projet de département de criminologie multidisciplinaire. Une idée qui recevra un accueil favorable de la part des uns et mitigé de la part des autres. Mais jamais d'opposition farouche : c'était jouable.

Si l'obscurantisme des catholiques dogmatiques subsistait ailleurs, ce n'était pas le cas à l'Université de Montréal. Et paradoxalement, les lumières d'une approche scientifique de l'homme venaient du clergé : le père Mailloux, l'abbé

À Montréal, cette émancipation de la criminologie découlait logiquement de la revendication multidisciplinaire à laquelle Szabo tenait : il répétait sans cesse que le phénomène criminel relève de plusieurs points de vue. De plus, il concevait une criminologie pratique : à ses yeux les futurs criminologues auraient pour mission d'aller sur le terrain et de mettre la main à la pâte partout où les problèmes criminels se poseraient.

dans sa poche : « *La criminologie étudie les causes de la délinquance en combinant plusieurs regards : sociologique, biologique, psychologique, psychiatrique, juridique. Elle comporte des chapitres consacrés à la pénologie – fort utile pour comprendre le système correctionnel – à la resocialisation, au système de justice, à la police, à la prévention, aux politiques criminelles.* » « Mais, demandait Mailloux, *la criminologie n'est-elle pas une science nouvelle, sans acquis, une coquille vide ?* » « *Détrompez-vous, Père Mailloux, répondait Szabo, la criminologie vient d'avoir deux siècles d'existence, car nous pouvons la faire remonter à Beccaria (1764) ; à celui-ci succédèrent les positivistes italiens qui n'étaient pas tous des imbéciles ; et puis apparut le grand sociologue Durkheim, très intéressé par la déviance et l'évolution pénale, et n'oublions pas l'école sociologique de Chicago qui donna une grande impulsion à l'étude de la criminalité dans les villes.* »

libération conditionnelle. Il y trouva la confirmation de ses intuitions : le désir de criminologie était palpable.

Devant ces faits et ces arguments, le conseil de la Faculté des sciences sociales accepta le projet en 1960 et, dès 1961, un département de criminologie autonome vit le jour. Il offrait alors une maîtrise. Il est à noter que ce département était unique en Amérique du Nord, car aux États-Unis, la criminologie ne se développait qu'au sein des unités de sociologie des universités. À Montréal, cette émancipation de la criminologie découlait logiquement de la revendication multidisciplinaire à laquelle Szabo tenait : il répétait sans cesse que le phénomène criminel relève de plusieurs points de vue. De plus, il concevait une criminologie pratique : à ses yeux les futurs criminologues auraient pour mission d'aller sur le terrain et de mettre la main à la pâte partout où les problèmes criminels se poseraient. Et comme il ne concevait pas la criminologie sans recherche empirique, il lança, avec ses collègues, plusieurs chantiers de recherche : sur la délinquance juvénile, les pénitenciers, la prédiction de la récidive, la personnalité criminelle... La méthodologie de ces recherches incluait des observations sur le terrain, une collecte de données et une analyse statistique. En effet, Szabo se méfiait des approches uniquement qualitatives trop sujettes aux lectures idéologiques.

Dès 1960, Denis Szabo, qui battait toujours le fer quand il était chaud, créa la Société de criminologie du Québec. Celle-ci rassemblait des professionnels intéressés par la question criminelle : avocat, juges, travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues, policiers, directeurs de services correctionnels, sans oublier ses propres étudiants, pour leur offrir l'occasion de rencontrer de futurs employeurs.

Lacoste, le père G.-H. Lévesque et d'autres. Les résistances au projet d'un enseignement de criminologie venaient d'abord de certains juristes, comme l'un d'eux qui objectait : à quoi pourrait bien servir votre criminologie ? Car le crime n'est rien d'autre qu'une catégorie juridique, et, en la matière, c'est le droit qui décide de tout.

Il avait besoin de la neutralité bienveillante de Noël Mailloux, car ce dominicain était influent au sein de l'université. Il alla le voir à plusieurs reprises pour lui parler de son projet et demander conseil. Le bon père l'écoutait avec un mélange de sympathie et de scepticisme. Un jour il lui parla en ces termes : « *Nous offrons déjà à l'Institut de psychologie des cours sur la délinquance qui suffisent amplement à la demande. Cher Professeur Szabo, dites-moi : qu'est-ce que votre criminologie pourrait nous apprendre de plus ?* ». La réponse ne tarda pas à venir de la bouche de ce sociologue qui n'avait pas la langue

Subsistait cependant une grosse inquiétude : un département de criminologie aurait-il des étudiants en nombre suffisant ? La réponse des faits fut sans ambiguïté. En 1959, Denis Szabo propose au doyen de la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal d'offrir un cours du soir aux adultes sur la criminologie. Réponse du doyen : pourquoi pas ? Le jour J, vers sept heures du soir, Szabo arrive pour donner cours et constate que la salle prévue était tellement pleine qu'il fallut, en catastrophe, en trouver une plus logeable. Se pressaient parmi ses auditeurs des policiers « *des armoires à glace* », des bonnes sœurs, éducatrices, avocats, des curieux. Depuis ce jour – jusqu'à maintenant – les salles de cours sur la criminologie de la Faculté d'éducation permanente ne désemplissent pas. Ce premier succès encouragea Szabo à démarcher les milieux de pratique, rencontrant des directeurs de prison, des policiers, des responsables de services de

Son rôle dans les commissions d'enquête

Pendant les années suivantes, tout en assumant ses fonctions de professeur et de directeur du département de Criminologie, Denis Szabo se voit offrir ce qu'il appela une « *chance historique de moderniser la justice criminelle* ». Quand une commission d'enquête ciblant sur l'un ou l'autre problème criminel était instituée, son président lui demandait de diriger les recherches nécessaires à la bonne connaissance de la situation. « *J'étais, dit-il devenu un "Père Joseph"* » (un père capucin dont on disait qu'il était l'éminence grise du cardinal Richelieu) : le conseiller scientifique de l'ombre qui avait la compétence pour connaître empiriquement les problèmes et en déduire des recommandations. Ce que de purs juristes se sentaient incapables de faire. C'est ainsi que Denis Szabo fut influent dans les recommandations de la commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale au Québec [Commission Prévost, 1967] et du rapport du comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle [Rapport Ouimet, 1969]. Plus tard, et à sa suite, des criminologues furent recrutés comme directeurs de recherche d'un bon nombre de commissions d'enquête. On en avait besoin pour analyser rigoureusement le problème criminel en cause et pour leurs connaissances sur les principes de la politique criminelle.

1969. Fondation du Centre international de criminologie comparée (CICC)

Après avoir cédé la direction de l'École de criminologie à André Normandeau (qui devait diriger l'École de 1969 à 1979), Denis Szabo fonde le CICC en partenariat avec la Société internationale de criminologie. Ses objectifs étaient d'intensifier l'activité de recherches et de mettre en réseau les criminologues d'ici avec les meilleurs criminologues d'ailleurs. Le CICC devenait la porte ouverte sur le monde. Avec son bras droit, Alice Parizeau, il organise de très nombreux colloques et séminaires internationaux et lance une série de recherches. Aujourd'hui, le Centre rassemble 58 chercheurs réguliers.

Cette même année 1969, Szabo crée la revue *Acta Criminologica* qui prendra plus tard le nom de la revue *Criminologie*. En 1971, il est à la tête de l'équipe ivoirienne qui met sur pied l'Institut de criminologie d'Abidjan. Cette institution est devenue aujourd'hui une très importante « UFR criminologie » de l'Université Houphouët-Boigny, comptant une trentaine de professeurs et plus de 1 000 étudiants.

1974. L'occupation du Centre international de criminologie. C'est la crise

À cette époque, Denis Szabo acceptait sans rechigner d'accorder des entrevues aux journalistes. Ce qu'il fit ce jour de 1974. Parlant à bâtons rompus, il dit à peu près ceci : l'on peut s'attendre au pire quand un système de justice tombe en panne dans un pays. Voyez au Brésil. La lamentable sous-administration de la justice assure l'impunité aux pires criminels et, par conséquent, certaines victimes ou leurs familles sont prêtes à tout pour que justice soit rendue, y compris à payer des escadrons de la mort (ce propos n'était pas dit aussi clairement : Szabo parlait d'abondance, de manière imagée et désordonnée et ne se faisait pas toujours bien comprendre). Le journaliste reformula ce discours à sa façon, avec ce résultat : Szabo prétend que les Brésiliens ont trouvé une méthode pas mal pour contrôler la criminalité : les escadrons de la mort. D'aucuns qui avaient déjà un préjugé contre lui s'indignèrent : la tête de Szabo doit tomber ! D'autant qu'à la même période, le CICC se rendait « coupable » d'organiser un colloque sur la police (non pour la dénoncer, mais pour l'étudier). Certains prétendirent que Denis Szabo était un agent infiltré par la CIA. D'autres soutenaient qu'il se prostituait avec la police. À cette époque, la détestation de la police était à son comble parmi les criminologues abolitionnistes qui se réclamaient de Foucault et de Hulsman (coauteur de *Peines perdues*). Leur thèse postulait que le crime ne serait rien d'autre qu'une construction sociale arbitraire : une

vision de l'esprit des législateurs de la terre (qui se seraient tous entendus pour criminaliser le vol et l'homicide). Et la vraie fonction de la police ne serait rien d'autre que de servir les pouvoirs en place. L'indignation contre les propos de Szabo combinée à ce sophisme pousse alors un groupe d'étudiants à passer à l'action. On occupe les locaux du CICC. Du côté du directeur du CICC, cette invasion lui rappelait le mauvais souvenir des staliniens qui, dans les années 1950, en Hongrie, faisaient la chasse aux soi-disant ennemis du peuple. Au bout de quelques jours, les autorités de l'université demandaient à la police d'expulser les occupants que Szabo qualifiait de « bolcheviques ».

Institutionnaliser et démocratiser

Denis Szabo aimait dire qu'il ne suffit pas de diffuser une bonne idée, encore faut-il l'institutionnaliser : la faire reconnaître officiellement et l'installer dans la durée. Ce qu'il fit de plusieurs manières :

1. Il créa des institutions là où elles n'existaient pas et où le besoin s'en faisait sentir par une stratégie de persuasion, de négociation et d'alliances judicieuses. C'est ainsi qu'il fonda l'École de criminologie, la Société de criminologie du Québec, le CICC et l'Association internationale des criminologues de langue française ;
2. Il améliora des institutions en y faisant recruter des professionnels bien formés, d'abord à titre de stagiaires et ensuite, de permanents. Ce fut le cas de plusieurs services correctionnels et de services policiers du Canada ;
3. Il dirigea des institutions existantes, comme la Société internationale de criminologie et la *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique* (de 1975 à 2006) ;
4. Il contribua à corriger les dysfonctionnements de certaines institutions, notamment, le système de justice du Québec par son influence au sein de commissions d'enquête ;
5. Il joua un rôle dans la dépolitisation d'institutions aux ordres. C'est ainsi qu'en 1989, année de la libération de la Hongrie du joug soviétique, un ministre de la nouvelle République demanda à Denis Szabo de participer à la réforme de ses services de police. Denis Szabo répondit : « *présent !* ». Il entreprit de faire le tour des commissariats de la police hongroise répétant aux commissaires qu'il comprenait bien que dans un régime à parti unique – et staliniens de surcroît – la police ne puisse faire autrement que d'être aux ordres du pouvoir. Mais maintenant que la Hongrie se démocratisait, cette soumission était devenue contre-indiquée. Leur mission était désormais de faire respecter la loi et de faire régner la sécurité et la justice, impartialement et indépendamment des pouvoirs en place.

Le bilan 50 ans après l'acte de naissance de la criminologie québécoise

Denis Szabo eut une très nombreuse descendance : étudiants, professeurs, chercheurs, praticiens. Parmi eux plusieurs ont suivi son exemple, ouvrant de nouveaux chantiers. Et la criminologie québécoise s'est élargie, notamment avec l'ajout de la sécurité intérieure et de la cybersécurité. L'École de criminologie de l'Université de Montréal compte 28 professeurs et 1 070 étudiants inscrits en 2018. Fenchel [2017] estime à 5 000 le nombre de ses diplômés depuis ses débuts. Et la majorité de ces diplômés a trouvé du travail dans les services correctionnels, les services policiers, les centres de jeunesse, la sécurité publique et la sécurité privée. Du côté de la Faculté d'éducation permanente, les chiffres des nombres d'étudiants inscrits en 2018 à au moins un cours dans les quatre certificats associés à la criminologie donnent le vertige : certificat de Criminologie : 809 inscrits ; Victimologie : 379 ; Gestion de la police et de la sécurité : 128 et Enquête : 173. À l'École de criminologie, quatre options sont offertes en maîtrise en criminologie de Montréal : clinique, analyse, sécurité intérieure, criminalistique (en collaboration avec l'Université de Lausanne). La criminologie québécoise n'a cessé de grandir et elle a un bel avenir devant elle ■

Sources et références

La source la plus complète sur la vie et la carrière de Denis Szabo se trouve dans :

FOURNIER (M.), 1998, *Entretiens avec Denis Szabo*, Montréal, Éditions Liber.

Voir aussi

FENCHEL (F.), 2010, « Engendrer une pensée criminologique. Entretien avec Denis Szabo », *Criminologie*, 43 (2), p. 11-29.

FENCHEL (F.) 2017, Denis Szabo: The Founder of Criminology in Québec, in WINTERDYK (J.) *Pioneers in Canadian Criminology*, Oakville, Rock's Mills Press.

Ses œuvres les plus importantes

SZABO (D.), 1960, *Crimes et villes : étude de statistique comparée de la criminalité urbaine et rurale en France et en Belgique*, Paris, Cujas.

1965, *Criminologie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

1978, *Criminologie et politique criminelle*, Paris et Montréal, Vrin et PUM.

SZABO (D.) et LE BLANC (M.) (dir.), 1985, *Criminologie empirique : le phénomène criminel et la justice pénale au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

SZABO (D.), 1986, *Science et crime*, Paris et Montréal, Vrin et Bellarmin.

SZABO (D.) et LE BLANC (M.) (dir.), 1994, *Traité de criminologie empirique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Réédition en 2010.

Le livre

PRÉVENIR LA VIOLENCE DJIHADISTE

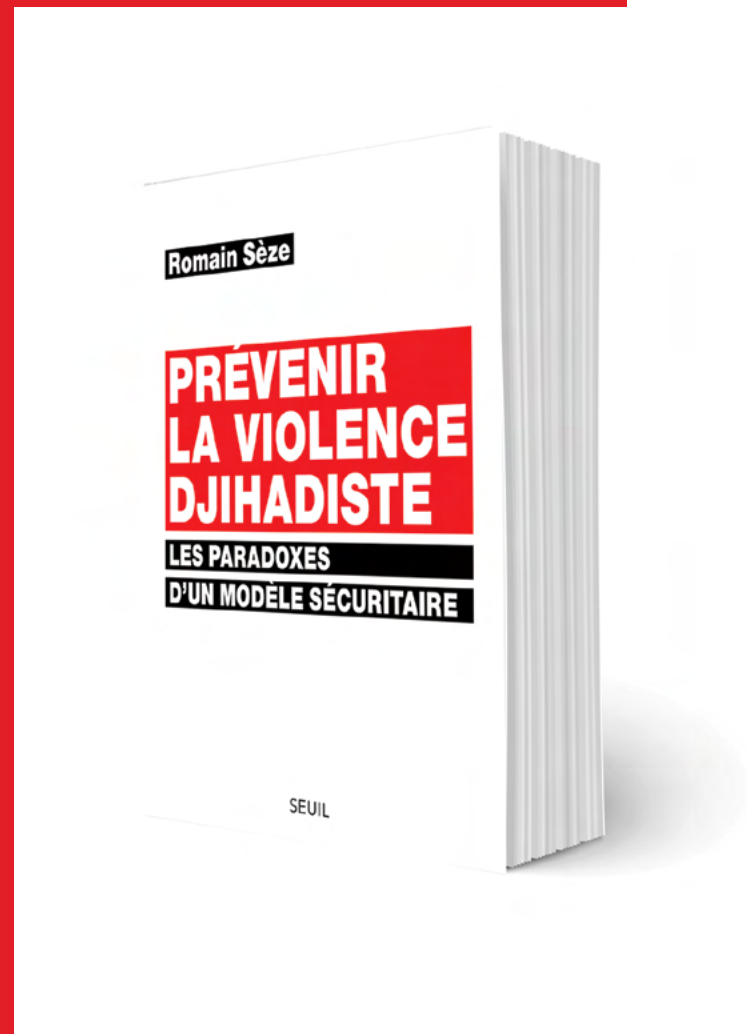
Les paradoxes d'un modèle sécuritaire

Romain SEZE

Les années 2010 marquent un tournant pour la France, frappée comme jamais auparavant par le terrorisme et résolue à mener un combat de long terme pour l'endiguer. En 2014, l'État se décide à lutter contre la radicalisation. Longtemps dénigrée, la nécessité de cette stratégie apparaît désormais si évidente que l'infléchissement dont elle procède suscite étonnement peu d'interrogations. Qu'est-ce que la prévention de la radicalisation ? La difficulté de la réponse tient à la nature confuse de cette entreprise qui renvoie à un faisceau complexe d'actions expérimentales, aux objets disparates et aux contours évolutifs. Il est pourtant urgent d'explicitier les logiques qui façonnent ce modèle sécuritaire tant elles questionnent le projet de société que l'État entend opposer au djihadisme.

Biographie de l'auteur

Romain Sèze est chercheur à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), rattaché au Groupe Sociétés, Religions et Laïcités (Ecole Pratique des Hautes Etudes-CNRS PSL), et enseignant à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Ses recherches portent sur les questions de normes et d'autorité dans l'islam contemporain et les politiques de régulation du culte musulman en Europe.



Editeur : Le Seuil

Collection : Sciences humaines (H.C.)

Parution : 7 mars 2019

Pagination : 213

Format : 145x210 mm

Prix : 18,50 euros

RDN

Le débat stratégique en revue

1939



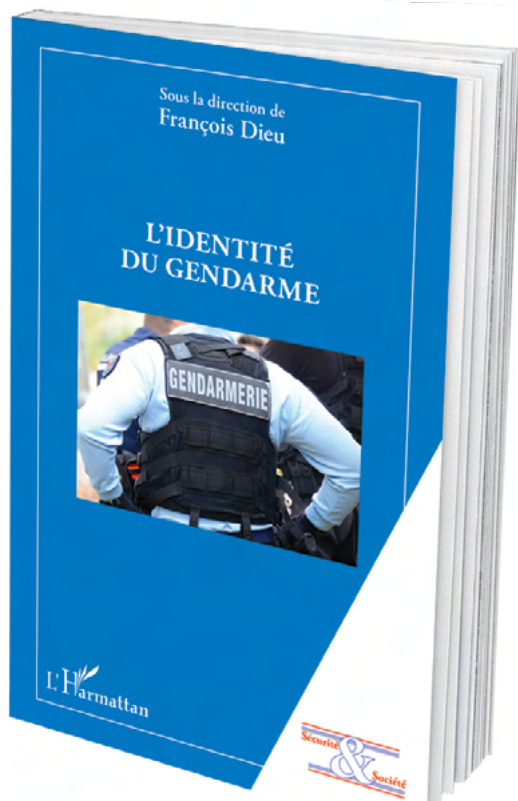
2019

www.defnat.com

Suivez l'actualité stratégique dans la Tribune de la RDN en ligne

Revue Défense Nationale

École militaire, 1 place Joffre, Case 64, 75700 Paris SP 07



Editeur : L'Harmattan
Collection : Sécurité et société
Parution : 12 février 2018
Pagination : 220
Format : 135x215 mm
Prix : 16,50 euros

Le livre

L'IDENTITÉ DU GENDARME

Sous la direction de François Dieu

Le gendarme est devenu au fil des siècles un personnage légendaire et familier. Objet de multiples représentations dans la littérature, le cinéma et la télévision, il est indissociable du paysage national. Au gré des mutations de la société française, de son environnement de travail et de son institution d'appartenance, le gendarme évolue en permanence.

Qui est-il vraiment aujourd'hui ? Quelles sont ses caractéristiques sociales et culturelles ? Est-il toujours en phase avec les principes fondateurs de la gendarmerie ? Quels sont les principaux traits de son identité professionnelle ? Comment se situe-t-il par rapport aux autres militaires et acteurs de la sécurité intérieure ?

Voici quelques-unes des questions auxquelles ce livre apporte des éléments de réponse, en proposant un certain nombre de données et d'analyses susceptibles de fournir un éclairage à tous ceux, chercheurs et professionnels, mais aussi citoyens et observateurs, qui s'efforcent de saisir la place du gendarme dans la France d'aujourd'hui.

Biographie de l'auteur

François Dieu est professeur de sociologie à l'Université Toulouse 1 Capitole. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et publications sur les systèmes policiers et les politiques de sécurité.



INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Quatre sessions annuelles de formation

Les formations sont réparties sur une dizaine de séminaires de septembre à juin, à raison de 2 à 4 jours par mois.

Le coût est de 4 000 à 9 000 euros selon l'autorité d'emploi des candidats.

Un arrêté du Premier ministre confie la qualité d'auditeur de l'Institut.



Session nationale « Sécurité et Justice »

Objectifs :

- Construire une « culture de la sécurité » avec les acteurs y concourant.
- Appréhender les problématiques contemporaines liées à la sécurité et à la justice.
- Intégrer à la réflexion les dimensions de complexité, veille, anticipation et résilience.

Publics :

Hauts fonctionnaires des 3 fonctions publiques, magistrats, officiers supérieurs, élus, chefs d'entreprise, professions libérales.

Organisation pédagogique :

- Des cours magistraux, des conférences et des retours d'expérience.
- Des travaux de groupes (qui se matérialisent par le rendu d'un rapport collectif par groupe de travail d'une dizaine d'auditeurs, un exercice de crise sur le plateau de gestion de crise de l'Institut, etc.).
- Des visites et démonstrations d'unités opérationnelles et un voyage d'études.

Diplôme délivré :

- Titre d'auditeur de l'INHESJ.

Contact :

formation@inhesj.fr
+33 (0)1 76 64 89 49



Session nationale « Protection des entreprises et Intelligence économique »

Objectifs :

Délivrer les connaissances théoriques et les savoir-faire opérationnels permettant d'appréhender les différentes menaces susceptibles de remettre en cause la pérennité des entreprises.

Publics :

Managers sécurité/sûreté, praticiens de l'IE, gestionnaires de crises.

Organisation pédagogique :

- Des cours magistraux, des conférences et des retours d'expérience.
- Des travaux individuels et/ou de groupe (notamment un exercice de crise sur le plateau de gestion de crise de l'Institut, un diagnostic sécurité/sûreté en entreprises, etc.).
- Des visites et un voyage d'études.

Diplômes délivrés :

- Titre d'auditeur de l'INHESJ.
- Titre de niveau 7 « Expert en protection des entreprises et intelligence économique », inscrit au RNCP.



Contact :

securite-economique@inhesj.fr
+33 (0)1 76 64 89 93



MANAGEMENT STRATÉGIQUE DE LA CRISE

Session nationale « Management stratégique de la crise »

Objectifs :

- Élaborer et animer une politique efficace de gestion des risques et des crises.
- Créer les conditions d'une culture de crise adaptée aux contraintes sociétales et économiques.
- Identifier, caractériser et maîtriser une crise.
- Communiquer en situation de crise.

Publics :

Responsable gestion des risques et des crises, responsable sûreté/sécurité des secteurs public et privé.

Organisation pédagogique :

- Des cours magistraux.
- Des études de cas et mises en situation.
- La création d'outils de planification et d'aide à la décision.
- Des travaux de groupe.
- Un voyage d'études.

Diplômes délivrés :

- Titre d'auditeur de l'INHESJ.
- Titre de niveau 7 « Management stratégique de la crise », inscrit au RNCP.

Contact :

sncrise@inhesj.fr
+33 (0)1 76 64 89 84



SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE ET CYBERSÉCURITÉ

Session nationale « Souveraineté numérique et Cybersécurité » (avec l'IHEDN)

Objectifs :

- Connaître les enjeux de cybersécurité et de souveraineté induits par les transformations numériques.
- Développer une vision « cyber » que l'auditeur mettra au service de son entreprise ou de son administration.

Publics :

Chefs d'entreprise et cadres dirigeants, hauts fonctionnaires civils et militaires, personnes issues du monde politique, de la presse, des syndicats, etc.

Organisation pédagogique :

- Des cours magistraux, des conférences et des retours d'expérience.
- Des travaux individuels et/ou de groupe.
- Des visites et un voyage d'études.

Contact :

securite-economique@inhesj.fr
+33 (0)1 76 64 89 93



INHESJ
École militaire - 1 place Joffre, Case 39
75700 PARIS 07 SP
Tél. : +33(0)1 76 64 89 00
www.inhesj.fr



Editeur : L'Harmattan
Collection : Sécurité et société
Parution : 2 avril 2019
Pagination : 152
Format : 135x215 mm
Prix : 16,50 euros

Le livre

LA GENDARMERIE OUTRE-MER

Diversité territoriale et singularité institutionnelle

Le cas de la Polynésie française

Sarah-Marie Cabon, François Dieu, Xavier Latour

La gendarmerie est présente sur l'ensemble du territoire national. Avec certaines spécificités, elle est en charge de la sécurité publique dans les collectivités d'outre-mer. C'est le cas en Polynésie française.

Au-delà des images paradisiaques, la Polynésie est un territoire fascinant et accueillant, marqué par son immensité et ses particularités historiques et culturelles, mais aussi institutionnelles et économiques.

Pour répondre aux besoins de sécurité, mais aussi parce qu'elle incarne la puissance publique, la gendarmerie a su adapter son organisation, au contact direct des populations et en partenariat avec les autres acteurs publics et privés.

Cet ouvrage propose des repères et des éléments de réflexion sur les modalités concrètes de cette adaptation à cette diversité territoriale de cette singularité institutionnelle que constitue encore aujourd'hui la gendarmerie nationale.

Biographie des auteurs

Sarah-Marie Cabon est Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de la Polynésie française.

François Dieu est Professeur de sociologie à l'Université Toulouse 1 Capitole.

Xavier Latour est Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur.

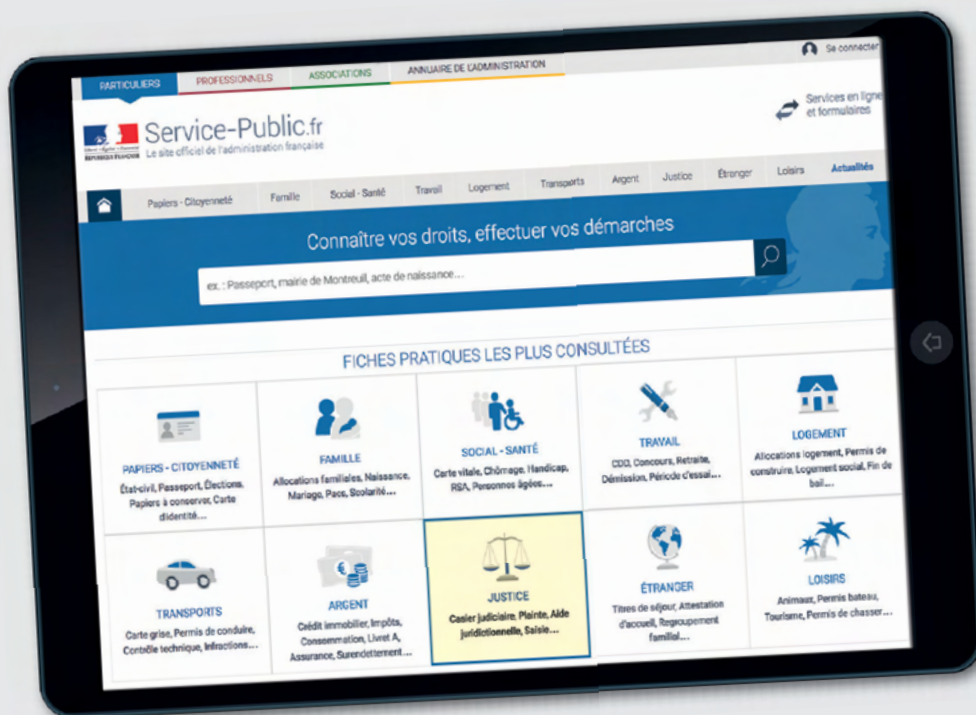


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Des services en ligne simples, des informations fiables, des outils pratiques : service-public.fr place les usagers au cœur du service public pour les renseigner et faciliter leurs démarches administratives au quotidien.



- ✓ 3500
fiches d'information
et questions-réponses
- ✓ 2048
formulaires administratifs
- ✓ 693
télé-services
et démarches en ligne
- ✓ 109
simulateurs de situation
- ✓ 207
lettres types

- > Qu'est-ce qu'une main courante ?
- > Comment régler un litige avec un huissier de justice ?
- > Comment recourir au contrôleur général des prisons ?
- > L'aide juridictionnelle peut-elle être retirée ?

...

Une rubrique est entièrement consacrée à la Justice et à son organisation. De façon claire, elle met gratuitement à disposition des usagers les informations nécessaires pour exercer leurs droits.

